

Procès-verbal

Conseil municipal du 10 novembre 2022

(Délibérations n° 2022/2012 à 2022/2130)

Sommaire

Désignation d'un secrétaire de séance	8
Appel nominal	8
Modalités de vote.....	9
Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 juillet 2022.....	9
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020.....	9
Interventions préalables	11
DÉNOMINATIONS	20
2022/2096 — Dénomination de voies et d'espace public : allée Nellie Bly, place Elsa Cayat, rue Anna Politkovskaïa et rue Marguerite Higgins, Projet Urbain Partenarial Duvivier à Lyon 7 ^e	20
2022/2097 - Changement de dénomination de la rue Louis Thomas Achille en allée Louis Thomas Achille, ZAC Confluence à Lyon 2 ^e	22
DÉSIGNATION	23
2022/2013 - Assemblée générale et Conseil d'administration de la Mission locale de Lyon — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	23
QUESTION DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT	23
Question du Conseil du 4 ^e arrondissement - Situation des migrants en recours de minorité	23
Question du Conseil du 5 ^e arrondissement - Interrogation sur la future politique en direction de nos quartiers populaires et plus particulièrement sur les enjeux de géographie prioritaire	25
Question du Conseil du 6 ^e arrondissement - Appel à manifestation d'intérêt pour le Musée GUIMET	27
2022/2092 - 7 ^e Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021	29
COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE — PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES	33
2022/2021 Modification du tableau des effectifs	33
2022/2016 - Rapport des mandataires — Société Publique Locale Lyon Parc Auto - Exercice 2021	36
2022/2017 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SA d'économie mixte à Conseil d'administration ADOMA pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 3 727 575 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 76 logements PLAI et de construction de 45 logements PLAI situés 22, rue de l'effort à Lyon 7 ^e	39
2022/2019 - Décision modificative n° 2 — Exercice 2022.....	41

2022/2029 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 566 078 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 14 logements (5 PLAI et 9 PLUS) situés 35, 37 et 43 avenue de Pressensé à Lyon 8e	44
2022/2036 - Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'Équipement pluriannuel 2021-2026	45
2022/2037 - Responsabilité sociale et environnementale des banques	46
2022/2014 - Rapport des mandataires — Société Anonyme de Construction de la ville de Lyon (SACVL) — Exercice 2021	50
2022/2015 Rapport des mandataires — Société Publique Locale OSER — Exercice 2021	51
2022/2018 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SA d'économie mixte à Conseil d'administration ADOMA pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 4 558 576 euros relatifs à une opération de construction de 134 logements PLAI situés 53, Quai Joseph Gillet à Lyon 4 ^e .	51
2022/2025 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la CDC Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 612 166 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 16 logements PLAI situés 321-323 rue Paul Bert à Lyon 3 ^e	51
2022/2026 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 195 000 euros relatifs à une opération d'acquisition seule de 7 logements PLS situés 232 avenue Félix Faure à Lyon 3 ^e	51
2022/2027 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 249 094 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 31 logements (9 PLAI et 22 PLUS) situés 12-14 rue Sainte Sidoine à Lyon 3 ^e	51
2022/2028 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 4 125 740 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 74 logements situés 13, 15, 17 et 19 boulevard Jules Favre et 3 rue Chevillard à Lyon 6 ^e	51
2022/2030 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 258 271 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 13 logements (4 PLAI et 9 PLUS) situés 162 grande rue de la Guillotière à Lyon 7 ^e	51
2022/2031 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 940 737 € relatifs à une opération de réhabilitation de 102 logements situés 101, 104 rue Jean Fournier à Lyon 9 ^e	52
2022/2032 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 827 164 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements (2 PLAI et 6 PLUS) situés 26-30, rue du Puisard à Lyon 8 ^e	52
2022/2033 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 2 711 774 € relatifs à une opération de construction de 29 logements (7 PLAI et 22 PLUS) situés 75 rue de Gerland à Lyon 7 ^e	52
2022/2034 Autorisation donnée au Crédit municipal de Lyon de réaliser une dotation exceptionnelle au CCAS de la ville de Lyon	52
2022/2020 Rémunération des agents recenseurs 2023.....	52
2022/2035 Éducation au média numérique : Attribution d'une subvention à l'association Fréquence Écoles	52
2022/2038 Groupes d'élu-es constitués au sein du Conseil municipal — Moyens affectés — DAVIE.	52
2022/2022 Prorogation pour un an de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)	52
2022/2023 Approbation et autorisation de signature de conventions financières de reprise de compte épargne-temps	53
2022/2024 Ratios d'avancement des cadres d'emplois de Cadre de Santé, d'Infirmière en Soins Généraux et de Puéricultrice catégorie A de la filière médicosociale ville de Lyon	53

COMMISSION URBANISME — NATURE EN VILLE – SURETE..... 53

2022/2117 Attributions de subventions pour la protection animale	53
------------------------------------------------------------------------	----

2022/2120	Lancement de l'opération n° 58003001 « Requalification de l'avenue des Frères Lumière » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012 — Approbation du programme et du principe d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville	55
2022/2119	Lyon 7e — Lyon 8e — Avis sur la mise en place d'une taxe d'aménagement majorée sur les quartiers de Gerland et Petite Guille — Modalités de mise en œuvre	63
2022/2118	Lyon 3e et 7e — Requalification de la rue Garibaldi, tronçon rue d'Arménie/rue du Pensionnat (Lyon 3e) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7e) tranche 3 — Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la métropole de Lyon et la ville de Lyon, Lancement de l'opération n° 60037002 « Rue Garibaldi — Requalification tranche 3 rue d'Arménie/Grande rue de la Guillotière (CTMO) » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00012.....	66

COMMISSION SOLIDARITÉS — VIE DES AÎNÉS — DROITS ET ÉGALITÉS — SANTÉ ET PRÉVENTION 66

2022/2087	Approbation et autorisation de signature du contrat local de santé 2022-2027 de Lyon	66
2022/2090	Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 53 075 euros — Autorisation de signer la convention de financement 75	
2022/2091	Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 21 670 euros	80
2022/2088	Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) .	80
2022/2089	Approbation de l'offre de financement de l'ADEME et de la convention de partenariat avec le bureau d'études MEDIECO dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR « Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air » piloté par l'ADEME.....	80

COMMISSION EMPLOI — ECONOMIE DURABLE — INTERNATIONAL — TOURISME 80

2022/2121	Attribution d'une subvention de 18 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole	80
2022/2122	Subventions annuelles 2022 aux Unions Syndicales Départementales de salariés.....	83
2022/2123	Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association SOS Méditerranée, sise 249 rue Vendôme à Lyon 3e pour l'organisation d'une journée de sauvetage en mer	83
2022/2124	Approbation de l'avenant n° 2 à la convention du service commun entre la métropole de Lyon et la ville de Lyon relative aux Relations internationales	87
2022/2125	Fêtes de fin d'année — Illuminations 2022 — Attributions de subventions d'un montant total de 161 486 euros aux associations de commerçants — Approbation de conventions	87
2022/2129	Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design — Approbation d'une convention	87
2022/2126	Attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire — Agribio Rhône et Loire, pour le défi « Foyers à alimentation positive »	87
2022/2127	Attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 euros à l'association Le Cent Sept pour un projet d'étude portant sur le développement d'un pôle de logistique alimentaire durable	88
2022/2128	Attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association Lyon Urban Data — Tubà	88

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE..... 88

2022/2039	Approbation des nouvelles grilles tarifaires et conditions générales de vente, conditions d'entrées et de visites dans les musées de la ville de Lyon et impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque municipale	88
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

2022/2044	Attribution de subventions de fonctionnement à 6 structures culturelles sur le Fonds d'intervention culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 78 500 euros — Approbation de conventions	91
2022/2067	Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2022 — Approbation de conventions	92
2022/2045	Contribution de la ville de Lyon au dispositif GIP Cafés cultures pour l'année 2022 — Versement d'une contribution financière de 50 000 euros.....	95
2022/2046	Approbation d'une convention de délégation de gestion de lecture publique entre la ville de Lyon — Bibliothèque municipale et la métropole de Lyon pour les années 2023 à 2027 — Lancement de l'opération 99LP2327 « — Mise en œuvre du projet Lecture publique — Métropole/BML 2023-2027 » — Affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00005.....	95
2022/2062	Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse des Célestins, Théâtre de Lyon, à l'Institut Lumière, le 21 octobre 2022	95
2022/2040	Approbation d'une convention de subvention d'un montant maximum de 3 millions d'euros entre la ville de Lyon et l'Opéra national de Lyon et d'une convention de mise à disposition des personnels de la ville de Lyon à l'Opéra national de Lyon	96
2022/2041	Approbation d'une convention type relative au prêt d'œuvres des collections du Musée d'art contemporain	96
2022/2042	Approbation d'une convention de partenariat entre la Bibliothèque municipale — ville de Lyon et la direction départementale des services de l'Éducation nationale (DSDEN) du Rhône pour le prêt d'œuvres de l'Artothèque aux écoles.....	96
2022/2043	Approbation d'une convention entre la ville de Lyon - Musée d'art contemporain et l'INSA Lyon dans le cadre d'une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques sur la période 2022-2025.....	96
2022/2047	Archives municipales — Mise à disposition des informations publiques détenues par les archives sous une licence libre sur le portail internet « https://recherches.archives-lyon.fr/ »	96
2022/2048	Archives municipales — Opération de désherbage - Approbation du principe de dons ou de destruction	96
2022/2049	Approbation de la candidature du Musée d'art contemporain — ville de Lyon aux appels à projets « Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels en Auvergne-Rhône-Alpes 2022 » de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et « Prix européen Art Explora 2022 » de la Fondation internationale Art Explora.....	96
2022/2050	Approbation d'un avenant à la convention relative à l'organisation d'une exposition temporaire d'œuvres du Musée des beaux-arts de Lyon au Musée national d'Oman, du 17 octobre 2022 au 7 mai 2023	96
2022/2051	Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon — Musée des beaux-arts et la société Decitre pour les expositions « À la recherche des hiéroglyphes oubliés » de Jean-François Champollion & François Artaud et « Poussin et l'Amour ».....	97
2022/2052	Approbation d'une convention de mécénat d'un montant de 20 000 € entre la ville de Lyon - Musée des beaux-arts et la société Archimède dans le cadre de l'exposition Lyon au musée National d'Oman	97
2022/2053	Approbation de conventions de partenariat entre la ville de Lyon — Musée des beaux-arts et des organismes de l'enseignement supérieur	97
2022/2054	Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de salle entre la ville de Lyon — Auditorium — Orchestre national de Lyon et Grame — Centre national de création musicale pour l'organisation de répétitions et de concerts durant la saison 2022-2023.....	97
2022/2055	Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros entre la ville de Lyon — Auditorium — Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour l'année 2022.....	97
2022/2056	Approbation du tarif de l'inscription à l'Orchestre de la Part-Dieu dans le cadre de la saison 2022-2023 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon	97
2022/2057	Approbation de conventions de partenariat dans le cadre du lancement de l'exposition permanente « Qu'est-ce que tu fabriques ? » Lyon industrielle et ouvrière au Musée d'Histoire de Lyon — Gadagne	97

2022/2058	Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la ville de Lyon — Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et l'école maternelle Joseph Cornier à Lyon 4 ^e	97
2022/2059	Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon — Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et la Commune de Craponne pour l'organisation d'une exposition à l'Espace culturel Eole du 17 au 29 janvier 2023.....	98
2022/2060	Approbation d'une convention de parrainage entre la ville de Lyon — Musées d'histoires et de sociétés et la compagnie Oopsie dans le cadre du lancement d'une nouvelle offre culturelle à Lyon ..	98
2022/2061	Approbation d'une convention de parrainage entre la ville de Lyon — Musée des beaux-arts et la société des Amis du Louvre pour l'exposition Poussin et l'Amour.....	98
2022/2063	Approbation d'une convention de parrainage entre la ville de Lyon — Théâtre des Célestins et la Tribune nouvelle dans le cadre de la saison 2022-2023 des Célestins, Théâtre de Lyon.....	98
2022/2064	Approbation d'une convention de partenariat entre le Théâtre des Célestins et le Théâtre National Populaire dans le cadre de l'accueil du spectacle L'Ile d'Or.....	98
2022/2065	Approbation d'une convention de groupement entre la ville de Lyon – Service archéologique et l'INRAP pour la réalisation d'une fouille archéologique située 6 Rue des Tuileries (Lyon 9e)	98
2022/2066	Approbation d'une convention de collaboration scientifique entre la ville de Lyon - Service archéologique et la Maison de l'Orient et de la Méditerranée	98
2022/2069	Approbation d'une convention de dépôt de biens mobiliers archéologiques entre la ville de Lyon — Musée d'histoire de Lyon — Gadagne et l'État — Ministère de la Culture et de la Communication	98
2022/2071	Approbation d'une convention de mécénat entre la ville de Lyon-Théâtre des Célestins et la Banque Rhône-Alpes pour la saison 2022-2023.....	98
2022/2068	Fête des Lumières 2022 — Financement et partenariat privés - Approbation de conventions de mécénat.....	99
2022/2070	Approbation des tarifs de vente des tables dans le cadre du dîner des partenaires de la Fête des Lumières qui aura lieu le 8 décembre 2022.....	99

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE — MOBILITES 99

2022/2093	Approbation de la convention entre la ville de Lyon et SYTRAL Mobilités, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public et d'espaces verts, dans le cadre de la création de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux Est — La Doua. Lancement de l'opération n° 60076002 « CTMO création de la ligne de tramway T6 Nord — Hôpitaux Est — La Doua » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012.....	99
2022/2095	Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 866,50 euros au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la ville de Lyon et le SYTRAL et relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville	101
2022/2116	Ajustement de l'opération n° 60051002 « Véhicules LAPI », et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4, programme 00012	102
2022/2111	Groupe scolaire Kennedy — Démolition reconstruction —15 rue Jean Sarrazin à Lyon 8e — Opération n° 08015001 — Lancement des travaux de démolition et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.....	105
2022/2115	Immeuble Flesselles à Lyon 1er — Lancement de l'opération 01053001 « Flesselles — Travaux de sécurité, désamiantage et déplombage » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20001 — EI 01053.....	105
2022/2104	Lyon 7e — Approbation de la gratuité de la mise à disposition des locaux sis 44 et 46 rue Raoul Servant (ex-commissariat du 7e arrondissement) au profit de la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) dans le cadre du dispositif « 0 enfant à la rue » — EI 07014	107
2022/2101	Modification du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la ville de Lyon.....	108
2022/2094	Lyon 6e — Mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit de la SACVL de l'immeuble situé 47 rue Pierre Corneille — EI 06036 — N° inventaire 06036 A 000, 06036 A 001, 06036	

A 002, 06036 A 003, 06036 A 004, 06036 A 005, 06036 A 006, 06036 A 007, 06036 A 008, 06036 A 009, 06036 A 010 et 06036 T 001	109
2022/2098 Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre partiellement gratuit d'une durée de trois ans, au profit de l'association Kastor Agile — EI 05079, pour la mise à disposition de locaux situés à la Villa Neyrand — RETIRE	109
2022/2099 Établissement d'accueil du jeune enfant Jean Zay — Acquisition et aménagement (42 places) —17—23 rue Jean Zay à Lyon 9e — Opération n° 09349001 — Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00002	109
2022/2100 Groupe scolaire Antonin Laborde — Travaux de construction —61 rue des Docks à Lyon 9e — Opération n° 09343002 — Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° M2930.....	109
2022/2102 Approbation pour l'année 2023 des modalités d'attribution du Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret »	109
2022/2103 Attribution de deux subventions d'investissement dans le cadre de l'opération n° 60SEPAT « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception 2021-2026 » pour un montant total de 120 000 € et répartis entre les projets « Temple de la Lanterne — Lyon 1er » (50 000 €) et « Murs Peints de la Cité Tony Garnier — Lyon 8e (70 000 €) — Approbation des conventions d'investissement correspondantes	109
2022/2105 Lyon 8e — Approbation de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces situés aux abords de l'institut Lumière sis 25 rue du premier film consentie à l'association Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 14e édition du festival Lumière — EI 08062, 08095 et 08163.....	109
2022/2107 Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux de locaux à usage de théâtre situés 23 rue de Bourgogne à Lyon 9e entre la ville de Lyon et la SCOP SARL Théâtre Nouvelle Génération — CDN de Lyon — EI 09048.....	110
2022/2108 Lyon 3e — Convention de gestion avec la métropole de Lyon portant sur l'entretien et le nettoyage du passage Meynis — EI 53051	110
2022/2109 Lyon 8e — Résiliation amiable anticipée de la convention de mise à disposition du 10 mai 2002 entre la ville de Lyon et le CIRC et indemnisation du CIRC par la ville de Lyon conformément à l'article 16.3 de ladite convention — EI 08047 et 08068 — N° inventaire 08047 A 001, 08068 A 001 et 08068 B 001 — Lancement de l'opération 08068001 — « CIRC — cours Albert Thomas — résiliation anticipée de la convention de la mise à disposition du site », et affectation d'une partie de l'AP 2016-1, programme 00014.....	110
2022/2110 Palais de Bondy — Rénovation menuiseries, façade et sécurité incendie —18—20 Quai de Bondy à Lyon 5e — Opération n° 05021552 — Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20008.....	110
2022/2112 Lyon 3e — Acquisition par la ville de Lyon à titre onéreux des lots 14, 15 et 19 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, en vue de la réalisation d'un espace vert — EI 03441 — N° inventaire 03441 A 002, 03441 B 002, 03441 B 003 — Lancement de l'opération 03441005, AP 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 » — Programme 00012	110
2022/2113 Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) — Convention de financement d'études et d'actions de coopération pour la rénovation énergétique du patrimoine public sur le territoire métropolitain — Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA.....	110
2022/2114 Lyon 7e — Attribution d'un fonds de concours d'un montant de 1 260 000 euros d'euros à la métropole de Lyon pour l'opération de construction du nouveau siège du CIRC à Gerland et approbation de la convention relative à ce fonds de concours — Lancement de l'opération n° 07SECIRC, et affectation d'une partie de l'AP n° 2016-1, programme 00014.....	110
2022/2106 Lyon 5e — Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie par la ville de Lyon au profit de l'association « les chats de Loyasse » d'un espace couvert extérieur situé au sein du tènement sis 8 rue Cardinal Gerlier pour lui permettre de nourrir les chats libres sur le site — EI 05349	111

COMMISSION PETITE ENFANCE - EDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2022/2081 Adoption et renouvellement de conventions-cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance — Approbation des conventions et autorisation de signature.....	111
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

2022/2084	Attribution d'une offre de concours d'un montant de 116 500 euros en faveur de GrandLyon Habitat, propriétaire des locaux sis 11-13 Montée de la Grande — Côte à Lyon 1er, pour la végétalisation de l'espace extérieur des locaux actuellement occupés par l'Établissement d'accueil du jeune enfant Kindertreff — Approbation et autorisation de signature de la convention	111
2022/2079	Lyon — Paris 2024 — Milan Cortina 2026 — Soutien individuel aux athlètes de haut niveau — Approbation de conventions	115
2022/2073	Approbation du Programme de coopération entre l'ISPEF (Institut des sciences et des pratiques de l'éducation et de formation — Université Lumière Lyon 2) et la ville de Lyon	115
2022/2074	Projet éducatif lyonnais 2021-2026 Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire — Année scolaire 2022-2023 — Attributions, ajustements et compléments de subventions	115
2022/2072	Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Patronage Scolaire Laïque de Montchat (Lyon 3e) pour l'organisation de phases du championnat national de gymnastique « TOP 12" à Lyon et pour les déplacements de ses gymnastes en France dans le cadre de cette compétition — Approbation d'une convention mixte annuelle	115
2022/2077	Attribution d'une subvention de 50 000 euros à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme pour l'organisation du 2e Meeting International Indoor de Lyon à la Halle Diagana (Lyon 9e) le 28 janvier 2023 — Approbation d'une convention mixte annuelle	115
2022/2078	Attribution d'une subvention de 7 500 euros à l'association CARGO — Lyon 7e pour l'organisation de l'événement Tigaly du 7 au 10 avril 2023 à Lyon	115
2022/2082	Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association La Gauloise de Vaise — Lyon 9e pour l'organisation du 8e tournoi international d'haltérophilie féminin de Lyon	115
2022/2083	Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Le Cyclotouriste pour l'organisation de la Sainté Lyon, les 3 et 4 décembre 2022 — Approbation d'une convention.....	115
2022/2085	Attribution d'une subvention exceptionnelle de 60 000 euros à la SAS Lyon ASVEL Féminin — Approbation d'une convention d'application.....	116
2022/2086	Participations financières pour l'utilisation des équipements sportifs de la ville de Lyon par les collèges et lycées	116
2022/2075	Désaffectation d'un bâtiment et d'un terrain relevant du domaine public scolaire dans la perspective de la recomposition d'un îlot urbain intégrant un nouveau groupe scolaire, un pôle sociosportif et de nouveaux logements — Groupe scolaire Louis Pasteur - Parcelle cadastrée AW 13 à Lyon 8e, d'une surface de 9285 m ²	116
2022/2076	Convention de mise à disposition de personnel titulaire de la Fonction publique entre la ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon	116
2022/2080	Cité Scolaire Internationale — 2 place de Montréal à Lyon 7e — EI 07223 — Autorisation de signer une convention de participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les locaux de l'école primaire - opération n° 07223002 « Cité scolaire internationale : participation de la Ville aux travaux »	116

VŒU 116

Vœu déposé par les groupes Socialistes la gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et Les Écologistes.....	116
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

ANNEXES 120

Amendement présenté par le groupe Droite, Centre et Indépendants pour le rapport 2022/2093	120
Vœu déposé par les groupes Socialistes la gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et Les Écologistes portant sur la promotion des compétitions sportives éthiques, humanistes et écologiques par la Ville de Lyon.....	121

Procès-verbal

Conseil municipal du 10 novembre 2022

Présidence de M. Grégory DOUCET, Maire

Le jeudi 10 novembre 2022 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 3 novembre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes et à tous.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Sonia ZDOROVZOFF. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : C'est adopté. Madame Sonia ZDOROVZOFF est désignée.

Le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé à 37 élus présents sur un total de 73 et un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs d'un pouvoir de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la DAVIE à l'adresse mail indiquée dans le courrier de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ définitif en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse ou directement à la table des assemblées.

Je donne maintenant la parole à Madame Sonia ZDOROVZOFF pour procéder à l'appel nominal.

Mme ZDOROVZOFF Sonia : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, Mme Bacha-Himeur, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, M. Blanc, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant Thoraval, M. Brolquier, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinci, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Hernandez, M. Husson, M. Képénékian, M. Kimelfeld, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, Mme Maras, M. Maes, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : M. Collomb (donne pouvoir à M. Cucherat), Mme Delaunay (donne pouvoir à M. Revel), Mme Ferrari (donne pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Fréry (donne pouvoir à Mme Zdorovtsoff), Mme Gailliot (donne pouvoir à M. Képénékian), Mme Vidal (donne pouvoir à Mme Dubot)

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Chihi (donne pouvoir à M. Chapuis), M. Bosetti (donne pouvoir à M. Souvestre), Mme Popoff (donne pouvoir à Mme Georgel), Mme Croizier (donne pouvoir à M. Oliver), M. Blanc (donne pouvoir à Mme de Montille), M. Duvernois (donne pouvoir à Mme Blanc), Mme Goust (donne pouvoir à Mme Nublat-Faure), Mme Perrin (donne pouvoir à Mme Popoff), M. Monot (donne pouvoir à Mme Maras), Mme Maras (donne pouvoir à M. Monot), Mme Georgel ((donne pouvoir à Mme

Dubois-Bertrand), M. Blache (donne pouvoir à Mme Croizier), M. Brolichier (donne pouvoir à M. Billard), M. Girault (donne pouvoir Mme Tomic), M. Giraud (donne pouvoir à M. Prieto)

Modalités de vote

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 élus présents est atteint.

Chers collègues, les votes en séance s'effectuent à main levée, je vous le rappelle. Je vous remercie de lever distinctement la main afin de faciliter le relevé des votes par les services. Je vous rappelle qu'une fois effectué, le vote ne peut être modifié, la vidéo faisant foi. Un élu qui souhaiterait se déporter pour conflit d'intérêts sur l'un des rapports mis au vote de manière groupée ne lèvera pas la main et viendra signaler sa position à la DAVIE.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 juillet 2022

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 juillet 2022.

Je mets ce procès-verbal aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2022/2012.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu. Nous allons procéder au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le compte rendu est adopté.

M. LE MAIRE : Chers collègues, comme je m'y suis engagé en début de mandat, en complément du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée, il m'importe d'évoquer avec vous, dans un souci de redevabilité, certaines actions que j'ai pu mener au bénéfice des Lyonnaises et des Lyonnais.

Avant toute chose, je tiens à souhaiter la bienvenue à José MORENO, nouveau Directeur général adjoint en charge de la délégation Service au public et sécurité, qui est avec nous aujourd'hui. Bienvenue, Monsieur MORENO.

Le 27 septembre dernier, j'ai pu m'entretenir avec la Première Ministre Elisabeth BORNE à Matignon. Nous avons évoqué notamment le programme des 100 villes climatiquement neutres et intelligentes de la Commission européenne dont Lyon, je vous rappelle, est lauréate. J'ai souhaité montrer que notre ville pouvait devenir un point d'appui, un territoire pilote de la neutralité carbone et je lui ai dit bien évidemment l'importance de l'État pour nous soutenir dans notre objectif de neutralité climatique.

Nous avons aussi échangé sur les problématiques de tranquillité et de sécurité publique. Je lui ai expliqué nos actions de revalorisation salariale sans précédent et notre priorité sur le recrutement de nouveaux policiers municipaux tout en rappelant nos demandes et propositions au gouvernement, notamment sur :

- le nombre de policiers nationaux dont je ne connais toujours pas l'effectif présent sur Lyon à ce jour malgré ma relance récente auprès du Ministre de l'Intérieur ;
- un institut de formation ;
- une amélioration des conditions de travail afin que les policiers soient reconnus à la hauteur de leur engagement.

Ce fut somme toute une première rencontre sereine qui en appellera d'autres, je l'espère.

Un peu plus tôt en septembre, la question de la mise à l'abri des familles et des places d'hébergement d'urgence avait été au cœur de la discussion que j'avais eue avec Olivier KLEIN, Ministre délégué à la Ville et au Logement. Sur ce sujet, je me réjouis qu'avec neuf autres maires socialistes et écologistes, nous ayons fait reculer le gouvernement sur la suppression des places d'hébergement initialement prévue pour les personnes sans domicile fixe en 2023.

Nous attendons aussi bien sûr du gouvernement la matérialisation des promesses faites par le Ministre KLEIN concernant les enfants à la rue. À ce sujet, j'en profite pour remercier l'engagement des services et de mes adjointes, Sandrine RUNEL et Stéphanie LEGER, pour toute l'énergie déployée pour notre dispositif « zéro enfant à la rue ».

Chers collègues, vous le savez, l'Assemblée nationale a été récemment le théâtre de propos inexcusables et extrêmement graves. Ils sont la conséquence d'une représentation historique de l'extrême droite à l'Assemblée nationale qui s'accompagne d'une présence dans nos territoires souvent violente, à l'opposé de nos valeurs républicaines.

Vous le savez aussi, malgré la dissolution par le gouvernement de Génération Identitaire, l'extrême droite n'a pas renoncé à s'organiser en associations et à faire vivre la tristement célèbre Traboule dont l'existence est une insulte à l'histoire de notre ville, capitale de la résistance.

La manifestation non déclarée qui s'est récemment déroulée dans notre ville, durant laquelle des slogans abominables ont été scandés, nous rappelle à notre devoir de vigilance républicaine. C'est pourquoi, dans la continuité de mes précédentes demandes au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de la Justice, j'ai demandé au Président de la République une action ferme et résolue contre l'extrême droite passant par la dissolution des Remparts et la fermeture définitive de la Traboule et de l'Agogé.

Dans un tout autre registre, j'ai accompagné les présidents et secrétaires généraux de l'association Eurocities à l'invitation de Madame la Présidente de la Commission européenne, Ursula VON DER LEYEN, le 13 octobre dernier pour d'une part rendre compte de notre mission du 19 août en Ukraine et d'autre part examiner les modalités de coopération entre nos villes et les institutions européennes au bénéfice de la reconstruction de l'Ukraine notamment dans le cadre du programme européen New Bauhaus.

J'ai confirmé que notre ville offrira son savoir-faire en matière de construction d'infrastructures et de services publics au service de la transition écologique et ai rappelé à l'occasion notre engagement dans le dispositif des 100 villes climatiquement neutres.

Attaché plus largement à la diplomatie des villes, j'ai aussi récemment rencontré le maire de Marseille, Benoit PAYAN, pour évoquer nos ambitions communes en matière de neutralité carbone, Marseille étant également Lauréat du programme des 100 villes climatiquement neutres pour 2030.

Ce fut également l'occasion d'échanger sur nos infrastructures portuaires et d'envisager la mise en réseau de ces dernières. Il a aussi été question de football, malheureusement c'était dimanche dernier.

Je veux aussi lors de cette intervention liminaire évoquer avec vous mon opposition au projet de contrat de confiance du gouvernement. Je rappelle ici que les collectivités locales sont régies par le principe constitutionnel de la libre administration. Face à cela, le gouvernement souhaite imposer via le 49.3 un nouveau dispositif d'encadrement des dépenses encore plus contraignant que les contrats de Cahors. Il s'agit ici d'une atteinte grave à la libre administration des collectivités, pour reprendre les termes mêmes du Président de l'AMF, David LISNARD.

Nous sommes dans une totale contradiction avec la méthode de travail et la nouvelle gouvernance prônées par le Président de la République et la Première Ministre avec les territoires. Dans les faits, nous sommes infantilisés alors même que nos territoires font montre d'une bonne gestion de nos collectivités. Preuve en est, la récente notation AA de la ville de Lyon. Dans son rapport de notation d'octobre 2022, DBRS Morningstar salue une gouvernance et une gestion budgétaire de la ville de Lyon de qualité qui, d'après l'agence, est le reflet de solides performances financières.

Sachez qu'avec mes collègues de France urbaine et de l'AMF, nous sommes collectivement mobilisés afin que l'État entende le caractère inacceptable d'un tel dispositif.

Enfin, en ce début du mois de novembre, nul n'ignore que la COP 27 débute en Égypte. L'absence de la Chine et des États-Unis est tristement regrettable. J'en profite pour m'associer aux propos d'António GUTERRES, Secrétaire général des Nations Unies, qui dit, je cite « l'humanité a le choix, coopérer ou périr ».

Nos collectivités locales sont plus que jamais en première ligne sur le front du climat et ont un rôle à jouer. Je crois que nos actions au quotidien le démontrent depuis maintenant plus de deux ans. Dans la logique et la perspective de notre déclaration d'urgence climatique, avec quatorze autres maires, nous avons appelé récemment le monde de la finance et notamment les banques à cesser de financer les énergies fossiles, principales responsables du réchauffement climatique, vous le savez. Nous ne pouvons ignorer que ces énergies sont le principal moteur du réchauffement et notre responsabilité est d'agir ici en finançant nos actions avec des partenaires bancaires responsables.

J'en profite pour remercier ma première adjointe, Audrey HENOCQUE, et la Direction des finances pour le travail remarquable qui a été fait pour faire en sorte que, justement, nous puissions nous appuyer sur des organismes bancaires responsables.

Toujours concernant la COP, je tiens à saluer la décision du Président de la République de s'engager pour l'interdiction d'exploitation des fonds marins et l'invite à se montrer aussi déterminé à faire évoluer notre modèle agricole, notre politique énergétique, notre politique des transports, pour les rendre compatibles avec les limites planétaires.

Chers collègues, je vous remercie.

Interventions préalables

M. LE MAIRE : Plusieurs interventions préalables ont été demandées au cours de la réunion des présidents de groupe. Pour commencer, Monsieur KIMELFELD, vous avez la parole pour six minutes.

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire, vous avez évoqué le recul du gouvernement sur les places d'hébergement. Si vous l'aviez fait avec un peu d'humilité — mais j'ai senti à vos propos que ce n'était pas le jour de l'humilité pour vous — vous auriez aussi pu rendre hommage aux associations qui se sont beaucoup mobilisées auprès du gouvernement pour obtenir ce changement de position du gouvernement.

Vous auriez peut-être aussi pu, avec une forme de générosité, indiquer que les députés du Rhône, Thomas RUDIGOZ, Anne BRUGNERA, Sarah TANZILLI, se sont aussi mobilisés auprès d'Olivier KLEIN pour obtenir ce changement de position du gouvernement et peut-être aussi indiquer qu'Olivier KLEIN n'est pas le dernier — et comme maire de Clichy — à intervenir sur ces questions d'hébergement depuis fort longtemps.

Je voudrais aussi, Monsieur le Maire, vous adresser tout notre soutien pour la réquisition des personnels pour que les températures remontent dans les écoles et dans les crèches, et sans doute peut-être en salle du conseil, mais pour l'instant elle me semble tout à fait supportable.

J'espère en revanche que cette température ne montera pas dans votre majorité où le principe même de réquisition des salariés, il y a quelques semaines, était synonyme de capitalisme et de libéralisme le plus atroce.

Pour éviter la prochaine fois d'avoir à vous confronter au réel et à vos propres contradictions, faites en sorte que le dialogue social soit permanent afin de mieux anticiper ce type de conflit. Nous avons désormais l'habitude de votre appétit pour la communication. Il est en effet beaucoup plus rare de vous entendre sur le fond des sujets qui intéressent directement notre ville et surtout ses habitants et ses habitantes.

Il y a quelques jours vous avez — et vous venez de le refaire je crois — interpellé publiquement le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur en leur demandant de mobiliser l'État pour agir contre l'extrême droite et l'ultra droite dans notre ville. Malheureusement, les ficelles sont toujours un peu les mêmes : communiquer avant d'agir, faire peser sur les autres toutes les responsabilités là où pourtant vous avez et nous avons une capacité d'action, suggérer que vous seriez le dernier rempart à l'extrême droite sur cette ville.

Rappelons simplement qu'en 2019, l'État a dissous le Bastion social, et Génération Identitaire en 2021. Le Préfet a saisi le procureur de la République au lendemain de la manifestation de l'extrême droite du 22 octobre à laquelle vous avez fait référence, contrairement à votre adjoint de la sécurité qui a d'ailleurs été beaucoup moins prompt à agir.

Nombre d'entre nous se souviennent des combats déjà menés ici contre l'extrême droite. Jean-Yves SECHERESSE avait fait de cette lutte une véritable priorité. Il travaillait main dans la main avec le préfet sur ce dossier et surtout, il agissait. Il ne se contentait pas d'interpeller. Grâce à son action en lien avec Thomas RUDIGOZ, alors Maire du 5^e arrondissement, et à leur pugnacité, ils étaient parvenus, non sans difficulté, à faire fermer la Traboule, la salle de boxe des identitaires, car c'est cela le rôle d'un adjoint à la sécurité : agir aux côtés du préfet et des forces de l'ordre et mobiliser l'ensemble des services concernés pour agir. C'est un sujet qui ne tolère pas l'instrumentalisation, au risque de voir les situations empirer.

J'aimerais dans un second temps revenir sur la situation de la Guillotière. Elle est aussi symptomatique de vos relations avec la préfecture même si, selon nous, ce dossier va bien au-delà des enjeux de sécurité. Les forces de police mobilisées par le Préfet pour renforcer les polices nationales et les polices municipales sur la place Gabriel Péri ont momentanément — vous l'avez dit aussi — apaisé la situation. Cette présence policière massive et quotidienne offre un peu de répit à la place.

Comme vous le dites souvent, Monsieur le Maire, et je vous rejoins, la police ne peut être la solution unique. Si la place Gabriel Péri retrouve un peu de calme, ce n'est malheureusement pas le cas des quartiers alentour. Je pense notamment à la place Mazagran, dont les habitants sont eux aussi à bout.

Le Préfet de police a tenu ses engagements et les forces de police attendues sont aujourd'hui déployées selon le calendrier fixé, mais vous, Monsieur le Maire, que faites-vous ? Car même si aujourd'hui vous reconnaissez le pouvoir déterminant des forces de l'ordre dans la régulation de la sécurité sur les secteurs, elles ne peuvent être la solution à long terme. Il est urgent désormais de porter un projet fort sur les quartiers, un projet qui conjugue prévention, médiation, répression, et bien sûr aménagement.

Au lieu de rejeter la faute sur l'État qui ne ferait pas son travail ou sur les collectifs d'habitants qui ne seraient que des opposants instrumentalisés, je vous invite, Monsieur le Maire, à endosser ce rôle de chef d'orchestre qui vous incombe dans l'ensemble des politiques qui doivent être menées sur le secteur et d'embarquer avec vous le Président de la Métropole. À votre décharge, ce n'est pas simple, tant son implication sur ces sujets de sécurité et de tranquillité publique est proche de zéro. On se demande d'ailleurs toujours ce qui l'anime, car ce n'est sans doute pas la passion du territoire et de ses habitantes et habitants.

Vous ne partez pourtant pas d'une page blanche, Monsieur le Maire. Entre l'empereur Claude et vous, d'autres élus se sont penchés sur notre ville et ont agi. En 2018, nous avons demandé une étude qui définissait trois axes pour l'amélioration sur la sécurité de la place : la vidéoverbalisation, le réaménagement des transports en commun et la démolition de tout ou partie du Clip. Nous avons mis en œuvre une expérimentation de vidéoverbalisation que vous avez poursuivie.

Myriam PICOT, Maire du 7^e arrondissement, et Catherine PANASSIER, Maire du 3^e arrondissement, ont rencontré les collectifs d'habitants à maintes reprises. Avec le conseil citoyen et les conseils de quartier, elles ont commencé un travail de réflexion sur le devenir de la place. Ensemble, avec les services de la Métropole, ils ont travaillé sur différents scénarii d'aménagement. Malheureusement, malgré ces études engagées, nous avons l'impression depuis des mois de vivre un retour en arrière. Ne niez pas l'histoire, ni les actions déjà conduites dans ce secteur, ni les projets que d'autres avaient élaborés. La question de l'ouverture de la place est plus que jamais cruciale.

Alors que les habitants attendent des engagements forts et sûrement pas celui de plonger les rues de Lyon dans l'obscurité entre 2 heures et 4 heures 30 du matin, nous découvrons à l'issue d'une réunion en huis clos dont vous aviez choisi les participants que vous nous promettez un arbre de Noël et une chasse aux œufs de Pâques. J'ai cru, à un moment, à la lecture du Progrès, à une édition du 1^{er} avril.

Monsieur le Maire, la solution, si nous voulons véritablement agir à long terme pour la sécurité et l'apaisement du quartier, nous la connaissons tous. Il faut se donner les moyens d'une transformation profonde du quartier, il faut démolir tout ou partie de ce Clip qui s'érige aujourd'hui en muraille, pour rouvrir le quartier sur la ville. Madame la Maire du 3^e arrondissement s'est elle-même récemment prononcée en faveur de ces travaux et nous lui adressons à ce sujet tout notre soutien, car elle le sait, ce ne sont pas quelques arbres en remplacement des forces de police sur la place qui régleront le problème des zones aveugles de la place Ballanche et de la rue Paul Bert.

Comme ce fut le cas en d'autres temps sur d'autres secteurs, je vous invite donc à mettre en œuvre une stratégie globale, seule possibilité d'améliorer durablement la situation. Je pense par exemple au bas des pentes de la Croix-Rousse, à deux pas de l'Hôtel de Ville. Au cours des années 2000, Gérard COLLOMB et Nathalie PERRIN-GILBERT, alors Maire du 1^{er} arrondissement, ont en effet développé une véritable stratégie de requalification sur ce secteur avec la mise en œuvre d'opérations conjointes d'aménagement urbain et d'action de développement social.

Un droit de préemption et la mise en œuvre d'un périmètre de restauration ont concerné 38 immeubles, avec un rachat de nombreux murs, avec des négociations fortes avec les bailleurs et le concours de l'État et de la ville de Lyon pour expulser des commerces illicites et implanter des activités et services souhaités, la

gestion de proximité. Un développeur économique a été mobilisé. Des actions en collaboration avec les services de la ville de Lyon et de l'État — hygiène, douane, j'en passe et des meilleurs — avec des contrôles réguliers sur les commerces ne respectant pas la loi, ont été réalisés.

En quelques années, ce quartier aux volets clos est devenu le quartier des créateurs. Bien sûr, il faut continuer le travail, car la situation reste fragile et ce n'est pas la même échelle que la Guillotière. Pourtant, le Maire de Lyon, Gérard COLLOMB, avait su initier un processus mettant le Grand Lyon et l'État autour de la table avec un objectif : se donner les moyens de requalifier ce quartier et d'offrir à ses habitants un cadre de vie acceptable.

Pourquoi le quartier de la Guillotière ne mériterait-il pas un tel investissement de votre part ? Pourquoi ne parvenez-vous pas, ici comme ailleurs, à porter une vision d'avenir pour nos quartiers ? Les Lyonnaises et les Lyonnais ne sont pas en attente de discours ou de symboles mais d'efficacité. Ils le savent, moins de sécurité, c'est au bout du compte moins de liberté.

Monsieur le Maire, ne vous faites pas peur, être à gauche comme vous pensez l'être, ce n'est pas renoncer à la sécurité, ce n'est pas renoncer à nommer les choses, ce n'est pas renoncer à agir en matière de sécurité. Les Lyonnais ne retiendront qu'une seule chose si vous n'agissez pas, votre échec et votre incapacité à vous saisir d'un sujet pourtant au cœur de leurs préoccupations et dont l'extrême droite, elle, ne sait malheureusement que trop bien s'emparer si nous ne le faisons pas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour dix minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, l'anthroposophie est une idéologie exerçant une emprise mentale très dangereuse, notamment sur les enfants dans les écoles qui lui sont affiliées, et sur les patients qui ont recours à la médecine anthroposophique. C'est à ce sujet que je souhaiterais consacrer notre temps de parole introductif à la séance.

Je fais ici suite à nos communications par voie de presse cette semaine. Nous y faisons part, encore une fois, de notre inquiétude concernant la complaisance, consciente ou non, de cette majorité à l'égard de structures issues de l'anthroposophie. Nous nous inquiétons donc tout particulièrement de votre promotion active de la NEF, pour Nouvelle économie fraternelle, un organisme bancaire privé considéré comme le bras financier de ce mouvement.

En effet, un rapport supplémentaire de la MIVILUDES, organisme de lutte contre les dérives sectaires, publié la semaine dernière, s'est ajouté à deux années d'alertes de Ludovic HERNANDEZ dans cette instance et de nos collègues à la Métropole. Je cite ce rapport officiel. « La Société anthroposophique universelle exerce une influence prépondérante sur certains établissements bancaires "éthiques" comme la Nouvelle économie fraternelle. »

C'est très clair. Face à ces éléments, vous avez réagi, et je tiens à le souligner car ce n'est pas commun, par voie de presse pour nous dire, un peu à la façon d'enfants dans une cour d'école, « vous avez commencé les premiers ». La faiblesse de cet argument est navrante.

En 2012 et 2014, le Grand Lyon a emprunté en tout 3,3 millions d'euros à la NEF pour rénover des chaufferies et obtenir des feux tricolores plus économes en énergie. Renseignements pris, il s'agissait de financements très précis demandés par une majorité composite dont faisaient partie les écologistes. Car oui, cela peut paraître incroyable aujourd'hui, mais il y avait déjà bien des Verts dans les majorités précédentes.

À cette époque, la connaissance des dérives sectaires de l'anthroposophie et de ses liens avec la NEF était loin d'être équivalente à celle d'aujourd'hui. Nous sommes très, très loin de la promotion active que vous faites aujourd'hui de la NEF lorsque vous l'invitez, par exemple, mardi dernier, dans les salons de l'Hôtel de Ville. Il n'y avait d'ailleurs pas eu à l'époque d'alertes répétées de l'opposition sur le sujet.

Or, depuis deux ans, Ludovic HERNANDEZ met en garde cet exécutif. C'est pour cette raison que cette majorité ne peut pas dire qu'elle ne savait pas. Vos actions se font en toute connaissance de cause. En nous retournant l'accusation, vous ne répondez absolument pas au problème de fond : La NEF finance-t-elle oui ou non des projets ésotériques issus d'une mouvance sectaire ? Vous préférez botter en touche en essayant de défendre jusqu'au bout la NEF, car vos éléments de réponse délivrés à la presse ne témoignent d'aucune prise de recul de votre part sur la situation. Non, vous reprenez une nouvelle fois, au mot près, les éléments de langage de la NEF.

Vous expliquez, je cite, « la Nef avait fait l'objet d'un signalement au début des années 2000 pour lien avec l'anthroposophie. Elle avait attaqué pour diffamation et obtenu gain de cause. ». C'est exactement ce qu'on peut lire sur la rubrique « quels sont les liens entre la NEF et l'anthroposophie ? » du site internet de la NEF. Pensez-vous sérieusement que son site affichera autre chose que « non, nous ne finançons pas de dérives

sectaires » ? Comment voulez-vous mener une vérification sérieuse sans source complémentaire ? Pourquoi faire confiance sans preuve ?

Laissez-moi vous donner un conseil, ou du moins vous suggérer. Quand on cherche à prouver son impartialité à l'égard d'un organisme, on évite de copier-coller les éléments de langage de l'organisme en question, au risque d'être peu convaincant. Ce que nous retenons surtout dans votre réponse, c'est qu'à aucun moment vous ne condamnez l'anthroposophie et ses ramifications.

J'ai cru comprendre que vous aviez écrit au Président de la MIVILUDES pour avoir confirmation des liens entre la NEF et l'anthroposophie. Il est inutile d'attendre ces réponses, je vais vous donner les éléments que vous cherchez. Rien qu'entre 2014 et 2019, elle a financé pas moins de six écoles Steiner, établissements régulièrement dénoncés et mis en avant par la MIVILUDES pour les violences psychiques et physiques qu'y subissent les élèves. Pas plus tard qu'en début de semaine, l'un des membres du conseil de surveillance de la NEF donnait un cours à la Société anthroposophique de France. Pour retrouver les éléments que je viens de vous citer, il suffit de prendre trente secondes, un smartphone et une connexion internet.

La réalité, c'est que la NEF ne s'est toujours pas défaite de ses liens avec l'anthroposophie et que cette majorité n'a jamais condamné ce mouvement ésotérique aux dérives sectaires. Bien au contraire, elle ne cesse d'en soutenir les ramifications par le biais des réseaux sociaux, d'événements publics ou de subventions. L'anthroposophie est un sujet complexe et je pense que nous aurions tous collectivement à y gagner s'il était possible d'auditionner dans notre instance, Grégoire PERRA, principal lanceur d'alerte sur le sujet et ancien anthroposophe. Cela participerait à la prise de conscience du problème.

Dans l'attente de la confirmation par la MIVILUDES et de notre saisine du gouvernement, nous demandons donc à cette majorité qu'elle mette fin à ses engagements auprès de la NEF pour garantir la neutralité de la puissance publique. Les Lyonnaises et les Lyonnais ne comprendraient pas que l'argent des contribuables finance des projets sectaires et ésotériques. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour dix minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, je vous demande une interruption de séance de quinze minutes car nous ne nous entendons pas parler avec les manifestations qu'il y a dehors.

M. LE MAIRE : Très bien.

La séance est suspendue de 9 heures 08 à 9 heures 23.

M. LE MAIRE : Nous reprenons notre séance, merci de reprendre place. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour dix minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Comme je sais qu'à chaque fois que nous parlons vous nous faites des remarques, j'attends que vos collègues de la majorité aussi arrêtent de parler pour que nous puissions commencer l'intervention.

Monsieur le Maire, vos propos liminaires me font douter de savoir si c'était les propos liminaires d'un député européen ou du Maire de Lyon. En tout cas, en ce début de Conseil, je voudrais revenir à l'actualité qui concerne notre ville.

J'ai cru comprendre que vous me reprochiez certaines déclarations publiques sur les mesures que vous aviez annoncées en matière de sobriété, mais Monsieur le Maire, elles ne sont que la reprise de ce que nous avons pu dire, Laurence CROIZIER et moi-même, dans le cadre du groupe de travail que vous aviez initié sur ce sujet.

Oui, nous avons exprimé nos réserves sur l'extinction nocturne de l'éclairage public et ce pour des raisons de sécurité et nous maintenons ces réserves. Du coup, vous êtes plutôt parti sur une phase d'expérimentation jusqu'à la fin de l'année et sur une amplitude somme toute courte puisque de deux heures trente, quatre nuits par semaine. C'est donc bien que quelque part, malgré les discours, vous n'êtes pas aussi serein que vous voulez le faire croire dans ce domaine.

Sur l'aspect patrimonial, en mai, lors du débat sur le compte administratif, j'avais alors esquissé ma crainte que nous ayons une ville « bonnet de nuit » avec votre première réduction de cet éclairage et ce par rapport à notre attractivité touristique. C'est malheureusement le chemin que nous prenons. Alors que cette semaine ont été fêtés les 50 ans des Halles Paul Bocuse, je crois qu'il n'est nul besoin de vous rappeler l'importance de la gastronomie à Lyon avec une multitude de bouchons et restaurants qui profitent de notre attractivité touristique, attractivité due aussi à ce patrimoine bâti au cours des siècles et jusqu'à présent éclairé magnifiquement le soir.

J'avoue que lors de votre conférence de presse du 11 octobre, je n'ai pas voulu gâcher votre plaisir, et si j'avais lors de cet exercice exprimé ces craintes, vous m'auriez alors accusé d'être mauvais joueur.

Je dis quelques mots sur ce groupe de travail consacré à la sobriété énergétique. Nous y avons participé car il nous semblait utile, sur cette question, de ne pas vous laisser seul aux manettes. Pour être honnête, nous n'avions pas fondé grand espoir sur notre capacité à influencer sur ce que vous vouliez. D'ailleurs, en annonçant aux organisations syndicales le 7 octobre les décisions que vous alliez prendre en matière de chauffage, par exemple, nous savions bien que la réunion finale dite de décision du 11 octobre au matin était un peu cousue de fil blanc.

Vous avez été gentil, vous avez repris quelques-unes de nos propositions, mais c'était surtout « histoire de ». D'ailleurs si nous avons le moindre doute sur la considération que vous aviez à notre endroit, je me rappelle qu'un des participants de ce groupe de travail, participant de votre obédience, avait été surpris de voir que nous pouvions proposer des choses dans ce domaine, choses auxquelles vous n'aviez pas pensé.

Eh oui, aussi dingue que cela puisse paraître, nous travaillons et nous proposons. Il n'y a pas besoin d'appartenir à la NUPES ou à Europe écologie les Verts pour s'intéresser à l'énergie, au climat et aux sujets connexes.

Ensuite, comme mes prédécesseurs de l'opposition le disaient à vos prédécesseurs de la majorité, l'histoire de notre ville ne commence pas à chaque changement de majorité. Il y a bien eu des choses qui se sont faites avant vous. Je donne un exemple avec les diagnostics énergétiques des bâtiments. Après nous avoir affirmé de façon un peu péremptoire que rien n'avait été fait auparavant, vous avez finalement retrouvé 148 diagnostics énergétiques dont 105 sont antérieurs à 2020.

Le deuxième point que je souhaite aborder, c'est ce que vous appelez la concertation. Je l'ai déjà évoquée à l'instant avec la sobriété où les décisions avaient été en grande partie prises avant les conclusions du groupe de travail, et après tout, il est normal et sain que la majorité décide. Ce qui l'est moins, c'est quand elle cherche à se parer d'une sorte de vernis de démocratie participative à travers une concertation.

Nous avons vu avec l'enquête publique sur le règlement local de publicité qu'après avoir été sollicitées par des mouvements militants politiquement proches de vous, des personnes habitant bien loin de notre agglomération venaient donner leur avis et nous dire ce qui était bon pour nous en matière de publicité. Nous les en remercions vivement, mais nous leur demandons de bien vouloir s'occuper plutôt de ce qu'il se passe dans leur commune ou leur agglomération.

Nous le voyons encore avec le budget participatif, où finalement vous avez décidé d'éliminer tous les projets qui contreviendraient à votre idéologie. Par exemple, les demandes de nos concitoyens pour la vidéosurveillance ont été systématiquement éliminées au motif de coûts de fonctionnement élevés. Je serais curieux que vous nous fournissiez une analyse détaillée de ces coûts pour une caméra et que nous les comparions aux coûts d'entretien des espaces verts ou encore aux coûts des tables de ping-pong dans le 8^e arrondissement ou des bibliothèques itinérantes.

Des projets se sont vus retravaillés par votre équipe et pour certains quelque peu dénaturés sans que leurs auteurs ne soient associés et consultés. Ce doit sans doute être votre côté collectiviste et moralisateur qui vous fait vous approprier les idées des autres et les réécrire pour qu'elles soient à votre goût. Je crois que nous aurons l'occasion de revenir plus tard dans ce conseil sur votre vision de la concertation à travers le dossier de l'avenue des Frères Lumière, par exemple. Je n'irai donc pas plus loin sur ce sujet.

Si, quand même, comment ne pas évoquer la concession du Chalet du parc attribuée à votre ami écologiste Yann ARTHUS-BERTRAND ? Là encore, tout était écrit d'avance, rien ne nous a étonnés. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame RUNEL, c'est à vous pour huit minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous débutons ce Conseil municipal du 10 novembre 2022 dans un climat toujours anxigène. La situation nationale se dégrade sans que pour autant le gouvernement en prenne la mesure. Les crises s'additionnent et les fractures sociales et urbaines s'accroissent.

En effet, sur notre territoire, nous mesurons un peu plus chaque jour les dérèglements induits par la mondialisation dans notre société et les crises qui en découlent. Dire que nous sortons d'une crise sanitaire semble encore prématuré. Pour autant, nous vivons une crise climatique bien sûr. Les conséquences de la dégradation de notre écosystème et du climat impactent en priorité les plus fragiles socialement et physiquement. Les populations les plus défavorisées ou vulnérables sont les premières victimes des industries polluantes, des autoroutes à haute circulation, de la contamination de la biosphère, et elles en paient le prix au niveau de leur santé physique et psychique. C'est pour cela aussi que nous mettons en place une ZFE ambitieuse.

C'est une crise sociale, évidemment. Mois après mois, jour après jour, nous ne découvrons rien des difficultés que beaucoup rencontrent et que la crise économique, climatique et sociale, a accentuées :

difficulté à se chauffer, difficulté à se loger, difficulté à se nourrir, difficulté à se soigner, quand le tout est plus grand que la somme des parties. En somme donc, c'est la difficulté d'accès aux droits fondamentaux.

L'aide alimentaire est le premier type d'aide facultative délivrée par le CCAS. Avant même la crise sanitaire, l'aide alimentaire fournie par les CCAS en France représentait plus de 150 millions d'euros par an et touchait 500 000 bénéficiaires. Aujourd'hui, les demandes d'aide alimentaire explosent, des enfants se rendent à l'école le ventre vide, 15 % des grands Lyonnais disent ne pas manger à leur faim, alors qu'en même temps, d'autres par contre se remplissent le ventre.

Alors oui, Monsieur OLIVER, je me permets de vous interpeller en votre qualité de conseiller régional pour vous demander si vous savez tout ce qu'on peut faire avec un repas qui a coûté pas moins de 100 000 euros d'argent public, selon les informations de Mediapart, soit plus de 1 100 euros par convives, aux frais du contribuable bien sûr. Savez-vous combien de repas à la cantine cela représente ? Cela représente 7 692 repas. Ce sont 53 années scolaires. Avec la Région, on peut donc faire de longues études.

Savez-vous combien de familles nous pouvons alimenter avec 1 100 euros ? Un repas à 1 100 euros, c'est la valeur de plus de 7 paniers alimentaires délivrés par l'épicerie sociale et solidaire du CCAS, qui en moyenne nourrissent une famille de 4 personnes pendant 6 jours. Le « dîner des sommets », comme vous l'appellez, aurait pu se transformer plutôt en sommet des dîners.

Car oui, la question n'est plus pour certains de savoir comment finir les fins de mois, mais comment les commencer. Heureusement, une aide de 40 millions d'euros, via un amendement socialiste, vient d'être adoptée en faveur des associations œuvrant dans l'aide alimentaire, qui sont de plus en plus sollicitées. Certains encore se demandent s'il vaut mieux payer son loyer, sa facture d'électricité, la scolarité de ses enfants. Certains renoncent déjà à se soigner pour payer leurs courses. Il y a là un enjeu politique majeur car lutter contre la pauvreté, c'est commencer par donner à chacun l'accès à la santé pour répondre à la première des injustices : la maladie.

Je veux que notre pays continue de tenir la promesse républicaine formulée par le Conseil national de la résistance : être soigné en fonction de ses besoins et non en fonction de ses moyens. C'est notre responsabilité.

Il est donc temps d'arrêter de se cacher derrière l'orthodoxie des néolibéraux qui ont imposé un dogme du tout marché, qui conduit donc à la marchandisation des biens publics permettant en quelques décennies de remettre en cause les plus élémentaires de nos droits fondamentaux. Aussi, nous pouvons être fiers de voir dès janvier prochain le retour en régie publique de l'eau. L'eau est un bien commun que nous nous devons de garantir à chacun.

Il est donc temps à Lyon de proposer autre chose, comme cela se faisait jusqu'alors, que des aménagements, des accommodements, des ajustements, quand l'urgence écologique et sociale nous place au pied du mur.

Enfin, c'est une crise politique que nous connaissons actuellement. Le gouvernement nous a offert un triste spectacle en passant en force l'adoption du budget 2023. Elisabeth BORNE a actionné l'arme constitutionnelle du 49.3 pour la quatrième fois en moins de trois semaines. Même LR, considéré comme la béquille de l'Assemblée, n'a pas suffi.

Alors oui, vous me direz, et je le vois venir, Michel ROCARD l'avait fait en son temps et peut-être même plus que la Première Ministre actuelle, mais je vous répondrai qu'à l'époque c'était pour la bonne cause, et surtout qu'à l'époque vous pensiez la même chose que moi.

Outre ce renoncement au débat démocratique, ce qui se cache dans ce texte est bien plus grave. C'est un gouvernement qui réduit le budget des collectivités locales, un gouvernement qui ne permet pas à la fonction publique de fonctionner, un gouvernement qui organise la pénurie en voulant supprimer des places d'hébergement d'urgence, un gouvernement qui refuse de taxer les super-profits mais pas les super-pauvres, un gouvernement qui assassine en règle l'assurance chômage en voulant moduler par décret des conditions en bénéficiant, en gros faire en sorte que le régime d'assurance chômage soit plus strict quand trop d'emplois sont non pourvus, plus généreux quand le chômage est élevé, comme si c'était un choix d'être chômeur aujourd'hui.

Pour nous, il n'est pas envisageable, malgré les difficultés du moment, de renoncer aux services publics, car désormais à la ville de Lyon on ne laisse pas dormir les enfants dehors, désormais à la ville de Lyon, on ne ferme pas les bibliothèques, désormais à la ville de Lyon, on ne gèle pas les budgets du CCAS, désormais à la ville de Lyon, on ne renonce pas à la transition écologique.

Enfin et surtout, je veux partager l'indignation de notre groupe socialiste quant aux menaces pesant sur notre République. Quelle honte de voir l'Italie refuser l'accès à ses ports du navire Ocean Viking, qui se trouve toujours au large de la Sicile avec 234 migrants à bord. Quelle honte de voir la France tergiverser, en dénonçant un jour le « comportement inacceptable » de l'Italie mais en refusant, toujours en même temps,

de l'accueillir en proposant une solution de débarquement en France. Quelle honte bien sûr d'entendre à l'Assemblée nationale des propos haineux tenus par un député du Rassemblement national. Le racisme n'est pas une valeur, c'est un délit.

Ici, nous sommes tous des républicains, nous sommes des féministes, nous sommes des universalistes, alors oui, nous serons là, sans compromission, conseils municipaux après conseils municipaux, pour changer la vie des Lyonnaises et des Lyonnais. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur BOSETTI, c'est à vous pour dix minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce serait presque passé inaperçu mais nous avons coutume d'ouvrir notre Conseil municipal de novembre par le fameux débat d'orientation budgétaire et cela ne sera pas le cas cette année car les très vifs débats à l'Assemblée autour du projet de loi de finances vont nous imposer de reculer ce calendrier budgétaire, ceci malgré du 49.3 en rafale.

Cette dépendance calendaire vis-à-vis du budget national révèle en fait un profond dysfonctionnement constitutionnel puisque les collectivités ne disposent plus aujourd'hui d'une véritable autonomie budgétaire. Nous sommes dans l'attente des arbitrages du gouvernement mais aussi à la merci de ses décisions austéritaires. Or, à Lyon, personne n'a envie d'échanger une Audrey HENOCQUE contre un Bruno LEMAIRE. Nous perdrons au change.

Quand Bruno LEMAIRE, le ministre du décompte public, annonce vouloir réduire fortement la dépense publique, que faut-il comprendre ? Réduire la dépense publique revient, une fois l'excitation comptable dissipée, à réduire l'action publique. Autrement dit, le gouvernement s'engage à faire de moins en moins ces cinq prochaines années. Quel horizon ? Enfermer le pays dans la cellule d'un tableur Excel. Mais de moins en moins sur quoi ? Sur le logement ? Sur la santé ? Sur l'éducation ? Sur la justice ?

Quand Gabriel ATTAL invoque un « pacte de confiance » entre l'État et les collectivités, on atteint sans doute le paroxysme de l'acrobatie lexicale, car là où les contrats de Cahors prévoyaient déjà de plafonner les dépenses des collectivités, le très sympathique pacte de confiance prévoit carrément de diminuer les dépenses des collectivités, autrement dit — il faut toujours reformuler la novlangue — de supprimer des services publics de proximité. Là encore, lesquels à Lyon ? S'agit-il des crèches, de l'action sociale, de la culture ? Faut-il que nous cessions de délivrer les cartes d'identité ou les actes d'état civil que nous rendons aujourd'hui pour le compte de l'État ?

Ce que le gouvernement appelle de la confiance, à Lyon en commun, nous appelons cela du chantage car le déficit public qu'invoque le gouvernement n'est sûrement pas dû à un excès de services publics.

D'abord, parce localement, les collectivités n'alimentent pas le fameux déficit public, puisque contrairement à l'État, nous avons l'obligation de voter des budgets à l'équilibre, donc sans déficit et ensuite parce qu'au niveau local ou national, il n'y a pas trop de services publics. Au contraire, il n'y en a pas assez. Il n'y a pas assez de lits dans les hôpitaux publics, pas assez d'aides-soignants face à la perte d'autonomie, pas assez de berceaux dans les crèches, pas assez de compensations pour les personnes en situation de handicap, pas assez d'hébergements d'urgence, pas assez de logements sociaux, pas assez de moyens pour la justice et pour la sécurité. Tout cela est connu et tout cela est en plus partagé à gauche comme à droite.

De plus, le gouvernement nous dit vouloir travailler désormais sur l'attractivité de la fonction publique. Comment voulez-vous susciter une dynamique, de l'enthousiasme pour le secteur public, quand vous annoncez le recul de l'action publique et donc des suppressions de postes ? Lanceriez-vous une campagne de recrutement au moment d'organiser un plan social ?

Mes chers collègues, les services publics, les habitants, en ont plus que jamais besoin. Il ne faut donc pas reculer sur l'action publique. C'est ce que nous continuons à porter à Lyon en renforçant nos effectifs. En revanche, bien sûr, il faut s'interroger légitimement sur les raisons du déficit public. Pourquoi nos services publics ne sont-ils plus correctement financés ? La réponse n'est ni météorologique ni astrologique.

La politique fiscale qui a été menée sur le précédent quinquennat a conduit à une baisse des prélèvements obligatoires de plus de 50 milliards d'euros sur 5 ans. Sous ce nouveau mandat, sont encore prévues la suppression de la CVAE (8 milliards sur 2 ans) et la suppression de la taxe d'habitation, la dernière part pour les plus aisés, soit près de 3 milliards d'euros supplémentaires. Ajoutons que notre gouvernement a refusé, contrairement à d'autres pays européens, d'aller sur une taxe sur les superprofits. Il y aurait bien sûr d'autres leviers pour avoir des comptes à l'équilibre si on le voulait vraiment comme le rétablissement de l'ISF, un impôt sur le revenu plus progressif ou encore une fiscalité sur l'héritage revisitée.

Il y a donc un abandon assumé des services publics et donc aussi du service public local. Cette politique de l'inaction publique mérite d'être dénoncée parce qu'elle menace nos collectivités, elle menace la ville de

Lyon, elle menace les ambitions de notre plan de mandat, mais aussi parce qu'elle infuse et alimente le logiciel de nos oppositions locales, des Républicains à En Marche.

Ici, localement, nous avons un exemple flagrant d'inaction publique avec la « Région la plus mal gérée de France ». L'exécutif régional s'inspire de cette même politique. Il recule sur des pans entiers de notre patrimoine commun. Il recule sur la culture, la formation professionnelle, l'environnement, la politique tarifaire des TER. À Lyon, nous fermons des berceaux dans les crèches du fait de l'inaction de Monsieur WAUQUIEZ faute de personnels formés en nombre suffisant. En somme, nous régressons toujours sur l'autel des indicateurs comptables.

La politique du gouvernement nous promet un pareil horizon sauf que ce n'est pas un simple « dîner des sommets » que nous devons ici dénoncer. Avec MACRON, il s'agit d'un « déni des sommets », ou comment Jupiter refuse d'assumer que c'est bien la diminution des recettes publiques qu'il a lui-même organisée hier qu'il va nous faire payer aujourd'hui en faisant reposer la contrainte budgétaire sur les services publics.

Dans une note budgétaire, le collectif Nos services publics, que je salue, indiquait récemment, je le cite, que « le gouvernement prévoit un degré historique de contrainte sur les dépenses publiques, pour proposer le deuxième budget le plus austéritaire des vingt dernières années. Seul le budget 2018, "pré-gilets jaunes", présentait une telle diminution du niveau de dépenses publiques ».

Aussi, face à un gouvernement qui assume le déclin et qui veut tirer vers le bas nos collectivités, le groupe Lyon en commun appelle notre majorité, les communes, les départements, les métropoles, les régions, l'Association des maires de France et bien sûr France urbaine, à faire front ces prochaines semaines.

Non au pacte de confiance, oui à la question de confiance, car il y aurait tout lieu de se la poser.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Monsieur CHAPUIS, c'est à vous pour huit minutes.

M. CHAPUIS Gautier, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, « qu'il retourne en Afrique », « qu'ils retournent en Afrique », que cette injonction ait été prononcée à l'égard d'un député, à l'égard de migrants en cours de sauvetage ou envers le bateau de sauvetage lui-même, cela importe peu, le racisme est le même. Les masques tombent, ou plutôt celui fabriqué par le RN-FN depuis plusieurs années. Ce parti montre à nouveau son vrai visage, un visage de parti raciste.

Paradoxalement, le racisme n'est pas la raison pour laquelle nombre de nos concitoyens votent aujourd'hui pour le RN. En revanche, ce même parti est soutenu par de nombreux membres de groupuscules d'extrême droite, hier comme aujourd'hui, et ces personnes sont, hélas, bien présentes à Lyon : saccages de bars, de librairies ou rassemblements violents. Le 21 octobre dernier, ils défilaient en plein centre de Lyon avec des banderoles glaçantes « immigrés assassins » ou encore « l'immigration tue ».

C'est court, c'est peut-être percutant, mais c'est faux, totalement faux. Ce n'est pas l'immigration qui tue. Ce qui tue, ce sont les discriminations. Ce qui tue, c'est la haine de l'autre. Ce qui tue, c'est de ne pas porter assistance à personnes en danger, en plein milieu de la Méditerranée. Que les choses soient dites, il faut combattre l'extrême droite. À Lyon, c'est ce que nous faisons.

À ce titre, je vous remercie au nom du groupe des écologistes, Monsieur le Maire, pour votre engagement et votre lettre pour fermer ces lieux de propagande d'extrême droite au sein de notre ville. Ils n'ont pas leur place dans nos rues, ils n'en auront jamais. Je voudrais également saluer le travail partenarial de Mohammed CHIHI et Florence DELAUNAY qui a été mené avec le groupe de vigilance contre l'extrême droite, la conférence avec Nicolas LEBOURG, les demandes de fermetures formulées auprès des ministres de l'Intérieur et de la Justice et finalement donc auprès du Président de la République.

Enfin, je sais et salue également tout l'engagement de Nadine GEORGEL, Maire du 5^e arrondissement, et l'ensemble des élus d'arrondissement sur ce sujet. Ce travail est quotidien à la Ville et, Monsieur KIMELFELD, oui, en partenariat avec les services de la préfecture. Je voudrais appuyer ici le travail de Monsieur CHIHI dont l'engagement est plein, entier. Votre action, Monsieur l'Adjoint, est précieuse.

Mes chers collègues, de par son histoire, et tout particulièrement son fleuve et sa rivière, Lyon est une ville d'échanges et, vous l'avez rappelé Monsieur Le Maire, une ville de Résistance. Lyon a toujours fait le choix de s'enrichir par la diversité des gens qui y passent et qui s'y installent et nous en sommes fiers. Aujourd'hui, nous sommes fiers du choix de soutenir SOS Méditerranée, car personne ne s'embarque sur un bateau en abandonnant toute sa vie, en la mettant en péril par plaisir ou par confort, fiers de lutter contre les discriminations. Nous l'avons encore prouvé lors du dernier Conseil, avec la création d'une maison LGBTQIA+ pour nos seniors et des étudiants et étudiantes, la première en France. Un grand merci à Alexandre CHEVALIER et Rémi ZINCK pour leur engagement sur ce projet.

Nous sommes fiers enfin de mettre à l'abri des jeunes migrants. Le sujet n'est pas simple mais nous aidons, avec nos moyens, à protéger des jeunes migrants, notamment via la mobilisation du gymnase Dargent. Oui,

nous sommes fiers de Lyon car c'est une ville qui est et sera toujours une ville humaniste, une terre d'accueil qui refusera toujours l'obscurité, le bruit des bottes, et qui choisira toujours l'accueil de tous et toutes dans leur diversité.

J'aimerais maintenant avoir un petit mot de réaction sur ce qui a pu être dit auparavant. Je ne sais pas si l'humilité c'est juger les autres par soi-même, Monsieur KIMELFELD. Je vous ai bien écouté pour la Guillotière et ce que j'ai retenu, c'est qu'en 18 ans, donc, vous avez fait une étude. Dont acte.

J'aimerais vous rappeler également que les propositions que vous avez pu lire dans la presse proviennent d'associations de quartier. Elles seront contentes de votre jugement à ce propos. Dont acte également.

Sur la sobriété et l'extinction des lumières, Monsieur OLIVER, nous comprenons bien sûr que cela puisse susciter des craintes et c'est d'ailleurs pour cela que nous expérimentons, et vous l'avez rappelé, jusqu'en janvier 2023. Le concept, je le rappelle, est vraiment d'éteindre les lumières de 2 heures à 4 heures 30, quatre nuits par semaine. Il faut rappeler pourquoi ces mesures sont prises. Elles sont prises avant tout pour maintenir le service public. Nous sommes dans une solidarité énergétique et de nombreuses villes, y compris certaines gérées par la droite, ont mis en place ces mesures.

Je vais donner quelques chiffres. Ces mesures permettent d'économiser un quart de la consommation du poste éclairage public, ce qui représente 15 % de la consommation totale de la ville, soit environ 3 % de notre objectif qui est fixé à 10 % d'économies d'énergie. Nous sommes bien là dans une expérimentation et surtout dans des mesures pragmatiques et non pas dogmatiques.

Alors, Monsieur OLIVER, je vous laisse à vos polémiques pendant que nous faisons de la politique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHAPUIS. En complément de ce qui vient d'être dit et considérant les éléments qui ont été évoqués, notamment sur le plan financier et plus exactement sur la NEF, Audrey, je vous propose de nous apporter quelques éclairages pour revenir sur ce qu'a pu dire Monsieur CUCHERAT.

Mme HENOCQUE Audrey, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et à tous. Concernant la NEF, notre majorité fait un travail irréprochable sur la gestion budgétaire. J'en prends comme exemple la note AA High que nous a donnée de nouveau l'agence de notation DBRS ou l'excellente note de Moody's sur la gestion extrafinancière de la ville de Lyon qui nous permet de lancer une obligation verte et sociale cette semaine même.

Sur l'emprunt, nous diversifions et recherchons des institutions qui ont les meilleures pratiques en termes de déontologie, de transition écologique et de droits sociaux. Je vous renvoie à la tribune parue dimanche dernier dans le JDD signée par le Maire de Lyon et treize autres collectivités pour appeler les banques à sortir des énergies fossiles, ou encore au questionnaire que nous enverrons dorénavant à l'ensemble des banques auxquelles nous empruntons et qui fera l'objet d'une délibération un peu plus tard dans ce Conseil municipal.

Parmi les nombreuses actions que nous menons, nous avons en effet emprunté 3 millions d'euros à la NEF l'an dernier. C'est une banque qui a tous les agréments nécessaires des différents organismes. Tous les contrôles sont assurés par les organisations financières et bancaires dont la Banque de France, donc plutôt que de vous renseigner sur les réseaux sociaux, comme vous nous proposez de le faire, Monsieur CUCHERAT, je préfère m'appuyer sur la Banque de France.

Ceci dit, nous avons évidemment pris en compte le rapport de la MIVILUDES et en effet, j'ai adressé un courrier pas plus tard qu'hier au Président de la MIVILUDES pour savoir sur quoi il s'appuie pour citer la NEF dans une formule du rapport qui a été publié la semaine dernière.

Je voudrais rappeler que de nombreuses collectivités locales de gauche comme de droite empruntent à la NEF. Or, il n'y a qu'à Lyon que le groupe d'opposition attaque cette banque pour essayer de nous discréditer alors même que votre membre le plus éminent, Gérard COLLOMB, alors Président du Grand Lyon, avait emprunté à deux reprises à la NEF en 2012 et 2014.

Vous ne pouvez pas dire, comme vous l'avez fait à l'instant, qu'à l'époque il n'y avait pas d'allégation de lien entre l'anthroposophie et la NEF puisque la NEF a eu l'occasion en 2000, donc bien avant les emprunts bancaires contractés par le Grand Lyon, de se défendre et d'attaquer pour diffamation à ce sujet-là, d'obtenir gain de cause par la justice et également d'avoir la visite d'une commission bancaire en 2003 dans ses locaux qui a conclu à l'absence d'influence entre les pensées de certains de ses fondateurs et les actions concrètes de la banque aujourd'hui.

Concernant le forum de la finance éthique, il est dommage que vous ne soyez pas venu et que vous ne vous interrogiez pas sur le financement des autres banques qui, elles, ne publient pas leurs prêts. Heureusement, nous nous posons les bonnes questions pour vous à travers ce nouveau questionnaire qui sera dorénavant

envoyé à toutes les banques et qui prendra en compte leur déontologie mais aussi l'impact néfaste de certains investissements sur les droits humains et l'environnement.

Je préférerais vraiment que vous soyez plus constructifs et que vous vous concentriez sur des sujets plus importants comme ceux qui ont été rappelés dans l'intervention préalable de Monsieur BOSETTI, que je ne peux que renforcer, et qui dénonce la régression néolibérale de ce gouvernement avec, en effet, un programme pour réduire toujours plus les prélèvements obligatoires et, in fine, casser la nécessaire redistribution et les services publics dont notre pays a besoin.

Le gouvernement et le Président de la République mènent cette politique avec la complaisance des groupes progressistes et avec le renfort actif des groupes de droite, puisque je rappelle qu'actuellement, au Sénat, la Droite se lance dans un vrai concours de qui sera le plus austéritaire entre le gouvernement et cette droite sénatoriale.

J'espère vraiment que les groupes d'opposition sauront se concentrer sur les combats pour lesquels nos citoyens vont vraiment avoir besoin de nous tous dans les mois qui viennent puisque cela va être en effet un combat long et compliqué pour pouvoir défendre l'action municipale et les services publics. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, chère Audrey. Avant de poursuivre, j'aimerais saluer les jeunes en bac professionnel métiers de la sécurité qui sont avec nous aujourd'hui et qui sont venus nous observer et assister à ce Conseil municipal. Un salut républicain à vous.

Nous n'allons bien évidemment pas consacrer tout ce temps d'interventions préalables à nous répondre indéfiniment, parce que nous pourrions passer tout notre Conseil municipal à faire cela. Je ne vous redonnerai donc pas la parole, vous aurez l'occasion de la reprendre un peu plus tard, Monsieur HERNANDEZ. Je ne fuis pas le débat, Monsieur HERNANDEZ, vous aurez l'occasion de reprendre la parole mais nous avons aussi un ordre du jour à suivre.

De la même façon, je ne reviendrai pas sur l'interpellation de Monsieur KIMELFELD sur l'absence de stratégie globale parce que je ne vais pas vous faire l'offense de vous dire que vous n'êtes pas attentif à ce qu'il se passe dans ce Conseil municipal. Vous vous souvenez très certainement que lors de notre précédente séance, je suis intervenu sur ce sujet sous votre interpellation pour vous expliquer quelle était cette stratégie globale que nous déployons sur la place Gabriel Péri. Si aujourd'hui vous nous dites encore qu'elle n'existe pas, je ne sais pas si répéter à l'envi les mêmes éléments vous permettra de comprendre. Je pense que ce n'est pas une question de compréhension mais plus une question de posture. C'est normal, nous sommes aussi ici parfois malheureusement dans un théâtre de postures.

Je crois qu'un certain nombre de points, et en particulier ce sur quoi vous venez de revenir, chère Audrey, ont pu être abordés et je remercie Monsieur CHAPUIS d'avoir précisé que l'arbre de Noël ou les œufs de Pâques qui ont été évoqués un peu plus tôt ne relèvent pas d'un projet de la Ville mais bien d'une association d'habitants, de riverains et de commerçants de la Guillotière.

Je ne vais pas commenter, je me réjouis simplement qu'il y ait dans ce quartier beaucoup de gens qui aient envie de refaire de ce quartier un quartier à vivre comme nous le souhaitons. Je me félicite du fait qu'il y ait autant d'énergie constructive pour avancer.

Il me plaît, avec Fanny DUBOT ou Véronique DUBOIS-BERTRAND, d'être à l'écoute et d'accompagner toutes ces énergies pour faire en sorte de sortir du traitement injuste que beaucoup de médias font de ce quartier.

Bref, je vous remercie les uns et les autres pour vos interventions. Nous allons passer à la suite de l'agenda de ce Conseil municipal et aux questions des dénominations.

DÉNOMINATIONS

2022/2096 — Dénomination de voies et d'espace public : allée Nellie Bly, place Elsa Cayat, rue Anna Politkovskaïa et rue Marguerite Higgins, Projet Urbain Partenarial Duvivier à Lyon 7^e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Pour le premier rapport, je cède la parole à Monsieur LUNGENSTRASS.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous avons un ensemble de dénominations en hommage à quatre femmes, quatre journalistes, quatre personnes particulièrement engagées.

Je souhaite d'ores et déjà saluer le travail et l'engagement de la Maire du 7^e Fanny DUBOT, et ses adjoints et les remercier pour les propositions qui ont été faites et le travail dans le cadre de ce PUP Duvivier qui concerne un nouveau quartier qui est en train d'être aménagé avec de nouveaux logements et de nouvelles activités économiques, des commerces, des activités productives, mais évidemment aussi des espaces publics nouveaux qui seront qualitatifs, confortables et tout simplement à destination aussi des usagers et des habitants de ce quartier.

On y retrouvera une centaine d'arbres, 3 000 mètres carrés plantés. Ce sera évidemment un espace qui aura vocation à être un îlot de fraîcheur. On y retrouve aussi des services publics en plus des commerces de proximité et des activités économiques, avec notamment un nouveau groupe scolaire qui aura évidemment sa rue des enfants, qui s'appellera donc, si vous le voulez bien, la rue Anna Politkovskaia, une journaliste qui aura particulièrement subi les dérives russes, les prémices du fascisme en Russie. L'observation fine de la guerre en Tchétchénie lui aura montré les méthodes de guerre, les méthodes d'influence du pouvoir russe, les méthodes de la Russie de Vladimir Poutine.

Le 7 octobre 2006, elle est assassinée dans son immeuble. Cela fait tristement écho aujourd'hui à la guerre en Ukraine, aux atrocités commises par l'armée russe, aux bombardements et au déni de démocratie que l'on y perçoit. Cette rue des enfants Anna Politkovskaia est bordée d'une placette arborée de 300 mètres carrés que je vous propose de nommer la place Elsa Cayat, cette journaliste que vous connaissez, chroniqueuse de Charlie Hebdo, victime des attentats du 7 janvier 2015.

Si nous continuons vers le nord, l'impasse des chalets restera nommée ainsi pour éviter de nombreuses procédures aux habitants et acteurs qui sont déjà dénommés sur cette impasse et sera une zone de rencontre.

Si nous continuons encore un peu plus vers le nord, entre la rue Berthelot et Duvivier, une nouvelle voie piétonne verra le jour, l'allée Nellie Bly, cette journaliste et activiste américaine que nous vous proposons dans la délibération.

Enfin, si nous retournons au sud de ce quartier, il reste une voie à dénommer et nous vous proposons donc la rue Marguerite Higgins, cette journaliste franco-américaine qui aura construit sa carrière comme reporter de guerre particulièrement engagée, présente dans les camps de concentration, au procès de Nuremberg, mais qui aura aussi suivi les guerres de Corée et du Vietnam.

Je crois qu'il est particulièrement important aujourd'hui de rendre hommage à ces femmes remarquables et surtout de ne jamais oublier que l'engagement, quel qu'il soit, mais en particulier ici journalistique, peut coûter la vie. Notamment à l'international, cet engagement journalistique peut être dangereux et nous le voyons au quotidien. Ces dénominations sont là aussi pour porter une lumière sur cette situation. Selon Reporters sans frontières, chaque année, une cinquantaine de journalistes est tuée dans le monde et 200 à 300 journalistes sont emprisonnés en lien direct avec leur activité professionnelle, sans parler des pressions psychologiques et physiques que subissent un certain nombre de représentants de la presse à travers le monde dans des pays avec des conflits ou non.

Il est important pour moi aussi, avant de terminer, de souligner la fragilité de la démocratie en ce moment, des droits fondamentaux, de la liberté de la presse en particulier, qui sont largement soulignés par ces dénominations.

Nous le voyons ces dernières semaines et ces derniers mois, aucun droit n'est jamais acquis. Nous le voyons avec la démocratie dans un certain nombre de pays à travers le monde. Nous le voyons avec les libertés comme en Afghanistan ou en Iran aujourd'hui ou encore avec les droits, comme l'avortement dans un certain nombre d'états outre-Atlantique, avec des droits qui sont perdus à ce sujet. L'engagement doit donc être total et continu évidemment sur ces sujets-là. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Valentin. Madame DUBOT, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, c'est avec fierté que le conseil du 7^e arrondissement a voté à l'unanimité ces quatre nouveaux noms de rues, place et allée pour le quartier Duvivier. Nous nous inscrivons dans l'engagement de l'exécutif de la ville de dédier 90 % des nouvelles dénominations à des femmes sur le mandat 2020-2026. Une dénomination n'est pas anodine. C'est un hommage rendu lors de l'inauguration, mais surtout un ancrage pendant des centaines d'années au sein de notre ville.

Ces quatre femmes entrent dans l'histoire de Lyon, dans l'histoire du 7^e arrondissement. Ces quatre femmes ont un point commun. Elles étaient journalistes, chroniqueuses, elles se battaient pour la liberté d'expression et les droits humains. Deux d'entre elles en sont mortes. Ces quatre femmes ont œuvré à des siècles différents, sur des continents différents, dans des conditions sociales différentes, mais ont toutes marqué l'histoire par leur vision du monde. Leur regard singulier a été de nombreuses fois primé sans pour autant que leur nom soit connu de tous.

Ces quatre femmes ont été choisies par les habitants du quartier lors d'un vote à l'occasion de la fête de l'école Blandan en juin dernier. Je remercie les habitants pour leur engagement et leur enthousiasme autour de ce projet.

Il y aura donc dans le 7^e arrondissement, une rue Anna Politovksaia. Cette journaliste russe et militante des droits humains, assassinée en 2006, est connue pour son opposition à la politique du président russe Vladimir Poutine, sa couverture du conflit tchétchène, la dénonciation de la dégradation des libertés publiques et la corruption dans l'ensemble de la Russie. En 2001, elle a été détenue en Tchétchénie dans la région du Chatoï pour avoir enfreint les règlements en vigueur pour les journalistes alors qu'elle effectuait une enquête sur un centre de détention de l'armée. En 2004, elle est victime d'une tentative d'empoisonnement dans l'avion qui l'emmène à Beslan afin de négocier avec les terroristes auteurs d'une prise d'otage dans une école maternelle. Elle est assassinée le 7 octobre 2006 dans le hall d'entrée de son immeuble. Malgré l'arrestation et le procès des exécutants, le commanditaire n'a pas été formellement identifié.

Il y aura dans le 7^e arrondissement, une place Elsa Cayat, cette chroniqueuse de Charlie Hebdo tuée lors de l'attentat terroriste de janvier 2015 à Paris. Médecin psychiatre, elle était également écrivaine et chroniqueuse à Charlie Hebdo, dans lequel elle tenait une rubrique bimensuelle, « Charlie Divan ». Elsa Cayat est la seule femme victime de l'attentat contre Charlie Hebdo le 7 janvier 2015. Elle a reçu, le 31 décembre 2015, les insignes de Chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

Il y aura dans le 7^e arrondissement une allée Nellie Bly, cette journaliste américaine, pionnière du reportage clandestin. Dans son premier reportage en 1880, en immersion dans une usine de conserves, elle raconte la vie des ouvrières et leurs conditions de travail difficiles dans le froid, la saleté et la précarité. Elle consacre une grande partie de sa carrière aux conditions de vie du monde ouvrier et à la condition féminine. Elle fait notamment du journalisme d'immersion et passe dix jours dans un asile, se faisant passer pour folle. En 1889, elle réalise un voyage de 72 jours, devenant ainsi la première femme à effectuer un tour du monde sans être accompagnée par un homme.

Il y aura dans le 7^e arrondissement une rue Marguerite Higgins, cette journaliste américaine qui fut une des premières correspondantes de guerre et l'une des premières femmes à obtenir le prix Pulitzer. Marguerite Higgins est parvenue en 1944 à intégrer le très masculin service étranger du journal Herald Tribune. Elle couvre notamment la libération des camps de concentration de Buchenwald et de Dachau. En 1950, elle est l'une des premières sur place lorsque la guerre en Corée éclate. Elle conteste l'interdiction faite aux femmes reporter de se retrouver en première ligne auprès du général Douglas MacArthur, et obtient gain de cause. En 1951, elle obtient le prix Pulitzer.

Voilà quelques mots sur ces quatre femmes extraordinaires, qui suite à votre vote favorable, je l'espère, trouveront place dans le quartier Duvivier. Nous rendons hommage aujourd'hui à leur parcours, leurs valeurs et leur engagement pour la liberté d'expression et les droits humains.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame DUBOT. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2097 - Changement de dénomination de la rue Louis Thomas Achille en allée Louis Thomas Achille, ZAC Confluence à Lyon 2e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur LUNGENSTRASS, vous avez la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Il s'agit d'un changement de dénomination qui avait déjà été précédemment voté dans le cadre du projet urbain de la SPL Confluence. Dans le cadre des aménagements nouveaux du projet, cette rue Louis Thomas Achille sera désormais une rue piétonne donc nous vous proposons de la renommer en allée Louis Thomas Achille pour être plus cohérents avec l'aménagement qui sera fait.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

DÉSIGNATION

2022/2013 - Assemblée générale et Conseil d'administration de la Mission locale de Lyon — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons procéder au remplacement de Monsieur Antoine JOBERT, représentant titulaire de la Ville au sein de l'Assemblée générale de la mission locale de Lyon. La candidature de Madame Marie ALCOVER a été proposée. Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, Madame ALCOVER est élue. Félicitations.

Applaudissements.

(Vote)

Mise au point :

DRIOLI Adrien a fait savoir qu'il souhaitait ne pas prendre part au vote

(Adopté)

QUESTION DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Question du Conseil du 4^e arrondissement - Situation des migrants en recours de minorité

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L2511-12 du Code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des conseils d'arrondissement. Nous examinons aujourd'hui les questions des 4^e, 5^e et 6^e arrondissements. Nous commençons par le 4^e arrondissement. Cher Rémi, la parole est à vous.

M. ZINCK Rémi, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, sous votre demande et grâce à l'action remarquable des élus et des services de la ville de Lyon, les migrants en recours de minorité qui campaient au sein du square Ferrié dans le 4^e arrondissement ont été placés à l'abri au gymnase Dargent.

Je remercie Madame RUNEL, adjointe aux affaires sociales, la Mairie du 8^e arrondissement et son Maire, Monsieur Olivier BERZANE, ainsi que les agents de la Ville qui cherchent à maintenir les activités du gymnase en même temps que cet hébergement temporaire.

Cette mise à l'abri a été un grand soulagement, en premier pour les jeunes, mais aussi pour le collectif qui a encadré ce campement de manière exemplaire, et enfin pour les habitants mobilisés pour leur venir en aide.

Hélas, les causes des migrations n'ont pas cessé. Les conflits entre les états ou à l'intérieur des états, les inégalités économiques et sociales entre les pays occidentaux et les pays en développement sont toujours aussi fortes. S'ajoutent les dérèglements climatiques qui impactent les écosystèmes locaux, privant les populations de ressources en eau, rendant les terres infertiles.

Depuis cinq ans, le 4^e arrondissement est particulièrement touché par les phénomènes migratoires. En 2017 et durant trois années, il y a eu un squat très important dans l'ancien collège Maurice Scève, puis l'occupation du bâtiment du bailleur social ICF et dernièrement, ce campement au square Ferrié.

Au moment où nous votons cette question lors du conseil du 4^e arrondissement, nous n'imaginons pas que cette situation se renouvellerait si rapidement, ce qui est le cas actuellement. Si la Métropole est de son côté totalement engagée dans la prise en charge des mineurs non accompagnés et d'une partie significative des mineurs en recours, comme le montre la création des Stations 1 puis 2 que l'État finance depuis quelques mois pour moitié, la Ville ne pourra pas, de manière systématique, prendre à sa charge ces jeunes en recours de minorité qui, faute de place disponible, n'ont pas pu intégrer les dispositifs existants.

Cette situation d'attente entre une minorité non reconnue par l'organisme chargé de statuer sur leur situation et un avis définitif du juge reste l'angle mort de la politique d'accueil des jeunes migrants. Elle ouvre la porte à des situations humainement impossibles à supporter.

Monsieur le Maire, pensez-vous pouvoir faire entendre auprès du gouvernement et de sa Première Ministre une volonté de clarifier les textes de loi et les différentes réglementations entourant la prise en charge de ces jeunes nommés « mijeurs » afin que ces situations d'attente puissent enfin cesser par la mise en œuvre des engagements internationaux de la France en matière des droits de l'enfant ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Maire. Pour vous apporter des éléments de réponse, je cède la parole à Madame RUNEL.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, cher Rémi, mais aussi Mesdames et Messieurs, car je suis convaincue que l'intérêt dépasse les frontières du 4^e arrondissement, je vous remercie pour cette question qui pointe effectivement une problématique significative de notre territoire.

Si je rappelle l'historique récent, le 28 mai 2021, 17 tentes ont été installées par le collectif AMIE dans le square Ferrié, Lyon 4^e. Il s'agissait de mettre à l'abri une vingtaine de jeunes non reconnus mineurs par la métropole de Lyon, mais en recours de cette décision. Ce nombre est rapidement monté à 30 puis à 50.

En application de sa politique de lutte contre le sans-abrisme et de mise à l'abri des personnes les plus vulnérables, la ville de Lyon et le CCAS se sont particulièrement investis pour assurer des modalités de vie dignes aux jeunes installés dans le square Ferrié. Dès cette installation, en effet, la Ville a facilité l'accès aux toilettes et à l'eau. Le restaurant social municipal géré par le CCAS a distribué des repas chauds à ces jeunes et continue de le faire. Le CCAS a également effectué des passages réguliers sur le site et l'accès à des douches a été activé dans les locaux municipaux de la Mairie du 4^e arrondissement.

Même si les besoins fondamentaux de ces jeunes étaient couverts, et alors que leur mise à l'abri ne relevait pas de la compétence de la Ville, la municipalité a fait le choix, notre majorité a fait le choix, face à une situation qui s'aggravait et à l'absence d'issue proposée par les autres autorités compétentes, de mettre à disposition des solutions d'hébergement temporaires relevant de son patrimoine. Nous avons mis à disposition des appartements en résidence autonomie pour 11 jeunes filles très vulnérables et deux appartements rue Paul Bert pour 26 jeunes.

Ces efforts n'ayant pas suffi face à l'arrivée continue de jeunes à qui la minorité était refusée, le collectif a ouvert un nouveau squat dans un immeuble à Croix-Rousse appartenant à ICF et également dans des appartements d'un immeuble appartenant aux HCL situé place Chardonnet dans le 1^{er} arrondissement. En parallèle, mi-janvier 2022, la Maire du 1^{er} arrondissement, Yasmine BOUAGGA, a autorisé le collectif CUM à mettre à l'abri des jeunes MNA présents dans le square Pouteau dans la salle Diderot.

Après un an de discussion entre la métropole de Lyon et l'État sur la prise en charge des mineurs en recours, un accord a fini par être trouvé fin mai de cette année pour la création d'une Station 2 pour un total cumulé d'environ 100 places, 92 exactement. Nous nous en réjouissons. Néanmoins, l'incendie du squat Chez Gemma du 12 juin a bousculé cet équilibre fragile et a conduit à une nouvelle occupation du square Ferrié. Au regard de la durée d'occupation du square, des intempéries et du froid à venir, et faute de réponse de nos partenaires, la ville de Lyon a encore une fois décidé de mobiliser un gymnase pour la mise à l'abri de ces jeunes.

Mobiliser un gymnase, c'est mobiliser des moyens humains auprès des services que je remercie, particulièrement la DSP et le CCAS qui ont mobilisé ce gymnase en un temps record, mais aussi des moyens financiers. L'association LAHSo a été mandatée et financée pour accompagner ces jeunes. 70 jeunes ont donc pu investir le gymnase le 28 septembre dernier dans le 8^e arrondissement. Je tiens à saluer l'engagement du 8^e arrondissement et de son Maire, Olivier BERZANE, et je rappelle donc que la solidarité joue à plein dans l'ensemble de notre ville.

Malgré ces efforts conséquents, inédits et continus, force est de constater que cela n'a pas suffi, puisque des jeunes étaient encore sans solution, et le 5 novembre, un squat a donc été ouvert dans des maisons récemment propriétés de la Ville situées rue Gorjus dans votre arrondissement, dont la vocation transitoire devait permettre de mettre à l'abri des femmes en situation de précarité.

Vous aurez ainsi noté que depuis juin 2021, notre engagement est total et a permis la mise à l'abri de plus de 200 jeunes, représentant 20 000 nuitées, et la distribution de 30 000 repas au restaurant social, mais cet engagement municipal qui cumule 130 places dans notre patrimoine trouve ses limites face à un problème plus profond. Alors quel est ce problème ?

Comme le souligne le conseil d'arrondissement du 4^e, il s'agit du vide juridique qui entoure les jeunes en recours de minorité qui ne sont, au regard de la loi, ni mineurs ni majeurs et donc qui ne relèvent ni de la Métropole, ni de l'État. Ce renvoi des responsabilités est insupportable au plan local et intolérable pour ces

jeunes. Cette lacune juridique place ces jeunes dans des situations particulièrement difficiles, sans ressource et sans cadre de référence.

Or, paradoxe de ce système, on constate que 80 % à 90 % des jeunes qui forment un recours devant le juge des enfants sont in fine reconnus mineurs, soit une perte de quatre à six mois de prise en charge entre le refus de leur minorité et sa reconnaissance avec, comme on le voit, des jeunes qui se retrouvent en errance sur notre territoire.

De fait, des collectifs militants et citoyens de la France entière se sont mobilisés avec des députés pour alerter le gouvernement sur cette situation et demander une prise en compte de cette période de recours. Un certain nombre de parlementaires signaient également le mois dernier une tribune dans le JDD. Aussi, le Maire de Lyon vient d'alerter le Ministre du Logement et les parlementaires locaux sur cette question.

Un texte législatif comme la loi asile et immigration peut être l'occasion de régler cette question en s'appuyant sur les préconisations de la Défenseure des droits. Celle-ci, dans son rapport publié le 3 février 2022, intitulé « Les mineurs non accompagnés au regard du droit », recommande que la personne qui prétend au statut de MNA (mineur non accompagné) bénéficie d'une présomption de minorité jusqu'à la décision judiciaire définitive la concernant.

Si le principe de la présomption de minorité pour endiguer l'errance de ces jeunes en recours devait être affirmé et conduire à la prise en charge par les départements, il conviendra bien sûr de prendre en compte les incidences pour les collectivités concernées, notamment d'un point de vue budgétaire. Depuis de nombreux mois, nous n'hésitons pas collectivement à aller au-delà de nos compétences, à jouer le rôle de facilitateur, à apporter notre soutien, mais à présent, seules les autorités gouvernementales peuvent régler cette question. Récemment, elles ont reculé face au mouvement de contestation d'ampleur concernant le projet de suppression de 14 000 places d'hébergement d'urgence. Nous ne savons pas à cette heure si nos sollicitations pourront aboutir concernant le statut des MNA.

En attendant encore une fois que le gouvernement prenne la mesure de la situation, soyez assuré, Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, de notre engagement sans faille à continuer à agir malgré les difficultés que nous rencontrerons, car notre engagement rejoint celui porté par Claire HÉDON, Défenseure des droits, et par Éric DELEMAR, Défenseur des enfants.

Cet engagement doit nous servir de boussole, car pour nous comme pour eux, tout jeune se disant mineur et isolé doit être considéré comme un enfant à protéger, relevant de ce fait des dispositions légales de la protection de l'enfance, et non comme un étranger, relevant de la compétence de l'État. Cette approche est également celle de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme qui rappelle aux états qu'il convient de garder à l'esprit que la situation d'extrême vulnérabilité de l'enfant est déterminante et prédomine sur la qualité d'étranger en séjour illégal.

Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE MAIRE : Merci, chère Sandrine, pour cette réponse très complète et très précise à la question du 4^e arrondissement.

Question du Conseil du 5^e arrondissement - Interrogation sur la future politique en direction de nos quartiers populaires et plus particulièrement sur les enjeux de géographie prioritaire

M. LE MAIRE : Je donne maintenant la parole à Madame la Maire du 5^e arrondissement, chère Nadine.

Mme GEORGEL Nadine, Maire du 5^e arrondissement : Notre question porte sur la future politique en direction de nos quartiers populaires et plus particulièrement sur les enjeux de géographie prioritaire.

En effet, alors que les travaux de bilan ont commencé à l'échelle de la Ville et de la métropole de Lyon, la position de l'État sur la suite de cette politique de cohésion sociale et territoriale est attendue par l'ensemble des acteurs et de collectivités.

Dans le 5^e arrondissement, nous comptons un quartier, Sœur Janin, en politique de la ville (ou QPV), et deux quartiers, Ménival et Jeunet, en veille active (ou QVA).

Le QPV Sœur Janin, c'est un peu plus de 1 000 habitants avec des difficultés sociales et économiques prégnantes, notamment avec un taux de chômage encore très élevé et des problématiques de mixité sociale.

Les QVA Ménival et Jeunet, quant à eux, rassemblent un peu plus de 2 500 habitants et sont deux quartiers qui auraient toutes les raisons de voir leur classement transformé en QPV dans le cadre d'une nouvelle

géographie prioritaire si les indicateurs s'accordaient à évoluer, tant en termes de seuil que de diversité des enjeux mesurés.

Actuellement, le classement en QPV se base sur le seul revenu médian, indicateur certes précieux, mais qui invisibilise de fait d'autres facteurs clefs. Alors que le contrat de ville actuel prolongé à deux reprises se termine en 2023, pourriez-vous nous préciser le calendrier des discussions, les objectifs de notre exécutif municipal et comment les arrondissements pourraient accompagner l'exécutif pour être au plus proche des réalités des quartiers et pour être force de propositions en la matière ?

Je vous remercie.

Mme HENOCQUE Audrey, Adjointe : Merci, Madame la Maire. La parole est à Monsieur Jean-Luc GIRAULT pour répondre à votre question.

M. GIRAULT Jean-Luc, Adjoint : Monsieur le Maire, Madame la Maire du 5^e arrondissement, chers collègues.

Je vous remercie, Madame la Maire, de me poser cette question qui me donne l'occasion de faire un point d'actualités sur l'état des échanges entre la Ville et l'État, en lien avec la métropole de Lyon, sur le futur contrat de ville.

En mai 2022, alors sans calendrier annoncé par l'État, nous avons engagé, chers collègues, une démarche de bilan. Lors d'un premier temps d'échange avec les arrondissements concernés par la présence d'un ou plusieurs quartiers prioritaires, le Maire de Lyon a pu fixer comme ambition de dépasser le cadre actuel de la politique de la ville en interrogeant ce que nous voulions pour nos quartiers populaires.

Cette première discussion nous a permis d'établir trois perspectives de travail :

- la transition écologique dans un objectif de justice sociale ;
- la pleine participation sociale et citoyenne ;
- la volonté d'analyser les facteurs internes et externes aux individus qui expliquent leurs difficultés, liées à des problèmes d'insertion, de chômage, de vulnérabilité, de nonaccès aux droits.

À l'avenir, il s'agira donc :

- d'impliquer plus encore les habitants et les habitantes des quartiers populaires dans les prises de décision qui les concernent voire dans leur mise en œuvre ;
- de construire des stratégies territoriales qui puissent s'adapter aux spécificités et aux besoins des territoires concernés ;
- de valoriser l'engagement citoyen, la richesse associative, le potentiel, l'énergie des habitantes et des habitants de ces quartiers.

Le 20 octobre 2022, à l'occasion d'une deuxième séance à laquelle nous avons convié les neuf arrondissements, nous avons identifié les enjeux de définition d'une géographie prioritaire qu'il s'agirait de défendre auprès de l'État et de la métropole de Lyon. Il s'agissait pour nous de prendre en compte non seulement les indicateurs de précarité, mais également les indicateurs d'accès à l'emploi, à la formation, les compositions des ménages, bref, un panel plus large permettant de mesurer plus finement et avec plus de nuance les inégalités de nos quartiers.

Dans le même temps, chaque quartier en politique de la ville a démarré un travail de bilan évaluatif avec les partenaires. Ces bilans ont été ou vont être partagés avec les conseils citoyens, quand ils existent, et sont en cours de partage avec les élus d'arrondissement. Ces temps d'échanges permettent de capitaliser et de construire une vision commune et partagée, mais à ce jour, si la fin du contrat de ville actuel est actée pour fin 2023, nous avons reçu quelques premières orientations de l'État :

- l'importance donnée aux questions de santé, d'éducation, de participation citoyenne et d'emploi dans les futurs contrats de ville ;
- le maintien des dispositifs des cités éducatives ;
- la possibilité pour notre Ville de revoir le classement QVA en QPV pour les territoires le nécessitant.

À ce titre, ces demandes doivent être motivées par une analyse de nos services et je vous confirme que ce sujet est d'ores et déjà bien avancé. Pour vous répondre, Madame la Maire, notre demande tiendra bien compte d'une révision de la géographie des quartiers de Jeunet et de Ménival mais également de cinq autres quartiers que sont États-Unis, Duchère, Gerland, Moulin-à-Vent et la Guillotière, même si l'État garde le critère unique lié aux revenus des habitants.

Entre aujourd'hui et le début de l'année prochaine, il est prévu de rencontrer tous les maires et tous les adjoints individuellement pour échanger avec eux sur le projet du prochain contrat de ville. L'année 2023 sera donc consacrée à réécrire le projet de territoire pour la ville de Lyon et à décliner des projets spécifiques pour chaque quartier afin de répondre aux difficultés de chacun.

Ce travail se fera avec les élus, toutes les structures, les associations, mais aussi et bien sûr avec les habitantes et habitants et plus globalement des membres des instances participatives qui émaillent notre ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Jean-Luc.

Question du Conseil du 6^e arrondissement - Appel à manifestation d'intérêt pour le Musée GUIMET

M. LE MAIRE : Nous passons à la question du 6^e arrondissement. Je cède la parole à Monsieur BLACHE.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Je vais aborder le sujet du Musée Guimet, construit à la fin du XIX^e siècle et qui a connu de nombreuses générations d'enfants qui ont pu visiter ce musée qui est maintenant fermé depuis un bon moment.

Le 15 septembre 2022, l'exécutif en place a rouvert le Musée Guimet fermé depuis quinze ans, un bel effet de communication de votre part. Ce n'est d'ailleurs qu'une partie du Musée Guimet qui a rouvert.

Bien qu'un peu sceptiques sur l'état du musée, nous nous sommes réjouis comme de nombreux Lyonnais et Lyonnaises à l'idée de pouvoir à nouveau fouler le sol de ce lieu, ce que nous avons d'ailleurs pu faire. Une fois entré à l'intérieur, c'est une tout autre histoire qui se dessine. Nous avons découvert un lieu en très mauvais état, tout à fait dans le thème, me direz-vous, de la biennale Manifeste de la Fragilité.

La commission de sécurité a d'ailleurs longtemps hésité à donner un avis favorable à l'ouverture de ce site. Permettez-moi de revenir sur les échanges que j'ai eus en début de mandat avec Madame HENOCQUE à l'heure de la définition des projets de la PPI.

Sous le mandat précédent, des études étaient en cours de réalisation afin d'implanter les ateliers de la danse au sein du Musée Guimet. J'ai suivi ce dossier à l'époque car j'étais déjà maire sous le mandat précédent. Ce projet, de 20 millions d'euros au départ puis de 30 millions d'euros et encore un peu plus pour finir, n'était pas soutenable, trop cher pour un projet qui ne rendait pas accessible le Musée Guimet à l'ensemble des Lyonnais et grand-Lyonnais dans un site qui était, dans tous les cas, à réinventer.

J'ai donc été d'accord avec Madame HENOCQUE qui a proposé de stopper le projet afin de donner une nouvelle destination au Musée Guimet. Madame HENOCQUE m'avait indiqué qu'elle me proposerait une date de rendez-vous sur cette fin d'année afin de travailler ensemble sur un appel à manifestation d'intérêt, procédure intéressante puisqu'elle évite d'engager des coûts trop importants.

La question posée lors du conseil d'arrondissement du 18 octobre a été entendue, puisque l'assistante de Monsieur GODINOT a pris attache avec mon cabinet pour fixer un rendez-vous de travail sur l'avenir du Musée Guimet qui aura lieu le 16 décembre.

Pour autant, nous sommes un peu inquiets notamment de certains choix, notamment de Madame PERRIN-GILBERT qui prévoit une programmation culturelle dans ce lieu jusqu'en 2026. Pourquoi sommes-nous inquiets ? À l'heure où toutes les administrations cherchent à faire des économies, le Musée Guimet, en l'état, est malheureusement pour le moment une véritable gabegie d'argent public pour maintenir son fonctionnement. 500 000 euros, c'est le budget de fonctionnement que les Lyonnais paient pour quatre mois d'ouverture du Musée Guimet.

Il faut comprendre que dans ce musée, comme rien n'est aux normes, tout est exponentiel : les charges de personnel, la surveillance, et donc le coût d'exploitation est extrêmement important. Si l'on fait une moyenne basse du taux d'occupation, huit mois sur douze pour des expositions prochaines, la ville de Lyon va déboursier 4 millions d'euros jusqu'en 2026, 4 millions d'euros qui ne serviraient à aucune modification structurelle de ce musée, de l'argent jeté par les fenêtres.

Ces 4 millions pourraient servir à financer des études indispensables et essentielles compte tenu de la typologie de ce musée, pour engager un vrai projet avec une vraie destination pour que ce lieu retrouve enfin toute sa splendeur.

Voici donc la question que nous souhaitons poser : un appel à manifestation d'intérêt va-t-il être lancé pour le Musée Guimet d'ici cette fin d'année 2022 ? Avec le rendez-vous fixé hier par Monsieur GODINOT en

date du 16 décembre, nous savons qu'il n'y aura pas d'AMI en 2022, mais nous avons l'espoir qu'il voit le jour dans le courant du premier trimestre 2023.

J'ajoute que si cet AMI est lancé et que nous y sommes pleinement associés, nous veillerons à ce qu'il ne soit pas à l'image de celui du Chalet du parc. Nous veillerons notamment scrupuleusement au montage juridique et financier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Même si vous répondez déjà un peu à la question que vous posez, je vais quand même céder la parole à Monsieur GODINOT pour vous donner un certain nombre d'éclaircissements sur les points que vous avez soulevés.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Il serait évidemment plus facile pour moi de répondre à votre question, Monsieur BLACHE, si je l'avais en intégralité en amont du Conseil, comme c'est la règle, puisque là vous avez quand même pris un grand prologue qui change un peu la nature de votre question. Je vais néanmoins vous répondre.

Vous le savez et je l'ai évoqué plusieurs fois en conseil, l'ex-Musée Guimet fait partie des bâtiments vacants prioritaires pour la ville. D'ici fin 2022, comme j'en avais pris l'engagement, la Ville va ouvrir la réflexion sur la reconversion à long terme du Musée Guimet. J'ai ainsi proposé à l'ensemble de l'exécutif une rencontre début décembre pour nous permettre de faire le point sur les attentes de chaque adjointe et adjoint et je viendrai vous rencontrer, comme vous l'avez dit, le 16 décembre. Nous en avons d'ailleurs déjà parlé lors de nos rendez-vous sur le patrimoine dans votre arrondissement.

Cette étape nous permettra de recenser l'ensemble des besoins et des projections possibles sur ce bâtiment en vue de rédiger un cahier des charges. Celui-ci orientera notre action et nous permettra de déterminer le montage juridique le plus adapté.

En parallèle, la Direction centrale de l'immobilier pilotera l'actualisation des diagnostics techniques sur l'état du bâtiment. Elle a pour cela inscrit à son budget 150 000 euros sur 2023.

En parallèle de cette démarche et de son aboutissement, nous avons, vous l'avez dit, rouvert ce bâtiment aux acteurs culturels souhaitant investir ce lieu emblématique de notre ville. Les biennales de Lyon ont accepté de porter la remise en état du site, permettant de le transformer en ERP exceptionnel et la biennale d'art contemporain propose actuellement la découverte d'œuvres monumentales ou immersives de septembre 2022 à janvier 2023.

Les aménagements qui ont déjà été réalisés bénéficieront ainsi à des futurs porteurs de projet dont plusieurs ont manifesté leur intérêt pour ce site, aussi bien dans le champ du street art que du spectacle vivant. Leurs propositions sont actuellement examinées par ma collègue Nathalie PERRIN-GILBERT et les équipes de la Direction des affaires culturelles en lien étroit avec la Direction centrale de l'immobilier.

Dans le cadre de cette occupation transitoire, Nathalie PERRIN-GILBERT a également proposé un temps de travail à la Mairie du 6^e arrondissement. Cette occupation temporaire sera sans dépense supplémentaire pour la Ville, qui mettra en état. Charge aux preneurs d'assurer les coûts d'exploitation (mise en place de la billetterie, de la sécurité, des systèmes de sécurité incendie, etc.).

Nous sommes donc très loin des 4 millions de coût pour la Ville que vous avez annoncés dans la presse du fait d'une multiplication hasardeuse du coût d'ouverture pour la biennale.

Je profite de votre question pour dresser au Conseil un état des dernières avancées sur la réduction de la vacance du patrimoine de la ville. En 2021, nous avons arbitré les projets de la salle Rameau et de l'ex-collège Serin et de l'immeuble de neuf logements rue Pierre Corneille dans le 6^e arrondissement, dont le bail emphytéotique est à l'ordre du jour de ce conseil.

S'agissant de 2022, vous l'avez également évoqué et Madame CROIZIER vous y représentait ce lundi, le jury de la ville de Lyon vient de sélectionner cette semaine le lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt du Chalet du parc. C'est l'équipe réunie autour du promoteur Youse, associant la Fondation GoodPlanet, la Fabuleuse Cantine et la Maison Gutenberg, que le jury a choisie comme étant le projet qui répond le mieux à l'objectif que nous avons fixé d'en faire un lieu totem pour l'éducation et la sensibilisation à la transition écologique et la biodiversité des millions de visiteurs du parc de la Tête d'Or.

Je reviendrai devant le Conseil en 2023 pour la proposition du bail emphytéotique lié et nous avons une prévision d'ouverture de ce nouveau Chalet du parc pour fin 2025. J'espère que la mairie du 6^e arrondissement mesure bien toute l'implication que ce projet a représentée pour les services de la ville.

En 2022 toujours, pour la Galerie des Terreaux, nous avons validé l'étude de faisabilité du projet de la cité des artisans réparateurs et les négociations sur la maîtrise foncière du passage ont redémarré. Elles se poursuivront début 2023.

Quant au site Neyret, qui accueille déjà le service archéologique, nous avons également finalisé l'étude préalable de rénovation et sélectionné notre équipe de maîtrise d'œuvre. L'aile vacante accueillera en 2025 l'école de la résilience et un tiers lieu de la transition écologique pour lequel un appel à manifestation d'intérêt est prévu en 2023 à l'issue de la phase de concertation.

Enfin, nous allons réunir le premier tour du jury pour la Tour Guillot-Bourdeix, ex-CIRC, le 25 novembre. J'y reviendrai tout à l'heure lors des deux délibérations qui lui sont consacrées, ainsi que sur le site de Flessel, également à l'ordre du jour.

Je souligne simplement que cette tour est un immeuble de grande hauteur, le seul du parc de la Ville, ce qui signifie que ses contraintes de sécurité incendie sont exceptionnellement importantes. La Ville en récupère la propriété et donc la responsabilité au 1^{er} janvier 2023. Elle devra en assurer la surveillance 24 heures sur 24 tous les jours de l'année, ce qui se traduira par des coûts de gardiennage très élevés jusqu'à sa cession. C'est notamment cette contrainte financière qui nous a conduits à le prioriser.

La Ville prépare ainsi de front, Mesdames et Messieurs, la réouverture d'une dizaine de sites prioritaires. Cela traduit l'ambition forte qu'a posée Monsieur le Maire en tout début de mandat, qu'il n'y ait plus de grands sites vacants qui dorment sans projet. Cela participe de la transition écologique en réutilisant avec sobriété notre riche patrimoine existant que ces projets contribuent à réinventer.

Vous le voyez donc, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, cher Pascal, la renaissance du Musée Guimet a déjà commencé, comme ont pu le voir et comme pourront le voir encore tous les visiteurs de la biennale jusqu'à fin décembre, et la prochaine étape s'ouvrira bien comme prévu le mois prochain. Cette réouverture s'inscrit dans le cadre d'une politique beaucoup plus large qui concerne également plein d'autres lieux sur tous les arrondissements.

Je vous remercie.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Concernant le Chalet du parc, je voudrais juste faire un commentaire. Je suis extrêmement heureux que nous arrivions à trouver une destination forte pour ce chalet qui a aussi vu des générations entières passer, et je n'ai aucun commentaire à faire sur le vote. Il y a eu un vote, il a été tranché et nous savons qui l'emporte. Je n'ai pas de débat.

J'ai juste une petite question sur laquelle je voudrais être associé. Je pense que dans le montage juridique et financier, pour l'avoir étudié complètement, pour le moment, toutes les clauses et tout le système ne sont pas complètement validés. C'est le seul bémol que je voulais apporter et si vous le souhaitez, pour avoir étudié ce dossier, je suis prêt à échanger avec vous.

M. LE MAIRE : Rendez-vous est pris avec Sylvain le 16 décembre, si j'ai bien noté, donc ce sera également l'occasion pour vous d'évoquer ce point-là. Je suis tout à fait ouvert à ce que vous puissiez venir faire des propositions si vous en avez, cher Pascal. Merci.

Merci aux maires des 4^e, 5^e et 6^e arrondissements pour les sujets évoqués qui nous ont permis de clarifier un certain nombre de politiques engagées par la Ville. Nous passons maintenant à l'examen de notre ordre du jour.

2022/2092 - 7e Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Nous commençons avec un premier rapport, le 2092, pour lequel je cède la parole à Laurent BOSETTI.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en l'absence de Florence DELAUNAY qui est aujourd'hui excusée, j'ai l'honneur de vous présenter notre rapport égalité femmes-hommes pour l'année 2021.

Permettez-moi un instant de me détacher du rapport lui-même pour vous rappeler quelques éléments d'actualité autour de ce sujet.

Depuis vendredi dernier, les femmes travaillent gratuitement jusqu'à la fin de l'année. 15 millions de bénévoles, bonne pâte, font ainsi tourner le pays à moindre coût.

Il y a trois semaines, vendredi 21 octobre, la région Auvergne-Rhône-Alpes décidait de retirer le dossier de subvention annuelle de 20 000 euros à l'association Filactions, association qui promeut l'égalité des sexes et la lutte contre les violences sexistes auprès des jeunes de notre région avec brio depuis de nombreuses années.

À la rentrée dernière aussi, plusieurs personnalités de nos partis de gauche étaient visées par des affaires de violences conjugales. Quelques mois plus tôt, des accusations de viol visaient carrément des ministres du gouvernement.

En Iran, le 13 septembre, Masa Amini, âgée de 22 ans, était arrêtée à Téhéran pour « port de vêtements inappropriés » par la police des mœurs. Elle décédait trois jours plus tard à l'hôpital.

Aux États-Unis, cet été, plusieurs états ont adopté des lois interdisant l'avortement ou restreignant fortement son accès. Le gouvernement français et la République en Marche ont refusé de graver dans le marbre constitutionnel ce droit fondamental à disposer de son corps.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous savez que ces exemples sont seulement les exemples les plus médiatisés. La liste est bien plus longue pour des milliers de femmes anonymes, dans leur famille, au travail, dans l'espace public, dans leurs activités du quotidien. Mesurez bien, mesurons bien, comme le patriarcat fait encore système.

Je sais combien certains d'entre vous sont agacés par l'écriture égalitaire, l'espace public inclusif, la cour d'école dégenrée. Vous assimilez cela tantôt à du dogmatisme, tantôt à un hochet d'écolo-bobo. Ce ne sont pourtant pas des lubies. Ce sont tout simplement des luttes. Ce sont des conquêtes, pas à pas, dans tous les domaines de la vie publique. Ce sont des petites victoires, des grandes victoires, pour faire évoluer les mentalités, pour faire évoluer les droits, libérer la parole, rendre justice, changer les représentations.

Pour contrer un système dominant, il faut faire système sur tous les fronts. Dans un univers masculin, il faut, oui, changer la cour d'école. Il faut, oui, changer les créneaux d'accès aux gymnases. Il faut, oui, éditer un guide de l'aménagement urbain pour changer le visage de la ville.

Dans un univers masculin, il faut aussi oser interroger nos habitudes internes, celles des élus, celles des services, avec un budget sensible au genre, avec un processus d'achat public qui instille la question de l'égalité femmes-hommes, ou encore avec plus de 3 millions d'euros de régime indemnitaire pour revaloriser nos filières féminines à la Ville.

Dans un univers masculin, dans un univers qui est violent, il faut ouvrir de nouveaux hébergements d'urgence. Il faut innover avec le dispositif Angela et les marches exploratoires, il ne faut rien lâcher sur les subventions accordées aux associations qui protègent et qui font respecter les droits. Nous portons en ce mois de novembre le ruban blanc pour témoigner notre engagement contre ces violences.

C'est à partir de toutes ces luttes que s'est écrit ce rapport égalité. Il y en a bien d'autres répertoriées dans le rapport, d'autres menées depuis sur l'année 2022, et d'autres qui nous attendent bien sûr.

Merci à Florence DELAUNEY pour son engagement, merci aux services qui s'investissent chaque jour à ses côtés, à la mission égalité notamment, merci aux très nombreux acteurs lyonnais cités dans ce rapport et qui rendent toutes ces luttes possibles.

Merci à vous.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent. Madame BORBON, c'est à vous pour six minutes.

Mme BORBON Delphine : Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons prendre acte ici du septième rapport égalité femmes-hommes de la ville de Lyon et je remercie les services pour le travail réalisé. On ne peut pas aborder ce sujet sans avoir une pensée et rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui, dans le monde, se battent avec courage pour la liberté et la défense des droits humains.

En Iran, des jeunes filles, des femmes et des hommes s'opposent aux forces répressives et brutales du régime. Depuis le 16 septembre, partout dans le pays, les manifestations se multiplient au son de « femmes, vie, liberté ». En retirant et brûlant leurs foulards pour lutter contre l'obligation de porter le hijab, les femmes risquent leur vie. Leur combat est une leçon de courage.

En Afghanistan, depuis mai dernier, les filles sont exclues des écoles par les talibans.

Aux États unis, la démocratie est profondément fragilisée, notamment depuis le mois de juin quand la Cour suprême a révoqué le droit à l'avortement en laissant chaque état libre de les autoriser ou non. En Europe, ce droit reste fragile, à géométrie variable, et pourrait lui aussi, un jour, être remis en cause.

Dans notre pays, nous notons des progrès en matière de droits des femmes. Le sujet a pris plus de place ces dernières années, les politiques s'en sont emparés, le budget 2023 de l'État prévoit d'ailleurs une augmentation de 15 % par rapport à 2022 du budget de l'égalité femmes-hommes, soit 7,3 millions d'euros. La loi Rixain de décembre 2021 vise à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises au sein notamment des dirigeants des structures de plus de 1 000 salariés. Le congé paternité a été doublé et est passé à 28 jours, ce qui permet aux pères de s'investir davantage dans la parentalité.

Plusieurs autres mesures viennent renforcer la lutte des violences faites aux femmes, comme l'instauration du délit d'outrage sexiste, le numéro d'alerte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, le bracelet anti-rapprochement ou encore la levée du secret médical en cas de menace immédiate de la victime, mais le chemin est encore long, le travail est loin d'être terminé si tant est qu'il le soit un jour.

Les violences intrafamiliales et conjugales restent un fléau. 200 000 femmes en sont victimes tous les ans. À Lyon, les associations enregistrent depuis l'année dernière une hausse des consultations pour violence sexuelle. En 2021, 59 % des consultations concernaient ce type de violences au planning familial du Rhône.

Les inégalités de salaires persistent en France alors qu'au niveau européen, elles ont plutôt tendance à baisser. Une femme gagne en moyenne 15,8 % de moins qu'un homme. C'est presque le même écart qu'en 2006. C'est 13 % d'écart en Europe en 2020. Symboliquement, depuis le 4 novembre, je le rappelle, les femmes travaillent pour rien.

Sur notre territoire, chez Sytral Mobilité, c'est 39 % d'écart constaté en octobre de cette année. Concernant la ville de Lyon, vous avez choisi pour ce mandat d'expérimenter une orientation budgétaire prenant en compte l'égalité femmes-hommes dans toutes vos politiques publiques. Un équilibre des dépenses est nécessaire. Cependant, selon nous, cette pratique ne doit jamais être utilisée comme un outil punitif.

Vous augmentez la part des noms de femmes de nos rues, boulevards, impasses et espaces publics. Nous partageons cette nécessité d'accroître les ononymes féminins. Cet acte n'est ni banal ni neutre et indique l'état de notre mémoire collective et de la représentation des rôles de chacune et chacun dans notre société. C'est un travail qui avait déjà été initié depuis 2001.

Il y a quelques sujets précis sur lesquels nous nous retrouvons donc, mais malheureusement, ce constat trouve vite ses limites. Nous avons des interrogations et/ou inquiétudes sur certaines décisions et orientations. Notre ville peut se féliciter et se réjouir de pouvoir s'appuyer sur un riche vivier d'associations engagées dans l'égalité des droits, la lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles, et nous leur renouvelons notre soutien.

Pour fonctionner, ces associations, qui sont pour beaucoup d'intérêt général, ont besoin de leurs forces vives, salariés, bénévoles, mais aussi de moyens financiers. Dans le rapport de l'année 2020 présenté en 2021, vous mettiez en avant l'augmentation à votre arrivée des sommes fléchées à cette thématique. Si on regarde, en 2018, 103 900 euros étaient alloués sur le sujet. En 2019, c'était 115 898 euros. En 2020, c'était 120 800 euros. En 2021, c'était 107 000 euros, soit moins qu'en 2019, dernière année complète sous le mandat précédent. Pourquoi cette baisse ? Vous me direz peut-être que d'autres délégations interviennent de manière transverse, mais cela a toujours été le cas.

Autre point, en 2020, nous vous avons interrogés sur le projet de la maison lyonnaise des auteurs de violences conjugales. Pour rappel, la première du genre est née dans le nord de la France. C'est un lieu qui permet une prise en charge judiciaire, médicale et sociale des hommes responsables de violences. À Lyon, l'idée a été lancée à la fin du mandat précédent lors d'une rencontre entre Marlène SCHIAPPA et Gérard COLLOMB. Vous indiquiez avoir repris le projet mais depuis il n'y a pas eu de nouvelle, pas d'avancées.

Il y a eu quelques mots de Monsieur le Maire dans la presse disant que le projet n'en était qu'à ses prémices et qu'il souhaitait le mettre sur pied avant la fin du mandat mais qu'il fallait en définir les contours. C'était en novembre 2020. Les contours, depuis, ont-ils été définis ? Nous avons écrit à ce sujet à Madame DELAUNAY le 26 octobre et n'avons toujours pas de réponse mais nous imaginons qu'elle ne devrait plus tarder. En parallèle, je tiens toutefois à préciser que nous sommes ravis de la perspective d'ouverture d'une maison des femmes fin 2023 dans le cadre du contrat local de santé.

Concernant maintenant les hébergements d'urgence, nous ne voyons pas non plus une forte augmentation. Le mandat précédent s'est terminé avec cinq hébergements mis à disposition de l'association Le Mas, pas beaucoup plus, nous passons à huit en 2022. Sur ce plan-là, nous aimerions savoir également quels sont les liens et les organisations avec les communes limitrophes comme Villeurbanne.

Ce rapport reste donc une continuité des réalisations des équipes précédentes avec une mise au goût du jour mais vous pouvez, nous pouvons certainement faire plus. En 2023 doit paraître le plan d'action pour l'égalité professionnelle de la ville de Lyon. Il fera suite à celui de 2021-2022. Monsieur BOSETTI nous avait promis d'en présenter les grandes orientations stratégiques. Notre groupe attend avec impatience cette présentation et nous espérons que l'égalité au travail y sera traitée à la hauteur des enjeux et des annonces de votre majorité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame RUNEL, c'est à vous pour six minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, mais surtout Mesdames, bien sûr nos deux groupes approuveront et prendront acte de ce rapport, mais comme cela a été dit, cela fait bientôt une semaine, depuis exactement vendredi à 9 heures

10, que nous travaillons gratuitement. Cela signifie plus exactement que pendant 57 jours, soit un mois et demi, les femmes françaises travaillent sans salaire.

Selon les dernières données, les femmes percevaient en 2020 un salaire horaire inférieur de 15 % à celui des hommes. Cet écart a même augmenté entre 2010 et aujourd'hui. Cette situation est désespérante, tant la réduction des inégalités est lente et difficile. Pourtant, les femmes réussissent en moyenne mieux que les hommes à l'école et sont globalement plus diplômées. Cependant, elles s'orientent davantage dans le secteur médicosocial, notamment en raison des rôles de genre qui encore aujourd'hui font que les femmes sont perçues comme plus attentives, aidantes, chaleureuses. Certains disent même que nous avons des aptitudes naturelles à mieux nous occuper de ces métiers-là.

Ce sont des caractéristiques valorisées dans ces métiers, mais qui font partie des emplois les moins bien valorisés en termes de salaire. Cela expliquerait donc cette différence de salaire. La pandémie a d'ailleurs permis de vérifier ce constat. Plus un emploi est utile à la société, moins il est payé et considéré.

Une autre raison est que les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel, le plus souvent pour s'occuper des enfants, ce qui me permet de mettre en exergue l'importance des établissements d'accueil des jeunes enfants pour l'émancipation des femmes. Enfin, la grossesse explique aussi une partie de cet écart. Plusieurs études montrent comment le fait d'être enceinte puis mère peut ralentir la progression de la carrière des femmes. Ainsi, 68 % de l'écart salarial est dû au fait que les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes postes au sein d'un établissement donné.

Là encore, cela montre l'importance de structures adaptées, mais également une répartition plus équilibrée dans les congés parentaux. Si nous ne progressons pas sur ces points, les écarts de salaire ne pourront jamais se réduire. Au-delà des questions de sexisme et de misogynie, il s'agit d'un réel enjeu de politique publique.

Pour revenir sur ce dernier point, nous sommes au regret de vous dire que le sexisme et le machisme n'ont pas disparu, même après Mai 68, même après « me too ». Les violences demeurent. Lorsque l'on parle de violences faites aux femmes, de violences sexistes et sexuelles, ce dont nous parlons en réalité, c'est de politique. En effet, mes chers collègues, les violences machistes, l'agression et le viol des femmes, sont des actes de domination. C'est l'assujettissement, la prise de contrôle, la réification de la femme.

Ce que nous voyons aux États-Unis avec l'abolition du droit à l'avortement, ce n'est pas un simple recul des droits. C'est une volonté politique de contrôle du corps, qui considère les femmes non pas comme des individus, mais bien comme des objets. J'en profite d'ailleurs pour saluer, et je ne le fais pas souvent, le gouvernement et la démonstration de la volonté de faire entrer l'avortement comme un droit constitutionnel portée par Aurore BERGE.

Oui, nous avons toute notre place dans la lutte contre les violences et ce rapport en matière d'égalité femmes-hommes fait état des actions qu'elles mènent, notamment en interne, pour garantir une égalité entre les genres. Pour ne citer que quelques exemples — mais nos deux groupes s'en félicitent — sur la revalorisation des salaires des agents et notamment de celles, souvent en catégories C, qui sont dans les filières les plus féminisées, ce sont 7 millions d'euros qui ont été investis pour les agents, dont 4,7 millions d'euros pour les catégories C, souvent occupées par des femmes.

Toujours sur un plan financier, le lancement du budget sensible au genre doit nous permettre de mieux comprendre comment est dépensé l'argent public et quelles mesures doivent être prises pour qu'il ne favorise pas un genre en particulier et qu'il permette de lutter contre les inégalités en la matière.

À la jonction de nos engagements pour l'égalité femmes-hommes et de notre ambition pour l'éducation, il y a évidemment tout le travail déjà fait par la Ville dans les écoles. En ce sens, l'égalité filles-garçons tient une place importante dans le projet éducatif lyonnais, dans la politique menée pour une ville à hauteur d'enfants, car cela s'apprend dès le plus jeune âge. C'est aussi dans cette dynamique que s'inscrivent la végétalisation des cours des écoles et le réaménagement des aires de jeux, des démarches inclusives pour que chaque enfant puisse jouir et s'épanouir de la même manière dans un espace adapté et non genré.

Bien sûr, parmi les actions les plus importantes, il y a toutes celles qui concernent la prévention et la lutte contre les violences. À ce titre, la ville de Lyon s'est fortement mobilisée en permettant l'accueil d'intervenants sociaux au sein des commissariats ou des permanences d'accueil, mais également au sein des mairies d'arrondissement. Enfin, les maisons de justice et du droit jouent un rôle majeur en assurant une présence judiciaire de proximité, notamment en termes d'accès aux droits et d'aide aux victimes.

Mes chers collègues, c'est bien un problème global auquel nous avons affaire, car il concerne tous les acteurs et toutes les sphères de la société. Les violences machistes ne connaissent pas de frontière, elles ne se limitent ni à une tranche d'âge, ni à une catégorie socioprofessionnelle. Elles ne peuvent être combattues que grâce à l'implication de tous les acteurs de la société, et les collectivités sont bien sûr les

premières concernées. La délibération présentée aujourd'hui en est un bon exemple, mais à bien des points de vue cela peut paraître insuffisant.

À ce titre, les élus Lyon en Commun et de mon groupe considèrent qu'il est indispensable que soient mobilisés les acteurs de terrain, parmi lesquels les associations que nous tenons à saluer aujourd'hui.

Chers collègues, chères consœurs, certains mouvements féministes qui revendiquent plus de droits, plus d'égalité, qui cherchent à questionner et déconstruire peuvent parfois sembler excessifs, mais permettez-moi de finir mon intervention avec les mots d'une journaliste et militante féministe. « Le féminisme n'a jamais tué personne. Le machisme tue tous les jours. »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Sandrine. Laurent un petit complément à l'intervention de Madame BORBON, s'il vous plaît ?

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Madame BORBON, vous avez dit beaucoup de choses et je pense que Madame DELAUNAY pourra apporter des éclairages sur un certain nombre de sujets. Je voulais peut-être vous répondre sur un élément qui me paraissait important.

Vous disiez que vous aviez interpellé sur la création du fameux centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales. C'est un dispositif qui est porté par la préfecture, dont les travaux ont été initiés par la préfecture en 2021 et qui a été mis en service sur l'année 2022. Ce centre a une double vocation. Il est à la fois un centre ressource au niveau régional et il est aussi un lieu de prise en charge des auteurs de violences conjugales. Cette prise en charge comprend plusieurs volets. Elle comprend tout d'abord un volet psychologique, un accompagnement à l'insertion professionnelle et enfin, un accès aux soins pour les personnes qui sont en situation d'addiction.

La ville de Lyon vient en appui de la préfecture sur ce sujet avec des modules auxquels elle participe dans l'accompagnement des auteurs de violences conjugales. Je pense notamment à un module qui est porté par la mairie du 5^e arrondissement et qui permet de recueillir la parole des auteurs de violences, de permettre le dialogue et l'approfondissement à travers des actions de théâtre qui sont engagées avec eux.

En parallèle de ce centre porté par la préfecture, il y a un autre projet qui est en cours de finalisation sur le territoire de Lyon. Il s'agit de la Maison des femmes. Cette fois-ci, c'est un projet porté par la ville de Lyon avec de très nombreux partenaires comme l'Etat, la Métropole, la CAF, l'ARS, les hôpitaux et des associations. Dès cet été, nous avons pu échanger avec les différents partenaires que j'ai cités sur les premières hypothèses de montage juridique, de plan de financement et de localisation de cette Maison des femmes. Elle est portée à la fois par Florence DELAUNAY et Céline DE LAURENS.

Plusieurs points sur ce travail de construction sont encore en cours de concertation avec les acteurs institutionnels, mais nous avons comme ambition d'ouvrir cette Maison des femmes sur l'année 2023. Nous ne manquerons pas, sur ce sujet complémentaire, de revenir vers vous. Les adjoints et adjointes à l'égalité femmes-hommes dans les arrondissements sont associés par Florence DELAUNAY lors de points périodiques et bien sûr, le conseil pour l'égalité sera également un lieu pour vous tenir informés.

M. LE MAIRE : Merci, Laurent, pour ces précisions. Je vous invite à prendre acte de la communication de ce rapport. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(adopté)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE — PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2022/2021 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission finances, commande publique, administration générale, promotion des services publics et ressources humaines, avec un premier rapport pour lequel je cède de nouveau la parole à Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Il s'agit du traditionnel tableau des effectifs qui présente les créations de postes, les suppressions de postes, les évolutions de postes intervenues au sein de la ville de Lyon. C'est

aussi le traditionnel rapport où notre opposition prend la parole non pas pour parler du rapport mais d'autres sujets, mais c'est toujours un plaisir de discuter sur ces enjeux de ressources humaines.

M. LE MAIRE : Très bien, vous l'annoncez avant, cher Laurent. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour quatre minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci. Puisque Monsieur BOSETTI m'invite à parler d'autre chose, je vais commencer par revenir sur les propos de Madame RUNEL lors de son intervention liminaire.

Nous savions que les socialistes étaient dans le déni, mais à ce point, je dois vous avouer que j'ai un peu honte quand j'entends dans cet hémicycle qu'on nous dit qu'il n'y a plus d'enfants à la rue. Quand en passant dans l'ensemble des arrondissements et notamment comme moi hier à Perrache on voit que dans les tentes il y a des enfants qui dorment, que nous vous interpellons maintenant depuis plus d'un an et qu'aucune solution n'a été trouvée, je vous avoue que j'ai un peu de mal avec ces propos.

Deuxièmement, tout à l'heure Madame RUNEL, - vous avez attaqué la Région sur le dîner des sommets et vous avez, je crois, énuméré un certain nombre de choses que l'on aurait pu faire avec cette somme.

Je voudrais tout d'abord vous dire évidemment qu'avec ces événements-là, notre objectif est de créer de l'emploi mais, sauf erreur de ma part, quand vous étiez aux manettes à la Région, l'ensemble de vos groupes, que ce soit les socialistes, les écologistes ou la France insoumise, avaient des lieux ou plutôt des entreprises que vous aviez créées pour pouvoir justement favoriser l'emploi. Je me souviens par exemple d'ERAI, sur lequel nous avons près de cinquante postes à l'étranger, notamment en Chine, et je vous rappelle que la Région a été condamnée pour la mauvaise gestion d'ERAI par vos amis socialistes et écologistes.

Je vais vous dire ce que nous aurions pu faire avec ces 10 millions d'euros auxquels nous avons été condamnés. Nous aurions pu par exemple aider à la construction de 40 maisons de santé, nous aurions pu acheter 11 TER d'occasion, nous aurions pu aider 3 300 actions éducatives dans les lycées. Nous aurions pu financer 50 000 aides au permis de conduire, financer 1 676 bourses pour des étudiants dans le secteur social ou même pour former des ATSEM. Nous aurions pu financer 5 800 caméras de vidéoprotection, ou nous aurions pu aider évidemment à l'achat de 25 IRM. Vous voyez que nous pouvons tout de suite rebondir là-dessus.

Je vais venir à la délibération qui nous concerne et vous vous en doutez bien, nous n'approuvons pas cette délibération puisque nous ne partageons pas votre politique en matière de ressources humaines. Elle ne convainc pas d'ailleurs un certain nombre d'agents qui expriment leur mécontentement par des mouvements de grève plus ou moins opportuns. Celui privant les écoles et les crèches de chauffage est à notre sens déraisonnable et ne grandit pas l'action syndicale.

Autant, nous condamnons la restriction au droit de grève que vous avez mise en place en décomptant une journée complète pour une heure de grève, autant nous approuvons la réquisition des agents. Nous ne sommes pas dupes, la proximité des élections professionnelles qui vont se dérouler début décembre est souvent synonyme de surenchère entre organisations syndicales, histoire de montrer ses biscottos en espérant que cela fasse gagner quelques voix.

Néanmoins, le climat social est quand même révélateur d'un certain mal-être parmi nos agents. Il est vrai qu'avec l'arrivée en 2020 d'une majorité aujourd'hui appelée NUPES, avec des figures de proue comme Monsieur MELENCHON que vous avez reçu dans ces murs, Monsieur le Maire, en pleine élection législative, et un adjoint en charge des ressources humaines issu des rangs de La France Insoumise, nos agents avaient peut-être fondé beaucoup trop d'espoirs. Les voilà aujourd'hui en train de s'apercevoir qu'il s'agissait un peu d'un miroir aux alouettes, et ce malgré les grands effets de manche autour du projet d'administration « Fier-es de notre service public » qui était placardé aux quatre coins de notre ville, et évidemment aussi du pacte social.

Il est vrai que vous voici confrontés à la réalité et à la nécessaire maîtrise de la masse salariale. Nous avons d'ailleurs noté votre moindre enthousiasme, Monsieur l'Adjoint, sur l'embauche de 400 agents sur le mandat puisque vous tempérez désormais vos propos d'un « si possible ». Cher Laurent, encore un petit effort et vous allez revenir à la raison.

Le tour de passe-passe entre prime retraite et compensation partielle de la hausse des cotisations mutuelle et prévoyance n'est évidemment pas au goût des agents. Parallèlement, vous n'arrivez pas à recruter. Pourtant, vous ne lésinez pas sur les moyens :

- des marchés d'assistance au recrutement, comme on peut le lire dans le compte rendu des décisions du Maire, 4 lots pour 2,8 millions d'euros ;
- des marchés d'audit de services ;

- un publiereportage de quatre pages dans Le Progrès.

On le voit avec la police municipale d'ailleurs et je voudrais éclairer mon collègue, le Maire du 4^e arrondissement, après les propos qu'il a tenus dans Le Progrès lundi car il n'a pas l'air bien au fait.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur OLIVER. Votre temps est épuisé.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : pas de souci, je continuerai sur la suivante.

M. LE MAIRE : Très bien, je vous remercie. J'ai eu peur un moment que nous soyons à l'Assemblée régionale, mais nous allons revenir au Conseil municipal. Monsieur PRIETO, c'est à vous pour cinq minutes.

Monsieur PRIETO Philippe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, chers collègues, Mesdames, Messieurs, au-delà des aspects techniques portés par cette délibération, je souhaite, au nom du groupe Lyon en Commun et du groupe socialiste, la Gauche sociale et écologique, revenir sur notre vision de la stratégie RH de la Ville pour laquelle notre majorité a vraiment engagé un travail sans précédent.

Promouvoir le service public, c'est répondre à des attentes fortes à la fois des usagers et aussi des agents de la Ville, tout en ayant des objectifs ambitieux en termes de qualité de mise en œuvre, d'où la nécessité de veiller à la qualité des relations de travail au sein de notre collectivité car elle conditionne la qualité des politiques publiques que nous mettons en œuvre et des services publics que nous mettons à disposition de nos concitoyens.

Chacun des 8 200 agents de la ville de Lyon peut être fier de ces services rendus à la population et fier de participer à un modèle social interne ambitieux parfaitement en phase avec le projet politique que nous portons. Nous réaffirmons notre attachement au statut de la fonction publique, formidable atout pour mobiliser des leviers essentiels comme la durabilité de la relation au travail, la cohésion des collectifs de travail et l'intérêt des missions de services publics. À l'inverse, nous réfutons tout ce qui précarise les relations de travail au sein du service public.

Concernant la stratégie RH de la ville, trois enjeux majeurs doivent trouver des réponses. Le premier enjeu est la contribution de notre stratégie à l'adaptation de nos politiques publiques et de notre offre de service public. Il faut continuer à mobiliser les personnels de la Ville sur la nécessité de l'ajustement permanent de cette offre, conjuguée au principe d'efficacité. Chaque euro public doit être dépensé de manière optimale dans un contexte budgétaire très contraint, tout en installant la dynamique de transition écologique qui s'impose à nous pour les générations qui suivent notamment.

Le deuxième enjeu est la prévention de l'usure professionnelle de nos personnels et la gestion des fins de carrière notamment en direction des métiers en pénibilité plus forte ou vers les équipes en effectifs encore insuffisants malgré les efforts mis en œuvre. Je pense en particulier à nos écoles, nos crèches ou encore au CCAS. Sans doute pouvons-nous encore mieux tenir compte des impacts liés aux restrictions médicales, par exemple.

Le troisième enjeu est la partie stratégique de la politique salariale de la Ville. Cet enjeu lié au maintien de l'attractivité de la Ville se trouve au cœur du pacte social. À cet égard, nous nous félicitons de la campagne de communication de la Ville sur les emplois à pourvoir dans la police municipale, les crèches ou les espaces verts, et nous souhaitons qu'elle puisse être complétée pour d'autres métiers en tension, par exemple ceux de la Direction de l'éducation ou des services destinés à nos aînés.

Notre pacte social ne peut prendre son sens que s'il s'accompagne d'un dialogue social continu, cohérent et exigeant :

- continu, c'est-à-dire en s'inscrivant dans un calendrier avec des procédures d'alerte et de traitement rapide des contentieux ;
- cohérent, c'est-à-dire en évitant le piège des revendications catégorielles ;
- exigeant, c'est-à-dire en tenant compte du contexte de crises multiples qui limite strictement la progression de la masse salariale tout en favorisant des méthodes de management favorables au développement des personnes.

En conclusion, force est de constater qu'il nous faut poursuivre le travail formidable déjà engagé pour assurer une mobilisation forte et homogène de l'encadrement, offrir des perspectives aux personnels appartenant aux catégories les plus modestes, rassurer les personnels et leurs représentants syndicaux et continuer à clarifier le pacte social que nous leur proposons.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur PRIETO. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre :

Droite, Centre et Indépendants

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2016 - Rapport des mandataires — Société Publique Locale Lyon Parc Auto - Exercice 2021

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport 2016, pour lequel je cède la parole à Audrey.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. En effet, la commission finances a pris connaissance du rapport 2021 du mandataire, la SPL Lyon Parc Auto et l'ensemble des commissaires en a pris acte.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour cinq minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, concernant Lyon Parc Auto, nous avons des craintes sur vos intentions et le temps nous a donné raison puisque LPA va devenir une coquille vide. En commission, nous avons entendu que l'avenir de LPA serait radieux, mais un examen un tant soit peu objectif de la situation suggère plutôt le contraire. LPA connaît aujourd'hui une fuite de ses talents et de ses cadres dirigeants.

D'ailleurs, dès juillet dernier, la Directrice générale, Madame Pascale GIBERT, quittait ses fonctions. De son propre aveu, cette décision fut prise sous la contrainte, face au manque de clarté de l'exécutif métropolitain. Depuis, quasiment tous les titulaires de postes de direction chez LPA sont également partis. On ne peut pas dire que cette fuite laisse à penser que l'avenir sera radieux et l'intégration de LPA dans la future Société publique lyonnaise de Mobilités (SPLM) n'a rien pour nous rassurer.

La Société d'économie mixte, la SEM, perdra la main sur les horodateurs du stationnement payant en surface à Lyon. Elle verra également 15 de ses parkings, soit 8 000 places, passer à la SPLM. Elle devra aussi lui transférer ses compétences en matière d'autopartage, voire perdra peut-être aussi la logistique urbaine. Il s'agit là d'une véritable destruction de LPA. Ses compétences se réduiront comme peau de chagrin, sans compter les 200 salariés récupérés par la SPLM. Autant dire qu'après cela, LPA n'aura plus beaucoup de raison d'être.

Je connais votre réponse. « Nous n'avions pas le choix de désosser LPA en la fondant dans la SPLM étant donné l'arrivée à échéance des marchés publics en 2023, 2024 et 2025 ». L'analyse de Bruno BERNARD était que vos exécutifs allaient perdre à cette occasion la gestion des parkings au profit d'acteurs privés, mais une question me vient à l'esprit. Pourquoi Monsieur BAGNON, en tant que président de LPA, et vous, Monsieur LUNGENSTRASS et Madame DELAUNAY en tant qu'administrateurs, n'avez-vous pas tout fait pour aider LPA à regagner ces marchés publics ?

Cette belle société engagée depuis trente ans dans les mobilités lyonnaises méritait cette option, je crois, mais non, par manque de volonté ou plutôt par intérêt divergent, vous avez préféré démanteler LPA et récupérer ses compétences dans une structure où l'opposition n'est pas représentée.

Si le modèle d'exemplarité et de démocratie que vous prétendez être se résume à celui-là, il y a de quoi s'en inquiéter. Cette décision est bien évidemment incompréhensible d'autant plus à l'heure où la place de la voiture en ville doit être repensée. Je précise bien « repensée » et non « annihilée ». LPA constituait un outil formidable pour remplir cet objectif. Au lieu de le valoriser, vous avez choisi de l'abandonner.

Alors, dire que l'avenir de LPA sera radieux est tout aussi convaincant que dire que l'espace de covoiturage du quai Gailleton à 300 000 euros n'est pas un fiasco. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour cinq minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

« vous voulez notre mort ! », « ils veulent tuer le centre-ville ! », « ils veulent faire comme à Grenoble », « pourquoi sont-ils aussi dogmatiques ? », voilà, Monsieur le Maire, les commentaires que nous recevons de la part des commerçants de la Presqu'île suite à l'annonce de la suppression de 1 700 places de stationnement souterrain lors du Conseil de la Métropole de septembre dernier.

Après avoir subi la crise des gilets jaunes, la crise de la Covid, voilà que nos commerçants du centre-ville vont devoir traverser les décisions idéologiques des écologistes lyonnais et cette suppression de 30 % du nombre de places de parking souterrain en Presqu'île.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que le centre-ville de Lyon est une destination commerciale prisée des habitants de la métropole de Lyon, de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou même de régions avoisinantes telles qu'Occitanie ou Bourgogne-Franche-Comté. Ces touristes viennent sur une journée à Lyon, parce que nous avons un centre dynamique avec de belles boutiques, et notamment des commerces indépendants. Votre décision va faire fuir cette clientèle. Elle va la faire fuir car Lyon devient trop inaccessible pour ces touristes occasionnels. Cette décision est irresponsable et vous devez absolument faire revenir le Président de la Métropole dessus.

Je vais brièvement vous proposer quelques arguments pour que vous puissiez justifier d'un rétropédalage qui serait utile à l'ensemble des Lyonnais. Tout d'abord, cette décision va favoriser le commerce en ligne et les multinationales telles qu'Amazon. C'est le commentaire que nous avons le plus entendu lorsque nous avons auditionné les touristes à l'entrée du parking souterrain de la République. Alors même que votre majorité nous explique qu'elle souhaite lutter contre les dark stores et les plateformes qui ne paient pas d'impôts en France, vous leur faites la courte échelle.

Ensuite, cette décision va à l'encontre de la politique de l'emploi que nous devons mener. Alors même que la France compte près de 7 % à 8 % de chômeurs, vous allez prendre une décision qui va inéluctablement conduire à des suppressions de postes.

L'exemple, nous l'avons, c'est celui de Grenoble. Grenoble a tué son centre-ville, et aujourd'hui vous avez des dizaines de commerces qui n'ont jamais rouvert et une ville sans commerces, c'est une ville sans âme.

Enfin, votre décision est élitiste et s'adresse aux gens les plus riches. Qui sont les gens qui vont bénéficier de ces nouvelles places électriques ? Ce sont les gens qui sont en mesure d'avoir des voitures hybrides ou des voitures électriques, ce qui n'est pas le cas de la majeure partie des classes moyennes et des familles les plus démunies que compte notre Métropole.

Monsieur le Maire, connaissez-vous le prix d'entrée d'une voiture électrique ? C'est 25 000 euros. Alors même que nous connaissons une inflation record, que nous connaissons une hausse significative des prix de l'énergie, des prix de l'alimentation, cette décision est une nouvelle attaque contre les plus faibles.

Monsieur le Maire, chers amis de la majorité écologiste, France insoumise, ne tombez pas dans des dérives sectaires, arrêtez de prendre vos décisions selon le bon vouloir des lobbys cyclistes qui vous imposent les décisions que vous prenez. Comprenez que vous devez agir pour l'ensemble de la population. En paralysant les déplacements, vous paralysez les libertés et en paralysant les libertés, vous vous mettez les Lyonnais à dos.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Quelques éléments de réponse, Monsieur LUNGENSTRASS ?

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Oui, merci. En matière de gouvernance LPA, je crois que vous n'avez pas totalement saisi la construction de la SPLM. Je rappelle donc que nous aurons effectivement la création que vous aurez prochainement en Conseil municipal d'un groupement d'employeurs et d'un groupement d'intérêt économique.

Il va justement permettre à cette SPLM d'être un guichet unique en matière de mobilité et de construire ce guichet unique en matière de mobilité avec l'ensemble des collectivités qui apportent leurs compétences en matière de mobilité, que ce soit le SYTRAL, la Métropole ou la ville de Lyon. C'est un élément important et l'agence des mobilités qui a été lancée par la Métropole va dans ce sens, elle fonctionne déjà très bien et recueille de nombreux habitants qui vont ou téléphonent à l'agence des mobilités.

En matière de gouvernance aussi, c'est justement pour maintenir le formidable outil qu'est LPA que nous sommes justement en train de construire ce GIE, si vous l'approuvez, justement pour maintenir les savoir-faire, car ce sont les mêmes employés, avec leurs savoir-faire et leurs atouts qui travailleront à l'exploitation des parkings, comme ils savent excellemment le faire aujourd'hui.

Comme vous l'avez dit, par contre, nous avons une attention toute particulière à maintenir les parkings publics dans un giron public le plus possible parce que ce sont des atouts stratégiques, notamment pour le centre-ville où ils se situent. Nous avons besoin d'avoir la gestion de cela, d'où la création de la SPLM, mais

qui sera bien gérée et exploitée par les personnels aujourd'hui employés par LPA et qui travailleront dans ce groupement d'employeurs.

Je vais rapidement revenir sur les propos de Monsieur OLIVER concernant les 1700 places. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ces évolutions sur les parkings publics à de nombreuses reprises, lors de réunions publiques, par presse interposée et autres. Je rappelle ici les différents aspects. D'une part, sur les 1700 places qui se transforment, il y en a déjà une grande partie qui est liée à la requalification et à l'embellissement du centre d'échange de Lyon Perrache, pour près d'un tiers. Évidemment que cette requalification importante du centre d'échange, et je sais que vous y êtes parfaitement favorable, Monsieur OLIVER, va engager des transformations à ce niveau-là, mais je voudrais rappeler aussi qu'il y a 500 places qui sont électrifiées car il y a une dynamique forte sur le sujet, parce qu'il y a des ventes qui sont importantes — et nous avons encore eu les chiffres récemment — et parce que nous avons aussi un besoin d'électrifier et de décarboner les véhicules lorsqu'ils ont encore une utilité pour les personnes ou les entreprises concernées.

Il y a 300 places qui deviennent de l'autopartage. Il y a donc là aussi une optimisation de l'espace et un usage de la voiture optimisé, et puis, ce qui est important, mais vous ne parlez jamais de ce sujet-là, c'est que le volume n'est pas tout. Il y a aussi le sujet de la répartition des places. Quand on vous écoute aujourd'hui, on a l'impression que l'intégralité des places serait là pour les visiteurs qui viendraient voir les commerces en presqu'île.

D'une part, il faut rappeler que la grande majorité des personnes qui viennent en presqu'île, y compris faire du shopping ou travailler ou qui y habitent viennent autrement qu'en voiture, très largement, pour une grande part à pied et en transports en commun.

Il y a évidemment des personnes qui viennent de l'extérieur en voiture, des visiteurs, des touristes, des personnes qui veulent bénéficier de notre centre-ville, des théâtres, des offres culturelles, etc., et qui peuvent venir de plus loin. Ces personnes-là utilisent donc les places visiteurs qui sont ouvertes et qui ne représentent pas du tout l'intégralité des places. C'est là qu'il y a un sujet sur la répartition parce que nous allons justement bouger la répartition.

Nous avons vu qu'il y avait aujourd'hui une sur-offre pour les pendulaires, ce qui veut dire que nous pouvons avoir des marges de manœuvre sur le sujet et nous allons donc réajuster la répartition pour les résidents et nous allons même aller au-delà, puisque nous allons même résorber les listes d'attente qui existent aujourd'hui pour les résidents et qui se comptent en centaines, justement pour leur offrir des solutions et résorber ces listes d'attente actuelles.

Nous allons justement maintenir le même volume qu'aujourd'hui pour les visiteurs. J'ai donc envie de dire que pour les personnes qui souhaitent ou doivent venir en voiture en presqu'île au théâtre ou au niveau de nos commerces, il n'y a pas franchement de craintes à avoir.

Par ailleurs, il y a un travail qui est engagé aussi pour rendre plus lisibles, plus visibles et plus attractifs les parkings qui sont aux abords, un peu plus éloignés de la Presqu'île, mais qui permettent aussi de s'y rendre ensuite assez facilement par les transports en commun. Je pense au parking P1 de la Cité internationale ou au Marché Gare qui ont de vrais potentiels pour être un complément pour les visiteurs qui viendraient en centre-ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Valentin, pour ces nombreuses clarifications.

Je vous demande de me donner acte de la présentation de ce rapport. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote :

ZDOROVZOFF Sonia

Droite, Centre et Indépendants

Mise au point :

Le groupe Droite, Centre et Indépendants a fait savoir qu'il souhaitait voter pour

BROLIQUIER Denis a fait savoir qu'il souhaitait ne pas prendre part au vote

(Adopté)

M. LE MAIRE : Acte est donné.

2022/2017 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SA d'économie mixte à Conseil d'administration ADOMA pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 3 727 575 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 76 logements PLAI et de construction de 45 logements PLAI situés 22, rue de l'effort à Lyon 7^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, je cède la parole à Madame HENOCQUE.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci. Comme pour chaque Conseil municipal, nous avons à ce Conseil plusieurs garanties d'emprunts qui sont accordées par la ville de Lyon pour soutenir la réhabilitation et la construction de logements sociaux. Il s'agit en l'occurrence ici de la délibération 2017 qui porte sur la souscription de six emprunts d'un montant total de 3,7 millions d'euros permettant à la SA HLM Adoma d'acquérir et d'améliorer 76 logements PLAI et de construire 45 logements PLAI rue de l'Effort, Lyon 7^e.

Ce rapport a obtenu un accueil favorable de la commission ainsi que du conseil d'arrondissement du 7^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour cinq minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération relative à une garantie d'emprunt pour une opération d'acquisition-amélioration et de construction de logements me donne l'opportunité d'aborder ce sujet crucial qui ne trouve aucune réponse satisfaisante de votre majorité depuis deux ans. Votre politique en la matière est au cœur de l'actuelle crise, puisque vous vous contentez majoritairement de recycler de l'habitat au lieu d'en construire.

Tous les spécialistes de la profession vous le diront, la ville de Lyon, et au-delà tout le territoire métropolitain, connaissent une forte crise du logement :

- une crise de l'offre qui pousse les Lyonnais à aller trouver des logements à plusieurs dizaines de kilomètres de Lyon ;
- une crise de la demande liée à des prêts de plus en plus difficiles à obtenir et des taux qui augmentent.

Certes, les prix d'achat se stabilisent. Selon la Fédération des promoteurs immobiliers de la région lyonnaise dans sa conférence de presse fin septembre 2022, le renouvellement de l'offre immobilière privée s'effectue très difficilement à Lyon. Par rapport à 2019, meilleure année de comparaison puisque la pandémie a déséquilibré les données, les mises en vente baissent de 25 % et les réservations de 53 %.

Dans le logement social, la crise est encore plus criante. Selon la commission urbanisme de la ville de Lyon du 15 avril 2022, il existe 1 offre pour 12,7 demandes. La conséquence la plus grave de cette conjoncture est que le logement à Lyon intramuros devient un luxe destiné aux plus aisés, avec des manifestations dramatiques déjà évoquées aujourd'hui. Le 3 novembre 2022, le collectif Jamais Sans Toit recensait 197 enfants à la rue.

Dans ce contexte, nous pouvons tous nous réjouir que le gouvernement ait renoncé à supprimer des places en hébergement d'urgence pour 2023. C'est évidemment une excellente nouvelle pour les personnes ultra précarisées et d'autant plus à l'approche de l'hiver. Néanmoins, cette proposition ne peut être que provisoire et n'a pas vocation à se substituer à des solutions pérennes. Le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre sur la crise du logement est très clair sur le sujet : seule la construction de nouveaux logements constitue la véritable solution.

Quelle est l'attitude de la majorité face à cette situation ? Elle communique sur sa volonté de changer le monde, c'est sûr, mais la réalité de son action est tout autre, car le diagnostic de la crise fait par la Fédération des promoteurs immobiliers de la région lyonnaise est sans appel. Il pointe les responsables politiques ayant fait campagne contre l'urbanisation qui aujourd'hui ne signent plus de permis de construire. Résultat, la construction a chuté de près de 50 % et les stocks de logements s'épuisent.

Nous le dénonçons depuis deux ans parce que nous savons pertinemment que cette crise du logement à Lyon compromet les ambitions sociales de la Ville et de la Métropole. Voilà la responsabilité que la majorité NUPES à Lyon doit assumer.

Votre majorité avait pourtant pris des engagements. Lors du Conseil municipal du 17 décembre 2020, la ville de Lyon s'était engagée à produire 2 000 logements par an. Lors du Conseil municipal du 23 mars 2022, la ville de Lyon a approuvé le contrat de relance logement passé avec l'État. Il fixe un objectif de 2 922 logements par an dont 1 559 logements sociaux.

Pour en faire le bilan, notre groupe a demandé par courrier envoyé en octobre dernier à Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme les chiffres de construction, de production et de rénovation depuis le début du mandat. Ce courrier est resté sans réponse à ce jour. Du côté de la Métropole, qui d'ailleurs a davantage de poids en matière d'orientations stratégiques de la politique du logement, les objectifs affichés sont là aussi ambitieux mais ne sont pas et ne seront jamais atteints, à savoir un objectif de 6 000 logements abordables par an avec 5 000 logements sociaux et 1 000 en bail réel solidaire ou encore, en matière de rénovation énergétique, via le dispositif Écoréno'v, 10 000 opérations qui devaient être menées en début de mandat.

Quels sont les résultats dans les faits ? Moins de 3 600 logements ont été livrés en 2021. 2 417 rénovations énergétiques ont eu lieu seulement.

Au-delà de leur caractère inatteignable dans le contexte actuel et avec le retard pris, ces objectifs posent un problème de méthode. Cette méthode est contre-productive sur deux aspects.

D'une part, en matière de soutenabilité financière tout d'abord, les Verts ont engagé des baux réels solidaires à un rythme industriel qui aboutira à une dette de 100 millions d'euros en 2026 pour la Foncière Solidaire du Grand Lyon.

D'autre part, en matière de mixité sociale, la majorité réserve jusqu'à 65,5 % de ses réserves foncières pour les destiner aux baux réels solidaires, mais cela revient seulement à faire une promesse démagogique aux plus modestes, celle d'habiter dans des quartiers peut-être mieux situés mais toujours entre familles précaires. Exit donc la mixité sociale indispensable à l'équilibre de nos quartiers et de notre ville.

Alors que vous devriez être proactifs sur ce sujet en associant de manière très large tous les acteurs de la construction dans la démarche pour contrecarrer la crise, vous vous contentez de convertir des logements existants et ne répondez pas à l'enjeu de la situation. Je doute malheureusement que vous réinterrogez votre politique de construction. C'est une grave erreur car cette pénurie impose à une partie des Lyonnais d'aller s'installer en troisième couronne, et, ironie écologique, faute de projet politique global en matière de mobilité, avec notamment aucun projet structurant engagé, les Lyonnais contraints à s'expatrier à plusieurs dizaines de kilomètres sont dans l'obligation de prendre leur véhicule pour rejoindre Lyon.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur CUCHERAT.

M. CUCHERAT Yann : Je vais le faire.

Résultat de votre action : une crise du logement qui s'accroît, plus de véhicules sur les routes, plus de bouchons, plus de pollution.

S'il est vain d'essayer de vous convaincre que vous commettez une erreur manifeste, il est essentiel pour notre groupe de ne jamais nous résigner et de continuer à alerter sur les risques que vous faites encourir à cette ville et aux Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. En réaction à cette intervention, Monsieur MICHAUD, je vous propose de prendre la parole.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire, et merci Monsieur CUCHERAT pour le courrier que vous m'avez effectivement adressé et auquel nous avons pu répondre avec Sophia POPOF dès hier. Vous l'avez reçu hier par mail. Nous avons effectivement pris une semaine pour répondre, je l'admets, mais vous savez que depuis le début du mandat, j'ai à cœur qu'il y ait une certaine transparence sur l'ensemble des chiffres.

Au-delà de cette transparence qui est de toute façon une transparence que nous demande l'État et qui est accessible sur internet avec la base SITADEL qui est accessible au commun des mortels pour aller voir chacun des permis de construire délivrés semestre par semestre, à laquelle vous avez donc accès comme tous les Lyonnais et tous les Français, nous avons à cœur d'avoir une transparence donc je vous ai diffusé l'ensemble des chiffres dont j'ai connaissance, issus de la Direction de l'aménagement urbain, tout comme vous recevrez par courrier cette même copie avec les éléments qui ont été largement diffusés pendant le congrès HLM et qui font état de toutes les politiques mises en œuvre par la ville de Lyon au service du logement et du logement abordable.

Plus globalement, sur la question de la rénovation énergétique, je me permets de préciser que cette rénovation ne donne pas systématiquement lieu ni à des subventions ni à des autorisations d'urbanisme et que donc, effectivement, nous n'avons pas tous les chiffres et pas tous les derniers chiffres. Je vous invite plutôt à vous tourner vers l'Agence locale de l'énergie et vers la Métropole pour avoir cette entrée qui est l'entrée la plus efficace et la plus directe aux chiffres de cette rénovation.

Pour la question de la ville abordable et cette question de la mixité sociale, je suis assez interpellé et assez perturbé par la manière dont vous voyez cette transformation et ce recyclage des logements. Oui,

effectivement, nous recyclons une part des logements qui sont pour l'instant dans le marché libre et à des prix exorbitants. Nous les recyclons parce que dans certains quartiers il n'y a absolument aucune possibilité de faire autrement, que ce soit dans le 6^e arrondissement où la ville est très constituée ou à la Croix-Rousse où nous sommes dans des secteurs protégés, il est hors de question que nous allions créer des densités absurdes.

Nous sommes là dans des opportunités et, logement par logement, nous venons le cas échéant transformer et recycler des logements, et quand nous en avons l'opportunité, comme c'était encore le cas hier soir à la Croix-Rousse, nous sommes là pour expliquer aux Lyonnais que nous pouvons construire, comme c'est le cas sur le collège Scève, un ensemble équilibré où nous venons rééquilibrer la ville en tendant vers les 25 % de logements sociaux.

Comptez sur moi et sur Sophia POPOF pour arriver à tenir cet engagement aux côtés de la Métropole pour que nous arrivions, en fin de mandat, à ces 25 % de logements sociaux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Raphaël. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre :

Droite, Centre et Indépendants

(Adopté).

M. LE MAIRE : Adopté.

2022/2019 - Décision modificative n° 2 — Exercice 2022

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, chère Audrey, c'est à vous.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Cette seconde décision modificative retrace l'ensemble des ajustements de crédit nécessaires à la bonne exécution du budget sur cette fin d'exercice et intervient classiquement à cette échéance du mois de novembre.

Je ne vais pas détailler ici toute la délibération qui est précise, mais je vais vous indiquer les principales dispositions de cette décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2022.

Les demandes de crédits complémentaires en fonctionnement se sont élevées à 7 millions d'euros et ont été arbitrées favorablement à hauteur de 6,4 millions d'euros. Ces crédits sont financés :

- d'une part par l'ouverture de nouveaux crédits pour un montant de 3,7 millions, qui sont composés par la revalorisation d'un montant équivalent de recettes fiscales et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ;
- d'autre part par prélèvement sur l'enveloppe « dépenses imprévues » ou d'autres enveloppes nécessitant un transfert entre chapitres pour 766 000 euros.

Ce sont ces opérations qui sont présentées dans la délibération.

Par ailleurs, ce qui n'est pas présenté dans la délibération, ce sont 1,8 million d'euros autres qui sont des redéploiements de crédits existants ou restitués par les directions ou par virement de crédit au sein d'un même chapitre.

Concernant le budget principal de la Ville, le montant des virements de crédit est de 1,384 million d'euros dont 1,2 million pour la section de fonctionnement et 180 000 euros pour la section d'investissement. Ils permettent notamment de répondre aux demandes de crédits complémentaires parmi lesquelles on peut citer l'augmentation de la participation du budget principal au budget annexe des Célestins, notamment pour compenser la hausse de la masse salariale et des fluides pour 161 000 euros.

Il s'agit également d'ajuster des crédits pour augmenter les crédits d'achat de repas pour la restauration scolaire pour 240 000 euros, la formation des agents pour 120 000 d'euros, l'achat de carburant pour le garage municipal pour 100 000 euros, ou encore les dépenses de fluides de la bibliothèque municipale pour 60 000 euros.

Il s'agit également d'ouverture de dépenses et de recettes nouvelles à hauteur de 3,750 millions d'euros afin de faire face à l'augmentation du tarif des fluides pour 1,6 million d'euros, à la hausse de la masse salariale

suite à la revalorisation du point d'indice pour 1,6 million d'euros, ou encore du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 545 millions d'euros.

Concernant enfin les budgets annexes, nous pouvons citer la participation du budget principal au fonctionnement du budget annexe du théâtre des Célestins, qui est revalorisé de 170 000 euros pour assurer notamment l'achat des droits d'exploitation pour les spectacles au début de l'année 2023 pour 52 000 euros, l'augmentation de la masse salariale pour 80 000 euros, ou encore des réparations et remises en état des locaux pour 20 000 euros.

Concernant le budget annexe des Halles Paul Bocuse, la seule écriture enregistrée est un virement de crédit entre acquisition et travaux pour assurer les travaux de maintenance et de réparation de la ligne de vie pour 42 000 euros.

Concernant le budget annexe de l'Orchestre national de Lyon, la participation du budget principal au fonctionnement du budget reste inchangée. On notera toutefois des transferts de crédits à hauteur de 895 000 euros afin de réévaluer les dépenses de personnel qui ont fortement augmenté sous les effets conjugués de la revalorisation d'une indemnité IFCE et de l'augmentation du point d'indice de 3,5 %, comme vous le savez.

En conclusion, c'est une décision modificative qui montre essentiellement les dépenses d'augmentation des coûts de l'énergie et de masse salariale à des budgets principaux et annexes, puisque nous voyons que presque 3,5 millions d'euros, donc plus de la moitié de cette décision modificative, sont consacrés à ces deux postes de dépenses. C'est la tendance, évidemment, qui va s'accroître sur le BP 2023.

Cette décision modificative a obtenu l'avis favorable de la commission finances.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour six minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons donc deux délibérations, cette décision modificative et celle relative à l'actualisation des autorisations de programme, qui nous permettent de revenir sur votre politique budgétaire. Nous ne la partageons pas, cela ne vous surprendra pas.

Je dis un mot d'abord sur votre calendrier budgétaire dont le glissement nous inquiète, car il est synonyme d'une certaine fragilité de la Ville aux aléas quoi que vous en disiez. Fin mai, vous nous annonciez un budget 2023 voté en décembre, renouant en cela avec la tradition budgétaire de notre Ville, et vous saviez bien à l'époque que la conjoncture était compliquée avec notamment la guerre en Ukraine avec ses effets sur les matières premières et les fluides et la volonté gouvernementale d'encadrer les dépenses des collectivités.

Là, aujourd'hui, vous nous dites repousser le vote du budget en mars, ce qui vous impose de revoir le calendrier de nos conseils. Vous auriez pu faire comme en 2021 et 2022 et ajouter un conseil en février pour ne pas tout chambouler, nous commençons à être habitués à ce conseil de rattrapage !

Madame HENOCQUE, votre argument sur le fait que c'est finalement le projet de loi de finances 2023 qui n'est pas encore adopté est un peu léger, voire même assez pitoyable. La loi de finances initiale est toujours adoptée entre le 15 et le 20 décembre et cela n'a pas empêché vos prédécesseurs de présenter leurs budgets municipaux avant la nouvelle année. Cherchez-vous à nous dire incidemment qu'ils étaient meilleurs que vous ?

Nous pensons surtout que vous vous rendez compte qu'il va falloir serrer les boulons et revenir à un réalisme budgétaire et effectivement, c'est compliqué quand on a promis monts et merveilles, que ce soit en fonctionnement — nous avons eu l'occasion d'y revenir sur le tableau des effectifs — ou en investissement. Vous avez annoncé un montant d'investissement faramineux, mais c'est de la poudre aux yeux puisque, comme nous l'avons déjà dit, vous ne prévoyez de réaliser que 60 % de votre programme. Nous le voyons d'ailleurs à travers les autorisations de programme où, alors que le volume global baisse par rapport à juillet de 6 millions d'euros, les crédits de paiement qui sont ce qui vient matérialiser l'investissement, ces crédits au-delà de 2023, eux, augmentent de 48,7 millions d'euros.

Au lancement de votre programmation annuelle d'investissements, vous tabliez sur près de 180 millions d'euros de crédits de paiement en 2022, et là vous affichez 14 millions d'euros de moins en sachant que nous serons très certainement en deçà des 165 millions d'euros affichés.

Vous allez sans doute nous dire que la situation financière de la Ville est proche de la perfection, puisque l'agence de notation DBRS Morningstar a attribué le 7 octobre la note de AA tendance stable à la ville de Lyon. Nous voyons donc que vous continuez à recourir aux agences de notation. Il y a d'ailleurs un marché de 60 000 euros hors taxes que nous pouvons voir dans le compte rendu de vos décisions, Monsieur le Maire.

Nous ne pouvons nous empêcher d'interroger votre septième adjointe, notre collègue Nathalie PERRIN-GILBERT, sur cette pratique et son positionnement au sein de votre majorité, elle qui déclarait dans ces murs le 23 septembre 2019, je la cite : « nous sommes en profond désaccord politique aussi sur les critères d'évaluation du budget municipal. Pour moi, un budget est d'abord conçu pour permettre le déploiement de politiques publiques. Il n'est pas fait pour obtenir une bonne note de la part d'un organisme de notation financière, que ce soit Standard & Poor's pour la ville de Lyon ou Fitch pour la métropole de Lyon. »

Mais revenons à la notation même, car il est des coïncidences étranges puisque le même jour, la Mairie de Paris annonçait la même note que lui attribuait l'agence Standard & Poor's et aujourd'hui, Madame HIDALGO, après avoir certifié qu'elle n'augmenterait pas les impôts des Parisiens, vient d'annoncer le contraire en augmentant la taxe foncière de 52 %. Lors de notre dernier Conseil, Monsieur le Maire, vous vous êtes employé à essayer de nous convaincre que vous n'alliez pas augmenter les impôts des Lyonnais, mais on voit bien à travers l'exemple parisien ce que valent les dénégations de la NUPES.

Je rappellerai à nos collègues et concitoyens que la simple dynamique des bases a permis d'engranger 750 000 euros supplémentaires cette année, et leur revalorisation annoncée autour de 7 % devrait faire arriver dans nos caisses quelque 12 millions d'euros. Certes, le coût des fluides va peser d'autant que sur l'électricité entre les marchés actuels qui arrivent à échéance en cette fin d'année et ceux à venir, on note une évolution du volume annuel de l'ordre de 3,44 %, ce qui vient quelque peu en contradiction avec votre volonté de sobriété...

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons une fois encore à une gestion plus mesurée en adoptant une certaine sobriété dans la communication, par exemple, puisqu'en regardant les marchés passés entre le 1er juin et le 30 septembre 2022 — et non pas 31 septembre comme inscrit dans votre compte rendu des décisions —, ce ne sont pas moins de 11 marchés pour quelque 500 000 euros que vous avez signés.

Nous voterons donc contre cette décision modificative et nous nous abstiendrons sur l'actualisation des autorisations de programme.

Je vois qu'il me reste une petite minute pour finir de dire ce que j'avais à dire à Monsieur ZINCK sur le tableau des effectifs. Je disais qu'on le voit dans la police municipale, et je voudrais vous éclairer, cher Rémi, après les propos que vous avez tenus dans le Progrès lundi parce que vous n'avez pas l'air tout à fait au fait de ce qu'il s'y passe.

À la police municipale à Lyon, il y a des arrivées, certes, mais il y a aussi des départs. Vous pouvez brandir le chiffre de 103 policiers recrutés, mais comme il y a eu autant de départs voire plus, la situation, cher Rémi, ne s'améliore pas. Les éléments communiqués à notre demande le prouvent puisque dans le rapport de septembre, nous avons perdu un policier et nous comptons donc 290 policiers municipaux pour un effectif théorique de 364, ce qui nous montre qu'il y a 74 policiers manquants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame HENOCQUE ?

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Je suis très étonnée que vous remettiez en question cette nécessité de décaler le calendrier budgétaire parce que la très, très grande majorité des villes françaises, si ce n'est quasiment toutes chez les grandes, va voter le budget cette année en début 2023, et essentiellement au mois de mars, parce qu'il est indispensable de savoir ce qui va ressortir de la loi de finances définitive, notamment concernant des mesures d'atténuation du surcoût de l'énergie.

Je rappelle que nous avons un surcoût d'énergie entre 2022 et 2023 qui sera de 25 millions d'euros donc sans vouloir faire maintenant le débat d'orientation budgétaire, ce sont 25 millions d'euros à retrouver dans nos budgets ou dans le fonctionnement des services si nous ne trouvons pas des recettes supplémentaires. Ce sont quand même des sommes énormes. Les parlementaires sont en train de débattre. Il y a cette idée d'amortisseur électricité, par exemple, dont nous attendons encore d'être sûrs des pourtours.

Ce serait vraiment naviguer à vue que de voter un budget plus tôt sans savoir ce qui nous attend au final, mais peut-être souhaitez-vous que nous augmentions les impôts pour augmenter les impôts, et nous verrons bien après si nous avons le droit d'augmenter les dépenses de fonctionnement ou si, au contraire, nous ne pouvons pas dépenser et nous nous retrouvons avec des surcapacités d'investissement que nous ne pouvons pas utiliser, ce qui ne serait quand même pas de la bonne gestion.

Nous avons donc besoin de savoir si nous aurons ou pas ce contrat de confiance auquel nous sommes évidemment très opposés, et nous avons besoin de savoir quel sera, au final, le surcoût d'électricité pour la ville de Lyon. Si, au final, du fait d'une imposition ou d'une contrainte de l'État de type contrat de confiance nous sommes obligés de diminuer notre budget de plus de 20 millions, je serai très intéressée d'entendre vos propositions. Je vous ai déjà proposé de le faire à plusieurs reprises, mais je ne pense pas que de simples mesures de sobriété sur les marchés publics permettent de récupérer 25 millions d'euros dans une collectivité.

Quand on voit que vous remettez déjà en question une des mesures du plan de sobriété que vous avez validé, qui est pourtant une économie importante avec la fin de l'éclairage public dans un moment de la nuit où il y a très peu de passants qui se déplacent, je me demande bien ce que vous pourrez proposer, mais c'est juste un teasing pour les débats nourris que nous aurons lors du débat d'orientation budgétaire de janvier.

M. LE MAIRE : Merci, Audrey. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre :

Droite, Centre et Indépendants

Abstention :

Pour Lyon

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2029 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 566 078 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 14 logements (5 PLAI et 9 PLUS) situés 35, 37 et 43 avenue de Pressensé à Lyon 8e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Je cède la parole à Audrey pour le rapport suivant.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci. Il s'agit de nouveau d'une garantie d'emprunt, cette fois accordée à la SA HLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total d'environ 1,5 million d'euros relatifs à une opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement de 14 logements sociaux situés avenue de Pressensé à Lyon 8^e. Il y a également eu un avis favorable de la commission et du conseil d'arrondissement du 8^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur LEVY, c'est à vous pour trois minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe, chers collègues, Mesdames et Messieurs, à travers cette délibération, je souhaite vous interpeller sur une préoccupation des locataires, notamment de GrandLyon Habitat sur Lyon.

Comme vous le savez, en complément de son loyer, tout locataire est redevable du paiement mensuel de charges liées à l'entretien et au fonctionnement de l'immeuble. Une régularisation intervient chaque année pour le paiement du solde ou le remboursement du trop-perçu.

Je tiens à vous interpeller au sujet de la hausse des charges locatives notamment de GrandLyon Habitat. Les charges de chauffage explosent et les locataires sont stupéfaits. Les locataires sont au bout de la chaîne et ne bénéficient pas dans l'immédiat du bouclier tarifaire, ce qui finalement revient à dire que ce sont les plus pauvres de notre ville qui ont les plus fortes hausses de prix du chauffage. Monsieur le Maire, vous l'avez exposé en introduction, vous avez rencontré récemment Madame la Première Ministre, Monsieur le Ministre KLEIN en charge de la politique de la ville. Quel dispositif avez-vous abordé ? Que proposez-vous pour aider les locataires ?

Cette hausse de plus de 100 % intervient dans un contexte où les pannes de chauffage urbain sont régulières. Nous vous avons déjà interpellé à ce sujet en Conseil municipal. Même si des facilités de paiement sont proposées, il en demeure que ces montants sont importants et ne sont pas acceptables au regard de la population la plus fragile de notre ville touchée.

Ces hausses sont difficiles à comprendre tant les habitants connaissent des dysfonctionnements, pannes récurrentes, retards pris depuis deux ans pour lutter contre les passoires énergétiques, mais aussi parce que nous en connaissons les pratiques, les hausses des factures d'électricité liées aux convecteurs car les habitants ont froid.

Face à ce constat, Monsieur le Maire, nous vous demandons d'agir et d'exposer les leviers que notre Ville souhaite mettre en œuvre pour stopper cette situation inacceptable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur MICHAUD va peut-être donner juste un élément en lien avec GLH.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Très factuellement, il ne vous aura pas manqué que la mise en place du bouclier tarifaire par l'État est arrivée après que le prix du gaz, par exemple, a déjà eu l'occasion de doubler. Nous avons donc déjà un prix de l'énergie qui n'est ni lié au Maire de Lyon ni lié aux bailleurs sociaux qui a fait que les appels de charges qui avaient été provisionnés étaient insuffisants et le bouclier tarifaire n'a permis que de manière très secondaire et a posteriori de faire certains remboursements.

Quand Lyon Habitat a été amené à faire des régularisations de charges, et contrairement aux années précédentes a demandé des compléments de versements alors qu'ils avaient l'habitude de rembourser de l'argent et d'être plutôt précautionneux de l'argent appelé, il s'avère qu'il s'agit effectivement d'une maladresse puisque l'explication de cette hausse a été envoyée a posteriori aux locataires. Je comprends le désarroi des locataires et globalement leur colère.

Après, au-delà de cette maladresse dans le calendrier, l'explication a été apportée aux locataires et vous aurez noté que nous avons, depuis hier, bénéficié à la Métropole et à Lyon du programme d'identification et de lutte contre la précarité énergétique avec l'opération Slime, qui va donc nous permettre de bénéficier d'une personne à plein temps qui va pouvoir démarcher les personnes en situation de fragilité financière et de précarité énergétique et lutter de manière très efficace contre le non-recours aux droits et le non-recours aux aides dont peuvent bénéficier les ménages les plus modestes.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre :

Droite, Centre et Indépendants

Ne prend pas part au vote :

BRUVIER-HAMM Pauline

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2036 - Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'Équipement pluriannuel 2021-2026

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Il est question des actualisations des autorisations de programme. Nous y arrivons. Chère Audrey, la parole est à vous.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci. La délibération d'actualisation des autorisations de programme permet, au fur et à mesure de la mise en œuvre de la PPI, d'ajuster les différentes opérations, en hausse ou en baisse, au fur et à mesure que les études sont livrées et qu'on sait plus finement combien de budget est nécessaire pour telle ou telle opération.

Cette délibération présentée aujourd'hui intègre notamment les décisions prises lors des comités d'engagement des 2 septembre et 12 octobre 2022 lorsqu'elles ont un impact sur les autorisations de programme. Ces ajustements se font à budget de la PPI global constant. Je ne vais pas donner le détail puisque je trouve que la délibération est bien rédigée, elle montre pour chacune des opérations les évolutions prévues pour les années à venir.

Cette délibération a obtenu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci, chère Audrey. Madame BACHA-HIMEUR, c'est à vous pour deux minutes.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Merci. Je retire mon temps de parole, Monsieur le Maire. En revanche, je voulais juste expliquer que nous allions nous abstenir sur cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention :

Groupe Pour Lyon

Groupe Droite, Centre et Indépendants

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2037 - Responsabilité sociale et environnementale des banques

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous allons maintenant parler RSE pour les banques. Chère Audrey, la parole est à vous.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Les capitaux sont indispensables pour financer les activités humaines dans le champ de l'économie comme des services publics. Le caractère positif ou négatif de leur impact sur la planète et les sociétés humaines dépend de ce pour quoi ils sont utilisés.

Concernant la ville de Lyon, toutes nos dépenses budgétaires en investissement comme en fonctionnement sont tournées vers le service public, la transition écologique et la justice sociale, mais au-delà de l'objet de la dépense, nous devons être conscients de l'origine des fonds que nous empruntons pour compléter nos recettes.

C'est pourquoi nous venons de lancer une obligation verte et sociale adossée à une excellente notation extrafinancière de l'agence Moodies, complémentaire de la note maximale de l'agence DBRS Morningstar.

Nous offrons ainsi un placement qui a du sens, avec ces obligations vertes et sociales, pour les investisseurs qui souhaitent que leurs fonds aient un impact positif. Ces fonds financeront exclusivement des projets de transition écologique et le développement des services publics, comme vous pouvez le voir sur la brochure présente sur le site de la ville, lyon.fr.

À côté de cette nouvelle obligation, nous nous devons de diversifier nos créances à travers l'emprunt. Il y a un an, nous avons emprunté 20 millions d'euros à des banques reconnues pour leur caractère éthique, leur orientation exclusive vers le financement de la transition écologique ou leur engagement à sortir du financement de l'industrie des énergies fossiles, comme la Banque Postale, mais nous devons aussi emprunter à d'autres grandes banques commerciales. Or, beaucoup de leurs activités sont particulièrement néfastes pour l'environnement et les droits humains quand elles ne sont pas également responsables de pratiques moralement ou pénalement répréhensibles.

Après la crise financière de 2008 qui a ébranlé la confiance dans le secteur bancaire et financier et malgré les évolutions réglementaires européennes, les dérives restent trop nombreuses :

- l'évasion vers des paradis fiscaux, et rappelez-vous les Panama Papers, par exemple ;
- le financement des guerres ;
- le financement de l'exploitation humaine et/ou des industries polluantes.

De nombreuses ONG telles que Notre Affaire à Tous, Greenpeace, Oxfam, Reclaim Finance, Les Amis de la Terre et bien d'autres dénoncent régulièrement le financement par les banques d'activités extrêmement nocives.

Je ne citerai ici que le rapport d'OXFAM qui s'appelle « Banques et climat : le désaccord de Paris », publié en octobre 2021. Il rappelle, je cite, « que les émissions de gaz à effet de serre issues des activités de financement et d'investissement de chacune des quatre principales banques françaises demeurent supérieures aux entreprises les plus polluantes du CAC 40 comme TotalEnergies. Chacune des quatre premières banques françaises continue d'avoir, à elle seule, une empreinte carbone supérieure à celle du territoire français. La principale cause de l'empreinte carbone des banques reste leur financement aux entreprises actives dans les énergies fossiles. Les volumes des prêts aux entreprises du secteur du gaz et du pétrole sont même en hausse entre les années 2017 et 2020. »

La pression de ces associations et des citoyens clients va nécessairement faire évoluer ces grandes banques. Nous souhaitons prendre notre part dans cette incitation active à des pratiques plus éthiques et compatibles avec la préservation des limites planétaires, du climat et du développement humain.

En effet, la finance est un des piliers essentiels à faire évoluer pour mettre en œuvre les objectifs dont nous nous sommes dotés à travers notre déclaration de l'état d'urgence climatique, notre plan de mandat ou encore notre engagement au programme européen des 100 villes climatiquement neutres pour 2030.

C'est pourquoi, comme d'autres collectivités, la ville de Lyon, au moment d'inviter des établissements bancaires à lui faire des offres de prêt, leur demandera dorénavant de répondre au questionnaire qui est en annexe de cette délibération.

Comme vous l'avez vu, il oblige les banques à se questionner et à se positionner sur des questions déontologiques telles que la lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale, mais aussi sur leur responsabilité sociale et environnementale. Ce questionnaire a été travaillé par Reclaim Finance, Oxfam et Les Amis de la Terre, qui nous aideront, en cas de besoin, à étudier le retour de ce questionnaire pour vérifier la véracité des déclarations.

Ce questionnaire est un outil supplémentaire d'aide à la décision permettant une analyse complémentaire à la seule performance financière des offres. Il pourra permettre de différencier les propositions bancaires faites en orientant les choix vers les propositions les plus responsables.

Cette nouvelle démarche, à travers cette délibération, a obtenu l'avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci, Audrey. Madame DE MONTILLE, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous présentez une délibération engagée, je dirais même militante, sur la responsabilité sociale et environnementale des banques. Je laisse les habitants de Lyon qui suivent ce Conseil lire ou relire la dernière tribune du Journal du Dimanche co-signée par quatorze maires de gauche et écologistes. Vous en faites partie, Monsieur le Maire. Après une longue litanie moralisatrice version fin du monde, nous y apprenons que vous vous engagez contre les banques qui financent les énergies fossiles et en faveur de la finance verte.

Si nous sommes tous acteurs de l'écologie, si nous nous engageons tous dans nos associations, nos entreprises, nos vies personnelles, pour que nos activités quotidiennes permettent de réduire notre bilan carbone en vue d'améliorer notre santé, la qualité de vie des habitants de notre ville et l'état de la planète dont nos enfants hériteront après nous, nous regrettons une fois encore votre posture militante.

Vous affirmez dans cette tribune « mettre en concurrence les banques », mais nous en doutons fortement au vu du message engagé sur Twitter de Madame HENOCQUE, votre adjointe aux finances, faisant la promotion de la NEF, banque qui se veut éthique et indépendante.

J'ai une question. Madame HENOCQUE est-elle dans son rôle lorsqu'elle fait ouvertement la promotion d'une banque sur ses réseaux sociaux ? Pour des élus qui ne cessent de lutter contre la publicité dans les vitrines des commerçants de notre ville, permettez-nous de trouver ce discours commercial assez cocasse.

Pour nous, les politiques doivent garder leur liberté face au monde de la finance que vous dénoncez si largement, que vous pointez du doigt si régulièrement, et les élus ne doivent surtout pas se montrer affiliés à certaines banques certes engagées, mais dont l'indépendance vis-à-vis du monde politique reste du coup à démontrer.

Rappelons que lors du Conseil de septembre, nous mettions le doigt sur une ristourne de 135 000 euros accordée à BNP Paribas sur une cession immobilière. Il ne nous a pas semblé que cet établissement bancaire répondait à vos aspirations. C'est d'ailleurs assez incompréhensible car vous établissez un questionnaire sur la vertu des banques avec notamment Oxfam France et dans les colonnes du Monde fin octobre, la Directrice générale d'Oxfam France, Cécile DUFLOT, ancienne patronne des Verts, déclarait, je cite, « BNP Paribas est responsable de la crise climatique car elle finance les énergies fossiles. Elle est en train de devenir coupable, car depuis l'Accord de Paris sur le climat conclu en décembre 2015 lors de la COP 21, malgré ses grandes promesses, la première banque française n'a toujours pas coupé le robinet ».

Alors, Monsieur le Maire, soyons humbles et surtout cohérents, s'il vous plaît. Au lieu de passer en revue les établissements de crédit en leur attribuant des bonnes et des mauvaises notes, au lieu de dénoncer les banques nationales qui depuis des années s'engagent aux côtés de nos collectivités et de nos entreprises pour contribuer à la prospérité de notre pays, nous préférierions que la ville de Lyon négocie les meilleurs taux en faisant jouer la concurrence réellement afin que l'argent public, l'argent des Lyonnais, soit utilisé de la façon la plus efficace possible.

Nous préférierions vous voir négocier de bons taux, sans parti pris, en toute impartialité, afin de pouvoir utiliser l'argent public intelligemment et investir réellement pour lutter contre le réchauffement climatique, investir dans des projets concrets et locaux. Les Lyonnais vous ont élus pour être, entre autres bien sûr, gestionnaires de l'argent public, et non promoteurs actifs de certaines banques choisies.

Aux grandes tribunes moralisatrices et militantes dans la presse nationale, nous préférierions une action au plus proche des Lyonnais, une implication et un investissement plus impartial pour lutter contre le réchauffement climatique par des projets concrets.

Compte tenu du décalage une fois encore entre vos grands discours moralisateurs et les actes, notre groupe ne prendra pas part au vote sur cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Madame RUNEL, c'est à vous pour six minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, 44,3 milliards d'euros, ce n'est pas encore le coût d'un événement organisé par la Région et les amis de Monsieur OLIVER, c'est le montant des dividendes distribués en France aux actionnaires sur le seul deuxième semestre. Ironiquement, cela représente le double des dépenses inscrites au budget 2023 pour la transition écologique.

Lorsque l'on parle de responsabilité des banques et par extension du système économique, ce n'est pas anodin. 44 milliards de dividendes, cela représente aussi 260 millions de SMIC. Les chiffres sont en effet vertigineux, mes chers collègues, alors que les dividendes distribués aux actionnaires ont augmenté de 33 % sur un an, de quoi faire pâlir d'envie des femmes et des hommes au SMIC dans notre pays qui, eux, n'ont pas reçu une telle augmentation.

Si j'évoque aujourd'hui ces chiffres, c'est donc pour pointer l'aberration du système dans lequel nous vivons, un système capitaliste qui accroît les inégalités, épuise les ressources et détruit la planète (augmentation des PDG des grandes entreprises, spéculation, trading haute fréquence). La finance, supposée être une source de financement de l'économie réelle et permettre l'investissement et la distribution des richesses, a mal tourné sous le règne du néolibéralisme.

Malgré des dérives très claires, le gouvernement s'est refusé à taxer les superprofits, se refuse à mettre à contribution ceux qui profitent de la crise pour aider ceux qui en pâtissent. Les profits des grands groupes ne font qu'augmenter, mais toujours cette même volonté de favoriser les plus riches au détriment des plus pauvres.

Dans le même temps, les inégalités ne font que croître. Plus de 7 millions de Français vivent avec moins de 850 euros par mois. Par contre, les 10 % des Français les plus riches possèdent plus du quart des revenus, soit 10 fois plus que les 10 % les plus pauvres.

Au risque de faire un peu cours d'économie néomarxiste, les constats faits il y a demi-siècle n'ont pas perdu de leur pertinence et l'on constate malheureusement que le travail n'est plus synonyme de richesse et d'émancipation. L'ascenseur social est en panne, alors que la rémunération du capital ne cesse de croître, une situation largement nourrie et entretenue par le système bancaire capitaliste.

Si cette question des inégalités est centrale, c'est bien parce que ces dernières sont un frein majeur à la transition écologique en France et dans le monde. Il n'y aura pas de transition écologique sans réduction des inégalités et de la pauvreté.

Aujourd'hui nous votons une délibération pour mettre les banques devant leurs responsabilités et contracter pour la ville de Lyon des emprunts qui rompent avec ce système mortifère pour la planète, pour aller vers des financements qui ont un impact vertueux. Nos deux groupes s'en réjouissent, car qui peut ici nous dire savoir comment sa banque utilise notre épargne pour investir ? C'était là une question centrale.

Il faut dire que les grands groupes sont loin d'être irréprochables, alors que les grandes banques françaises sont les premiers financeurs au niveau européen des énergies fossiles. C'est toujours la recherche de rentabilité qui oriente les investissements, alors que nous savons depuis longtemps que ce système contribue à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, une destruction des écosystèmes et de la biodiversité.

Nous croyons que la finance verte est possible, mais ce n'est sans doute pas la majorité. Plus important que jamais, le besoin de régulation et de contrôle de l'État en la matière ne semble pourtant pas être une priorité du gouvernement. C'est bien parce que trop souvent les investissements se font sans considération des enjeux climatiques et environnementaux que nous mettons au vote cette délibération. Avec elle, nous souhaitons mettre le système bancaire au profit de l'écologie, des projets de transition, de transformation et d'actions vertueuses. Nous voulons rompre avec une finance destructrice, vectrice d'inégalités.

Alors qu'une crise climatique majeure s'apprête à s'abattre sur nous, nous ne pouvons accepter un système financier en roue libre et non régulé. Nous ne pouvons accepter qu'une minorité s'enrichisse au-delà de tout entendement, alors que d'autres sombrent en silence dans la pauvreté.

Avec cette délibération et le financement de la NEF, nos collègues de l'opposition nous accusent de financer une secte. Ils n'ont d'ailleurs pas attendu cette délibération pour le faire.

Cela ne me semble pas vous avoir émus lorsqu'entre 2012 et 2014 le Président du Grand Lyon a, le premier, contracté avec elle un prêt de 3,3 millions d'euros. Considérée à l'époque comme la plus verte de toutes les banques, vous sonnez aujourd'hui l'alarme de l'anthroposophie. C'est ce qu'on appelle un hold-up idéologique.

Nos deux groupes voteront pourtant ce rapport. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Chère Audrey, quelques éléments d'éclaircissement ?

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci. D'abord, pour répondre à cette critique de Madame DE MONTILLE concernant le seul tweet que j'ai eu l'occasion de faire sur le NEF, pour moi ce n'est pas de la publicité par rapport à des structures qui seraient en concurrence et qui seraient équivalentes parce que justement, il n'y a pas aujourd'hui d'autre banque qui affiche sur son site l'ensemble de ses placements et qui a un objet qui est limité à des investissements dans la transition écologique, le social ou la culture.

Or, c'est une structure qu'en effet Gérard COLLOMB avait déjà trouvée intéressante il y a une dizaine d'années et qui aujourd'hui est empêchée de se développer et d'avoir des comptes courants comme toutes les banques parce qu'en France, nous avons un système très oligopolistique sur les banques et c'est un véritable problème.

J'ai soutenu le lancement de cette opération pour essayer de devenir une banque qui a un compte courant et d'avoir justement un peu de diversité et de concurrence dans le champ bancaire aujourd'hui. Voilà ce qu'il en est.

Pour répondre à votre remarque, votre critique principale est surtout que nous n'allons pas forcément aller chercher les taux les plus bas. En effet, nous l'assumons et nous l'avons assumé l'an dernier avec notre emprunt de 20 millions d'euros pour lequel, en toute transparence, je vous ai dit que nous avons été jusqu'à faire le calcul. Si nous avions pris la banque qui avait les taux les plus bas, même si potentiellement c'était la plus climaticide, nous aurions dépensé 75 000 euros de moins. 75 000 euros, pour nous, c'était et c'est toujours le prix pour payer les externalités négatives de certaines banques. Nous encourageons ces banques à limiter le plus possible leurs externalités négatives.

Nous ne sommes pas dogmatiques, nous travaillons justement avec tous les acteurs. Nous encourageons ceux qui sont très en avance et nous reconnaissons leurs efforts. J'ai cité par exemple la Banque Postale, qui est la seule banque qui a affiché qu'elle arrête tout financement d'industries dans les énergies fossiles, mais nous encourageons aussi les grosses banques à être plus vertueuses et plus responsables.

C'est pourquoi à Lyon, en effet, nous avons travaillé sur le projet immobilier de la BNP, qui est particulièrement intéressant en termes de construction bas carbone et que la tribune que vous avez citée tout à l'heure et qui a été portée par quatorze grands maires et présidents de métropoles de France a pour but de demander aux banques d'arrêter d'aller faire de la prospection de nouveaux gisements d'énergies fossiles dans des endroits toujours plus reculés, dans des réserves de biodiversité ou avec des procédés toujours plus polluants.

Voilà ce qu'il en est. Nous marchons sur nos deux jambes. Nous encourageons et nous utilisons des acteurs qui ont un impact le plus faible possible sur l'environnement et le plus positif possible sur notre territoire et sur le social, et nous travaillons quand même avec les grandes banques mainstream mais en leur demandant de faire des efforts et d'évoluer.

Vous savez, nous ne sommes pas les seuls à le faire, de plus en plus de clients et de citoyens vont dans ce sens-là et c'est le sens de l'histoire. Merci.

M. LE MAIRE : Les deux mains se sont levées en même temps donc si vous ne m'en voulez pas, je commence par donner la parole à Monsieur KEPENEKIAN qui ne l'a pas encore eue depuis le début de cette séance.

M. KEPENEKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire. Je vais juste faire une explication de vote et un commentaire. Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Non pas que nous ne partagerions pas le diagnostic, et je crois que beaucoup d'arguments ont été donnés.

J'ai relu cet été le Manifeste du parti communiste qui mérite d'être relu, chère Sandrine, et d'entendre que Marx lui-même disait « je ne me reconnais pas marxiste », juste pour ne pas oublier les fondamentaux.

Si le diagnostic est le bon, je pense que la méthode est un peu brutale et je crains que les principes de réalité n'amènent à faire des faux pas parce que dans ce monde où l'information est quand même extrêmement difficile à valider et à qualifier en tout temps, on peut être piégé. Nous nous abstiendrons donc.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur HERNANDEZ ?

M. HERNANDEZ Ludovic : Je demande juste deux minutes pour une explication de vote. Madame la Première Adjointe, l'explication sur votre complaisance avec la NEF n'a satisfait personne et ne convainc personne. Nous constatons que vous fuyez le débat de fond sur l'anthroposophie et ses dérives sectaires.

Pour votre information, la NEF admet avoir financé les écoles Steiner lors de ses 2 000 derniers financements. C'est un fait. Jean-Pierre CARON, membre du conseil de surveillance, est toujours enseignant anthroposophe.

Je ne remarque dans vos propos aucune condamnation de l'anthroposophie et de ses ramifications. Je ne note également aucun principe de précaution en attendant la réponse de la MIVILUDES à votre lettre. Je rappelle que la MIVILUDES condamne l'anthroposophie pour emprise mentale, notamment sur des enfants.

Je fais une autre petite remarque également. GoodPlanet, qui a récupéré le Chalet du parc, s'est fait sortir cet été de l'association Z Event pour ses positions favorables à la biodynamie et sa complaisance avec l'anthroposophie.

Madame la Première Adjointe, je crois que vous n'avez toujours pas l'air de prendre conscience du danger qu'engendre le courant de pensée anthroposophique. Pire encore, vos propos laissent à croire que l'usage de la puissance publique et de l'argent du contribuable n'est pas un sujet important quand celui-là concerne des dérives sectaires.

Je ne pense pas que les Lyonnais apprécient que l'argent public continue à légitimer une banque sous influence d'un mouvement ésotérique et sectaire.

M. LE MAIRE : Merci d'indiquer votre indication de vote, Monsieur HERNANDEZ. Vous m'aviez demandé deux minutes, je vous les accorde, mais pas pour relancer un propos que vous avez eu l'occasion de développer tout à l'heure.

M. HERNANDEZ Ludovic : Je conclus. Je pense que cela ne fait pas deux minutes, Monsieur le Maire. Je vais conclure.

Madame la Première Adjointe, vous cherchez coûte que coûte à légitimer par tous les moyens la NEF en sachant qu'elle est sous influence anthroposophique. Je crois que nous nous demandons tous ce qui vous motive encore à soutenir corps et âme cette banque, mais je crois que nous n'obtiendrons jamais une réponse franche et claire de votre part.

Ceci étant dit, nous nous abstiendrons sur ce rapport car nous soutenons uniquement les banques responsables qui ne sont pas sous influence idéologique et sectaire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur HERNANDEZ. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention :

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

Ne prend pas part au vote :

Groupe Droite, Centre et Indépendants

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté. Merci pour cette contribution à l'amélioration de la responsabilité sociale et environnementale des banques.

2022/2014 - Rapport des mandataires — Société Anonyme de Construction de la ville de Lyon (SACVL) — Exercice 2021

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Abstention :

ROCH Valérie

Ne prend pas part au vote :

BRUVIER-HAMM Pauline

Mise au point :

ROCH Valérie a fait savoir qu'elle souhaitait ne pas prendre part au vote

DRIOLI Adrien a fait savoir qu'il souhaitait ne pas prendre part au vote

BILLARD Romain a fait savoir qu'il souhaitait ne pas prendre part au vote

(Adopté.)

2022/2015 Rapport des mandataires — Société Publique Locale OSER — Exercice 2021

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2018 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SA d'économie mixte à Conseil d'administration ADOMA pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 4 558 576 euros relatifs à une opération de construction de 134 logements PLAI situés 53, Quai Joseph Gillet à Lyon 4^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2025 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la CDC Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 612 166 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 16 logements PLAI situés 321-323 rue Paul Bert à Lyon 3^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Ne prend pas part au vote :

BRUVIER-HAMM Pauline

(Adopté.)

2022/2026 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 195 000 euros relatifs à une opération d'acquisition seule de 7 logements PLS situés 232 avenue Félix Faure à Lyon 3^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Contre :

Droite, Centre et Indépendants

(Adopté.)

2022/2027 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 249 094 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 31 logements (9 PLAI et 22 PLUS) situés 12-14 rue Sainte Sidoine à Lyon 3^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2028 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 4 125 740 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 74 logements situés 13, 15, 17 et 19 boulevard Jules Favre et 3 rue Chevillard à Lyon 6^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Ne prend pas part au vote :

BRUVIER-HAMM Pauline

(Adopté.)

2022/2030 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 258 271 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 13 logements (4 PLAI et 9 PLUS) situés 162 grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2031 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 940 737 € relatifs à une opération de réhabilitation de 102 logements situés 101, 104 rue Jean Fournier à Lyon 9^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2032 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 827 164 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements (2 PLAI et 6 PLUS) situés 26-30, rue du Puisard à Lyon 8^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2033 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 2 711 774 € relatifs à une opération de construction de 29 logements (7 PLAI et 22 PLUS) situés 75 rue de Gerland à Lyon 7^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Contre :

Droite, Centre et Indépendants

(Adopté.)

2022/2034 Autorisation donnée au Crédit municipal de Lyon de réaliser une dotation exceptionnelle au CCAS de la ville de Lyon

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2020 Rémunération des agents recenseurs 2023

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/2035 Éducation au média numérique : Attribution d'une subvention à l'association Fréquence Écoles

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/2038 Groupes d'élus constitués au sein du Conseil municipal — Moyens affectés — DAVIE

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/2022 Prorogation pour un an de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/2023 Approbation et autorisation de signature de conventions financières de reprise de compte épargne-temps

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/2024 Ratios d'avancement des cadres d'emplois de Cadre de Santé, d'Infirmière en Soins Généraux et de Puéricultrice catégorie A de la filière médicosociale ville de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention, que je mets au vote de manière groupée. Les rapports de cette commission n'ont pas fait l'objet de demande de prise de parole. Ils ont tous reçu un avis favorable de la commission. Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de l'indiquer à la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Ces rapports sont adoptés.

COMMISSION URBANISME — NATURE EN VILLE – SURETE

2022/2117 Attributions de subventions pour la protection animale

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission urbanisme, nature en ville et sûreté avec, pour le premier dossier, la parole à Monsieur CHAPUIS.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis ravi de vous présenter cette délibération 2117 sur la subvention aux associations qui œuvrent à une meilleure condition animale à Lyon. Les deux associations en question sont la Société protectrice des Animaux et l'association les Chats de Loyasse. Ces deux sociétés œuvrent en lien avec notre collectivité à la capture, la stérilisation, l'identification puis la relâche des chats errants dans nos rues.

C'est essentiel pour l'équilibre des écosystèmes en réalité, car les chats errants, s'ils ne sont pas suivis, sont un vecteur potentiel de zoonoses et de reproduction sans contrainte avec in fine un impact très fort sur l'ensemble de la biodiversité et notamment les oiseaux. Pour l'association les Chats de Loyasse, cette délibération est liée à la 2106 qui arrivera plus tard dans ce Conseil Municipal au niveau du vote, mais que je tenais à signaler avec la mise à disposition d'un espace couvert dans le 5^e arrondissement.

En plus de cela, pour la SPA, la délibération concerne également le soutien à leur dispensaire situé dans le 3^e arrondissement, qui est un lieu de soin des animaux pour les propriétaires notamment avec de faibles revenus.

Plus généralement, la condition animale est au cœur de nos politiques car il est essentiel de nous réinterroger sur notre rapport aux animaux, à la place qu'ils occupent à Lyon et prendre notre part dans une plus grande harmonie du vivant. C'est un des piliers aussi de la démarche de santé globale qui sera présentée plus tard dans ce Conseil.

À ce titre, je voudrais saluer mon prédécesseur Nicolas HUSSON sur les actions en place qui ont été menées durant les deux dernières années. Je pense notamment à l'arrêt de la capture au filet et du gazage des pigeons et l'arrêt de la noyade des rats. C'est d'ailleurs une fierté d'être dans le top 10 du classement réalisé par L214 des villes sur le bien-être animal. Nous sommes sixièmes.

Enfin, sachez que nous sommes entrés dans une démarche de co-construction avec les associations naturalistes et de bien-être animal en lien également plus largement avec la métropole de Lyon et qu'une première table ronde regroupant les actrices et les acteurs du domaine a eu lieu le 26 octobre dernier autour de quatre axes :

- la place des animaux domestiques dans la ville, donc le chien et le chat ;

- la cohabitation et le respect des animaux dits « liminaires », c'est-à-dire les pigeons, corvidés, rats, etc. ;
- la cohabitation et la favorisation de la faune sauvage, donc plus globalement la biodiversité ordinaire, les renards, les cygnes, etc. ;
- les animaux captifs en ville.

Le but est d'avoir un plan d'action communal pour faire de Lyon une ville qui est une vraie référence pour la condition animale.

Cette délibération a reçu un avis favorable en commission et dans les conseils d'arrondissements. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame CROIZIER, c'est à vous pour deux minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire, chers collègues, attachés à la protection de la faune et au bien-être animal, nous voterons favorablement cette délibération, mais comme nous l'avons fait remarquer en commission, nous avons été surpris de ne pas voir de subvention pour le centre de soins L'Hirondelle qui s'occupe des oiseaux et mammifères.

Ce centre est dans une situation financière fragile et apporte un réel service à notre collectivité et à ses habitants. Ainsi, en 2021, L'Hirondelle a récupéré 7 000 animaux dont un peu plus de 1 000 « lyonnais », si nous pouvons les qualifier ainsi. La semaine dernière, même si nous sommes sur une emprise SNCF, son équipe a permis de sauver 3 cygnes perdus sur les voies ferrées vers Perrache. Par le passé, c'est un chevreuil égaré dans les Balmes du 9^e arrondissement qui a pu être secouru avec le concours efficace de la police municipale.

Nous pensons que leur expertise pourrait être utile dans un domaine comme celui de la maîtrise de la prolifération des pigeons qui n'est pas sans conséquence actuellement pour notre collectivité, ne serait-ce que par rapport à la protection du bâti. Cette absence d'aide de la Ville est peut-être le fruit d'une incompréhension réciproque et nous espérons qu'elle ne soit que passagère.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame CROIZIER. Pour vous répondre, Monsieur CHAPUIS.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Madame CROIZIER. Je suis effectivement très heureux que vous nous rejoigniez sur cette délibération qui est finalement transpartisane. Concernant L'Hirondelle, j'avais donné des compléments d'information au conseil d'arrondissement du 9^e et je vais vous les redonner ici.

C'est effectivement un centre de soins pour animaux sauvages à Saint-Forgeux dans le Rhône qui recueille 7 000 oiseaux et mammifères par an dans le but de les soigner et les relâcher.

Leur action est très importante et bien sûr, nous reconnaissons leur travail et l'importance de ces actions-là. Ils étaient d'ailleurs invités et présents à la table ronde. Ils étaient présents et ils ont pu contribuer notamment sur l'axe des animaux sauvages. J'ai promis de leur rendre visite en 2023 à Saint-Forgeux pour me rendre compte du site.

Je vais apporter quelques éléments sur cette subvention. Nous les connaissons bien puisqu'ils ont eu une subvention en 2021 notamment, et il y a eu beaucoup d'échanges à ce moment-là avec la Mairie et également avec mon prédécesseur. En début d'année 2022, les services ont envoyé un mail à l'ensemble des associations pour procéder à la présentation de la plateforme de dépôt de subvention et à la nouvelle procédure, et du coup L'Hirondelle en faisait partie. Il s'avère que nous n'avons pas reçu de demande à ce titre-là. J'en conviens, j'en suis désolé, et malheureusement, pour cette année, il est trop tard.

En revanche, cela ne remet absolument pas en cause notre soutien pour 2023, bien au contraire. Quand la plateforme sera de nouveau ouverte pour 2023, nous leur referons bien sûr un e-mail et s'ils veulent candidater, ils seront les bienvenus et nous étudierons leur dossier avec grand intérêt. Cela pourra potentiellement mener à un soutien de notre part en 2023, effectivement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté

2022/2120 Lancement de l'opération n° 58003001 « Requalification de l'avenue des Frères Lumière » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012 — Approbation du programme et du principe d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant, Monsieur LUNGENSTRASS a la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, avant de déjeuner, je vous propose un petit voyage, un voyage temporel d'abord, pour lequel je vous propose de nous placer en 2026, et un voyage géographique ensuite, un peu plus loin de ce Conseil municipal, vers une avenue animée et grouillante de monde, avec des personnes de tous âges. On se sent parfaitement bien dans ce cœur de quartier vivant, commerçant et convivial.

Vous l'aurez deviné, il s'agit bien sûr d'une avenue des Frères Lumière requalifiée, un espace public d'une rare beauté, largement végétalisé, donnant toute sa place aux nombreux piétons, donnant sa juste place aux vélos, aux bus, aux voitures, aux trottinettes et autres modes de déplacement que l'on y distingue. On marche alors ensemble vers l'est, à l'ombre des quelques premières feuilles des nouveaux arbres plantés. Nous le faisons sans obstacle, sans barrière et en contemplant alternativement façades de commerces et bandes plantées généreuses.

C'est alors que nous arrivons au droit de la place Ambroise Courtois. L'identité patrimoniale de ce cœur de quartier se retrouve dans l'intégralité de l'aménagement qui se poursuit jusqu'à l'ouest de la place. Nous sommes un mercredi en début de soirée et le marché s'est, à son habitude, installé entre les érables plantés en 2022. Nous contemplons le magnifique bâtiment de l'Institut Lumière. Son nouveau parvis nous émerveille, la mise en valeur du patrimoine bâti nous enchante.

Après quelques pas en sa direction, nous apercevons une rue piétonne du Premier Film, un hommage au cinéma lyonnais mixé à une ville à hauteur d'enfants, enfants que l'on voit justement profiter des équipements installés pour cette rue des enfants, peut-être unique à Lyon.

Je vous propose de revenir dans cette salle du conseil. Vous pouvez naturellement inspirer, expirer si cela vous détend encore davantage. Avant le déjeuner, ce sera certainement quelque chose de bénéfique.

En tout cas, ce voyage raconté est une version alternative au programme que nous avons défini avec la mairie du 8^e arrondissement et la métropole de Lyon suite à la concertation réglementaire, programme que vous avez retrouvé dans la délibération.

Nous avons eu une concertation riche. Nous avons eu, lors de la première réunion publique à l'Université de Lyon 3, 450 personnes qui étaient présentes, et un peu moins de 300 personnes lors de la réunion de clôture. Il y a eu également plusieurs ateliers thématiques qui ont réuni 200 personnes et évidemment, la plateforme métropolitaine « je participe » avec 330 contributions, plus de 1 000 commentaires. On peut dire que c'est une concertation réussie où, tant les riverains que les commerçants, les usagers ou encore les acteurs du quartier ont pu s'exprimer.

Ils ont pu s'exprimer pour plus de végétalisation, de confort piéton, d'embellissement, d'apaisement de la circulation. Ils se sont aussi exprimés contre une piétonnisation tous les jours de l'intégralité de l'avenue mais pour une piétonnisation régulière et partielle. C'est pour cette raison que nous avons inséré dans le programme qui sera versé au maître d'œuvre une piétonnisation à minima les samedis de l'avenue des Frères Lumière. Pourquoi ? C'est d'une part parce que c'est ressorti de la concertation et d'autre part tout simplement parce qu'il y a, les samedis, 14 000 piétons sur l'avenue.

Je sais qu'un certain nombre d'entre vous, juste après, vont me dire que toutes ces personnes qui viennent dans nos commerces et qui viennent profiter des activités culturelles viennent de l'extérieur et viennent en voiture. En menant un projet de cœur de quartier comme celui-ci, nous avons envie d'en avoir le cœur net, d'avoir des données objectivées, donc nous avons mené une étude sur les usages, les usagers et les clients.

Eh bien non. Les personnes qui viennent sur l'avenue des Frères Lumière viennent en l'occurrence à 90 % autrement qu'en voiture et en l'occurrence même à 80 % à pied. Je dirais que c'est exactement la définition d'un cœur de quartier, des usages denses de proximité, des commerces de proximité, des services publics, des organisations culturelles et éducatives, bref, une vie de quartier et de la proximité.

Vous allez assurément me dire que ces personnes qui viendraient en voiture auraient besoin d'un stationnement important et que celui qui existe aujourd'hui est largement insuffisant. Il faut partir du programme, de ce qui est ressorti de la concertation. Lorsqu'on met en priorité la végétalisation, le confort piéton et l'embellissement de l'avenue, on a un enjeu particulier de partager l'espace public parce

qu'aujourd'hui, dans l'avenue et dans son profil, nous n'arrivons pas à insérer toutes ces fonctions supplémentaires.

Sur la question du stationnement, nous avons des enquêtes, tant d'il y a plusieurs années que récentes, qui montrent justement que nous sommes loin d'une saturation sur la question du stationnement, tant en journée qu'à d'autres moments de la journée, et que ce soit sur l'avenue ou dans les rues aux alentours. D'ailleurs, y compris les habitants du quartier il y a quelque temps ont bien remarqué cela par eux même.

Transformer 7 % des places automobiles non saturées par ailleurs en végétation et en confort piéton augmenté, je considère que c'est bien un juste partage de l'espace public. Peut-être même que c'est une forme d'action modérée.

Vous allez aussi probablement me parler de la piétonnisation du samedi et me dire que tout le monde serait défavorable à cette piétonnisation. Là aussi, tout au contraire, ce n'est ni le cas des habitants ni le cas des usagers. La majorité est pour cette piétonnisation de l'avenue le samedi, c'est pour cela qu'elle est insérée dans le programme.

Clairement, il nous faut continuer à dialoguer avec les commerçants. Nous avons déjà pu le faire avec Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement, et Camille AUGÉY à plusieurs reprises. Cela continue et c'est bien prévu. Les commerçants ont évidemment pu s'exprimer, ils ont des craintes légitimes, et ce dialogue continu permettra d'échanger avec eux et de les convaincre.

Nous avons, pendant la réunion publique de restitution de la concertation, eu effectivement une observation particulière, celle d'un clivage important entre les riverains et les commerçants. C'est une source d'inquiétude que j'ai d'ailleurs pu exprimer lors de cette réunion de restitution. Nous avons été très clairs, avec Olivier BERZANE. Il ne s'agit évidemment pas de boycotter, de la part des riverains, les commerces de proximité même si un certain nombre de commerçants ont effectivement pu décevoir des habitants quant à leur campagne anti-projet qui a pu être menée. Nous avons été très clairs sur le sujet avec Olivier BERZANE mais c'est effectivement une source d'inquiétude. Cette campagne anti-projet a pu laisser des traces et nous espérons qu'elle n'en laissera pas de manière durable.

Évidemment que cette requalification de l'avenue des Frères Lumière est une magnifique opportunité pour valoriser le patrimoine remarquable de cette avenue et de ce cœur de quartier. Nous avons des bâtis qui sont particulièrement remarquables sur l'avenue, mais c'est aussi son ensemble qui fait toute sa richesse.

À travers cette requalification, c'est aussi une évolution patrimoniale que nous mettrons en œuvre. Comme vous le savez, Lyon est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Je souhaite d'ailleurs saluer les équipes de l'époque qui ont monté le dossier lyonnais. Je pense à Régis Neyret, Didier Repellin et d'autres, qui ont monté un dossier qui a fait conclure à l'UNESCO que ce n'était pas seulement le patrimoine bâti exceptionnel lyonnais, ni individuel ni collectif dans les différents quartiers de Lyon, qui font la richesse de Lyon et son inscription au patrimoine mondial mais, je cite l'UNESCO, c'est bien « l'évolution de l'urbanisme, d'évolution du patrimoine et l'évolution de la conception architecturale au fil des années » qui font cette richesse-là. Lyon est unique pour être classée au patrimoine de l'UNESCO pour cette raison.

Nous sommes évidemment dans un contexte particulier avec l'emballement climatique qui est toujours plus visible, qui est majeur, donc ce projet de requalification de l'avenue des Frères Lumière sera aussi une étape importante en matière d'évolution du patrimoine et je dirais même plus de préservation de notre patrimoine.

Avant de terminer, je souhaitais revenir sur quelques aspects de mobilité qui vont assurément faire parler dans les minutes à venir. Je voudrais juste redire un certain nombre de faits qui sont discutés et qui sont ressortis des données de l'enquête d'usage que nous avons pu effectuer. 70 % des personnes viennent directement de Monplaisir, 22 % viennent du 3^e arrondissement et du 8^e arrondissement à proximité et aux alentours. Pour les personnes venues en voiture, 73 % se sont garées en zone payante donc à proximité immédiate, 14 % en voirie gratuite donc y compris à quelques centaines de mètres et ont ensuite marché 5 ou 10 minutes pour venir sur l'avenue. Pour 80 % d'entre eux, les conditions de stationnement étaient faciles.

Enfin, plus de la moitié des personnes qui viennent sur l'avenue se déplacent pour faire des achats alimentaires et 23 % pour des balades ou visites tandis que 10 % viennent là pour les services disponibles sur l'avenue. Je pense qu'il est essentiel d'avoir ces données-là en tête.

Personnellement, j'ai hâte que ce projet entre dans sa phase plus concrète. C'est un beau projet des Frères Lumière. Il s'agit de créer un cœur de quartier plus convivial pour plus d'habitants, un cœur de quartier plus convivial pour plus de visiteurs de l'Institut Lumière, un cœur de quartier plus convivial pour plus de clients des commerces. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Valentin. C'est une intervention à faire pâlir de jalousie mon Adjoint au patrimoine. N'est-ce pas Sylvain ? Monsieur KIMELFELD, c'est à vous pour cinq minutes.

M. KIMELFELD David : Merci, Monsieur le Maire. D'abord, j'écoutais Monsieur LUNGENSTRASS et en fait je vous aime bien. Vraiment, vous nous avez fait rêver juste avant le déjeuner, et sans nous couper l'appétit. Quand je vous ai entendu dire « marcher ensemble à l'ombre des arbres », j'ai presque eu les larmes qui me montaient aux yeux, une grande émotion.

M. LE MAIRE : Pour autant, cela ne s'est pas vu sur votre langage corporel, je tiens à vous le dire.

M. KIMELFELD David : Non, parce que j'essaie de me tenir, Monsieur le Maire, comme vous quand on vous critique. De la même façon, c'est une technique. Franchement, je trouve que vous avez un don pour la poésie et je vous invite d'ailleurs à déclamer ce que vous avez indiqué là, peut-être tous les samedis auprès des commerçants place Ambroise Courtois. Vous allez sans doute avoir un succès considérable.

Je vous taquine parce qu'il est peut-être un peu l'heure de le faire mais plus sérieusement, ce projet nous est présenté comme une opération d'espace public, mais vous l'avez dit, emblématique du mandat en cours et même plus qu'emblématique d'ailleurs si on en croit vos propos.

Le processus de concertation, nous ne l'avons pas senti tout à fait comme vous, a révélé un certain nombre de contestations et Monsieur le Maire du 8^e arrondissement a vécu quelques réunions publiques, et y compris des chiffres présentés. C'est peut-être assez classique mais je pense qu'il est important de travailler à partir de ces chiffres-là pour essayer de convaincre celles et ceux qui les remettent en question dans les concertations.

Nous ne remettons pas en question l'intérêt du projet, parce que lors du précédent mandat nous avons nous-mêmes envisagé un certain nombre d'études préalables. Peut-être que Franck LEVY en parlera bien mieux que moi. Simplement, nous nous interrogeons sur son ampleur et sur le calendrier.

Je ne reviendrai pas sur l'attractivité du quartier, la qualité de sa desserte en transports en commun. Vous avez décrit quelque chose qui serait un peu comme un désert. Non ? Ce quartier est déjà attractif et a déjà une desserte en transports en commun, des espaces et des équipements publics, sans doute une qualité de vie au quotidien qui font que ce quartier fonctionne plutôt bien, avec certes des dysfonctionnements, mais qui ne sont pas majeurs.

Nous nous demandons comment expliquer ces 4,3 millions d'euros quand d'autres quartiers plus problématiques ne font l'objet d'aucun véritable programme de requalification.

Je ne reviendrai pas sur le quartier de la Guillotière mais il y a d'autres quartiers, en particulier dans le 8^e arrondissement, comme les États-Unis, Langlet-Santy ou encore Moulin-à-vent ou Grand Trou.

Quelle est donc votre stratégie ? Est-ce que, comme le dit Monsieur le Maire du 8^e arrondissement, le quartier Monplaisir est parfait pour expérimenter notre idée de la ville ? Monsieur le Maire, un quartier ne peut pas être le tube à essai des Verts, au risque, en particulier à Monplaisir, de mettre à mal un tissu commercial de qualité avec des habitants qui demain se rendront aux nouvelles galeries complètement rénovées à Bron, et dans quelques années, la majorité qui se déplace à pied qui reprendra sa voiture pour faire ses courses en dehors du quartier faute d'un tissu commercial suffisamment attractif.

Vous argumentez souvent, Monsieur le Maire, que ce ne sont que les transformations rapides et brutales qui sont le prix à payer pour un impact fort pour le climat et la décarbonation de nos activités. Je veux bien vous entendre, Monsieur le Maire, mais par souci d'efficacité pédagogique, introduisez dans chaque nouveau projet une étude précise de l'impact sur le climat afin que nous puissions juger de l'équilibre entre amélioration du climat et conséquences économiques et sociales du projet.

Vous qui n'hésitez jamais à faire travailler les cabinets pour accompagner vos élus, vous trouverez sans doute le bon interlocuteur pour cela. Avec cette démarche, vous pourriez inspirer votre collègue Bruno BERNARD, Président de la Métropole, pour le déploiement de la ZFE, car si vous ne prouvez pas l'efficacité de vos décisions, pour la ZFE notamment ce sont les habitants les plus modestes de Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin mais aussi ceux du 8^e arrondissement, qui vous le rappelleront.

Si vous n'écoutez pas les habitants, vous écouterez peut-être vos collègues socialistes de Vaulx-en-Velin, de Villeurbanne, ou votre homologue communiste de Vénissieux qui ont compris que la transition écologique absolument nécessaire ne pouvait se faire sans en mesurer ni sans accompagner les conséquences sociales.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur LÉVY, c'est à vous pour sept minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Mesdames Messieurs les élus, chers collègues, je voudrais à mon tour vous remercier pour ce voyage bucolique et romantique dans le 8^e arrondissement. En tout cas, cela nous aura fait plaisir de vous avoir vu dans le 8^e arrondissement. J'espère que nous aurons d'autres délibérations qui nous permettront de vous revoir à nouveau dans le

8^e arrondissement et comme l'a dit Monsieur le Maire, ce beau voyage temporel, pour nous, est surtout venu d'une dimension parallèle.

Monsieur l'Adjoint, la gestion de la requalification telle que vous l'avez exposée alterne entre le dialogue de sourds et le passage en force. Ce faisant, elle alimente un climat délétère, toxique, stérile, très éloigné de la qualité que nous attendions du débat public en démocratie car, comme cela a été précisé, cette question de la requalification de l'avenue des Frères Lumière faisait initialement l'objet d'un consensus, y compris de la part de tous les corps intermédiaires de l'arrondissement, mais aussi d'un consensus politique puisque nous l'avions également portée dans les propositions électorales.

Après avoir longtemps écarté la piétonnisation dans ce projet, la mairie du 8^e arrondissement a fait volte-face au nom de la réduction de la place de la voiture en parlant d'expérimentation, puis de piétonnisation événementielle, puis en admettant qu'une piétonnisation pérenne aurait bien lieu les samedis, à l'inverse des propos tenus dans cette enceinte, à l'inverse des propos tenus même sur les télévisions locales dont certains élus sont très friands et à l'inverse même de propos tenus dans la presse.

La requalification de l'avenue des Frères Lumière, comme la réduction de la place de la voiture en ville, font largement l'objet d'un consensus et ne faisaient pas l'objet de débat jusqu'ici. Pour reprendre un ouvrage connu, « Voyage en Absurdie », finalement, dans votre logique, la requalification signifie piétonnisation, le dialogue signifie information, la concertation signifie « nous savons » et la transparence signifie être mis devant le fait accompli.

Votre majorité a quand même réussi un tour de force, celui de créer une polémique sur des sujets qui, jusqu'à maintenant, étaient plébiscités. Vous avez réussi l'exploit, et il faut quand même le reconnaître, de rassembler contre vous et contre ce projet le comité d'intérêt local, les commerçants, les associations de commerçants du marché, les habitants, avec même la création d'une pétition qui a été largement signée par les habitants. Chapeau et félicitations.

La gestion de ce dossier consiste à ne pas écouter, à informer et non pas dialoguer. Depuis des mois, les commerçants de l'avenue des Frères Lumière insistent sur les dangers d'une piétonnisation trop brutale. Le Maire d'arrondissement a reçu à plusieurs reprises le Président de l'Union des commerçants qui, dans un dernier mail — je pense qu'il nous en parlera tout à l'heure — fait part de sa forte déception.

Une pétition, je l'évoquais tout à l'heure, a récolté plus de 1 500 signatures et des commerçants ont même dû faire irruption en plein conseil du 8^e arrondissement pour pouvoir se faire entendre. L'un d'entre eux risque quand même de perdre près des trois quarts de ses clients.

L'enquête préalable que vous avez évoquée dans votre exposé a montré que 92 % des interrogés se disent satisfaits des conditions actuelles de la circulation piétonne sur l'avenue des Frères Lumière. Une autre étude, qui date d'il y a deux ans, de la CCI, montre qu'une grande majorité des habitants est favorable à la circulation sur l'avenue des Frères Lumière même si des aménagements sont nécessaires.

Le climat a bon dos dans tout cela mais, à travers cette opération, vous n'avez pas non plus — et vous l'avez signalé vous-mêmes en réunion publique — prévu d'évaluation du dispositif, y compris sur les questions de pollution.

Qu'à cela ne tienne, vous avez décidé de passer en force avec des méthodes déplorables. Selon plusieurs témoignages relayés dans la presse, les contradicteurs du projet, qu'ils soient parmi les habitants ou les riverains, ont été pris à partie, avec appel à boycott de commerçants et insultes à l'encontre des élus d'opposition au conseil d'arrondissement.

S'ajoute le vote du dossier en commission permanente de la Métropole se déroulant à huis clos afin de faire l'économie d'un débat public, vote qui, d'ailleurs, intervient avant le passage des rapports en commission de la Ville en conseil municipal d'arrondissement. Face à nos interrogations en commission, Monsieur l'Adjoint, Monsieur MICHAUD, nous a répondu aimablement qu'en commission, d'un point de vue réglementaire, ce type de délibération n'a pas à passer par la Ville mais que la majorité y tient pour des raisons de transparence, en oubliant accessoirement que la ville de Lyon est partie prenante de ce dossier.

Nous voulions que ce vote puisse se dérouler avant la réunion publique qui était censée faire le bilan de la concertation. Vous avez assisté à cette réunion publique, Monsieur l'Adjoint, et reconnaissez-le, elle était complètement lunaire par moments. Lorsque le Directeur de Carrefour explique qu'il risque de perdre une grande partie de sa clientèle et près d'un tiers de son chiffre d'affaires, on lui répond « ah oui, vous livrez en vélo ». C'est une des réponses complètement déconnectées, sans prendre en compte les licenciements économiques qui seront liés à cette opération.

Je vous rappelle les courriers des commerçants, les interpellations directes qui sont à ce jour lettre morte. Enfin, lorsqu'on lit attentivement la délibération présentée aujourd'hui, on est étonné par le caractère vague des formulations telles qu'« aménagements pour les cyclistes dissociés "si nécessaire", » ou « des études à

mener pour trouver des solutions permettant la baisse des flux automobiles ». Le hic, c'est que cela conforte l'impression d'opacité autour de l'action de cet exécutif et non pas sa transparence.

On est également frappé par les incohérences de cette délibération quand on lit en page 2 « la place Ambroise Courtois elle-même n'est pas amenée à être requalifiée car elle présente un aménagement en cohérence avec les usages et nombreuses activités qu'elle recueille toute l'année », puis, en page suivante, « la rive ouest de la place Ambroise Courtois : suppression du stationnement et meilleure connexion entre la place et les façades ouest ». Là aussi, vous avez réussi à récolter contre vous l'avis des commerçants du marché de la place Ambroise Courtois.

Par ailleurs, comme nous le dénonçons depuis plusieurs mois, en commission, en Conseil municipal, en conseil d'arrondissement et en conseil de Métropole, ce projet de requalification est décidé sans aucune étude globale des mobilités lyonnaises, vous l'avez reconnu vous-mêmes dans votre interpellation.

L'apaisement du quartier de Monplaisir constitue l'objectif premier du projet. Cependant, cette piétonnisation brutale telle que vous la prévoyez conduira à reporter les flux de l'axe le plus important du secteur sur des petites rues adjacentes qui ne sont pas prévues pour. Il occasionnera le report des nuisances. Où est, finalement, l'apaisement dans tout cela ?

Comme cela a été dit préalablement, un budget global de 5 millions d'euros pour cet aménagement de l'avenue des Frères Lumière qui ne nécessitait pas un tel investissement financier, c'est aussi une forme de mépris pour les habitants du quartier des États-Unis qui attendent toujours une prise en compte de la requalification du boulevard. C'est aussi une forme de mépris sur les réunions qui avaient été mises en place entre la Ville et la Métropole sur le quartier Grand Trou et Moulin-à-vent pour une requalification de la route de Vienne. C'est une forme de mépris vis-à-vis des habitants du quartier de Mermoz qui attendent depuis un certain nombre d'années la requalification même si elle est maintenant lancée.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur LÉVY.

M. LÉVY Charles-Franck : Je vais conclure. Pour reprendre vos paroles, Monsieur l'Adjoint, vous dites que cette opposition vous inquiète, mais à travers cette opération, ce n'est pas un débat de ceux qui veulent défendre la voiture contre d'autres, ce n'est pas un débat des commerçants contre les habitants, ce n'est pas un débat qui vise à diviser.

Ainsi, nous vous invitons, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, à travailler à nouveau avec les forces vives de l'arrondissement, avec tout le monde sans aucune exclusion, et d'écouter.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de conclure.

M. LÉVY Charles-Franck : Je conclus. Même si dans quelques instants nous allons entendre le monde magique de la mairie du 8^e arrondissement, un monde qui n'existe que dans une sorte d'imaginaire, nous vous invitons, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, à accepter le dialogue avec tous les habitants et associations du quartier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame CROIZIER, c'est à vous pour huit minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération que vous nous proposez concerne donc, on l'aura compris, la requalification de l'avenue des Frères Lumière dans le 8^e arrondissement. Plus précisément, vous nous demandez d'approuver le programme, la réservation d'une enveloppe prévisionnelle de 800 000 euros pour engager le projet et l'approbation du principe d'un transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole pour les travaux relevant des champs de la compétence de la Ville.

Arrêtons-nous tout d'abord sur cette proposition étonnante d'approuver le principe d'un transfert de maîtrise d'ouvrage et non pas d'approuver comme toujours la convention en elle-même. Qu'en est-il ? Vous indiquez que les dépenses ne peuvent pas être actuellement précisément définies. Vous donnez donc une nouvelle fois les clefs à la Métropole.

Le dossier de Garibaldi que nous passons également dans ce conseil, d'un montant plus important et dont le démarrage se situe dans un planning similaire, nous demande, lui, d'approuver la convention, qui elle-même est jointe à la délibération. C'est la procédure normale. Si le dossier des Frères Lumière n'est pas suffisamment défini, ce que vous indiquez vous-mêmes dans votre délibération, et le reste de mon intervention le montrera en complément de celles de mes collègues, attendez donc que la Métropole vous fasse un chiffrage un peu plus défini, comme pour Garibaldi, d'autant que l'échéancier des crédits de paiement ne démarre qu'en 2024.

Il n'y a donc aucune urgence à prendre cette délibération à la ville de Lyon sans connaître le montant de l'engagement réel que la Métropole va demander à la ville de Lyon. Soit c'est un manque de transparence

sur quelque chose que nous ignorons, soit c'est un énième acte de communication, mais je crois que Monsieur le Maire du 8^e arrondissement en a déjà un certain nombre qui devraient l'occuper en ce moment.

Revenons sur le bilan de la concertation. Je ne reviens pas sur ses modalités mais constate que le nombre de participants, compte tenu de ce que nous entendons, n'est pas à la hauteur des enjeux. Là encore, la concertation et surtout le bilan qu'en fait la Métropole ont de quoi surprendre. Prenons l'exemple de la page Facebook ouverte pour l'occasion par la Métropole. Elle comporte 265 réactions et 456 commentaires, mais la Métropole décide de ne pas les intégrer, en indiquant que ces commentaires permettent juste de comprendre « l'ambiance générale » et que les internautes sont invités à aller sur la plateforme de la Métropole pour réitérer leur avis.

Cette façon de faire entraîne inévitablement une déperdition d'avis. Pourquoi donc procéder ainsi ? La réponse est dans ce même bilan. Je cite le bilan. « Quand un sujet génère plus de commentaires que de réactions, c'est qu'il divise ou qu'il est polémique », donc on n'en tient pas compte. Bref, c'est ce que décrivait Pierre OLIVER en début de ce Conseil quant à vos méthodes de concertation. Quand cela ne va pas dans votre sens, vous évacuez. Curieuse pratique de la démocratie qui en même temps n'est guère étonnante quand je lis que Monsieur le Maire du 8^e arrondissement ne discute pas avec un comité d'intérêt local dans son arrondissement parce que les membres lui font des objections sur ses projets.

Sur le bilan tel qu'exposé, on peut noter les paradoxes dans les attentes et dans les propositions. Par exemple, nous avons bien compris, ça c'est clair, votre volonté de supprimer le stationnement sur l'avenue des Frères Lumière pour favoriser d'autres usages, mais dans le même temps, vous évoquez la création de postes de stationnement sur des voies aux alentours. En fait, vous reportez chez les autres ce que vous ne voulez plus voir à un endroit. Merci pour les voisins.

Quant à la réunion publique de restitution du bilan aux habitants organisée le 20 octobre après le vote à huis clos du programme du projet à la Métropole, elle entérine ce sentiment lancinant de dialogue de sourds que l'on perçoit dans ce projet.

Le troisième point que je souhaite aborder, après la forme, est le programme. Faut-il préciser que, bien entendu, personne n'est contre le principe d'une requalification d'espace public, d'une amélioration de son cadre de vie, d'un apaisement, de la végétalisation, même si l'on peut s'interroger sur la question du choix de restructurer cette avenue qui fonctionne plutôt bien. Elle est choisie, habitée, animée par le milieu associatif, avec des usages et activités variés. C'est la satisfaction d'un quartier agréable à vivre que nous entendons de la part des habitants, des commerçants et des usagers de l'avenue que nous rencontrons.

Il est vrai que le programme des investissements de la Métropole pour ce mandat n'a guère été exposé, détaillé, débattu, et donc il est difficile de comprendre vos priorités. Sur la vie commerçante, tout le monde a compris, il semble que ce soit le cadet de vos soucis. Surtout eux l'ont compris. Demain, il n'y aura plus aucun stationnement de proximité alors que les enseignes installées attirent une clientèle, comme nous l'avons dit, au-delà du quartier. C'est ce qui fait la qualité, et j'allais dire l'attractivité de cette avenue, mais pour vous l'attractivité est un mal plutôt qu'un bien.

Qui croire sur la piétonnisation ? Selon certains élus de votre majorité, elle n'est pas envisagée aujourd'hui mais pourrait être événementielle. Selon d'autres, elle sera systématique mais seulement le samedi. Avez-vous anticipé les conséquences pour les habitants et les coûts d'une telle organisation ? Par qui seront supportés ces coûts ?

Sur la réduction de la circulation, y compris pendant la piétonnisation, où sont les études d'impact sur les conséquences pour le quartier et au-delà ? Quel sera le plan de circulation pour accéder aux hôpitaux Edouard Herriot, Léon Bérard et autre Groupement hospitalier Est ?

Monsieur le Maire du 8^e, Monsieur LUNGENSTRASS également, vous semblez continuer à opposer systématiquement les gentils qui veulent de l'apaisement, du confort et de la végétalisation aux autres, les méchants, ceux qui ne comprennent pas que vous allez faire leur bien malgré eux et qui seront tellement heureux quand les commerçants de Dijon viendront leur expliquer la belle vie qu'ils auront ensuite. Je crois qu'il serait préférable pour le coup d'apporter cet apaisement, ce respect que méritent les commerçants et les riverains inquiets.

Moi, je peux vous présenter les commerçants du Cours Vitton pour qui l'apaisement que votre majorité dit avoir apporté se traduit par une baisse très nette du chiffre d'affaires et par une mise en danger quotidienne de cyclistes faute d'avoir réfléchi aux enjeux. Un peu de modestie dans tout cela ne nuirait pas.

Excusez-moi, Monsieur le Maire, je vais faire une petite digression parce que je pense qu'il me reste une minute que je peux caser à cet endroit-là. Quand on parle d'un peu de modestie, je voudrais revenir sur ce que j'ai entendu depuis ce matin dans cet hémicycle et ailleurs. Vous nous parlez effectivement de l'égalité hommes-femmes. Vous avez raison, mais un peu de modestie. Quand le Président de la Métropole, le Maire de Lyon, le Président du SYTRAL, le Président de la SPLM, le Président de la SPL Part-Dieu, le Président

de la SPL Confluence, le Président de LPA sont des hommes, cela ne doit visiblement pas être si simple d'appliquer la parité !

Lorsqu'on impose des coefficients de pleine terre pour l'ensemble des habitants de la Ville et de la Métropole mais que par contre on a une dérogation discrètement en disant « surtout, pas pour les équipements publics », cela doit aussi être difficile de temps en temps d'aller jusqu'au bout de ses contradictions.

Quand on nous explique que Keolis, en ce moment, s'endort parce qu'ils n'ont pas été assez mis en concurrence et qu'en même temps, on va confier à la SPLM, sans aucune concurrence, le marché de tout le stationnement, n'y a-t-il pas là aussi une petite contradiction ?

Quand on nous dit qu'il faut réglementer les sponsors et les banques mais qu'on excuse et qu'on accepte les excuses de Monsieur Yann ARTHUS-BERTRAND — et j'ai confiance, vous le connaissez visiblement suffisamment bien pour avoir confiance en ses excuses — sur le fait qu'il ait réclamé des financements au Qatar et apporté son soutien pour la Coupe de Monde, je crois que globalement, cela veut dire que tout n'est pas aussi simple et qu'à un moment, un peu de modestie dans chacun de nos débats, pour tout le monde, ne nuit pas.

Je reviens à la délibération, excusez-moi de cette digression.

M. LE MAIRE : Il convient de conclure, maintenant.

Mme CROIZIER Laurence : Nous ne sommes pas aux huit minutes.

M. LE MAIRE : Si. Il convient de conclure, Madame CROIZIER.

Mme CROIZIER Laurence : Je suis à 7 minutes 22. J'allais oublier un point positif. Nous notons avec satisfaction que figure la vidéoprotection dans votre programme même s'il ne s'agit que de génie civil. Comme ce n'est pas le cas dans tous les dossiers d'aménagement que nous passons ici aujourd'hui, nous saluons cette avancée. Elle ne suffira pas à nous convaincre et notre groupe votera contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur BERZANE, c'est à vous.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, wow, quel projet ! Outre le fait qu'il s'agissait d'un engagement pris devant les électeurs et les électrices, engagement que nous tenons, je veux dire que le réaménagement de l'avenue des Frères Lumière est une nécessité.

C'est une nécessité pour le présent et une nécessité pour l'avenir de ce quartier qui n'a cessé de se développer au cours des années mais qui n'a été l'objet d'aucun investissement majeur depuis 35 ans et le réaménagement de la place Ambroise Courtois, réaménagement qui, rappelons-le, a entraîné la suppression de 200 places de stationnement quand aujourd'hui notre projet n'en supprime que 74.

Le Maire de l'époque était un dénommé Francisque COLLOMB dont tout le monde reconnaîtra qu'il n'était pas franchement un écologiste idéologue. Pour autant, depuis, je note qu'aucune majorité qui nous ont précédés n'a remis en cause cet aménagement au prétexte que le quartier allait mourir et les commerces disparaître. Il s'est passé exactement l'inverse.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'une ville est un objet vivant. Une ville, cela évolue. Une ville, cela se transforme pour s'adapter aux enjeux de société, pour s'adapter à l'évolution des modes de vie et de consommation, pour s'adapter à son urbanisation et pour s'adapter aujourd'hui plus qu'hier à la nécessité de faire face aux enjeux du changement climatique. D'ailleurs, Lyon ne fait pas exception, Lyon n'a pas échappé à cette évolution.

Qui imagine aujourd'hui le vieux Lyon en partie rasé et traversé par une autoroute ? C'est un projet pourtant porté en son temps par un certain Edouard HERRIOT et porté par Louis PRADEL avant la création d'un secteur sauvegardé par André MALRAUX qui y a mis fin. Qui imagine aujourd'hui réaménager les berges du Rhône ou de Saône en parking ? Qui imagine aujourd'hui rouvrir à la circulation les rues Victor Hugo ou de la République et tant d'autres rues dans Lyon ?

D'ailleurs, plus proche de nous, aujourd'hui et dans mon arrondissement, qui imagine rouvrir à la circulation les rues que nous avons fermées devant les groupes scolaires, les rues devant Edouard Herriot, Charles Péguy, Pierre Termier et bientôt l'école Fournier et avant nous l'école Lumière ? Autant que je sache les enfants continuent de venir à l'école, ils peuvent y venir à pied en toute sécurité, avec leurs parents. Aujourd'hui, à l'exception de quelques irréductibles, plus personne ne remet en cause ces aménagements qui ont pourtant contraint la place de la voiture.

Les villes sont faites de transformations et de changements et à chaque fois ces transformations génèrent des inquiétudes, et que nous les pensions légitimes ou non, nous nous devons de les entendre. En ce sens, je veux dire que l'instrumentalisation du débat telle qu'elle est faite par qui que ce soit est néfaste à un échange constructif.

Je trouve très regrettable que ceux qui par le passé ont pu défendre des projets d'avenir soient porteurs aujourd'hui d'une vision du passé face à des projets voulus par une majorité d'habitants et d'habitantes. Je veux ici rappeler ce que disait un certain Dominique PERBEN en mai 2007 face à Gérard COLLOMB qui inaugurerait les berges du Rhône. Il lui disait « cet aménagement est une malchance, c'est un choix idéologique d'une autre époque ». C'était l'opposition de l'époque, en 2007.

Eh bien non, il avait tort, c'était un bon projet, tout comme le réaménagement de l'avenue des Frères Lumière est un bon projet, et notre opposition devrait se garder de tenir aujourd'hui des propos qu'elle dénonçait à l'époque face à un projet qui a supprimé, je le rappelle, 1 000 places de stationnement, et qui à l'époque, à ma connaissance, n'a pas généré la fin du centre-ville de Lyon ni la mise en cause de son dynamisme commercial.

La question qui se pose à nous n'est pas de savoir si l'on pourra continuer d'aller acheter sa baguette de pain ou son paquet de cigarettes en garant sa voiture devant la porte du commerce et en laissant le moteur tourner pour parcourir les 500 mètres qui nous séparent de la boulangerie ou du tabac. Non. Je vais vous le dire clairement.

Vous voyez, ai-je réagi lorsque vous avez pris la parole ? Ai-je fait bouger un cil ? Non, je vous ai écouté poliment et avec respect. Vous le disiez, Madame CROIZIER, tout à l'heure, donc faites la même chose, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Je vous demande de laisser Monsieur BERZANE aller au bout de son propos.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Je veux vous le dire clairement et avec gravité, cette fois-ci. La vraie question est de savoir si Antonio GUTERRES a raison quand il dit à la tribune de la COP 27 que notre inaction face au changement climatique s'apparente à un suicide collectif. Je vous invite très vivement à écouter son discours en ouverture de cette nouvelle COP. La seule question qui vaille pour moi est de savoir si nous voulons oui ou non offrir un avenir à nos enfants et petits-enfants ou si égoïstement nous voulons ne rien changer à nos comportements d'aujourd'hui et dire aux générations futures « vous n'avez aucun avenir dans cette ville et sur cette terre ».

Je ne suis personnellement pas élu pour cela parce que je me sens une immense responsabilité vis-à-vis des générations futures. Combien de temps allons-nous continuer à voir se succéder les unes après les autres les images des catastrophes climatiques et nous dire que nous pouvons continuer à vivre comme si rien de tout cela ne se passait ? Combien de temps allons-nous encore nous boucher les oreilles et fermer les yeux face à une génération écoanxieuse qui se demande de quoi son avenir sera fait ? Combien de temps allons-nous encore considérer que la parole de centaines de scientifiques regroupés au sein du GIEC peut être ignorée ?

Alors excusez-moi de vouloir prendre un tout petit peu de hauteur sur le sujet, mais c'est juste pour montrer l'énorme décalage qu'il y a entre la vision catastrophique que certains portent sur les conséquences de ce projet de réaménagement et la réalité de ce qui va être fait et les vrais enjeux auxquels nous avons à faire face.

Car enfin, de quoi parlons-nous ? La Métropole et la ville de Lyon investissent 5 millions d'euros pour aménager un cœur de quartier, pour permettre aux habitants et habitantes, au moins un jour par semaine, quand ils sont en repos, de profiter d'un espace public rendu aux piétons, sans bruit et sans pollution, pour faire leurs courses, pour se rencontrer, pour discuter, pour boire un café en terrasse ou tout simplement se promener en famille avec leurs enfants en toute sécurité sans avoir peur de voir leurs enfants passer sous les roues d'une voiture comme cela est arrivé en juillet 2020 malheureusement.

Alors je vous le demande très sérieusement. Qui, ici, peut être opposé à un tel projet ? Qui, ici, est opposé à ce que Monplaisir Mon village devienne réellement le temps d'un week-end un village ? Aucun village digne de ce nom ne voit son cœur traversé par 6 600 voitures par jour quand on sait que 14 000 piétons s'y promènent. Quel maire responsable d'un tel village pourrait se satisfaire d'une telle situation sans prendre les mesures qui s'imposent ? Combien de villes en France ont déjà franchi ce pas depuis des décennies sans avoir vu disparaître leur dynamisme commercial ? Bien au contraire. Pourquoi ce qui fonctionne à Strasbourg, à Besançon, et ne vous en déplaît à Dijon ou à Bayonne, pour ne citer que ces villes, serait un échec à Lyon ?

Je vais vous dire ce qui serait irresponsable. Ce qui serait irresponsable, ce serait de laisser cette avenue livrée aux canicules estivales rendant impossible toute déambulation piétonne quand il fait 45 degrés au sol comme c'était le cas cet été. Voilà ce qui tuerait à coup sûr l'activité commerciale. Quand je dis cela, je

comprends tout à fait les craintes des commerçants et notamment celles liées à l'impact de la durée des travaux.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur BERZANE.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Nous avons deux ans devant nous avant le démarrage de ces travaux. À nous de travailler ensemble pour préparer au mieux cette étape de sorte à faciliter l'accès aux commerces durant toute la durée des travaux et à inciter les habitants à y aller.

Il n'est plus temps de remettre en cause les études qui ont été faites ni le sérieux des agents qui les ont faites, qu'il s'agisse de la Ville ou de la Métropole.

Pour conclure, je vous le redis, ce projet est un bon projet et je suis fier de le porter pour les habitants du 8^e arrondissement et pour la ville de Lyon.

Applaudissements.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre :

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Ne prend pas part au vote :

Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

Je vous annonce, chers collègues, que nous allons aller au bout des dossiers de cette commission puis nous ferons notre pause méridienne.

2022/2119 Lyon 7e — Lyon 8e — Avis sur la mise en place d'une taxe d'aménagement majorée sur les quartiers de Gerland et Petite Guille — Modalités de mise en œuvre

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le rapport 2119, Monsieur MICHAUD a la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à Lyon, la Ville et la Métropole organisent la transformation des friches en quartiers de ville, une ville du quart d'heure avec des emplois productifs, des services publics, des logements et des espaces publics. Cet équilibre a un coût. Chaque mètre carré de surface de plancher privé nécessite 400 euros d'investissement public dans ces quartiers, un investissement pour les écoles, pour les crèches, pour les squares, pour les voies nouvelles, pour accueillir dignement les nouveaux ménages lyonnais.

Comment financer ces investissements municipaux massifs ? Quelle planche à billets magique permettrait de créer une solution socialement juste ? La solution n'a rien de magique, le magot est sous nos yeux. En effet, la richesse se crée avec l'augmentation des droits à construire via le PLU-H. La richesse se crée aussi par la desserte améliorée, en particulier avec les tramways T6 et T10 qui arrivent.

Grâce aux excellents travaux de l'observatoire des transactions immobilières et foncières de la Métropole, nous savons que le prix moyen des terrains à Lyon a été doublé lors du précédent mandat. Cette hausse moyenne masque des hausses massives du prix des terrains dans les deux quartiers de la Petite Guille et de Gerland.

La présente délibération propose un outil fiscal dédié à ces territoires en sous-équipement manifeste pour financer une part de ces investissements. La taxe d'aménagement majorée permet de partager la plus-value, un partage entre trois acteurs : le propriétaire, le constructeur et les collectivités.

Cet impôt capte une petite part de l'augmentation colossale de la valeur de ces quartiers, en particulier de la valeur foncière. Il évite ainsi de regarder sans réagir un enrichissement sans cause des propriétaires fonciers de ces quartiers. Au-delà de ce premier effet bénéfique de justice sociale, un second effet bénéfique est à souligner : la régulation du prix des terrains, le remplacement du Far West foncier par un développement organisé et socialement juste.

C'est donc avec une grande fierté que je vous propose cette délibération et que je vous invite à voter favorablement pour cette délibération qui a recueilli un avis favorable de la commission urbanisme mais aussi des conseils des 7^e et 8^e arrondissements.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Raphaël. Madame BACHA-HIMEUR, c'est à vous pour deux minutes.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur l'Adjoint, nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre en commission et à plusieurs reprises, évidemment qu'il ne s'agit pas de débattre sur le fond de la taxe, de savoir si oui ou non elle est importante pour payer nos équipements publics. Évidemment que ces taxes sont indispensables. Nous avons d'ailleurs été précurseurs en mettant en place des PUP dans la ville de Lyon justement pour payer nos équipements publics.

Le débat va justement se reporter sur la forme et la transparence, le maître mot de cette matinée où l'on parle de transparence et de débat public, et en particulier sur les annexes qui ont été présentées pour financer ces taxes d'aménagement qui sont pour nous assez floues, vagues, y compris votre majorité qui n'arrête pas de nous dire « nous voulons être transparents », « nous n'étions pas obligés de le passer en Conseil municipal mais nous le faisons pour autant ».

Pourtant, cette délibération qui nous concerne, nous, ville de Lyon, est d'abord passée à la Métropole pour un point de vue réglementaire, et nous en avons ensuite débattu à la Ville. Débattre est un grand mot puisque cela a été voté en conseil métropolitain en septembre, nous en avons parlé en commission six semaines après.

Monsieur MICHAUD, nous avons évoqué ce sujet-là et vous m'avez dit « oui, mais nous l'avons fait par souci de transparence et nous en parlons pour que les Lyonnais soient avisés ». Pour autant, quand on regarde le détail des annexes et ce que va payer cette taxe d'aménagement, quand on regarde le passage de 4,5 % à 20 % de cette taxe d'aménagement, dans le détail, il reste un flou sur lequel nous n'arrivons absolument pas à flécher les montants qui seront alloués à nos équipements.

On nous met une cote mal taillée d'un million d'euros pour la vidéoprotection et l'éclairage et nous vous avons demandé s'il s'agissait d'un renouvellement ou de nouveaux équipements. Nous n'avons pas eu de réponse, on nous en parlera à une prochaine commission ou on nous répond que ce n'est pas le sujet de la commission.

Dans cet hémicycle, nous ne pouvons pas débattre. En commission, ce n'est pas le sujet. Pour autant, on nous parle de souci de transparence. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, nous voterons contre cette délibération et encore une fois, pas sur le fond mais sur la forme. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Madame DE MONTILLE, c'est à vous pour quatre minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avouons une certaine incompréhension face à cette délibération sur laquelle vous demandez l'avis du Conseil municipal de Lyon alors que comme vient de le dire Madame BACHA-HIMEUR, il n'est en rien décideur et la décision a déjà été prise le 26 septembre par le conseil de la Métropole.

Si le Conseil municipal avait été invité à donner un avis avant la décision de la Métropole, il aurait été effectivement intéressant de débattre, mais tel n'est donc pas le cas. Nous sommes donc là dans l'éloge de l'inutilité. Voilà typiquement une occasion manquée de sobriété.

Ceci étant dit, pour en revenir au sujet, le principe de la taxe d'aménagement est plutôt sain. Sans être une taxe affectée, elle fait contribuer aux équipements collectifs que génèrent de futurs projets immobiliers. Dans le Code de l'urbanisme, on peut lire que son taux est plafonné à 5 % et peut toutefois être porté jusqu'à 20 % si, je cite, « la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs » et, je cite encore, qu'« il ne peut être mis à la charge des aménageurs ou constructeurs que le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans ces secteurs ou, lorsque la capacité des équipements excède ces besoins, la fraction du coût proportionnelle à ceux-ci ».

Or, en lisant votre délibération, je n'ai pas le sentiment que le respect des textes ait été votre première préoccupation et celle de la Métropole. En effet, si je prends l'exemple du secteur de Gerland, la liste des opérations en partie supportées par les futurs logements est très large. J'ai du mal à imaginer que la construction de 1 900 nouveaux logements et locaux d'activité dans un arrondissement qui compte déjà 53 000 logements déclenche 147 millions d'euros de nouveaux équipements.

On peut faire le même constat pour le secteur que vous appelez Petite Guille mais, qui outre Grand Trou et Moulin-à-vent, comprend un peu du quartier des États-Unis dans le 8^e arrondissement. Finalement, nous ne sommes clairement pas dans le financement d'équipements au profit des futurs occupants, mais il faut voir

là une manière détournée de financer vos projets. Je ne suis pas certaine que les habitants de futures constructions qui se trouveraient du côté de la rue Lortet à Gerland soient passionnés par les aménagements liés à la ligne de tramway T10 qui va arriver à Tony Garnier à deux kilomètres au Sud et qui est plutôt destinée à doter la commune de Saint-Fons d'un moyen de transport en commun lourd.

Par ailleurs, sur la Petite Guille, secteur loin d'être le plus huppé de Lyon, où les prix de l'immobilier restent parmi les plus bas de la ville — ce qui donne une petite chance aux jeunes d'accéder à la propriété —, vous allez faire supporter à chaque logement un surcoût minimum de 4 000 euros. Ce sont les 4,3 millions de recettes réparties sur les 1 030 logements. Cette somme peut paraître faible, mais dans un contexte de tension forte sur les prix de l'immobilier et d'augmentation des taux d'intérêt, je pense que les ménages concernés apprécieront énormément. Le sujet de l'équité de cette mesure se pose.

Enfin, je ne peux pas terminer cette intervention sans m'arrêter quelques secondes sur l'argument surréaliste qui nous est servi. « Ce surcoût n'aura pas d'impact dans le coût final des logements mais sera pris en charge par les propriétaires fonciers. »

Il y a une telle disproportion entre l'offre de foncier et la demande qu'il n'y a aucune chance que la charge foncière baisse. Le Cecim, observatoire de l'immobilier de notre agglomération, pointe la hausse de la taxe d'aménagement comme un facteur de hausse du prix des logements neufs.

Cette délibération est malheureusement une pierre de plus dans le marécage de votre politique du logement qui, avec un empilement de contraintes, va à l'encontre de l'objectif annoncé. Nous voterons donc contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur MICHAUD, quelques éléments en rebond ?

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Oui, de manière très brève. Merci pour vos questions.

Sur la question de la transparence qui a pu être appliquée, j'assume pleinement le fait qu'il ne s'agisse pas d'avoir une fausse candeur. Nous sommes face à un marché de l'immobilier qui est relativement impitoyable et si nous avions eu une transparence totale sur les éléments de calcul qui allaient être votés par la Métropole puis par la Ville, nous aurions clairement eu un effet d'aubaine et un effet d'évitement qui aurait pu être déclenché.

Là, nous assumons. C'est quelque chose qui a été travaillé patiemment depuis deux ans avec la Métropole en interne. Sur ce volet de transparence, face à des acteurs immobiliers qui sont vraiment sans aucun scrupule, nous assumons le fait d'avoir ce besoin de réguler le marché avec cette action qui soit certes moins transparente que d'autres, mais là, le terme de transparence peut être largement contesté par la réalité de ce qu'il aurait provoqué si nous l'avions mis en œuvre.

Sur la question de la réalité des coûts qui sont associés, je vous le redis, quand j'évoquais dans ma présentation 400 euros d'argent public par mètre carré de surface de plancher privé réalisé, il s'agit d'un constat, il s'agit de la réalité des coûts générés par la collectivité. Là, se contenter de n'en prendre qu'une infime partie en relevant la taxe d'aménagement majorée, il ne s'agit vraiment pas de quelque chose qui ne soit pas fléché ou qui soit utopique, c'est la réalité des ratios que la ville de Lyon a constatés et qu'elle applique ailleurs dans la ville.

Enfin, sur la question de l'impact de cette mesure foncière sur le marché immobilier, je vous le redis, le marché immobilier est fait avec des règles qui sont les mêmes pour tous les opérateurs immobiliers donc si jamais un propriétaire foncier se voit démarché par une dizaine d'opérateurs, tous jouent avec les mêmes taxes, avec les mêmes coûts des travaux, avec les mêmes coûts d'études et de conception, donc au final, il ne va pas y avoir d'effet de surenchérissement. Ce sont juste les propriétaires qui verront leur plus-value légèrement rognée et légèrement amendée par rapport à cette énorme hausse qui a pu être générée dans les années précédentes. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre :

Groupe Pour Lyon

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention :

Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2118 Lyon 3e et 7e — Requalification de la rue Garibaldi, tronçon rue d'Arménie/rue du Pensionnat (Lyon 3e) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7e) tranche 3 — Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la métropole de Lyon et la ville de Lyon, Lancement de l'opération n° 60037002 « Rue Garibaldi — Requalification tranche 3 rue d'Arménie/Grande rue de la Guillotière (CTMO) » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00012

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport 2022/2118, qui n'a pas fait l'objet de demandes d'intervention. Je le mets aux voix et je précise qu'il a reçu un avis favorable de la commission. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

Chers collègues, il est 13 heures 15, nous reprenons à 14 heures 45.

La séance est suspendue de 13 heures 15 à 14 heures 50.

M. LE MAIRE : Nous reprenons avec l'examen de la commission solidarités, vie des aînés, droits et égalités, santé et prévention.

COMMISSION SOLIDARITÉS — VIE DES AÎNÉS — DROITS ET ÉGALITÉS — SANTÉ ET PRÉVENTION

2022/2087 Approbation et autorisation de signature du contrat local de santé 2022-2027 de Lyon

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

M. LE MAIRE : Pour ce premier rapport, je cède la parole à Céline DE LAURENS. Nous allons parler contrat local de santé. Chère Céline, c'est à vous.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai l'honneur et la responsabilité de vous proposer d'adopter ce contrat local de santé 2022-2027 qui est le résultat d'un travail collectif et le point de départ d'un nouvel engagement de la ville de Lyon comme acteur de santé.

Il fait en effet suite à un précédent CLS qui aura notamment permis de donner les moyens aux conseils locaux de santé mentale dont les différents adjoints santé d'arrondissement peuvent aujourd'hui bénéficier, tous sauf pour l'instant le 2^e arrondissement.

Je tiens d'abord à remercier les conseillers d'arrondissement qui l'ont déjà tous adopté à l'unanimité ainsi que la commission solidarité, santé et vie des aînés, dont l'avis favorable a également été voté à l'unanimité. Je remercierai en temps utile l'ensemble des participants à cette concertation à l'occasion d'un événement qui sera organisé le 10 janvier où il sera temps de les remercier et de les saluer, mais aussi les services et les cabinets qui nous ont accompagnés pour cela.

Notre travail a été guidé par trois principes qui font la force et, je crois, l'originalité de ce CLS :

- une conception holistique de la santé qui place au centre de ses actions le principe d'une seule santé (One Health), car aujourd'hui, il n'y a pas de santé humaine possible sans santé des écosystèmes et cette définition va même au-delà de la définition OMS de la santé et nous oblige à tenir compte des limites planétaires et de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale ;
- une méthode rigoureuse, sur laquelle je reviendrai ;
- un pari sur la conjonction des forces de l'ensemble des acteurs de santé en pluridisciplinarité.

Souvenons-nous, il y a deux ans, nous nous engageons autour des signaux « Lyon ville impliquante, Lyon ville de coopération », parmi les six grands défis que nous nous sommes fixés. Après la très riche expérience du Conseil consultatif lyonnais Covid, porté avec Chloé VIDAL, il était impossible d'envisager la rédaction d'un tel outil en chambre, qui n'en aurait été que moins riche, moins fin et moins robuste, mais aussi car la démocratie sanitaire est un de nos engagements de mandat et que notre responsabilité est grande sur ce sujet qui reste, après le pouvoir d'achat, le deuxième plus gros sujet de préoccupation des Français.

La méthode participative a aussi été choisie car c'est un outil de santé en soi, avec 2 000 répondants à un questionnaire, agents de la ville de Lyon, professionnels de santé ou acteurs du monde de la santé, Lyonnaises et Lyonnais de l'ensemble des arrondissements de Lyon, avec 155 personnes différentes qui ont participé aux rencontres de la santé entre une à quatre fois deux heures chacune. Dans l'assemblée, plusieurs personnes ont d'ailleurs donné beaucoup de leur temps et je les en remercie.

23 structures ou institutions ont validé ce contrat en comité de pilotage et souhaitent le signer et/ou le mettre en œuvre. Ils étaient déjà 7 lors du précédent contrat. D'autres continuent de nous rejoindre et j'ai appris hier, et je vous en informe, que l'ANSES nous a également confirmé souhaiter s'engager à nos côtés.

Chers amis, j'avoue ne pas avoir boudé mon plaisir au cours de ces rencontres. Comment peut-il en être autrement ? Lyon est marquée par la grande richesse de son écosystème des acteurs de santé, des institutions nationales et internationales, des acteurs hospitaliers et médicaux de renom, une recherche médicale et vétérinaire de pointe, des universités et des instituts de formation de haut niveau, des soignants impliqués et un tissu associatif dense.

J'en profite pour reconnaître la proactivité de l'ancienne municipalité mais surtout de l'ancien exécutif métropolitain qui a encouragé et permis l'installation de ces structures sur notre territoire.

Nous avons repris avec plaisir vos engagements vis-à-vis du CIRC et de l'ANSES et nous ferons en sorte que ces investissements importants pour une ville puissent profiter également aux Lyonnaises et aux Lyonnais et en particulier aux habitants de proximité qui en ont particulièrement besoin.

Quel privilège de les savoir à nos côtés, compétents, excellents même, actifs, innovants, coopérants et, je le crois aussi, bienveillants à nos côtés dans ces projets.

Pourquoi un contrat local de santé ? Après tout, ce n'est pas obligatoire. Dans le Rhône, seulement cinq villes en ont signé. Notre choix est de jouer la meilleure partie possible dans les règles du jeu qui sont posées, et en tout cas voilà l'action de court terme et de moyen terme que nous proposons, et en parallèle d'engager des actions auprès du fabricant de jeu, en l'occurrence, pour faire modifier les règles quand elles nous paraissent caduques.

Jouer, oui, pourquoi ? Parce que ce jeu n'en est pas un. Fini le désengagement des maires qui s'excusent en disant que la santé n'est pas de leur prérogative ou pour qui elle se résume à la présidence du centre hospitalier universitaire.

Si nous cherchons une justification juridique à ce rôle, la clause de compétence générale oblige les communes et, depuis 2015, les seules communes. À Lyon, en plus, la gestion de notre propre service d'hygiène et de santé et de notre propre service de médecine scolaire est une exception locale qui nous oblige et que beaucoup de villes nous envient.

Surtout, nous devons injecter la santé dans toutes les politiques municipales fidèles à cette acception globale de la santé, une seule santé, One Health, qui a été la base de nos travaux.

Oui, les villes sont des acteurs de santé. Offrir des milieux de vie sains pour faire grandir des enfants, regagner la confiance des citoyens, c'est aussi leur garantir qu'ils vont pouvoir respirer un air non nocif, boire une eau saine, trouver sur le territoire une alimentation de qualité, que leurs enfants soient exposés à des radiations les plus faibles possible.

Donner accès à la connaissance en santé, c'est savoir ce qui détermine mon état de santé et si la configuration de ma ville me permet d'adopter des comportements favorables à la santé. Vais-je pouvoir trouver une alimentation à un prix abordable ? Vais-je pouvoir avoir une activité physique quotidienne et l'offrir à mes enfants ? Vais-je pouvoir profiter des services de la nature comme le pouvoir rafraîchissant des fleuves, le pouvoir apaisant et oxygénant des espaces verts, être connecté au vivant ?

Si on veut aller plus loin, vais-je pouvoir bénéficier d'un microbiome diversifié qui me confèrera une immunité plus forte ? Mes enfants vont-ils bénéficier de conditions de vie en crèche ou à l'école qui développeront leur immunité ?

Ce produit d'une construction collective, donc, est riche, varié, tant en diversité de contenu (biodiversité, lien social, prévention par la lutte contre le tabac ou l'alcool, santé environnementale, offre et permanence des

soins) qu'en diversité en complexité de mise en œuvre. Certains sont assez simples, je dirais même modestes, vu qu'apparemment, la modestie est attendue de notre exécutif, donc j'en profite.

Effectivement, après avoir vécu une crise sanitaire où la débrouille et les bonnes volontés et la solidarité ont montré leur pertinence dans les actions de santé, comment ne pas considérer l'importance vitale de l'existence de lien social dans la santé, et pas seulement la santé mentale ? Oui, le CLS prévoit bien d'agir sur le lien social en améliorant le pouvoir d'agir des personnes, en expérimentant des référents santé au niveau d'un quartier comme dans les pays dépourvus d'un système de santé aussi structuré que le nôtre.

Il s'agit d'humilité aussi car pour certains projets, il ne s'agit finalement que de faire ce que la réglementation nous impose depuis plusieurs décennies. Appliquer les règles paraît simple, basique, et pourtant, apparemment pas pour tout le monde. C'est ce que nous mesurons maintenant que nous avons investi dans les évaluations nécessaires pour observer la situation, par exemple sur le plomb dans la situation patrimoniale dont nous héritons, en particulier dans les écoles. C'est simple aussi dans le choix de proposer une communication aux partenaires sur les appels à projets existants, nationaux, régionaux et européens pour leur permettre d'optimiser la part des projets lyonnais financés.

C'est simple, mais encore faut-il le faire. C'est simple, mais symbolique aussi dans la manière dont la ville souhaite que les acteurs passent d'une logique de compétition vers une logique de coopération.

Malgré la simplicité, certains sont ambitieux, du moins je me permets de le croire, du fait d'une part de la multiplicité des projets et des acteurs qui génèrent des enjeux de coordination forts, mais aussi du fait d'une ambition sur certains projets comme la maison des femmes qui a été évoquée tout à l'heure ou l'expérimentation d'un modèle économique de la prévention, projet hasardeux que les partenaires ont accepté de porter car il leur semblait bon et aller dans la bonne direction, mais qui n'a encore pour l'instant pas de début de commencement.

Chers collègues, je vous épargne la présentation des 43 actions de ce CLS parce que chacune a son importance. Je me permets néanmoins de m'attarder sur deux d'entre elles qui nous préoccupent particulièrement, car elles ont été mises en lumière par les diagnostics quantitatifs et qualitatifs réalisés.

Le premier enjeu est celui des inégalités sociales et territoriales de santé. Le lien entre inégalités de niveau de vie et inégalités de santé n'est plus à démontrer. Il y a 7 ans d'écart d'espérance de vie entre les hommes cadres et les hommes ouvriers, 5 ans et demi pour les femmes. À Lyon, les cancers et notamment les cancers du poumon, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires, le diabète, les problématiques de santé mentale sont davantage recensés chez les personnes qui vivent dans les quartiers moins favorisés de la ville.

Les enquêtes qualitatives que nous avons menées ont montré que le non-recours aux soins était aussi très important lorsque les barrières financières, administratives, et sociales étaient infranchissables. Cet enjeu est donc primordial à traiter.

À partir de ce constat, nous vous proposons une double stratégie pour répondre au mieux aux besoins qui sont nombreux. La première est d'identifier plusieurs actions qui ont été élaborées spécifiquement en direction des personnes vulnérables afin de répondre à des besoins spécifiques. La maison des femmes en fait partie, les actions de promotion et de prévention de la santé pour les publics précaires et éloignés du système de santé en sont d'autres exemples.

La deuxième stratégie, c'est que toutes les actions obéissent au principe d'universalisme proportionné inscrit dans les critères d'évaluation. Elles concernent donc évidemment tout le monde mais seront mises en œuvre avec davantage d'intensité auprès de ceux qui en ont le plus besoin.

Un autre point sur lequel je voulais porter votre attention est la démographie médicale. Si elle semble moins mal en point à Lyon que dans d'autres territoires, et c'est ce que nous montrent les diagnostics quantitatifs, le diagnostic qualitatif issu des questionnaires nous montre qu'actuellement, nous ne pouvons pas répondre aux besoins des habitants en matière d'offre de soins.

Les indicateurs Insee et ARS nous montrent que la densité médicale s'est en moyenne un peu améliorée même depuis 2015. Néanmoins, lorsqu'on interroge les patients, on se rend bien compte qu'il est extrêmement difficile de trouver un médecin, que ce soit un médecin généraliste et parfois aussi un spécialiste qui accepte de nous consulter dans des délais raisonnables et sans dépassement d'honoraires.

Le diable est donc souvent caché dans les détails. Pourquoi une telle dichotomie dans les données ? Le temps de travail par médecin peut expliquer une partie de la problématique. Le temps de travail par médecin a parfois baissé pour être plus compatible avec une vie en dehors du travail, ce que nous pouvons largement comprendre. Les modes d'activité des médecins évoluent pour aller vers plus de collectif, plus de coordination, plus de projets, ne pas faire qu'enchaîner les consultations tous les quarts d'heure, et comme nous leur en sommes reconnaissants.

C'est évidemment un sujet que nous traitons, celui de la démographie médicale, depuis notre arrivée en mandat, en toute humilité, en lien avec l'ARS, la CPAM, en aidant les professionnels de santé qui souhaitent s'installer et en soutenant ceux qui souhaitent le faire en collectif, sans appliquer de dépassement d'honoraires dans les zones ZIP ou ZAC selon les classifications concernées, en appuyant des dispositifs de coordination des soins urgents et de consultations non programmées également comme le SAS 69 et bientôt le SAS Psy.

Sur le fond, nous laisserons la CNR santé se pencher sur la question de ce que peuvent ou non faire les territoires pour attirer les médecins. Espérons que le parti pris soit celui de la coopération entre les territoires et non celui de la mise en compétition.

Chers collègues, pour tout cela, la ville de Lyon sera accompagnée de l'ensemble des signataires du CLS et ils seront nombreux. Nous nous engageons pour protéger la santé des personnes, la santé de notre environnement de vie et de toutes ses composantes. La santé du vivant, ici sur le territoire, est notre responsabilité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Céline. Monsieur KEPENEKIAN, c'est à vous pour trois minutes.

M. KEPENEKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais peut-être demander un peu de votre indulgence parce que je vais sûrement un peu dépasser mon temps après un bref échange ce matin avec Céline. Pardonnez-moi.

M. LE MAIRE : Je vous réponds tout de suite puisque vous me le demandez avant de le faire, je vous accorde deux minutes de plus sans difficulté. Allez-y.

M. KEPENEKIAN Georges : J'essaierai de ne pas en abuser, Monsieur le Maire, d'autant que j'ai déjeuné et que j'ai goûté des extraits de plantes, un truc merveilleux, un peu vert.

Pour commencer, je voudrais rappeler ici que la santé globale, pour prendre un autre terme, n'est pas une nouvelle doctrine. Ce n'est pas une nouvelle guerre avec d'un côté des gens qui feraient bien et d'autres qui feraient moins bien. C'est fondamentalement un projet, car elle nécessite une réflexion collective et elle relie les vivants dans toute leur étendue. C'est pour moi important.

Le contrat local de santé est issu de la loi dite Bachelot de 2009, préparée en 2008, la loi HPST (hôpital, patients, santé et territoire) dont l'un des outils est le programme régional de santé que l'on a eu l'idée de décliner — et la France était un peu en retard — vers les communes, les intercommunalités, les métropoles, les départements, car il y avait là des enjeux. C'est donc un outil, mais comme l'a bien dit votre adjointe, c'est un outil qui est d'abord un peu vertical. Ce sont les ARS qui sont chargées de le gérer, la Caisse primaire d'Assurance maladie et tout le système qui participe à l'organisation sanitaire. Il y a une forme d'exercice obligé.

Je ne sais pas si tout le monde a lu les plus de 140 pages, mais je vous le suggère. Je les ai lues, voire relues pour certains passages, donc j'espère que mon propos ne sera pas classé, comme Monsieur BOSETTI pourrait le faire, dans une posture. J'essaie là de parler comme quelqu'un qui a mis l'engagement de toute sa vie comme praticien mais aussi en essayant d'apporter une contribution à l'organisation.

Je voudrais ensuite articuler mon propos en trois points. Didier FASSIN, qui est anthropologue, médecin, qui a eu la chaire de santé publique au Collège de France, avait commencé son cours pour dire que la multiplication des nombres sans cohérence entre eux génère ce qu'Umberto Eco appelle un bruit, c'est-à-dire une perturbation de la nature du signal qui le rend difficile à détecter ou qui, je cite, « produit une réponse opposée à celle souhaitée ». En somme, parce qu'ils en disent trop, les chiffres ne disent rien.

Une fois que j'ai dit cela, je salue bien entendu l'exhaustivité de ce document complet et parfaitement classique. Il suffit de regarder ce qu'il se fait dans d'autres villes, c'est bien, tout est là, avec une coloration dans le contexte pour insister sur les déterminants, en particulier l'eau, l'air et l'alimentation pour ne citer que ceux-là.

Très bien, tout y est, mais en même temps, je trouve que ce document est extrêmement difficile. Si nous faisons un micro-trottoir pour demander à tous ceux qui sont ici ce qu'ils ont fondamentalement retenu de ce contrat local de santé, nous serions mal en point, et ajouter des mots aux mots ne suffit pas pour améliorer la compréhension et la participation la plus large, nécessaire pour les gens. Faire la réunion de tous les gens qui s'occupent de santé et de santé publique ne résoudra pas le problème de la santé dans votre ville.

Le deuxième point, pour moi, est un manque de hiérarchie et de priorités. Bien sûr, il faut tout aborder, tout est important, mais on voit bien que ce n'est pas tout à fait la même chose de s'occuper des déserts médicaux qui existent malgré tout dans notre ville, en tout cas pour certaines spécialités, avec l'organisation de la prévention. Il est très compliqué de vouloir tout traiter de la même manière.

Vous l'avez dit, aujourd'hui on parle beaucoup d'universalisme proportionné, qui est un concept qui n'est pas encore passé dans nos méthodes. C'est qu'il faut vraiment définir par quoi on veut commencer. Qu'est-ce qui est le plus important aujourd'hui pour rétablir la santé la meilleure possible pour l'ensemble de la population ?

Évidemment, ce que vous appelez social, je vais l'appeler pauvreté, précarité, vulnérabilité, est essentiel. Vous avez donné quelques chiffres, chère Céline. Moi, je n'en donne qu'un seul. C'est qu'entre le décile des plus hauts revenus et le plus bas décile des revenus, il y a treize ans d'écart d'espérance de vie dans notre ville, et ce ne sont pas les chefs d'entreprise qui font le plus d'infarctus mais bien les chômeurs chroniques. N'oublions pas cela.

Nous pourrions parler du rapport au travail, de la charge de travail, des nouvelles modalités comme le télétravail qui vont générer de nouveaux sujets. Je pourrais d'ailleurs dire qu'en termes de bien nous servir, on pourrait se préoccuper, comme modèle, de la santé de nos 8 200 agents. Ce serait mesurable via l'absentéisme, les accidents du travail, tout ce qui peut se faire. Je n'insiste pas. En effet, le contrat local de santé n'est pas un outil qui permet de lutter contre les inégalités. Il les subit et les constate, c'est pour cela qu'il faut passer à l'étape suivante.

Je pourrais évoquer la place de l'école dans l'éducation sur la promotion de la santé, la place de l'urbanisme. J'ai participé à un colloque il y a quelques semaines sur « urbanisme et santé », auquel participe d'ailleurs l'ARS. Je voudrais aussi dire ici que nous pourrions parler de la culture et de la place de la culture dans tous ces apports, en termes de messages sur la santé.

Bref, l'interdisciplinarité doit être beaucoup plus large que celle qui est là, que je respecte bien entendu, mais qui n'est pas suffisante.

Enfin, le dernier point est la question de l'évaluation. L'évaluation est encore une fois une culture. J'aurais aimé un document innovant, en rupture. Nous venons de traverser le Covid. Par rapport à ce que votre majorité porte, j'aurais souhaité quelque chose de disruptif pour dire « nous allons essayer d'être beaucoup plus concrets que ces 140 pages ». Encore une fois, bravo, je respecte le travail de tous ceux qui y ont participé, mais on peut cibler quelques actions, définir un objectif. Un objectif, c'est quantifié, daté, et on met d'emblée les critères qui seront utilisés pour l'évaluation de cet objectif.

C'est cela qui permettra peut-être à des Lyonnaises et Lyonnais de se dire dans cinq ans, à la fin de ce contrat, « tiens, la santé dans notre ville est meilleure en 2027 qu'en 2025 ». Encore une fois, il y a l'accès aux soins, tout est à faire, mais vous ne pourrez pas tout faire, même avec la meilleure volonté de chacun. C'est donc cette culture de l'évaluation que je n'ai pas trouvée suffisamment actée dans ce document.

L'innovation, c'est essayer de trouver de nouvelles voies pour résoudre les problèmes. Ce n'est pas de faire plus ou moins de la même chose, c'est d'essayer de pouvoir aller plus loin.

Je vais m'arrêter. Je voudrais saluer le travail qui a été fait, le Docteur Sophie PAMIES qui était responsable de notre service. Aujourd'hui un nouveau médecin lui succède, je serai ravi d'échanger aussi avec lui. Il y a des outils dans notre Ville, Céline l'a dit, mais je pense vraiment qu'il ne s'agit pas de réunir seulement le milieu — aussi large qu'il soit — des gens actés, classiques, qui s'occupent de ces problèmes. La santé est publique, elle relève aujourd'hui d'une véritable transition comme d'autres transitions. C'est d'aller du soin vers la santé, ce qui n'est pas la même chose, de la guérison vers la prévention, et tout cela doit se faire, encore une fois, avec un espace beaucoup plus large.

Nous voterons la délibération.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur KEPENEKIAN. Monsieur LEVY, c'est à vous pour six minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Comme je n'ai pas abusé de produits entre midi et deux heures, je prendrai même moins de six minutes.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous avons déjà eu un débat assez riche et complet en commission et je voulais à mon tour vous préciser que nous voterons bien sûr ce rapport. Nous souhaitons également remercier aussi bien l'adjointe que les services qui ont travaillé sur cette proposition de contrat local de santé 2022-2027. Je vais du coup alléger mon intervention, car je ne voudrais pas me répéter par rapport à Monsieur KEPENEKIAN.

Un point cependant attire très fortement notre attention et Madame l'Adjointe, vous l'avez vous-même rappelé dans votre présentation. C'est le point lié à un des piliers de l'ARS puisque vous l'avez repris à travers votre schéma. Il s'agit des inégalités sociales et territoriales au sein de notre ville, et plus particulièrement de la pénurie de médecins et notamment des questions de sécurité dans les conditions d'exercice.

Lyon et son territoire métropolitain connaissent en effet une crise de l'accès aux soins particulièrement tangible notamment chez les généralistes. Trois facteurs se distinguent : les obstacles à l'installation de

nouveaux médecins, l'évolution des pratiques et le vieillissement des praticiens. Celui-ci débouche sur une vague de départs à la retraite non remplacés. Nous avons tous, j'en suis sûr, au sein de cette assemblée des exemples de pédiatres ou autres médecins qui ne seront pas remplacés.

Nous avons notamment pu lire dans la presse l'exemple du 9^e arrondissement, où plusieurs départs à la retraite n'ont pas été suivis de nouvelles installations ou encore, dans le 7^e arrondissement, de patients qui n'arrivent pas à obtenir de rendez-vous et qui obtiennent des téléconsultations avec des médecins parisiens.

Enfin, les 1^{er}, 4^e et 5^e arrondissements sont classés par l'ARS dans son zonage 2022 comme des zones d'action complémentaire où la densité de médecins généralistes se détériore de façon problématique. Cette crise de l'accès aux soins reporte l'effort sur SOS Médecins ou les maisons médicales de garde.

S'ajoute un problème de sécurité pour les professionnels de santé. Un article dans le Progrès ou dans Lyon Capital de cet été soulevait les difficultés de SOS Médecins à intervenir le soir, problème récurrent depuis plusieurs années, sur la résidence Albert-Laurent même si, a priori, la question devrait être résolue. C'était l'une des questions que nous voulions poser, Monsieur le Maire, à savoir si les interventions de SOS Médecins avaient bien pu reprendre de manière pérenne sur la résidence Albert-Laurent mais également, je crois, dans d'autres secteurs de Lyon.

Quand on examine donc le contrat local de santé 2022-2027, on est frappé par le constat que les questions liées à la pénurie de médecins et leur sécurité ne sont pas évoquées. Le mot symbole de tout ceci, le mot « pénurie », n'apparaît que deux fois dans le document et la question de la sécurité des conditions d'exercice n'est que très peu évoquée.

Dès lors, il est dommage que le document-cadre ne s'empare pas davantage de ce qui devient des urgences sanitaires pour le territoire de la ville de Lyon. Comme l'a indiqué Monsieur KEPENEKIAN, nous avons un certain nombre de belles phrases, de déclarations d'intention qui sont louables et fort respectables, mais nous avons besoin d'aller un peu au-delà.

Avec la Métropole, ne serait-il pas pertinent pour la Ville de mener, en collaboration avec l'ARS et la préfecture, un travail sur la sécurité des intervenants envoyés par les associations de santé comme SOS Médecins ou de parler de la question de l'attractivité du territoire lyonnais et grand-lyonnais pour pallier le manque de médecins ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Madame BLANC, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme BLANC Françoise : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, un contrat local de santé est, en France, un engagement signé entre une Agence régionale de Santé et une collectivité territoriale. Il répond à la loi hôpital, patients, santé et territoires du 21 juillet 2009. Il a vocation à réduire les inégalités de santé en apportant des solutions pour offrir une santé de proximité.

La loi HPST que je viens de citer prévoit que les CLS promeuvent la santé dans son entièreté, s'intéressent à la prévention et accompagnent les structures médicosociales. La quête de la santé pour tous et à tous les âges de la vie constitue donc le socle multiforme de chaque CLS.

Le ministère de la Santé définit le CLS comme un outil souple et modulable, nécessitant un travail collaboratif pour la santé des citoyens. Le premier CLS entre l'ARS, la Préfecture du Rhône, la CPAM du Rhône, les HCL et la ville de Lyon remonte à 2015 et est resté actif jusqu'en 2020. La pandémie ayant quelque peu bousculé le calendrier, le projet de ce nouveau CLS couvrant la période 2022-2027 vous est donc proposé aujourd'hui. Il est d'une impérieuse nécessité, car l'épisode Covid a dégradé la santé de nombre de citoyens, notamment la santé mentale, affectant tous les âges et toutes les couches de notre société.

Le CLS tel que présenté par Madame l'Adjointe est un catalogue extrêmement dense, riche de neuf mois de concertations et de réflexions recueillies grâce à la participation aux ateliers de plus de 2 000 personnes qui se sont exprimées sur leur conception de la santé au quotidien. Je citerai la participation des professionnels de santé, des usagers, des associations, des services de la Ville et du CCAS. Tous ont leur propre ressenti sur ce qu'est le service sanitaire et sont très désireux de le voir évoluer favorablement. J'en profite pour saluer le travail de compilation des données, de synthèse et d'élaboration de ce projet.

Ce CLS s'articule autour de quatre axes documentés en 43 fiches. Je me permets de vous rappeler ces quatre axes, tant chaque mot est important.

L'axe 1 est de promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous.

L'axe 2 consiste à développer et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé.

L'axe 3 est de favoriser un accès à la santé et aux droits pour toutes et tous.

L'axe 4 consiste à développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise de l'écosystème des acteurs du champ de la santé.

Ces quatre axes résument tout le travail de collaboration, de réseau, qui va devoir être mis en œuvre pour tendre vers une démarche de santé globale.

Enfin, considérant permanentes les interconnexions, les interdépendances entre le monde humain, le monde animal et l'environnement, la notion conceptuelle One Health, concept dans lequel la ville de Lyon s'est récemment engagée, vise à relever les défis sanitaires pour qu'une seule santé soit mise au service de tout le vivant.

J'avoue en revanche avoir été un peu surprise d'entendre ce matin Monsieur BERZANE faire la promotion de la cigarette après la baguette de pain, d'autant que nous sommes le mois sans tabac. J'espère, Madame de LAURENS, que vous saurez convaincre Monsieur BERZANE des méfaits de cette substance.

Notre groupe votera donc favorablement ce projet et je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BLANC. Olivier, je vous donnerai la parole après pour que vous puissiez corriger tout cela. Monsieur SOUVESTRE, c'est à vous pour dix minutes.

M. SOUVESTRE David : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, à Lyon comme en France, le constat est identique : progresser en matière de santé publique est à la fois nécessaire et urgent.

La santé doit être un projet global, un déterminant de nos politiques publiques et non une variable d'ajustement. C'est bien tout l'objectif du nouveau contrat local de santé que nous devons approuver aujourd'hui.

Je souhaite tout d'abord saluer, au nom des trois groupes de la majorité, la méthode utilisée pour élaborer ce contrat local de santé. Il est le fruit d'une démarche collaborative. Il a inclus non seulement nos partenaires associatifs et institutionnels, les professionnels de santé et du secteur médicosocial, mais aussi et surtout les habitantes et habitants de notre territoire.

Dans le domaine de la santé, la démocratie, la participation citoyenne ont longtemps été marginales, voire inexistantes. Nous avons décidé, quant à nous, de donner la parole aux Lyonnaises et aux Lyonnais pour la placer aux fondements mêmes de notre contrat local de santé. Je m'en félicite et l'ensemble des groupes de la majorité saluent, chère Céline DE LAURENS, votre détermination à porter cette démarche innovante aux antipodes du travail en chambre.

Ce contrat local de santé redonne aussi un rôle aux mairies d'arrondissement, témoins privilégiés de la détresse de nos concitoyens, porte-voix de leurs difficultés et inquiétudes grandissantes. Vous vous êtes appuyée, chère Céline, sur les expériences des élus d'arrondissement pour co-construire, ce contrat local de santé et je vous en suis particulièrement reconnaissant.

Ce contrat, Madame l'Adjointe, est très riche dans son contenu. Vous avez été extrêmement exhaustive dans votre présentation. Parmi les 43 actions inscrites, je souhaite m'attarder sur celles qui concernent le soutien à l'offre de santé. Je pense que notre collègue LEVY a dû mal lire le contrat local de santé puisque ce contrat tente d'apporter une réponse aux problèmes que rencontrent les Lyonnaises et les Lyonnais pour l'accès aux soins.

Comme cela a été dit, il est aujourd'hui compliqué d'obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste ou spécialiste. Cette réalité ne s'arrête pas à la frontière de nos campagnes. Elle est ressentie au sein même de nos villes, et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Comme cela a été dit, Lyon n'y échappe pas. Je pense par exemple aux quartiers de la Duchère ou du Vergoin. De nombreuses personnes, notamment les plus vulnérables, renoncent aux soins dits de premiers recours.

À cette désertification s'ajoutent des inégalités liées aux déterminismes sociaux et environnementaux. L'espace de vie, la pollution, l'alimentation, les conditions de logement, la pénibilité au travail, sont autant de facteurs influant sur l'état de santé. Il s'agit donc d'une double injustice puisque les publics les plus fragiles sont ceux qui se soignent le moins, et ce sont également ceux qui ont le moins accès à un médecin de proximité.

C'est parce que toutes ces inégalités sociales et environnementales sont évitables que nous nous devons impérativement d'amplifier nos efforts et d'intensifier nos actions auprès des plus précaires.

Notre cœur de ville, quant à lui, n'est pas non plus épargné puisque les 1^{er}, 4^e et 5^e arrondissements ont de très bons indicateurs socioéconomiques et l'image d'une forte concentration médicale et pourtant, ils font face à un double défi. Il s'agit d'une part du vieillissement des médecins avec des départs à la retraite et d'autre part du coût du foncier et de la flambée des prix des loyers qui n'encouragent pas les jeunes médecins à s'installer dans notre cœur de ville.

Bien évidemment, les défis structurels auxquels nous sommes confrontés sont le résultat de plusieurs facteurs et j'aimerais appuyer sur l'un d'eux qui concerne plus particulièrement la politique santé qui a été menée à l'époque. J'estime que notre majorité, Monsieur LEVY, paie un peu le manque d'anticipation de la précédente équipe municipale.

Vous le savez sans doute, dans le 1^{er} arrondissement, le 3 novembre dernier, la toute première maison de santé pluriprofessionnelle a ouvert ses portes. Je devrais plutôt dire qu'elle a enfin ouvert, puisque les praticiens ont cherché un lieu pendant des années, bien avant notre élection. Je sais, Monsieur LEVY, à quel point les questions de santé vous tiennent à cœur et vous l'avez encore prouvé dans votre intervention. Si vous n'aviez pas dit que ce nouveau contrat local de santé n'était pas à la hauteur pour lutter contre la pénurie de médecins dans notre ville, vous ne m'auriez pas obligé à rappeler que votre ancienne collègue adjointe à la santé ne s'est pas franchement distinguée pour son engagement sur ce projet.

Ayant été moi-même en charge d'activités associatives en lien avec ces médecins, Monsieur LEVY, j'ai pu constater à mon grand dépit qu'elle n'avait pas beaucoup contribué à activer ce dossier. Avec Céline DE LAURENS et Raphaël MICHAUD, nous l'avons repris avec les résultats que nous connaissons aujourd'hui, preuve que pour aboutir sur ce dossier il suffisait d'être motivé et véritablement engagé pour trouver des solutions.

Cette délibération sera, je n'en doute pas, approuvée à l'unanimité. Je regrette simplement que pour l'opposition il soit toujours difficile de se réjouir sans émettre des critiques. J'aurais apprécié, cher Monsieur LEVY, qu'elle fasse plutôt preuve de modestie, notamment à l'aune de l'exemple que je viens de vous citer.

Bien sûr, les mesures du contrat local de santé ne concernent pas uniquement le soutien à l'offre de santé. D'autres actions majeures sont prévues, notamment la poursuite de nos actions de prévention ou encore l'intégration des questions de santé dans l'ensemble de nos politiques, comme l'aménagement urbain, les espaces verts ou encore la mobilité.

Prenons l'exemple de l'activité physique telle que la marche, la course à pied ou encore la pratique du vélo, une des priorités du contrat local de santé. Nous savons que l'activité physique joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies. Pour l'encourager, il faut créer un environnement favorable à sa pratique et le plan piéton de la métropole de Lyon, la création des voies lyonnaises, la piétonnisation de la Presqu'île ou encore le retour de la nature en ville y contribueront fortement.

Le contrat local de santé illustre la volonté de notre ville de développer une politique de santé ambitieuse au bénéfice des Lyonnaises et des Lyonnais. Avec ses nombreux signataires, le contrat local de santé 2022-2027 offre à la ville de Lyon une formidable communauté d'actions pour réussir. Cette contractualisation annonce de très beaux projets et de belles perspectives pour notre ville.

Aussi, mes chers collègues, vous l'avez compris, les trois groupes de la majorité voteront avec enthousiasme cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur SOUVESTRE. Nous écoutons un petit mot de Monsieur BERZANE, peut-être, pas seulement sur la cigarette mais aussi parce qu'il y avait une question très circonstanciée de Monsieur LEVY.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Je vous rassure, Madame BLANC, je ne fume plus depuis très longtemps mais il se trouve qu'il y a toujours des buralistes et toujours des voitures qui s'arrêtent devant les buralistes. C'est vrai que le souffle leur manque à force de fumer et je leur conseille d'arrêter la cigarette.

Plus sérieusement, sur SOS Médecins, je vais faire amende honorable parce que j'ai découvert il y a peu de temps le fait que SOS Médecins ne délivrait plus ses services au sein de la cité Albert-Laurent, de nuit uniquement, pas du jour, à l'occasion du vote qui renouvelait le fait qu'ils n'aillent plus de nuit dans cette résidence.

De fait, le découvrant, j'ai invité immédiatement le Directeur de SOS Médecins à venir en discuter avec la SACVL qui gère cette résidence et j'ai découvert aussi à cette occasion qu'ils ne venaient plus dans cette résidence non pas depuis une période récente mais depuis 2015, ce qui m'a quand même étonné sur le fait qu'on ait laissé une absence totale de discussion avec SOS Médecins entre 2015 et 2022. Je prends pour moi, bien entendu, la période 2020-2022, mais il y a quand même eu cinq ans avant moi où l'on s'est contenté de cette situation.

De fait, SOS Médecins avait des raisons tout à fait objectives de ne plus venir. Pour autant, ils sont prêts à réexaminer cette situation et à revenir dans la cité sous couvert qu'on leur donne un minimum de garanties. Nous avons donc acté avec la SACVL le fait d'avoir une démarche d'aller-vers les habitants, notamment via les médiateurs sociaux d'ALTM, pour rediscuter avec l'ensemble des habitants de cette situation, de sorte à pouvoir leur garantir des conditions d'exercice qui soient correctes où ils ne se font pas agresser, où les

femmes peuvent venir dans la résidence soigner les patients, où ils retrouvent leur voiture quand ils redescendent de chez le patient pour repartir, parce que c'est ce qui était en cause.

Une fois que la SACVL de son côté nous garantit l'accès aux halls d'immeuble correctement, qu'on a une volonté des habitants, du comité au locataire, du conseil citoyen de pouvoir réinvestir correctement les lieux, à ce moment-là SOS Médecins me demande de leur écrire un courrier leur demandant officiellement de revenir et de reprendre leur activité, quitte à ce que ce soit progressif dans un premier temps, mettons jusqu'à 23 heures, jusqu'à minuit, et ensuite jusqu'à 2 heures en fonction de la façon dont la situation évolue. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai bien noté votre demande de prise de parole, Monsieur LEVY. D'abord, Céline, je vous laisse revenir sur un certain nombre de points sur la base des remarques énoncées.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteur : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci à toutes et tous, chers collègues, de vos remarques et de vos encouragements. Je les ai pris pour beaucoup comme des encouragements même si je ne peux pas éluder le fait qu'il y avait quand même quelques demandes de perfection ou quelques critiques, prenons-le comme on veut. C'est sur ces quelques points que je voulais revenir.

Sur la question de la priorisation, votre remarque est intéressante. L'idée est de dire que si tout est au même niveau, cela fait un peu bruit de fond, capharnaüm, j'en passe et des meilleures. Peut-être, effectivement. Pour autant, aujourd'hui, je rappelle que c'est un projet collectif qui est l'aboutissement de mois de travail à énormément de personnes. Aujourd'hui, sur l'ensemble de ces sujets dont certains nécessitent beaucoup de travail et d'autres nécessitent juste des interventions assez courtes, nous ne pouvons plus attendre.

Sur l'ensemble de ces chantiers, je pense qu'il y a aujourd'hui une urgence à agir. Dire que nous faisons des priorités, c'est aussi dire que nous acceptons de remettre des choses à plus tard. Peut-être qu'à une époque nous pouvions encore le faire. Moi, je pense qu'aujourd'hui tous ces chantiers doivent être initiés maintenant parce que certains pourront avoir des effets rapides, mais pour d'autres cela prendra des années ou des décennies, par exemple la lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens ou à la pollution de l'air.

Aujourd'hui, je suis désolée, mais je pense que nous n'avons plus vraiment le luxe de faire ces priorités. En revanche, nous prévoyons avec raison la calendarisation de l'émergence de ces différents projets. Après, je sais que vous ne croyez pas en la démocratie participative, ou en tout cas qu'elle n'est pas suffisante pour écrire un projet ambitieux selon ce que vous avez dit. Nous y croyons assurément et je pense qu'aujourd'hui, ce n'est plus une option. Sur un projet de ce type-là, cela prend particulièrement son sens.

La gouvernance de suivi du projet et de sa mise en œuvre qui est proposée est souple mais aussi rigoureuse et régulière. Cette gouvernance prévoit justement une évaluation au fil de l'eau et une évaluation finale avec une participation collective à cette évaluation.

Parce que l'évaluation des politiques publiques est un sujet qui vous est cher et qui nous est cher, nous avons mis un certain nombre de critères d'évaluation et même s'il est difficile de chiffrer des objectifs quantitatifs, parce que bien malin est celui qui arrive à prévoir l'avenir notamment en matière de santé dans le contexte dans lequel nous sommes, pour autant, je pense que nous avons suffisamment de critères objectivables qui nous permettront de suivre efficacement et objectivement les actions qui ont été identifiées.

En tout cas, je voulais remercier dans ce tour de table l'ensemble des interlocuteurs, même si j'ai un sentiment d'être passée au conseil de classe. J'ai l'impression de m'en être sortie avec une sorte de B+. En tout cas, merci.

M. LE MAIRE : Nous n'allons pas commencer à noter les interventions, chère Céline, sinon cela va faire des votes sur des votes. Merci en tout cas pour ces clarifications. Monsieur LÉVY et Monsieur KEPENEKIAN, rapidement s'il vous plaît ?

M. LÉVY Charles-Franck : Très brièvement, je n'ai jamais pensé que les questions de santé étaient des questions partisans ni des questions claniques. À un moment donné, comme on le disait souvent à une époque quand nous avons travaillé ensemble, la santé n'est ni de droite ni de gauche. Elle est bonne ou elle est mauvaise, comme disait l'autre.

Les observations qui ont pu être faites, notamment en commission, n'ont pas pour objectif de dénoncer ou quoi que ce soit. Vous l'avez dit, Madame l'Adjointe, elles ont tout simplement pour objectif de compléter, d'amender et de bonifier un document mais en aucun cas de porter des justements claniques. Loin de moi l'idée — et je pense que c'était aussi le cas de l'intervention de Monsieur KEPENEKIAN ou d'autres — de porter des jugements ou autres.

Je ne pense pas que nous puissions dire que dans le précédent mandat rien n'a été fait sur les questions de santé, que ce soit sur les maisons médicales de garde, que ce soit sur l'hôpital Edouard Herriot où vous

étiez il n'y a pas longtemps, Monsieur le Maire, ou encore sur un dispositif que nous avons mis en place et dont je suis particulièrement fier, à savoir les appels anonymes pour les jeunes femmes dans les quartiers.

En effet, il y a certains quartiers à Lyon où il est quand même plus compliqué d'aller voir le médecin généraliste quand vous avez des questions de contraception, des questions liées aux MST ou au Sida, quand vous avez des questions liées à l'orientation sexuelle et qui ont besoin d'un conseil d'un médecin qui ne va pas forcément aller tout expliquer aux parents derrière.

Cette question de l'anonymat de la santé est abordée dans le contrat local de santé, elle est continuée, mais je suis particulièrement fier que nous ayons pu mettre ceci en place dans le précédent mandat et que ce soit continué.

Nous sommes dans une instance de travail, de discussion, d'amendement.

M. LE MAIRE : Nous avons dit de faire court, Monsieur LEVY.

M. LÉVY Charles-Franck : D'une manière générale, je pense qu'il n'est pas bon dans votre raisonnement, chaque fois que l'on pose une question dans laquelle le 8^e arrondissement est abordé, de marginaliser notre arrondissement. Que ce soit avec Madame Nathalie PERRIN-GILBERT qui n'a pas le droit de répondre sur le Musée urbain Tony Garnier, que ce soit Monsieur LUNGENSTRASS qui n'a pas le droit de répondre sur l'avenue des Frères Lumière, que ce soit sur les questions de santé aujourd'hui sur la cité Albert-Laurent mais qui se pose également dans le 9^e arrondissement, je trouve que ce n'est pas bon de tout laisser de manière omnipotente comme cela.

Nous posons des questions globales. Le 8^e arrondissement est un arrondissement de Lyon à part entière et il nécessite l'attention de vos adjoints de la même manière qu'un autre sans demander l'autorisation à qui que ce soit. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur LEVY, je fais juste une petite remarque. Je vous ai de nouveau cédé la parole sous réserve de faire court, donc s'il vous plaît, jouez le jeu. Monsieur KEPENEKIAN ?

M. KEPENEKIAN Georges : Je ne pense pas qu'il ait eu de malice. C'est un malentendu. Je ne suis pas contre la participation, je ne sais pas d'où vous avez sorti cela. C'est au contraire pour dénoncer une participation sélective. Faire collecter et ramasser au même endroit tous les gens — et la liste est là — versus 2 000 Lyonnais, ce sont tous les professionnels de santé, c'est cela qu'il faut casser.

Aujourd'hui vous savez bien qu'un certain nombre d'autres pays ont inventé les approches communautaires. Comment redonne-t-on HPST ? Comment redonne-t-on véritablement un poids aux patients et pas aux professionnels de la santé ? Les ARS sont verticales, elles appliquent la Stratégie nationale de santé 2018-2022. Qui a lu ce document ? Personne, en tout cas pas les patients.

Je dis oui à la participation, mais avec les bonnes personnes. C'est l'erreur que l'on est tenté de commettre en réunissant tout un panel de gens qui sont là et qu'il faut bien entendu réunir, je ne suis pas contre, mais il faut savoir comment aller vers les citoyens.

M. LE MAIRE : Il y a encore beaucoup de matière à débat. Je suis certain que Céline et Georges auront de nouvelles discussions pour que nous puissions progresser puisqu'en l'occurrence, effectivement, toutes les vérités ne sont pas encore établies. Nous allons vous laisser tous les deux, si vous le voulez.

Merci pour ces contributions. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci pour cette unanimité.

2022/2090 Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 53 075 euros — Autorisation de signer la convention de financement

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport 2090 pour lequel je cède la parole à Madame RUNEL.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la présentation d'une délibération qui va sûrement revenir sur ce qui a été dit ce matin concernant la situation des mineurs non accompagnés, puisqu'il s'agit d'adresser des subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté.

Je l'ai déjà évoqué en détail ce matin, notamment sur l'action et l'engagement de la Ville. Néanmoins, concernant singulièrement l'objet de cette action, je souhaite rappeler l'origine. Le 12 juin dernier, le squat Chez Gemma, qui était conventionné entre le CCAS, la ville de Lyon, la HCL et la Coordination urgence migrants a subi un incendie. Parallèlement, à cette même période, il était nécessaire d'évacuer le squat propriété d'ICF, Le Chemineur.

Les autorités publiques, État et métropole de Lyon, se sont donc mobilisées pour assurer dans l'urgence les mises à l'abri. Au total, et malgré la prise en charge de 100 jeunes, 37 sont restés sans solution à l'issue de l'opération conduisant cet été à l'occupation du square Ferrié.

Pendant plus de deux mois, nous l'avons rappelé ce matin, et malgré les intempéries, aucune institution n'a bougé, les jeunes sont restés sous tente avec un nombre de personnes porté à 70. Au regard de la durée de l'occupation, la ville de Lyon a donc décidé de mobiliser un gymnase, le gymnase Dargent dans le 8^e arrondissement, pour la mise à l'abri de ces jeunes.

Depuis le début de notre mandat, l'équipe municipale de la ville de Lyon, les arrondissements également, souhaitent mettre à l'abri les plus fragiles qui, dans un contexte contraint sur la situation d'hébergement d'urgence à Lyon, se retrouvent en général en situation de rue.

Tout en considérant bien évidemment les contraintes, et notamment la limitation de la pratique sportive sur l'équipement, la ville de Lyon a fait le choix humain de mettre à l'abri ces jeunes vulnérables en leur ouvrant les portes du gymnase Dargent. Cette solution temporaire n'est pas satisfaisante et nous interpellons régulièrement l'État et la métropole de Lyon pour qu'ils puissent procéder à des mises à l'abri dans des structures adaptées.

Julie NUBLAT-FAURE, Adjointe déléguée au sport, Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement et moi-même concevons pleinement que cette occupation contraint les activités associatives, sportives, scolaires comme celles des usagers de ce site sportif. Nous savons également que tous les équipements sportifs de la ville sont saturés et que des solutions sont toujours difficiles à trouver. Pour autant, nous sommes convaincus de l'importance fondamentale du sport dans notre société et de ses bienfaits pour les individus à tout âge. Nous avons bien conscience aussi du rôle de l'éducation populaire dans la pratique sportive des Lyonnaises et des Lyonnais.

Sans opposer les uns aux autres, nous avons fait le choix, en responsabilité, de pouvoir proposer cet hébergement. Néanmoins, nous avons obtenu l'accord de la métropole de Lyon pour orienter prioritairement, dès qu'une place se libère, ces jeunes dans le dispositif qu'elle porte avec l'État, La Station. Notre objectif est donc bien de limiter au maximum la durée de mobilisation du gymnase.

Pour assurer l'accompagnement de ces jeunes, et j'en viens au fond de la délibération, nous avons mandaté une association locale, LAHSo, qui assure une présence sur place quotidienne pour animer et réguler le site. C'est l'objet principal de cette délibération qui permet donc de mesurer l'engagement de la Ville et notamment, à travers l'association LAHSo, les financements mis à disposition par la Ville pour l'accompagnement des mineurs non accompagnés, dont ce n'est pas la compétence, je le rappelle.

Cette délibération a reçu un avis de la commission et des arrondissements. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL. Monsieur David KIMELFELD, c'est à vous.

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire, je voudrais d'abord saluer l'action de Sandrine RUNEL parce que finalement, qui peut se satisfaire qu'une seule personne, qu'elle soit adulte ou enfant, reste à la rue ? Nous savons combien la situation est difficile et combien l'objectif n'est pas atteint, mais il n'est pas le fait unique de la Ville. De la même façon, personne ne peut se satisfaire qu'un navire humanitaire fasse des ronds dans l'eau, même si je crois avoir compris qu'il avait trouvé un port d'attache puisque je crois qu'il va arriver à Toulon et qu'un certain nombre de transferts par hélicoptère sont en train de se réaliser.

Il faut reconnaître aussi, je le dis ici très clairement, que nous aurions pu dans le passé faire peut-être plus et mieux. Il faut savoir le reconnaître. Il faut dire aussi qu'en matière de places d'hébergement, l'État, depuis de nombreuses années, crée toujours plus de places d'hébergement, mais ce n'est jamais suffisant. Le problème réside non pas dans le nombre de places mais dans le parcours entre l'hébergement d'urgence et ce que l'on peut appeler le « Logement d'abord ».

En tout cas, comment faire pour celles et ceux qui sont aujourd'hui dans le logement d'urgence, parfois bloqués ? Sandrine RUNEL est en lien avec toutes les associations qui lui expliquent combien des gens qui ont retrouvé un emploi, qui ont retrouvé une forme de « normalité » sont encore bloqués aujourd'hui dans l'hébergement d'urgence et, de fait, viennent quelque part bloquer le système des places de logements d'urgence.

La Ville n'a pas la compétence ni la responsabilité à faire seule sur ce sujet-là et je crois qu'il est important, et nous le disons souvent ici sur d'autres sujets, que la ville travaille en étroite collaboration avec les

services de l'État et avec la Métropole. Finalement, que pouvons-nous faire ici à notre échelle ? D'abord, nous pouvons construire du logement, mais Monsieur MICHAUD le sait mieux que quiconque, c'est plus facile à exprimer qu'à réaliser donc il faut aussi se tourner vers d'autres pistes.

Pour faire le lien avec les mineurs non accompagnés, il faut bien évidemment créer de la fluidité quand les compétences nous le permettent. La Métropole a une compétence qui s'appelle la protection de l'enfance avec les mineurs non accompagnés. Je fais référence à la question qui était posée par Monsieur ZINCK tout à l'heure au début de ce Conseil.

Il faut dorénavant créer plus de places pour finalement en libérer d'autres. Nous sommes revenus, dans cette Métropole, et plus particulièrement à Lyon, parce que la pression s'exerce plutôt sur la ville de Lyon, à la situation de 2017 où les chiffres en matière de mineurs non accompagnés explosent.

Nous avons fait passer entre 2017 et 2019 le budget des mineurs non accompagnés de 2 millions d'euros à 15 millions d'euros pour créer des places, créer de l'accompagnement, parce qu'il ne suffit pas de créer de la place, il faut aussi créer cet accompagnement avec l'insertion sociale, scolaire, la santé. Nous venons d'en parler tout à l'heure. C'est un travail qui avait d'ailleurs été reconnu par le Défenseur des droits.

Je crois qu'il faut que la Métropole crée de nouvelles places aujourd'hui en matière de mineurs non accompagnés. Nous avons fait voter une délibération en avril 2019 avec un projet de création de 650 places avec un budget à la clef qui tournait, je crois, autour de 10 millions d'euros. Ce dispositif n'a pas été aujourd'hui activé, a priori faute de foncier. Je pense qu'il faut avancer sur cette piste-là. Il est impératif, à mon sens, que la Métropole se mette en mouvement sur ce sujet-là d'autant plus que nous sommes dans une situation que nous pouvons qualifier d'explosive. Je crois qu'il faut en avoir conscience.

La loi Taquet nous « oblige » — et je mets des guillemets parce que c'est une bonne chose — et en tout cas oblige la Métropole à prendre en charge ces jeunes à partir de 18 ans et jusqu'à 21 ans. Cela veut dire qu'aujourd'hui, on ne met plus un jeune de 18 ans avec son baluchon à la sortie d'une structure. Non, la Métropole en a l'obligation, en matière de protection de l'enfance, jusqu'à 21 ans. Rien n'a été anticipé.

Je ne jette la pierre à personne parce que c'est très compliqué, mais nous sommes dans une situation qu'il faut bien qualifier d'explosive et si tout le monde ne se met pas autour de la table pour travailler ces sujets, nous allons vivre les uns et les autres un certain nombre de grandes difficultés sur ces sujets-là et nous pourrions toujours légaliser des squats, ouvrir des places, ouvrir des gymnases, nous serons dans un processus sans fin.

Monsieur le Maire, je pense que sur ces sujets-là, nous avons le souhait que vous puissiez — comme vous l'avez fait sur la sobriété, même si parfois les choses n'ont pas été comme nous le souhaitions — mettre l'opposition et la majorité autour de la table pour discuter de ces sujets-là.

Je vous demande de le faire pour l'hospitalité parce que si nous voulons arrêter d'alimenter les fantasmes, si nous voulons arrêter d'alimenter les excès, il faut rassembler l'ensemble de celles et ceux qui, pour des tas de raisons, peuvent paraître opposés à ce principe d'hospitalité sur notre territoire.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de faire, de la même façon que vous l'avez fait sur la sobriété, un groupe transpartisan qui puisse travailler à ces questions-là. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame DE MONTILLE, c'est à vous pour quatre minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous demandez de voter notamment une subvention de 50 000 euros pour LAHSo, association lyonnaise installée dans le 3^e arrondissement. Nous saluons son engagement et les projets concrets portés avec courage, générosité et persévérance depuis plus de cinquante ans pour venir en aide aux personnes vivant des situations de grande précarité dans notre ville.

Nous renouvelons nos encouragements à LAHSo et voterons bien entendu en faveur de cette délibération, mais il convient de rappeler que cette subvention pour LAHSo est destinée à l'accompagnement des mineurs non accompagnés aujourd'hui hébergés au gymnase Dargent dans le 8^e arrondissement après avoir été pendant plusieurs semaines sous des tentes dans un square de la Croix-Rousse.

Cette situation des mineurs isolés dans notre ville a été évoquée déjà ce matin lors de la question du 4^e arrondissement. Alors qu'un nouveau squat a vu le jour rue Henri Gorjus, avec là encore manifestation des mineurs, nous avons plusieurs interrogations sur votre politique et sur celle que mène ou ne mène pas la Métropole.

Lors de la commission solidarités du 12 octobre, il a été précisé que le gymnase Dargent n'avait pas vocation à accueillir de nouvelles personnes et que dès que possible il retrouverait son usage habituel, mais face au besoin d'hébergement de cette trentaine d'enfants, pouvez-vous nous dire si c'est toujours votre position ? Car bien sûr, il n'est guère entendable de laisser des personnes dans la rue, a fortiori des mineurs, dans des conditions indignes et inacceptables.

Monsieur ZINCK vous demandait ce matin de vous faire entendre auprès du gouvernement et de sa Première Ministre, mais avant d'aller jusqu'au sommet de l'État, nous préférons, Monsieur le Maire, que vous interrogiez le Président de la Métropole, car il est quand même doublement compétent que ce soit au titre des mineurs non accompagnés ou de celui de la protection de l'enfance.

Aujourd'hui, nous avons clairement le sentiment que la ville de Lyon vient colmater les défaillances de la métropole de Lyon. Cela nous interpelle grandement, car il est quand même quelques élus de cette assemblée appartenant à la majorité qui siègent également sur les bancs de la Métropole et qui appartiennent là aussi à la majorité.

Madame l'Adjointe aux solidarités et à l'inclusion sociale, si je ne m'abuse, vous présidez la commission développement solidaire et action sociale de la Métropole. Faut-il comprendre que le Président de la Métropole, avec sa majorité NUPES, a fait le choix politique de ne pas assumer ses compétences ? Si je vous pose cette question, il ne s'agit pas de manquer d'humanisme comme cela m'a été rétorqué en conseil d'arrondissement, mais une fois encore de nous assurer que chacun assume ses compétences et ses responsabilités à son niveau.

Je vous remercie d'avance pour la réponse que vous voudrez bien nous apporter et vous rappelle que nous voterons pour cette délibération. Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. La parole est à Madame RUNEL pour en partie répondre, peut-être pas à la proposition de David KIMELFELD sur l'hospitalité mais au moins à Madame DE MONTILLE.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteur : Je vous remercie. Madame DE MONTILLE, je vais essayer de répondre à l'ensemble de vos questions. Sur la question de la mobilisation du gymnase, pour commencer, en début de réquisition nous avons en effet affiché l'accueil et l'hébergement des 66 jeunes qui étaient présents sur le square Ferrié avec aujourd'hui, pour ne rien vous cacher, des fluctuations dans les chiffres. En fonction des jours, ce sont 60, 70 ou 80 jeunes qui peuvent être hébergés ou en tout cas pris en charge dans le gymnase.

Notre volonté est de limiter au maximum sa durée pour que le gymnase retrouve son usage originel. Nous nous sommes engagés à ce qu'à la fin du mois de décembre, à la fin de l'année, le gymnase soit libéré.

Bien entendu, nous ne remettons pas ces jeunes à la rue mais nous espérons que d'ici là, les 92 places des Stations 1 et 2 puissent accueillir ces jeunes. Certains de ces jeunes, puisqu'ils sont tous en recours, vont être audiencés par le juge des enfants et donc certains seront reconnus mineurs. Ils seront donc pris en charge par la métropole de Lyon au titre de la protection de l'enfance. D'autres seront reconnus majeurs et quitteront donc les dispositifs dédiés aux mineurs et pourront continuer vers d'autres chemins.

En tout cas, la réponse est très claire, nous n'accueillerons pas d'autres jeunes à l'intérieur de ce gymnase et nous ferons en sorte de pouvoir le libérer à la fin du mois de décembre.

M. LE MAIRE : Nous ne répondrons pas à la place du Président de la Métropole qui est régulièrement interpellé dans cette instance, mais il est certain, et Sandrine l'a rappelé tout à l'heure, qu'il y a un travail et une collaboration quotidienne avec les services de la Métropole pour orienter les personnes en fonction de leur âge, de leur statut ou de leur situation, comme nous travaillons bien évidemment avec la maison de veille sociale, même si on peut regretter que l'hébergement d'urgence, qui est une compétence d'État, ne soit pas assumé pleinement par l'État.

Cela a été évoqué un peu plus tôt. C'est pour cela que nous interpellons régulièrement la préfecture et parfois les sommets, pas ceux qui se réunissent en dîner, bien sûr, mais ceux qui sont à la tête de l'État, à savoir les ministres concernés mais également le Président pour les interpellier sur la situation des personnes sans abri et en particulier celle des enfants.

Concernant votre proposition sur l'hospitalité, Monsieur KIMELFELD, je suis tout à fait ouvert au fait d'aborder ce type de sujets de manière transpartisane. C'est même, je l'espère, l'esprit qui règne dans l'ensemble des commissions qui ont lieu ici. Je vous rappelle que Sylvie TOMIC a en charge l'hospitalité dans cet exécutif. Il y a même un travail qui est en train d'être réalisé sur un plan d'hospitalité pour la ville, un travail qui permet déjà la mobilisation de beaucoup de parties prenantes sur le sujet.

Je note votre intérêt à apporter des contributions. Je dis cela en l'ignorant tout à fait, mais peut-être même que Sylvie et vous-même avez eu l'occasion d'échanger sur le sujet. En tout cas, si ce n'est pas encore le cas, je vous invite bien évidemment à le faire et je pense que Sylvie pourra plus largement, si ce n'est déjà fait, inviter l'ensemble des groupes politiques à venir contribuer sur le sujet.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention. Même s'il n'y a pas eu de demande d'intervention sur ce dossier, il m'a semblé important au regard de leurs enjeux qu'Alexandre CHEVALIER puisse particulièrement nous présenter le rapport relatif aux actions auprès des aînés.

M. CHEVALIER Alexandre, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je ne serai pas très long mais je souhaitais tout de même prendre la parole quelques instants pour mettre en valeur certaines associations qui se mobilisent à nos côtés et nous accompagnent dans la mise en œuvre des politiques publiques en direction des seniors isolés, associations sans lesquelles l'exercice d'un mandat municipal serait sans nul doute beaucoup plus ardu.

C'est particulièrement vrai avec cette délibération qui épuise la dernière partie de l'enveloppe budgétaire dévolue aux associations cette année, qui s'élève en l'occurrence à 21 670 euros.

Permettez donc que je vous présente succinctement et rapidement deux projets que votre vote permettra, je l'espère, de soutenir. Tout d'abord, il y a un projet de lutte contre l'âgisme porté par l'association TissAge. L'âgisme est une discrimination peu connue malgré le fait qu'elle soit la plus répandue mais aussi la plus banalisée. Nous sommes nombreux, j'imagine, à en avoir pâti lorsque nous étions jeunes et nous serons encore plus nombreux, c'est probable et prouvé, à en pâtir lorsque nous serons vieux.

Selon un nouveau rapport des Nations unies consacré à l'âgisme, une personne sur deux dans le monde aurait des attitudes âgistes, ce qui a des conséquences négatives sur la santé psychique, physique et mentale des personnes âgées et leur qualité de vie et coûte chaque année des milliards d'euros aux sociétés. Je ne vais pas lister ici tous les exemples pouvant illustrer ce qu'est l'âgisme tant il me semble qu'au fond, vous me comprenez.

Faisons tout de même le constat qu'il s'agit d'un phénomène profondément ancré dans notre société et qui demande, comme pour le sexisme par exemple, que collectivement nous déconstruions notre regard et nos a priori sur la vieillesse et le vieillissement pour ce qui nous concerne.

Dans cette optique de déconstruction, nous souhaitons nous appuyer sur l'expertise et le savoir-faire de l'association TissAge, qui prévoit d'accompagner des jeunes volontaires et des seniors pendant six mois pour créer une campagne de lutte contre l'âgisme. Ensemble, ils créeront différents types de supports audio, vidéo, affichages, pour déconstruire les stéréotypes liés à l'âge.

Nous serons une des premières grandes villes françaises à s'engager dans ce type de campagnes et nous pourrons en être fiers.

Un autre projet qu'il me semble important de porter à votre connaissance est celui proposé par Unis-Cité, qui prévoit un volet de lutte contre l'âgisme, toujours, un volet de lutte contre l'isolement social des seniors et un volet de lutte contre le non-recours aux droits.

En quelques mots, Unis-Cité accueille une promotion de services civiques dont quatre seront affectés à une mission d'animation et d'aller-vers dans les deux résidences seniors du 8^e arrondissement, ce fameux arrondissement que nous aurions abandonné.

La mission d'aller-vers est une façon de nommer une démarche active, d'aller à la rencontre des personnes âgées d'un quartier vivant à domicile, en l'occurrence celui où se trouvent les résidences auxquelles les services civiques seront affectés, de manière à repérer les situations d'isolement social et à proposer, le cas échéant, un rapprochement vers la résidence senior locale pour des repas partagés, pour des animations et des activités, un lien vers les dispositifs existants tels que l'inscription dans le fichier des personnes vulnérables, sur le fichier canicule ou encore la carte senior, ou un lien vers les acteurs locaux, et je pense à cet instant aux Petits Frères des Pauvres, par exemple.

Il s'agit donc d'un projet aux facettes multiples qui nous semble aller dans le sens de la politique senior que nous souhaitons conduire sur Lyon et qui s'inscrit pleinement dans le droit à l'expérimentation qui a été à plusieurs reprises défendu au sein de cet hémicycle.

Il fait aussi très largement écho aux préoccupations exprimées dans le projet social du CCAS 2021-2026 porté par sa Vice-Présidente, Sandrine RUNEL, et moi-même.

Voilà, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues, ce qu'il m'apparaissait important de préciser avant de procéder au vote. Je vous en remercie.

2022/2091 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 21 670 euros

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

(Adopté.)

2022/2088 Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA)

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

(Adopté.)

2022/2089 Approbation de l'offre de financement de l'ADEME et de la convention de partenariat avec le bureau d'études MEDIECO dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR « Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air » piloté par l'ADEME

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Merci. Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de prise de parole. Ils ont tous reçu un avis favorable. Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de le signaler auprès de la DAVIE. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

COMMISSION EMPLOI — ECONOMIE DURABLE — INTERNATIONAL — TOURISME

2022/2121 Attribution d'une subvention de 18 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission emploi, économie durable, international et tourisme. Pour ce premier rapport, je cède la parole à Madame AUGÉY.

Mme AUGÉY Camille, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, depuis le début de ce Conseil municipal nous avons beaucoup parlé de commerces et je ne peux que m'en réjouir, car non, Madame CROIZIER, les commerçants ne sont pas le cadet de nos soucis.

Que serait Lyon sans ses commerces ? Moi aussi, je vais vous transporter un peu, mais hélas l'expérience ne sera pas aussi plaisante que ce matin. Imaginez une rue aux rideaux baissés, aux façades délabrées, sans ses vitrines chamarrées, ses odeurs délicieuses qui sortent des boulangeries, ses saluts joyeux des passants à leur commerçant.

Des rues comme cela, il y en a malheureusement des milliers en France et à Lyon, nous en avons eu une image très nette, trop nette, il y a deux ans lorsque les commerces qualifiés par le gouvernement de « non essentiels » mais aussi nos bars et nos restaurants, étaient porte close.

Lyon, comme toutes les autres villes d'ailleurs, était à ce moment-là une ville morte, une ville triste, une ville où l'on se met à rêver de campagne, car une ville où il fait bon vivre, c'est une ville au centre dynamique où l'on trouve de tout sans avoir à faire des kilomètres et où l'on peut créer des liens de proximité avec ses commerçants.

À Lyon, nous avons la chance d'avoir non pas un centre mais des centres, des plus grosses polarités régionales aux plus petites polarités de quartier, des grandes artères commerciales et des petites rues intimistes. Lyon est riche de ses commerces, de ses commerçantes et de ses commerçants.

Parce que nous reconnaissons ce rôle fondamental des commerces pour la qualité de vie en ville, nous les soutenons, nous les accompagnons pour répondre aux nombreux défis auxquels ils font face : la crise sanitaire hier, aujourd'hui l'inflation, le prix de l'énergie, mais aussi la concurrence du e-commerce, les difficultés de recrutement, la transition écologique.

Cela s'est traduit par des dispositifs nouveaux que nous avons mis en place depuis le début du mandat. Il y a l'appel à projets, d'une part, qui permet aux associations de commerçants de mieux promouvoir leur quartier. Ce même appel à projets permet aussi de subventionner des associations qui accompagnent les commerçants sur la transition écologique. Il y a d'autre part la première convention avec la Chambre des métiers et d'artisanat pour accompagner les artisans sur la réduction de leurs déchets et les solutions logistiques.

Cela s'est également traduit par des prises de position fortes. Je pense bien évidemment aux dark stores face auxquels nos efforts sont en passe de payer pour obtenir une réglementation claire. Je pense aussi au soutien que nous apportons à la demande de la mairie de Lille de mettre en place l'encadrement des loyers commerciaux afin de maintenir des commerçants indépendants là où les loyers atteignent des sommets.

Je pourrais aussi citer les actions menées avec la maison Lyon pour l'emploi pour les recrutements, les campagnes de communication, les exonérations, les webinaires pendant la crise sanitaire ou encore la délibération que nous voterons dans quelques minutes en faveur de Tubà afin que chacune et chacun puisse, à travers un jeu sérieux, ou « serious game », prendre conscience des externalités négatives qu'engendrent nos choix en matière de commerce en ligne et plus particulièrement de livraison, et qui vise bien sûr à encourager à se rendre dans les commerces de proximité.

Il y a bien sûr aussi cette délibération, cette première convention entre la ville de Lyon et la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole afin d'aller encore plus loin dans l'accompagnement des commerçants à travers trois axes :

- la mobilisation à la carte de l'offre de services de la CCI, au plus proche des besoins, des situations et de la maturité des commerçants ;
- l'acquisition de données conjoncturelles autour d'une thématique ou d'un quartier pour mieux calibrer notre action et la mobilisation des outils de communication de la CCI pour mieux informer ;
- l'organisation d'un événement dédié à la transition écologique des commerçants et plus particulièrement autour de deux thèmes que sont les déchets et l'énergie.

Ce sera aussi l'occasion, puisque cet événement a lieu dans quelques jours, de mettre en lumière la charte sobriété des commerces que nous avons lancée il y a trois semaines dans le cadre du plan sobriété de la ville et qui comporte cinq mesures simples, faciles, efficaces, rapides à mettre en œuvre pour diminuer la consommation énergétique de son commerce et ainsi, à la fois diminuer ses charges et participer à l'effort collectif de réduction de notre consommation énergétique dans le contexte particulièrement tendu de cet hiver, mais aussi celui que nous rappelle la tenue de la COP 27 en ce moment même.

En s'engageant et en signant la charte, les commerçants réaffirment ainsi leur rôle comme acteurs majeurs de la cité, car que serait Lyon sans ses commerces ?

La boucle de mon intervention étant bouclée, je vous invite à voter en faveur de cette délibération qui a reçu un avis favorable de la commission. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur KIMELFELD, c'est à vous pour deux minutes.

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire, si vous me le permettez puisque j'ai deux minutes, je voudrais prendre une minute pour réagir à ce que vous avez dit. J'ai beaucoup de respect pour Madame TOMIC et j'aurai beaucoup de plaisir à échanger avec elle et à la rencontrer, mais après une intervention qui n'était vraiment pas polémique de ma part, je m'attendais de votre part à une réponse un peu plus structurée et avancée que celle que vous m'avez faite, que je considère un peu comme quelque chose pris avec légèreté.

Si vous voulez lutter contre l'extrême droite, Monsieur le Maire, cela fait partie des sujets dont il faut s'emparer sérieusement. Les mineurs non accompagnés, les questions d'hébergement, si vous voulez faire le consensus au sein de votre Conseil municipal sur ces questions-là et pas simplement faire de la communication, je vous invite véritablement à vous emparer de ce sujet-là. Il ne s'agit pas de mettre en difficulté le Président de la Métropole, mais il s'agit qu'il exerce ses responsabilités avec toutes les difficultés que je mesure et qui sont extrêmement fortes et des contraintes extrêmement fortes, mais il faut lui demander de manière extrêmement forte et déterminée.

Vous ne m'en voudrez pas, Madame AUGÉY, de passer de ce sujet au sujet des terrasses. Le Conseil municipal est comme cela, ce sont les montagnes russes. Monsieur le Maire, la concertation sur les terrasses est dorénavant terminée et j'aurais souhaité que vous puissiez nous en dire quelques mots puisqu'a priori, sauf erreur de ma part, il n'est prévu aucune réunion de restitution de la concertation, de

restitution de la concertation numérique mais plus largement des restitutions. Vous nous aviez dit, lors du dernier Conseil municipal, que vous ne prendriez pas de décision sans la concertation. C'est d'abord le jeu de la démocratie participative, comme vous l'avez évoqué tout à l'heure.

Maintenant, j'allais dire que nos citoyens ont parlé, les professionnels ont parlé. Avez-vous d'ores et déjà une idée assez précise des décisions et des orientations que vous allez prendre sur la gestion de ces terrasses ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur LEVY, c'est à vous pour quatre minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien, merci. Du tac au tac, Monsieur KIMELFELD, je vous avoue ne pas très bien comprendre le sens de votre réaction puisqu'il s'agissait pour moi de rebondir très rapidement à votre proposition et non pas de minimiser l'importance du sujet. Je crois que nous avons justement consacré suffisamment de temps depuis le début de cette séance du Conseil municipal à la question aussi bien de l'extrême droite mais aussi de l'hospitalité, des mineurs non accompagnés.

Vous l'avez vous-même rappelé dans votre intervention, cela a été l'objet d'une des questions des arrondissements, et bien évidemment la réponse à cette question a été travaillée avec mon adjointe aux solidarités, Sandrine RUNEL. Le sujet est même revenu plusieurs fois sur la table donc je ne vois pas en quoi vous pouvez penser que ce sujet n'est pas d'importance pour mon exécutif et ce Conseil municipal. C'est bien l'inverse.

D'ailleurs, vous m'avez fait le reproche en tout début de Conseil du manque d'humilité. Peut-être, je vous en laisse juge. Pour autant, mon engagement et mon interpellation des différents ministres et en particulier du ministre KLEIN sur la question du nombre de places d'hébergement témoignent de mon engagement sur le sujet s'il fallait le démontrer.

Ce n'est pas l'objet de cette délibération, Monsieur KIMELFELD, donc si vous le souhaitez nous pourrions, en aparté après ce Conseil, rediscuter vous et moi de l'importance que j'accorde à la question à la fois de l'hébergement et de la lutte contre l'extrême droite, mais il me semble que ce sujet a déjà, à plusieurs reprises, fait l'objet de suffisamment de traitements lors de cette séance.

Madame AUGÉY, souhaitez-vous dire un mot sur la question des terrasses, ou plutôt Monsieur LUNGENSTRASS puisque vous avez piloté ce chantier ?

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Oui. C'est encore moi que vous interpellez, mais je crois que nous allons peut-être aller déjeuner ensemble, Monsieur KIMELFELD, ce sera avec plaisir. Nous avons beaucoup de choses à nous dire, je crois.

M. LE MAIRE : En terrasse, bien sûr.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : C'est une évidence. Pas chauffée, exactement, Monsieur SÉCHERESSE, vous avez suivi.

Sur la question de la concertation, nous avons la concertation numérique qui s'est terminée fin octobre. Il y a des premières analyses qui sont faites par les services à ce niveau-là. Ce que je peux vous dire c'est que nous avons plus de 7 000 participants qui ont pu donner des réponses. Pendant les prochaines semaines jusqu'à la fin de l'année, il y aura les analyses complètes qui seront faites par nos services au niveau de la mission démocratie ouverte. Comme à chaque fois, le bilan de la concertation, en l'occurrence numérique, sera publié sur la plateforme Oyé pour retranscrire tous les résultats de cette concertation Oyé.

Par contre, je vous reprends. Vous avez dit « les riverains et les commerçants ont pu s'exprimer ». Non, pas encore. Le processus de concertation est en cours jusqu'à grosso modo mi-janvier, avec encore des réunions qui ont lieu avec les professionnels et avec le panel citoyen, donc c'est plutôt à cet horizon-là que nous terminerons la concertation, que nous donnerons les orientations et que nous finaliserons aussi les arbitrages pour le nouveau règlement des terrasses.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté

2022/2122 Subventions annuelles 2022 aux Unions Syndicales Départementales de salariés

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame AUGÉY, vous avez de nouveau la parole.

Mme AUGÉY Camille, rapporteur : C'est un rapport tout à fait récurrent sur les subventions aux unions syndicales départementales qui a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur OLIVER, vous avez la parole pour deux minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit là d'une sorte de marronnier de notre Conseil et habituellement nous approuvons ces subventions qui permettent aux syndicats d'accomplir leurs missions d'assistance aux salariés, mais cette année, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

En effet, la répartition de cette enveloppe entre les différents syndicats ne semble reposer sur aucune règle précise. Nous pensions que cela pouvait être fonction du nombre d'adhérents mais à notre demande, vous nous avez transmis les effectifs déclarés et la corrélation est pour le moins compliquée à trouver entre ces données et les sommes allouées.

Nous ne parlons même pas du fait que pour Force ouvrière, un chiffre global sans différenciation entre adhérents lyonnais et autres nous soit donné. Quant à Solidaires c'est encore mieux puisqu'il est indiqué que ce syndicat n'a pas encore déposé formellement de demande mais qu'au cas où il le ferait, nous pourrions lui verser une subvention.

Cette fantaisie sur le nombre d'adhérents est étonnante, car quand on prend les dossiers de demande de subvention pour des associations dites classiques, celles-ci doivent détailler par le menu leur nombre d'adhérents en faisant la distinction entre hommes et femmes. Pourquoi les syndicats seraient-ils exempts de ce détail ?

Sur ce critère du nombre d'adhérents, si l'on prend le global Métropole et Rhône, la CGT devrait plutôt émarger aux alentours de 5 300 euros au lieu des 3 780 proposés. Si l'on prend le nombre d'adhérents lyonnais, c'est l'UNSA qui se voit fortement dévalorisée avec 1 800 euros contre logiquement quelque 3 500 euros.

Voilà, Monsieur le Maire. Comme nous sommes attachés au droit syndical, nous voudrions que les aides apportées par la Ville le soient dans la transparence et nous vous invitons à définir des critères précis et peu discutables pour l'an prochain. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention :

Groupe Droite, Centre et Indépendants

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté, je vous remercie.

2022/2123 Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association SOS Méditerranée, sise 249 rue Vendôme à Lyon 3e pour l'organisation d'une journée de sauvetage en mer

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, je cède la parole à Madame TOMIC.

Mme TOMIC Sylvie, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, c'est la deuxième année que nous vous proposons de soutenir financièrement l'association SOS Méditerranée. Pour rappel, cette association vient en aide aux personnes migrantes qui se trouvent en situation de détresse sur un bateau en mer, ces traversées occasionnant, comme vous le savez, de nombreux naufrages et un nombre de décès dramatiquement élevé.

SOS Méditerranée met ainsi en œuvre les principes du droit maritime international, à savoir l'obligation de porter une assistance inconditionnelle à toute personne en danger en mer. L'association, à terre, mène également une action de plaidoyer, de témoignage et de sensibilisation du public, notamment scolaire.

La ville de Lyon, fidèle à sa tradition humaniste et à sa politique d'hospitalité, a rejoint l'an dernier la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée qui compte aujourd'hui 86 collectivités. Cela s'est donc traduit l'an dernier par le versement d'une subvention et également par l'accueil, en octobre 2021 à l'Hôtel de Ville, d'une exposition photo réalisée par l'association qui était intitulée « Éclaireuses d'humanité : visages et parcours de femmes en Méditerranée ». Cette exposition a accueilli 1 700 visiteurs. Nous avons également organisé une table ronde, toujours sur cette thématique des femmes dans les migrations.

En termes de bilan, en 2021, SOS Méditerranée a réalisé 33 opérations de sauvetage et a ainsi sauvé 2 832 personnes dont 35 % de mineurs. C'est trois fois plus qu'en 2020. Cette même année, en 2021, ce sont quasiment autant de personnes, 2 048, qui sont décédées durant la traversée.

Nous vous proposons donc de poursuivre cette année notre soutien par l'attribution d'une subvention de 14 000 euros qui équivaut au coût d'une journée de sauvetage en mer.

Bien évidemment, vu l'actualité dramatique en ce moment concernant l'activité de SOS Méditerranée, je suis obligée de m'arrêter un instant sur celle-ci. Comme vous le savez certainement, l'Ocean Viking, le bateau de sauvetage de SOS Méditerranée ainsi que trois autres bateaux d'autres ONG européennes, ont été empêchés, suite à des sauvetages, d'accoster dans un port sûr pendant des jours et des jours. Trois bateaux ont été autorisés en Italie il y a quelques jours mais l'Ocean Viking, jusqu'à aujourd'hui, donc depuis vingt jours, se retrouve en situation d'être empêché de débarquer les personnes rescapées dans un port sûr.

Il y a 234 personnes à bord de ce bateau dont 58 mineurs. SOS Méditerranée a adressé, comme cela se fait habituellement, de nombreuses demandes à Malte qui n'a jamais répondu et à l'Italie qui n'a pas non plus répondu, pour débarquer les rescapés.

Là encore, nous sommes vraiment sur l'un des principes du droit maritime international, c'est-à-dire l'obligation d'assurer le débarquement des rescapés dans le port sûr le plus proche de l'endroit où a eu lieu le sauvetage. Ce droit a été bafoué.

Nous avons appris très récemment, en début d'après-midi, que la France avait finalement accepté la demande que SOS Méditerranée lui a faite et va ouvrir le port de Toulon pour permettre de débarquer les personnes en sachant que trois personnes qui étaient dans une situation critique ont déjà été évacuées par hélicoptère.

Cette situation dramatique montre vraiment un durcissement supplémentaire des états européens et tout particulièrement de l'Italie dans l'accueil des personnes migrantes. Cela met aussi vraiment en lumière la nécessité pour les états membres, comme l'a rappelé la Commission européenne qui est intervenue hier publiquement sur ce sujet, de travailler à une réelle coopération pour assurer un devoir humanitaire basique. Là, ce sont vraiment les principes mêmes du droit humanitaire qui sont bafoués et nous sommes dans une situation très grave.

Je salue la décision de la France qui permet de sortir enfin de cette situation gravissime qui, je pense, aura durablement marqué les rescapés présents à bord de l'Ocean Viking.

J'évoquerai très rapidement un autre fait d'une malheureuse actualité liée à cette question de l'Ocean Viking. La semaine dernière, à l'Assemblée nationale, le député Carlos MARTENS BILONGO, qui interrogeait justement le gouvernement français sur son attitude face à ce drame, a été interrompu, comme vous le savez, par le cri d'un député RN : « qu'il retourne en Afrique ». Ce député s'est défendu de toute injure raciste envers son collègue, précisant qu'il parlait des personnes présentes sur les bateaux. Quelle indécence ! Comme si cela amoindrissait le propos.

Dans ce contexte global de plus en plus alarmant, à l'intérieur de nos frontières et à l'extérieur, il est d'autant plus important, mes chers collègues, de soutenir l'action d'associations comme SOS Méditerranée.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et du conseil du 3^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur DRIOLI, c'est à vous pour sept minutes.

M. DRIOLI Adrien : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, chères Lyonnaises, chers Lyonnais, le soutien à SOS Méditerranée que nous nous apprêtons à voter répond, comme l'a précisé Sylvie TOMIC, à la tradition humaniste de la ville de Lyon et à notre politique d'hospitalité.

En soutenant SOS Méditerranée pour la deuxième année, nous affirmons la volonté de la ville de Lyon d'être aux côtés d'une association qui ne fait qu'appliquer un principe du droit international, à savoir l'obligation de porter assistance inconditionnelle à toute personne en danger en mer. Plus qu'une obligation,

c'est pour nous un devoir que de soutenir le sauvetage d'hommes, de femmes et d'enfants qui fuient les guerres, les persécutions de régimes totalitaires, la faim, les crises climatiques.

Face à ces drames, notre société est trop souvent témoin de débats nauséabonds, identitaires, laissant des centaines, des milliers de personnes dériver dans des embarcations de fortune durant des semaines au péril de leur vie dans des conditions déplorables d'existence et à l'encontre même des principes du droit maritime international qui consistent, je cite, à « assurer le débarquement des rescapés dans un port sûr situé le plus près possible de l'emplacement du bateau ».

Ces trop nombreux drames montrent ô combien l'action humanitaire des sauvetages organisés par des associations telles que SOS Méditerranée est importante pour pallier l'inaction des états européens. J'en citerai simplement une après avoir lu un certain nombre de naufrages et avoir été assez étonné et impressionné, y compris avec des bateaux pouvant avoir 700 victimes. C'est assez impressionnant.

Une date m'est revenue à l'esprit, celle du 5 septembre 2015. Vous vous en souvenez peut-être, douze réfugiés syriens, dont cinq enfants, sont morts dans une tentative de traversée de la Turquie vers la Grèce. Quinze ont pu être secourus. Ce drame a été médiatisé avec la diffusion de la photo du petit Aylan KURDI, âgé de seulement trois ans, retrouvé allongé dans le sable sur la plage de Bodrum en Turquie. Cette photo a fait la Une des journaux du monde entier le lendemain, sauf en France où l'onde de choc a mis plus de temps à arriver.

La famille du petit garçon a décidé de quitter la Syrie après les attaques de leur ville, Kobané, par l'État islamique en 2014. Alors qu'elle tente de traverser la Méditerranée pour gagner la Grèce depuis la Turquie, le bateau pneumatique qu'ils utilisent chavire. Lui, sa mère et son frère Ghalib, âgé de cinq ans, trouvent la mort dans ce naufrage. Seul leur père parvient à rejoindre le rivage turc.

Cette effroyable tragédie illustre le parcours de migrants du XXI^e siècle qui succèdent pour les mêmes raisons à ceux partis il y a longtemps d'autres pays comme l'Italie, l'Espagne ou encore l'Arménie, la Lybie, la Syrie et bien d'autres pays encore à la recherche d'une nouvelle vie.

Ces migrants prennent de plein fouet les conséquences d'une société dont ils rêvaient, une société qui tente davantage de les repousser que de les accueillir suite à des périple dangereux, cette même société qui s'interroge, aujourd'hui en France, sur ceux qui peuvent venir « pour être utiles », je cite, comme si l'on pouvait organiser sérieusement un tri sur l'employabilité des migrants selon les métiers en tension actuels dont certains ne le seront peut-être plus dans quelques mois tellement les mutations du marché du travail sont rapides.

Selon les éléments communiqués par le gouvernement, le futur projet de loi immigration envisage sur ce sujet de simplifier les régularisations en mettant fin au pouvoir discrétionnaire des employeurs. Cela relève du bon sens et va permettre de simplifier et faciliter certaines démarches administratives qui étaient jusqu'alors très longues, trop longues et complexes.

Faciliter la régularisation de personnes qui travaillent et vivent dans notre pays depuis plusieurs années nous paraît indispensable, mais le reste des mesures et à combattre. Il s'agit de la division des travailleurs au profit des intérêts de la rentabilité à tout prix et du capitalisme qui ronge notre société et le vivre ensemble.

Conditionner à titre très provisoire l'admission au séjour et le renouvellement des titres de séjour à un emploi dans un secteur en tension est absolument scandaleux. La création de ce titre de séjour « métier en tension » revient à instaurer un nouveau modèle dans notre pays, celui où l'on trie, où l'on choisit et où l'on met en concurrence et en opposition des travailleurs immigrés, ceux qui pourraient obtenir des titres de séjour plus longs et ceux qui ne pourraient bénéficier que de titres de séjour précaires pour exercer des métiers aux conditions de travail difficiles, mal rémunérés, soumis aux aléas du marché du travail.

Ces propositions sont inspirées du travail d'une commission d'enquête sénatoriale présidée par Monsieur BUFFET, élu du groupe les Républicains. Elle laisse entendre que l'on peut utiliser les migrants pour continuer à bien vivre ou mieux vivre tout en leur laissant comprendre qu'ils pourront être remerciés dès les tensions de recrutement passées. Elles vont fractionner encore davantage notre société.

D'autres mesures sont envisagées dans ce projet de loi, la 29^e loi sur le sujet depuis les années 1980. 26 associations et ONG dont Amnesty International, la Ligue des droits de l'Homme ou encore Médecins du Monde s'inquiètent d'ailleurs des mesures autour des obligations de quitter le territoire et d'une stigmatisation des sans-papiers assimilés à des délinquants. J'en cite quelques-unes :

- inscrire toutes les personnes visées par une OQTF au fichier des personnes recherchées ;
- simplifier les procédures et réduire les délais de recours ;
- demander aux préfets de veiller, je cite, « à rendre la vie impossible aux personnes touchées par une OQTF ».

C'est une vision assez troublante de la société de Monsieur le Ministre DARMANIN lorsqu'on sait ce que signifie « rendre la vie impossible » dans les relations sociales, entre personnes, dans les relations professionnelles, pour ne citer qu'elles. Habituellement, on demande à des préfets, à des fonctionnaires, de mettre en œuvre des politiques publiques, de résoudre des problèmes existants, d'apporter des réponses, et pas de rendre la vie impossible à des personnes qui ne sont pas des délinquants.

La politique migratoire ne doit pas se réduire à une dimension strictement sécuritaire. Il est plus que jamais nécessaire de construire et soutenir des politiques publiques fondées sur l'accueil et la solidarité, des politiques qui garantissent le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes exilées.

Le racisme, les discours haineux et la xénophobie se répandent et se banalisent de plus en plus et pas seulement dans les propositions de partis d'extrême droite. Ils se diffusent dans toute la société et alimentent une atmosphère délétère d'autant plus en période de crise où la recherche de bouc émissaire est toujours plus simple à faire avaler. Il faut donc combattre ces idées et ne pas jouer leur jeu.

Je rappelle par ailleurs la décision du Conseil d'État du 2 juillet 2021 de ne pas donner suite à l'association Génération Identitaire formulant un recours pour une question prioritaire de constitutionnalité afin d'annuler la décision de dissolution à leur égard, décision qui s'est notamment basée sur l'existence de ces discours haineux, de ces discours racistes, d'actions violentes, militaires, appelant à la violence et à la haine, contraires à la fraternité, comme celle conduite en Méditerranée en 2017 afin d'empêcher le sauvetage de personnes souhaitant atteindre l'Europe ou bien l'attaque violente au siège de SOS Méditerranée à Marseille en octobre 2018, agissements qui ont alimenté à la fois le décret décidant de la dissolution et le rejet du recours.

Discours haineux sur l'accueil des migrants, fausses solutions sur leur employabilité, courte échelle au Rassemblement national à l'Assemblée en début de mandature, il ne faut pas s'inspirer des discours d'extrême droite mais bien les combattre en permanence avec conviction et énergie.

Défendre les services publics, c'est combattre l'extrême droite. Mettre en place des politiques de progrès social, c'est combattre l'extrême droite. Développer la mise en œuvre de la transition écologique, préserver le climat, développer l'emploi durable et améliorer les conditions de travail, c'est combattre l'extrême droite.

Dénoncer unanimement les propos haineux du député du RN à l'Assemblée nationale récemment, c'est les combattre là où ils tentent de semer le trouble dans les esprits au cœur même de la représentation nationale, comme si la xénophobie, comme le disait Sylvie à l'instant, était davantage acceptable que le racisme.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, chers Lyonnaises et Lyonnais, chers collègues, là où il faudra dépenser notre énergie à combattre l'extrême droite, vous nous trouverez à vos côtés sans relâche et sans hésitation.

Je conclus. Là où il faudra soutenir une association comme SOS Méditerranée dans son action humanitaire de sauvetage pour l'accueil des migrants, vous nous trouverez, nous, membres de la majorité municipale, présents et favorables à voter ce rapport sans hésitation, sans relâche, et avec énergie bien sûr.

Être humaniste n'est ni de droite ni de gauche. Être humaniste n'est pas un clivage partisan, c'est tout simplement être républicain. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. J'en profite à mon tour pour saluer l'accueil du bateau de SOS Méditerranée, l'Ocean Viking, qui va se faire au port de Toulon et qui vient d'être annoncé un peu plus tôt dans l'après-midi par le Ministre de l'Intérieur. C'est une nouvelle qui, je pense, peut tous nous soulager.

Madame DE MONTILLE ?

Mme DE MONTILLE Béatrice : J'ai une explication de vote. Je voudrais prendre quelques minutes pour rappeler que nous avons déjà voté contre cette délibération l'année dernière. Nous l'avons fait en conseil d'arrondissement et nous le ferons à nouveau aujourd'hui. Je voulais expliquer la raison de ce vote. Pour nous, ce n'est pas une compétence de la ville de Lyon. C'est une compétence qui est bien au-delà, c'est l'État. Frontex, par exemple, a été créé justement pour gérer ces questions au niveau européen.

Il y a un débat national aujourd'hui qui a lieu à l'Assemblée nationale et pour nous, c'est dans cet hémicycle-là que doit avoir lieu ce débat et pas au niveau de la ville de Lyon. Attention aux postures théâtrales. Notre souhait, c'est que notre Ville exerce ses missions dans la plus grande efficacité, donc concentrons-nous déjà sur ce qu'il se passe dans notre ville plutôt que de mener des actions qui sont bien au-delà de nos compétences.

Juste un dernier mot, ce n'est pas un manque d'humanisme que de porter ce vote contre. Nous pensons justement en votant contre que nous avons également une position humaniste, cela n'a rien à voir.

M. LE MAIRE : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre :

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention :

COLLOMB Gérard (pouvoir à CUCHERAT Yann)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2124 Approbation de l'avenant n° 2 à la convention du service commun entre la métropole de Lyon et la ville de Lyon relative aux Relations internationales

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, la parole est à Madame ZDOROVITZOFF.

Mme ZDOROVITZOFF, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. C'est un avis favorable de la commission pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour quatre minutes.

M. CUCHERAT Yann : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2125 Fêtes de fin d'année — Illuminations 2022 — Attributions de subventions d'un montant total de 161 486 euros aux associations de commerçants — Approbation de conventions

Abstention :

VIVIEN Emmanuel

Ne prend pas part au vote :

DUBOIS-BERTRAND Véronique

(Adopté.)

2022/2129 Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design — Approbation d'une convention

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2022/2126 Attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire — Agribio Rhône et Loire, pour le défi « Foyers à alimentation positive »

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté.)

2022/2127 Attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 euros à l'association Le Cent Sept pour un projet d'étude portant sur le développement d'un pôle de logistique alimentaire durable

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté.)

2022/2128 Attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association Lyon Urban Data — Tubà

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demandes d'intervention qui n'ont donc pas fait l'objet de demandes de prises de parole en Conférence des présidents. Ils ont reçu un avis favorable de la commission. Si vous souhaitez individualiser votre vote, vous vous adressez à la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE

2022/2039 Approbation des nouvelles grilles tarifaires et conditions générales de vente, conditions d'entrées et de visites dans les musées de la ville de Lyon et impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque municipale

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission culture, démocratie locale, politique de la ville et vie étudiante avec pour ce premier rapport une présentation par Madame PERRIN-GILBERT. La parole est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, le projet de délibération que nous soumettons au vote aujourd'hui répond à plusieurs objectifs.

Il s'agit tout d'abord d'un objectif d'harmonisation et d'actualisation des tarifs. Ainsi, cette nouvelle grille permet d'actualiser la délibération tarifaire de 2016, d'harmoniser le fonctionnement de nos six musées municipaux tout en tenant compte de leurs particularités, de rendre la grille tarifaire de nos six musées plus lisible et facilement applicable, à la fois pour les visiteurs et pour les agents d'accueil de nos musées.

Un objectif social nous a guidés également. Cette nouvelle grille introduit ainsi des avancées sociales et nos six musées municipaux seront désormais gratuits pour les groupes relevant du champ social et de l'accessibilité tels que définis par le ministère de la Culture. Ils seront gratuits également pour les personnes réfugiées.

Ces gratuités viennent s'ajouter aux gratuités déjà existantes pour les moins de 18 ans, pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs, pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux. Elles s'ajoutent également aux tarifs réduits pour les étudiantes et étudiants.

Je voudrais dire également que nous appliquons chaque année, à différentes occasions, le principe de gratuité pour toutes et tous, quels que soient les âges et les catégories sociales. Ainsi, lors de notre dernière séance publique de Conseil municipal, nous avons voté la gratuité des entrées et animations proposées les 15 et 16 octobre dernier au Centre d'histoire de la résistance et de la déportation à l'occasion de son trentième anniversaire. L'ensemble des Lyonnais et des Lyonnaises étaient ainsi invités à cet événement.

J'ai le plaisir de vous annoncer cet après-midi que nous vous proposerons lors du prochain Conseil municipal de rendre gratuite l'entrée au Musée des Beaux-Arts le 24 décembre prochain pour toutes et tous en hommage au peintre Pierre Soulages, qui nous a quittés, hélas, le 25 octobre dernier.

Pierre Soulages était né un 24 décembre, le 24 décembre 1919 à Rodez. En 2012, et grâce au travail de sa Directrice, Sylvie RAMON, le Musée des Beaux-Arts de Lyon accueillait dans ses collections trois œuvres de Pierre Soulages. À cette occasion, le musée consacrait une importante exposition à l'artiste en partenariat avec la Villa Médicis. Depuis, les liens entre notre Ville et Pierre Soulages étaient restés forts.

Ainsi, afin de rendre hommage à l'artiste et de faire découvrir ou redécouvrir à tous les Lyonnaises et Lyonnais les trois œuvres présentes au sein de notre musée, nous vous proposerons lors du prochain Conseil municipal la gratuité d'entrée au musée le 24 décembre prochain.

Enfin et pour conclure, je tiens à dire qu'au-delà de ces gratuités occasionnelles et des tarifs spécifiques, nous veillons à ce que nos musées soient abordables pour toutes et tous, tout au long de l'année. Ainsi, dans chacun de nos musées, le ticket d'entrée au tarif plein est inférieur à 10 euros, inférieur au tarif d'une place de cinéma par exemple.

Je vous remercie de votre attention et je vous rappelle que ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la commission ainsi que des neuf conseils d'arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci, chère Nathalie. Monsieur BILLARD, c'est à vous pour cinq minutes.

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans cette délibération nous sommes invités à nous prononcer sur les nouvelles grilles tarifaires, conditions d'entrée et impacts de certaines gratuités des musées de la ville et de la bibliothèque municipale, notamment une nouvelle au profit des réfugiés.

Par rapport à d'autres institutions muséales françaises ou européennes et compte tenu que cela reste des hausses contenues et des gratuités cohérentes notamment pour l'intégration des réfugiés, nous voterons pour, d'autant plus quand on constate stupéfait que des villes, notamment celle de Strasbourg, ville d'art et d'histoire par excellence, souffre d'une gouvernance écologiste peu sensible à la culture, et c'est un euphémisme, en limitant l'accès de ses musées, en réduisant les horaires d'ouverture pour raison budgétaire. Nous pouvons donc nous considérer presque chanceux. Vous me direz, comme on trouve toujours mieux, on trouve aussi toujours pire.

Par ailleurs, je tiens à profiter de cette délibération où les musées de notre ville sont mis en avant pour évoquer et dénoncer ce qui est en train de se répandre au sein des démocraties mondiales : l'activisme écologique sur les œuvres d'art. Depuis plusieurs semaines, comme des millions de personnes, je suis médusé et choqué par les actes puérils d'activistes qui se revendiquent écologistes. Dégonfler et crever des pneus, parfois même de véhicules de personnes en situation de handicap, déchirer les bâches publicitaires de ravalement, dégrader des voitures de collection lors de manifestations caritatives ou faire des blocages glue sur voirie ne suffisent plus.

Désormais, l'art est la cible de ces activistes que l'on excuse au motif que jeunesse se fasse : jets de produits alimentaires, notamment soupe et purée, le tout doublé de glue pour s'agripper aux tableaux. J'espère qu'elle est écoresponsable. Pour ma part, on m'a éduqué en m'expliquant qu'il fallait premièrement ne pas jouer avec la nourriture, deuxièmement ne pas gaspiller les ressources, troisièmement et surtout que l'art était un sanctuaire que l'on respecte.

S'en prendre à l'art, prendre l'art en otage, que ce soit avec ou sans conséquence pour les œuvres, cela nous rappelle malheureusement les heures sombres de notre histoire avec les régimes totalitaires et les organismes extrémistes. Les autodafés, les destructions de Palmyre et des Bouddhas en Afghanistan pour capter l'attention et faire pression, les avons-nous déjà oubliés ? Ces actions, malheureusement, ne produisent évidemment rien de positif. Elles clivent, elles éloignent encore plus les citoyens de l'art comme de l'écologie, avec des œuvres de plus en plus bunkérisées par des dispositifs coûteux d'accès évidemment dans les musées, par des surcouches de vitres et de barrières que l'on met entre l'œuvre et celui qui l'admire.

Opposer culture et écologie est d'une bêtise sans nom. D'ailleurs, vous avez souvent tendance, à opposer écologie et patrimoine, mais c'est encore un autre débat. Ces nouveaux anges de l'Apocalypse qui nous annoncent un monde horrible, si ce n'est sa fin, si aucune mesure pour l'environnement satisfaisante à leurs yeux n'est prise, mettent l'art dans la balance comme outil de pression.

Personnellement, un monde futur sans art ni culture ne m'intéresse pas. Et vous ? Déjà que le monde, et d'autant plus celui de l'après-Covid, paraît sans but, sans finalité, bref sans saveur, rien d'enthousiasmant, rien de positif. Croyons-nous, croyez-vous que l'on puisse entraîner toute une population sur la simple peur, sur la simple punition et restriction ? La fin annoncée de notre monde, j'ai presque envie de dire souhaitée par ces activistes, ne justifie pas tous les moyens.

L'art et la culture sont des ciments communs dans toutes les démocraties, démocraties occidentales qui ne sont pourtant pas les moins exemplaires et démeritantes dans la bataille des changements climatiques et de la bonne gestion des ressources. Faire de l'activisme dans la ouate de ces démocraties est tellement injuste

et tellement plus confortable que de dénoncer in situ les gros pollueurs mondiaux. La plupart de ces pays sont malheureusement moins tolérants et les chevelures décolorées au bilan carbone positif de ces activistes en herbe seraient sans doute prises à partie pour une sortie musclée des musées ciblés.

Je ne souhaite pas que Lyon, dans un de ses musées ou monuments, dans l'une de ses galeries ou institutions culturelles, soit victime d'une action qui un jour pourrait mal tourner. Dans un monde de buzz où il faut du crescendo et du plus en plus spectaculaire et caricatural, Sandrine ROUSSEAU en est le triste exemple, afin d'éviter toute ambiguïté et légitimation de ces actes par une majorité Europe écologie les Verts, parti politique dont ces activistes peuvent se revendiquer, je vous demande, Monsieur le Maire, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers municipaux et maires d'arrondissement de notre Ville, de condamner fermement ces actes.

Est-ce que oui ou non tous les élus dans cet hémicycle condamnent ces actes ? Car l'étape qui suit l'activisme est malheureusement souvent le terrorisme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur GIRAUD, c'est à vous pour sept minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Monsieur le Maire, merci.

Madame l'Adjointe à la culture, mes chers collègues, cette délibération, fruit d'un riche travail mené par notre Adjointe et les services dédiés à la Ville, revêt un caractère particulier pour nos deux groupes, Socialistes et Lyon en commun, puisqu'elle concerne l'adaptation de la tarification des musées et de la bibliothèque et par conséquent vise à rendre toujours plus accessible l'accès à la culture au plus grand nombre.

Même si cette délibération est soutenue par l'ensemble de notre assemblée et pourrait théoriquement être rapidement instruite, il y a lieu, bien au contraire, de réaffirmer notre grande satisfaction de ce choix politique d'élargir la gratuité d'accès à ces équipements.

C'est une grande satisfaction, car accéder à la culture c'est accéder à un élément vital d'une société dynamique. Outre sa valeur intrinsèque, la culture apporte de précieux avantages sur le plan social et économique. Avec l'amélioration de l'éducation, une tolérance accrue et des occasions de se réunir, la culture améliore notre qualité de vie et augmente la sensation de bien-être tant des personnes que des communautés.

En tant que carrefour communautaire et centre de connaissances et d'informations, les bibliothèques ont également un rôle important à jouer dans le développement des possibilités éducatives et des programmes d'alphabétisation, la réduction de la fracture numérique ou encore l'éducation continue.

Enfin, les bienfaits que procure la culture aux individus peuvent se propager à l'ensemble de la société. La culture aide à constituer un capital social. C'est l'élément rassembleur des communautés et un moyen d'émancipation. En rassemblant les citoyens, les lieux de culture fabriquent plus de solidarité et plus de cohésion sociale, favorisant ainsi l'intégration, l'autonomisation des communautés, le renforcement de la confiance, de la fierté citoyenne et de la tolérance. L'engagement culturel joue également un rôle important dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et d'aide aux communautés en danger.

En conclusion, comme l'a indiqué récemment notre Adjointe à la culture dans un entretien à la presse, avec ces phénomènes de fragmentation sociale, la culture a à voir avec le commun et le bien ensemble. De ces paroles aux actes concrets aujourd'hui à travers cette délibération, que notre Adjointe en soit aujourd'hui chaleureusement remerciée.

L'acte politique fort et assumé qui vise à proposer la gratuité d'accès à des services publics qui font bien commun, améliorent le bien ensemble et plus globalement la qualité de vie, devrait trouver éventuellement un écho sur un autre sujet qui s'invite régulièrement au débat, celui d'élargir substantiellement la gratuité d'accès aux transports en commun, débat qui, jusqu'à présent, dénonçait le modèle économique d'un tel choix politique et pointait que seules des villes moyennes aux faibles revenus liés à la billettique s'y étaient engagées.

Nous saluons aujourd'hui ce choix effectué par nos homologues de Montpellier, son Maire et Président socialiste de Montpellier Métropole Michael DELAFOSSE. Comme quoi, y compris dans les grandes villes et sans couper les capacités d'investissement, ce dispositif est rendu possible pour peu qu'il s'invite à l'agenda politique.

Nul doute que ce débat s'invitera régulièrement dans nos instances et que nos deux groupes se montreront toujours favorables à cette politique pour le bien commun que constituent les transports en commun.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GIRAUD. J'ajoute juste un mot pour dire que je partage l'avis de Monsieur BILLARD, nous vivons dans une société où la recherche du buzz et de la polémique en permanence est

devenue malheureusement la règle et même une habitude, et tout cela me semble délétère. Du coup, je ne vais pas répondre à votre question parce que je considère que ce serait simplement alimenter cette habitude.

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2022/2044 Attribution de subventions de fonctionnement à 6 structures culturelles sur le Fonds d'intervention culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 78 500 euros — Approbation de conventions

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Je cède de nouveau la parole à Madame PERRIN-GILBERT pour ce rapport.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteur : C'est juste pour vous dire que ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la commission ainsi que des 2^e, 4^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements qui ont eu à un émettre un avis sur ces propositions de subvention.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour deux minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons demandé lors de la Conférence des présidents un vote par division et nous voterons contre les subventions que vous proposez pour l'école anthropocène et les Rencontres hétéroclites. Non pas que l'action portée par ces associations ne soit pas intéressante ou pertinente, mais il s'agit plus d'une question de forme.

D'une part, ces deux associations sont de création très récente, respectivement juillet et mars 2022. Elles n'ont même pas eu un exercice budgétaire complet. Faut-il voir là quelques accointances politiques ? Ensuite, concernant l'école anthropocène, votre délibération mentionne une subvention de 25 000 euros pour un budget prévisionnel de 26 000 euros et quand on vous interroge sur ce quasi-financement à 100 %, arrive un budget à 330 000 euros.

Pour ce qui est des Rencontres hétéroclites, là aussi sur une subvention importante de 45 %. Nous voterons contre ces deux demandes de subvention et voterons favorablement le reste.

M. LE MAIRE : C'est bien noté. Je donne la parole à Nathalie pour un petit mot en réponse.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteur : Le sujet concernant l'école anthropocène a été abordé en commission culture et j'ai apporté dans cette commission les réponses lorsque j'avais été interrogée, mais je le redis volontiers en Conseil. Nous le faisons chaque année lors des séances du Conseil de novembre. Vous pouvez reprendre nos séances des années précédentes. Au mois de novembre, régulièrement, nous votons les dernières subventions de fonctionnement pour le secteur culturel.

Parmi ces subventions, il y a toujours des subventions qui viennent soutenir des projets qui ont lieu en toute fin d'année et c'est le cas pour ce premier festival hétéroclite qui se tiendra non pas ce week-end mais le week-end prochain, et que nous sommes heureux de soutenir. C'est un festival qui correspond à la diversité et à la pluridisciplinarité des événements culturels que nous voulons soutenir, qui nous permet aussi d'entretenir les liens avec des villes italiennes, en l'occurrence ici Bologne, et qui nous permet également de soutenir des questions sociétales comme l'égalité femmes-hommes dans la culture ou comme la place de certaines expressions.

Il y a également des subventions qui répondent plutôt à une logique de saison culturelle ou à une logique d'année scolaire. C'est le cas pour la demande faite par l'association la Cité Anthropocène, en effet récemment créée, dont les actions se déroulent sur un calendrier plutôt scolaire et qui en l'occurrence va de septembre 2022 à juillet 2023.

Nous aidons donc l'amorçage de cette programmation 2022-2023 et le budget auquel vous faites référence, Pierre OLIVER, est le budget 2023 que j'ai en effet communiqué aux membres de la commission culture puisqu'il m'était demandé et qui montre bien que la Cité Anthropocène demande des subventions à la ville de Lyon mais également à la Métropole et à l'État, ce qui veut dire que nous ne sommes pas, et nous ne serons pas, le seul financeur public. Je tenais en effet à vérifier ce point, vous avez raison de le souligner.

C'est tout ce que je voulais dire en réponse, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions, Nathalie. Je mets ce rapport aux voix. Nous avons bien pris note de vos précisions, Monsieur OLIVER. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Vote contre : Groupe Droite, Centre et Indépendants sur les subventions aux associations « Ecole Anthropocène » et « Rencontres Hétéroclites ».

(Adopté)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

2022/2067 Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2022 — Approbation de conventions

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du dossier 2067 concernant la Fête des Lumières et je cède donc la parole à Audrey.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci. C'est une très belle édition de la Fête des Lumières qui se prépare comme vous avez pu le voir dans différents articles qui sont sortis suite à la conférence de presse de lundi et sur le nouveau site de la Ville qui a totalement été refondu, avec une très belle image en termes de communication, cette année, autour de papillons de nuit. Je vous laisserai découvrir tout cela.

Nous sommes donc sur une fête qui est toujours plus créative, avec beaucoup de renouvellement des artistes qui viennent présenter les œuvres lumière, beaucoup de place également pour la jeune création autour de la place Sathonay et autour de la gare Saint-Paul et autres lieux, beaucoup de coopération internationale également.

À côté de cet aspect d'excellence artistique et technique, c'est également une fête pour toutes et pour tous, notamment les enfants avec :

- le livret pédagogique et le carnet de jeu qui va être distribué dans les dix jours qui viennent dans toutes les écoles de la ville de Lyon, publiques comme privées ;
- des ateliers pédagogiques pour les enfants ;
- des horaires adaptés, notamment à partir de 17 heures 30 au parc Blandan tous les soirs et le dimanche à partir de 18 heures.

C'est également une fête pour toutes et pour tous en pensant aux gens qui peuvent être à mobilité réduite ou aux personnes âgées, avec également une proximité plus forte grâce à dix œuvres en dehors du périmètre de la Presqu'île.

C'est enfin également une fête sobre et écoresponsable où l'énergie est avant tout humaine, avec beaucoup de participations de tous ordres.

C'est une participation dans la conception des œuvres elles-mêmes, comme par exemple pour l'œuvre « Beacon » dans les jardins de l'Institut Lumière dans le 8^e arrondissement, ou encore place Voltaire dans le 3^e arrondissement, avec l'œuvre « Gazouillis » de l'artiste BIBI fait avec des enfants.

C'est une participation aussi de nos concitoyens en faisant des dons, par exemple de lampes usagers pour l'œuvre « I Love Light » sur la place Bellecour ou de bidons, justement, pour l'œuvre « Gazouillis » que je citais préalablement.

Enfin, c'est une participation tout court en venant danser pour le bal lumineux des Subsistances ou en venant chanter place des Terreaux de concert avec les œuvres du Musée des Beaux-Arts qui seront exposées et animées sur deux des façades habituelles de la place des Terreaux.

Pour réaliser cette trentaine d'œuvres, il faut noter que huit sont financées et organisées en marchés publics, seize le sont en subventions dont huit dans la présente délibération, pour un total de 253 000 euros. Les huit autres ont d'ores et déjà été votées lors du Conseil municipal de septembre. Enfin, six œuvres sont directement financées par les partenaires.

Cette délibération concernant les subventions pour la Fête des Lumières a obtenu l'avis favorable de la commission ainsi que l'avis favorable des conseils d'arrondissement où elle a été présentée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Audrey. Monsieur KEPENEKIAN, c'est à vous pour cinq minutes.

M. KEPENEKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire et Madame la première Adjointe. Chers collègues, je voulais intervenir sur cette délibération parce que cette Fête des Lumières m'a mobilisé pendant un certain nombre d'années, dès le premier mandat, d'abord aux côtés de Najat VALLAUD-BELKACEM. En 2017, j'ai passé la main à Yann CUCHERAT. Cette fête est donc une fête importante dans notre ville.

Stimulation, création, excellence, rayonnement, ouverture et démocratisation, sont des mots que vous avez employés et ils sont intrinsèquement liés à l'ambition de favoriser le développement culturel de notre territoire, d'un territoire en général mais du nôtre en particulier.

Une culture vivante est une culture qui s'exporte, qui va vers l'extérieur autant qu'elle reçoit. Aller vers l'autre est pour nous important, mais elle rayonne au-delà des frontières pour nourrir l'infinie diversité des cultures de notre monde, une culture qui brille de son excellence.

Les talents qu'elle doit attirer, les artistes qui lui permettront de sans cesse se renouveler et créer de nouvelles itérations, doivent être attachés à cette aspiration ascendante et créatrice.

La Fête des Lumières a, depuis sa création récente, joué ce rôle et permis à notre ville de rayonner dans le monde entier et de faire permettre aux habitants de notre ville et de notre région d'accéder à des œuvres d'une grande diversité sans cesse renouvelées. On oublie de dire que les plus ou moins 2 millions de visiteurs — peu importe, c'est déjà énormément de monde — ne sont pas que des gens venus d'ailleurs. Ce sont d'abord et essentiellement des gens de notre territoire. Nous n'avons pas encore mobilisé un front de 2 millions de personnes qui viendraient de tout l'étranger.

Elle a attiré aussi de nombreux artistes et visiteurs, des artistes de tous les domaines. On a considéré au fil des années que la lumière devenait un matériau comme la peinture ou le marbre pour des sculpteurs, et cela a attiré des sculpteurs, des peintres, des réalisateurs de cinéma ou de dessins animés, peu importe. On a créé et Lyon a été ce centre.

Vous avez hérité d'un événement aujourd'hui incontournable et rayonnant de la culture lyonnaise qui fait d'ailleurs partie aujourd'hui de notre patrimoine culturel, je crois, ce qui ne veut pas dire qu'il fallait le laisser figé. J'avais moi-même, en 2017, en arrivant aux responsabilités où vous êtes aujourd'hui Monsieur le Maire, lancé une étude avec les membres fondateurs pour regarder comment ne pas ronronner, si je peux employer ce terme, et reconduire une fête toujours identique.

Depuis que vous êtes en responsabilité, nous ressentons une certaine gêne de votre part vis-à-vis de cette fête. Les notions d'excellence et de rayonnement, pourtant constitutives de son essence même, semblent vous poser problème et nous avons pu avoir l'impression que vous souhaitez en réduire l'ampleur, la portée. Je dis bien qu'il s'agit d'une impression, que vous allez forcément démentir.

Le club des partenaires, qui était un élément déterminant, s'est un peu fragilisé. En faisant cela, soyons attentifs, vous risquez de lui porter sur le long terme un coup, car vous partez de haut et le coup fatal serait sûrement déporté. Il faut faire attention à ce que cette grande fête ne s'éteigne pas autour du 8 décembre, car elle met notre ville et une partie de son histoire à l'honneur et invite le monde entier à la découvrir.

Ce qui ne se développe plus s'atrophie progressivement jusqu'à en devenir désuet. La culture, l'innovation qu'elle inspire et son partage sont des ciments forts du vivre ensemble et du développement de notre société.

Même dans votre quête de soutenabilité, vous avez besoin de cette émulation alors ne sacrifiez pas le rayonnement et l'excellence de notre ville sur l'autel d'une sobriété exacerbée qui deviendrait plus destructrice que protectrice. Lyon a besoin du monde et quelque part, le monde a peut-être un peu besoin de Lyon. Monsieur le Maire, je suis sûr que vous n'allez pas démentir cela.

Notre ville n'est pas tant un poids pour la planète qu'un pôle d'innovation et de création qui a su inspirer et doit continuer à inspirer nos contemporains. La couper du monde, c'est la condamner à se flétrir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KEPENEKIAN. Plutôt que démentir, je vais vous rassurer. Il n'y a pas d'intention de notre part de remettre en question la Fête des Lumières. Je crois que nous avons même, en période de crise sanitaire, tout fait pour la maintenir la première année. Je crois que la deuxième année, nous avons démontré l'engagement de notre exécutif à vouloir offrir une Fête des Lumières de nouveau après cette période un peu contrainte qu'a représenté la crise sanitaire.

Cette année, ce sont 17 nouveaux artistes sur les 30 œuvres présentées. Parmi ces 17 nouveaux artistes, certains viennent d'Italie, d'Espagne, du Royaume-Uni, de Suisse, des Pays-Bas, du Congo. C'est dire si cette Fête des Lumières reste très ouverte sur le monde.

D'ailleurs, un certain nombre d'œuvres que nous présentons cette année relèvent de co-productions, y compris avec des partenaires étrangers, donc nous sommes très heureux de cela. Ce lien avec l'étranger reste très fort. J'espère que vous avez ici quelques éléments qui viennent vous rassurer.

Par ailleurs, vous l'avez dit vous-même un peu plus tôt, notre Fête des Lumières a vocation à se réinventer et se renouveler. Les orientations que nous avons pu commencer à prendre dès l'année dernière avec Audrey HENOCQUE visaient notamment à rendre cette fête encore plus inclusive et plus participative, pour aller toujours plus loin, faire en sorte que les enfants puissent être aussi considérés comme des participants à part entière en leur dédiant même une partie des œuvres. Ce sera le cas encore une fois cette année sur le parc Blandan, qui est un lieu absolument idéal pour cela. Nous sommes donc très heureux que ce site puisse être véritablement dédié aux enfants.

Je crois que nous avons largement fait la démonstration non seulement de notre attachement à la Fête des Lumières — mais qui n'est pas attaché à la Fête des Lumières ici ? —, mais aussi de notre souci de pouvoir combiner et trouver un équilibre entre faire vivre cet héritage, cette tradition, et en même temps être capables de la faire évoluer. J'espère qu'avec nous vous pourrez profiter de cette merveilleuse édition 2022.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

M. LE MAIRE : C'est adopté.

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'interventions. Ils sont assez nombreux dans cette commission. Vous me permettrez de donner la parole à Nathalie PERRIN-GILBERT pour qu'elle puisse nous donner quelques petits éclairages, notamment sur trois sujets d'importance :

- le dispositif GIP Cafés-Cultures dans lequel nous nous sommes inscrits dès la première année ;
- le projet de lecture publique, puisqu'encore une fois, nous le savons, nos bibliothèques sont tellement importantes pour notre ville qu'il me semblait important que vous puissiez nous en dire quelques mots ;
- la mise à disposition gracieuse des Célestins à l'Institut Lumière dont nous avons pu bénéficier tout récemment.

C'est à vous, Nathalie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. En effet, parmi l'ensemble des projets de délibérations ayant trait à la politique culturelle, je voudrais en souligner trois devant vous, chers collègues.

Le projet de délibération 2045 porte en effet sur le renouvellement de l'adhésion de notre Ville au dispositif GIP Cafés-Cultures avec une contribution de notre Ville à hauteur de 50 000 euros. Je voulais remercier Camille AUGÉY qui alimente avec moi cette enveloppe au titre de sa délégation à l'emploi et l'économie durable.

Cette adhésion nous permet de soutenir directement l'emploi artistique déclaré dans les cafés, bars et restaurants. Il s'agit encore une fois d'un soutien direct à l'emploi des artistes et je crois que nous sommes parmi les collectivités les plus volontaristes en la matière.

Le projet 2046 présente une convention de délégation de service entre la métropole de Lyon et notre Ville. Alors, par cette nouvelle convention qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et qui s'achèvera le 31 décembre 2027, la bibliothèque municipale de Lyon continuera d'assurer pour le compte de la Métropole les missions de lecture publique auprès des communes de moins de 15 000 habitants présentes sur le territoire métropolitain, soit 42 communes et 41 bibliothèques.

Les missions déléguées à la bibliothèque municipale de Lyon au titre du service métropolitain de lecture publique sont notamment :

- le prêt de documents dans le but d'enrichir les fonds des bibliothèques bénéficiaires sur place ou par réservation en ligne ;
- la mise à disposition de ressources numériques en ligne ;
- la formation des personnels des bibliothèques ;
- des missions de conseil aux élus des communes concernées ;
- le conseil pour la mise en œuvre d'actions culturelles et même l'accompagnement financier pour la participation des bibliothèques à certains événements ;
- une mission de coordination et de soutien aux actions de lecture publique au sein de la maison d'arrêt de Corbas.

Mes chers collègues, en notre nom à toutes et tous je souhaite ici saluer l'expertise et l'engagement des personnels de nos bibliothèques municipales au service du livre et de la lecture publique. En assurant ces missions pour le compte des communes de moins de 15 000 habitants, notre Ville tient tout son rôle au cœur de la Métropole. Elle démontre la qualité de ses services et sa capacité à les partager et les déployer.

Enfin, je souhaite souligner le projet de délibération 2062 qui prévoit comme chaque année la mise à disposition gracieuse de la grande salle du théâtre des Célestins à l'Institut Lumière dans le cadre de son festival. Ainsi, le 21 octobre dernier, le théâtre des Célestins accueillait la masterclass de Tim Burton, grand cinéaste primé par le festival 2022, grand cinéaste qui sait mêler, rassembler et faire rêver ensemble plusieurs générations grâce à son univers fabuleux, et qui a soulevé l'enthousiasme des Lyonnaises et des Lyonnais lors de sa présence dans notre ville.

Nous le savons, les salles de cinéma vivent une période post-Covid difficile et cette situation s'observe aussi à Lyon. Nous l'observons. Nous nous en inquiétons et nous travaillons en étroite collaboration avec le Centre national du cinéma.

D'ailleurs, nous soutenons plus que jamais le secteur du cinéma à Lyon et ce depuis 2020. Cela a démarré par le fonds d'urgence que nous avons voté ensemble ici même et qui a soutenu les salles de cinéma d'art et d'essai. Cela s'est poursuivi avec la hausse conséquente du soutien de notre Ville au budget de fonctionnement annuel de l'Institut Lumière.

Cela se poursuit encore, et je vous en remercie toutes et tous, cette année par une subvention d'aide au fonctionnement du cinéma Comoedia que nous avons adoptée il y a quelques mois ensemble, par le renforcement de notre soutien au festival Écrans mixtes dont la qualité artistique ne cesse de croître, et par le renforcement de notre soutien à l'Aquarium ciné-café, un petit lieu par sa superficie mais un grand lieu par sa générosité et son projet, un petit lieu fabuleux situé sur le 4^e arrondissement et son plateau.

Finalement, le festival Lumière donne raison à ces orientations de politique culturelle puisqu'il nous a montré cette année encore qu'il y a toujours, en nombre, des amoureuses et amoureux du septième art. Nous avons toutes et tous été saisis, je crois, par les files d'attente devant les salles de cinéma, et cela faisait du bien durant cette période de festival. Nous avons toutes et tous été saisis par l'émotion de voir 5 000 personnes réunies au sein de la Halle Tony Garnier pour les cérémonies d'ouverture, de clôture du festival mais également pour la Nuit Tim Burton.

Je tiens à remercier toutes les équipes de la Halle Tony Garnier pour la manière dont elles ont participé à la réussite de cet événement et je veux bien sûr saluer pour nous toutes et tous la passion de Thierry FREMAUX, de Maëlle ARNAUD et de toutes les équipes de l'Institut Lumière. C'est leur passion qu'ils nous font partager avec le festival, une passion pour le cinéma de patrimoine, une passion pour le cinéma populaire, une passion qui nous a fait du bien à toutes et tous ces derniers jours.

Je vous remercie de votre attention et je vous propose évidemment un vote favorable pour ces trois projets de délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Nathalie. Nous allons faire tout notre possible pour finir ce Conseil suffisamment tôt pour que vous puissiez choper la séance de 20 heures.

2022/2045 Contribution de la ville de Lyon au dispositif GIP Cafés cultures pour l'année 2022 — Versement d'une contribution financière de 50 000 euros

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2046 Approbation d'une convention de délégation de gestion de lecture publique entre la ville de Lyon — Bibliothèque municipale et la métropole de Lyon pour les années 2023 à 2027 — Lancement de l'opération 99LP2327 « — Mise en œuvre du projet Lecture publique — Métropole/BML 2023-2027 » — Affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00005

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2062 Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse des Célestins, Théâtre de Lyon, à l'Institut Lumière, le 21 octobre 2022

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote :

LEGER Stéphanie

ROCH Valérie

(Adopté.)

2022/2040 **Approbation d'une convention de subvention d'un montant maximum de 3 millions d'euros entre la ville de Lyon et l'Opéra national de Lyon et d'une convention de mise à disposition des personnels de la ville de Lyon à l'Opéra national de Lyon**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2041 **Approbation d'une convention type relative au prêt d'œuvres des collections du Musée d'art contemporain**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2042 **Approbation d'une convention de partenariat entre la Bibliothèque municipale — ville de Lyon et la direction départementale des services de l'Éducation nationale (DSDEN) du Rhône pour le prêt d'œuvres de l'Artothèque aux écoles**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2043 **Approbation d'une convention entre la ville de Lyon - Musée d'art contemporain et l'INSA Lyon dans le cadre d'une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques sur la période 2022-2025**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2047 **Archives municipales — Mise à disposition des informations publiques détenues par les archives sous une licence libre sur le portail internet « <https://recherches.archives-lyon.fr/> »**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2048 **Archives municipales — Opération de désherbage - Approbation du principe de dons ou de destruction**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2049 **Approbation de la candidature du Musée d'art contemporain — ville de Lyon aux appels à projets « Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels en Auvergne-Rhône-Alpes 2022 » de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et « Prix européen Art Explora 2022 » de la Fondation internationale Art Explora**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2050 **Approbation d'un avenant à la convention relative à l'organisation d'une exposition temporaire d'œuvres du Musée des beaux-arts de Lyon au Musée national d'Oman, du 17 octobre 2022 au 7 mai 2023**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2051 Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon — Musée des beaux-arts et la société Decitre pour les expositions « À la recherche des hiéroglyphes oubliés » de Jean-François Champollion & François Artaud et « Poussin et l'Amour »

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2052 Approbation d'une convention de mécénat d'un montant de 20 000 € entre la ville de Lyon - Musée des beaux-arts et la société Archimède dans le cadre de l'exposition Lyon au musée National d'Oman

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2053 Approbation de conventions de partenariat entre la ville de Lyon — Musée des beaux-arts et des organismes de l'enseignement supérieur

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote :

NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/2054 Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de salle entre la ville de Lyon — Auditorium — Orchestre national de Lyon et Grame — Centre national de création musicale pour l'organisation de répétitions et de concerts durant la saison 2022-2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2055 Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros entre la ville de Lyon — Auditorium — Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour l'année 2022

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2056 Approbation du tarif de l'inscription à l'Orchestre de la Part-Dieu dans le cadre de la saison 2022-2023 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2057 Approbation de conventions de partenariat dans le cadre du lancement de l'exposition permanente « Qu'est-ce que tu fabriques ? » Lyon industrielle et ouvrière au Musée d'Histoire de Lyon — Gadagne

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2058 Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la ville de Lyon — Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et l'école maternelle Joseph Cornier à Lyon 4^e

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2059 **Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon — Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et la Commune de Craponne pour l'organisation d'une exposition à l'Espace culturel Eole du 17 au 29 janvier 2023**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2060 **Approbation d'une convention de parrainage entre la ville de Lyon — Musées d'histoires et de sociétés et la compagnie Oopsie dans le cadre du lancement d'une nouvelle offre culturelle à Lyon**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2061 **Approbation d'une convention de parrainage entre la ville de Lyon — Musée des beaux-arts et la société des Amis du Louvre pour l'exposition Poussin et l'Amour**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2063 **Approbation d'une convention de parrainage entre la ville de Lyon — Théâtre des Célestins et la Tribune nouvelle dans le cadre de la saison 2022-2023 des Célestins, Théâtre de Lyon**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2064 **Approbation d'une convention de partenariat entre le Théâtre des Célestins et le Théâtre National Populaire dans le cadre de l'accueil du spectacle L'Île d'Or**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2065 **Approbation d'une convention de groupement entre la ville de Lyon – Service archéologique et l'INRAP pour la réalisation d'une fouille archéologique située 6 Rue des Tuileries (Lyon 9e)**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2066 **Approbation d'une convention de collaboration scientifique entre la ville de Lyon - Service archéologique et la Maison de l'Orient et de la Méditerranée**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2069 **Approbation d'une convention de dépôt de biens mobiliers archéologiques entre la ville de Lyon — Musée d'histoire de Lyon — Gadagne et l'État — Ministère de la Culture et de la Communication**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2071 **Approbation d'une convention de mécénat entre la ville de Lyon-Théâtre des Célestins et la Banque Rhône-Alpes pour la saison 2022-2023**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2068 Fête des Lumières 2022 — Financement et partenariat privés - Approbation de conventions de mécénat

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2070 Approbation des tarifs de vente des tables dans le cadre du dîner des partenaires de la Fête des Lumières qui aura lieu le 8 décembre 2022

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des présidents. Ils ont reçu un avis favorable de la commission. Si vous souhaitez individualiser votre vote, vous vous tournez vers la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE — MOBILITES

2022/2093 Approbation de la convention entre la ville de Lyon et SYTRAL Mobilités, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public et d'espaces verts, dans le cadre de la création de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux Est — La Doua. Lancement de l'opération n° 60076002 « CTMO création de la ligne de tramway T6 Nord — Hôpitaux Est — La Doua » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission transition écologique et mobilités avec pour le premier rapport une présentation par Monsieur LUNGENSTRASS.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, très rapidement, il s'agit ici d'une délibération de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du projet T6 Nord, un très beau projet de transport en commun structurant qui verra le jour d'ici 2026 avec une projection de 55 000 voyageurs par jour. C'est donc un transport qui sera important.

Nous aurons désormais une logique avec ce projet mais aussi le projet T9 et T10 de réseau en toile et non plus seulement en étoile, ce qui permettra à d'avantage de monde d'avoir des solutions alternatives et de transport en commun efficaces.

Il s'agit ici d'une ligne de 5,4 kilomètres en rocade, comme je le disais, qui permettra en 20 minutes de relier les hôpitaux Est, donc à la limite de Lyon et de Bron, au campus de la Doua. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Un amendement a été déposé sur ce rapport par le groupe Droite, Centre et Indépendants. Il a été porté à votre connaissance sur le portail d'espaces élus. Monsieur OLIVER, je vous céderai donc la parole le moment venu. Merci de grouper votre intervention avec la présentation de cet amendement, bien évidemment.

Dans un premier temps, je cède la parole à Monsieur KEPENEKIAN, vous avez cinq minutes.

M. KEPENEKIAN Georges : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien. Yann CUCHERAT, c'est à vous pour six minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Si nous avons abandonné l'idée de vous voir un jour donner un horizon clair aux mobilités lyonnaises, nous nourrissions secrètement beaucoup d'espairs sur les réponses que nous aurions pu obtenir lors de cette séance. Vous le savez, et vous avez eu la délicatesse de me répondre, nous avons convié Monsieur le

Président du SYTRAL à venir nous renseigner sur les multiples pannes de métro ces derniers mois, ces dernières semaines et ce matin encore.

Il nous semblait que ces situations regrettables à répétition justifiaient une réponse engagée de la part de Monsieur Bruno BERNARD. Nous avons demandé qu'une interruption de séance puisse avoir lieu aujourd'hui afin d'écouter le diagnostic et les solutions envisagées par le Président du SYTRAL qui n'a malheureusement pas jugé bon de venir s'expliquer en transparence et surtout en responsabilité devant les Lyonnais.

Vous auriez pu soutenir cette sollicitation et convaincre votre collègue Bruno BERNARD de se joindre à nous dans l'intérêt général des Lyonnais, qui subissent bien trop régulièrement ces dysfonctionnements. Évidemment, nous le regrettons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur OLIVER, c'est donc à vous pour deux minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en commission urbanisme, Monsieur CHIHl n'a eu de cesse de nous vanter son pragmatisme en matière de vidéosurveillance, nous disant que quand elle s'imposait, il y avait recours. Aussi, il nous semble utile que nous anticipions des besoins futurs en prévoyant dans ces travaux d'aménagement menés sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL que soient posés des fourreaux pour la vidéosurveillance. C'est le sens de cet amendement.

Je vais vous exposer les motifs. Dans le cadre des aménagements nécessités par la création de la ligne de tramway T6 Nord, il est proposé une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Lyon et l'AOMTL Sytral Mobilités. Ce transfert concerne les seuls travaux d'éclairage public et d'espaces verts. Contrairement à ce qui se pratique habituellement dans de pareils aménagements, il n'est nullement mentionné de travaux relatifs à la vidéoprotection comme la pose de fourreaux.

Soucieux de préserver la faculté de disposer de cet outil contribuant à la sécurité des personnes et des biens, il apparaît nécessaire d'ajouter ces travaux.

Pour l'amendement, vous reprenez l'article 3.2.2 de la convention qui est modifié afin de prévoir les travaux de pose de fourreaux dédiés à la vidéoprotection. Le 2 du délibéré est modifié et devient « la convention relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public, de vidéoprotection et d'espaces verts, dans le cadre de la création de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux Est — La Doua susvisée est approuvée ».

Je compte sur vous pour voter favorablement cet amendement.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur LUNGENSTRASS en réaction ?

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci. D'abord, sur le sujet, je pense qu'il n'est pas opportun de convoquer Bruno BERNARD, Président du SYTRAL, dans ce Conseil municipal. C'est bien d'abord un sujet métropolitain qui est un sujet évidemment important et primordial, qui est celui des perturbations dans le métro.

Sachez en tout cas que lors de la commission voirie déplacements de la métropole de Lyon lundi prochain, il y a justement un point d'information et d'échange qui a été mis à l'ordre du jour pour discuter du sujet des perturbations liées au métro. Si vous voulez de plus amples informations, je salue ici la présence du Président de cette commission Vincent MONOT qui est également Vice-Président du SYTRAL et qui pourra vous donner davantage d'informations.

Concernant l'amendement, je rappelle que le projet T6 Nord est vraiment aux franges de la ville sur à peine quelques centaines de mètres aux frontières de Bron et Villeurbanne mais avant tout, l'instruction a bien été faite par le service concerné sur la nécessité de fourreaux pour la vidéosurveillance. Cette nécessité n'a pas été prouvée par le service en charge. Si un jour il devait y avoir une nécessité parce qu'il y avait une situation qui évoluait en matière de sécurité, les fourreaux de la Métropole pour les dispositifs Crit'Air ou autres pourront répondre à ce sujet mais il n'est pas besoin de fourreaux spécifiques pour la vidéosurveillance selon cette instruction technique.

Je vous invite donc à rejeter l'amendement.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets donc cet amendement aux voix et vous invite à voter contre.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Pour :

Droite, Centre et Indépendants

Pour Lyon

Contre :

Progressistes et Républicains

Lyon en Commun

Socialistes, la gauche sociale et écologique

Les Ecologistes

(Amendement rejeté)

M. LE MAIRE : L'amendement est rejeté.

Je mets désormais le rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté à l'unanimité)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2095 Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 866,50 euros au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la ville de Lyon et le SYTRAL et relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant, Monsieur LUNGENSTRASS, vous avez de nouveau la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Il s'agit d'une délibération que vous connaissez très bien étant donné que c'est une délibération que nous avons chaque année sur cette convention avec le SYTRAL pour le financement des deux navettes S10 et S12 sur la ville de Lyon avec la création de l'établissement public SYTRAL.

Je vous informe, et je l'ai déjà fait en commission et par le passé, que c'est la dernière année que nous aurons ce type de délibération étant donné que ces navettes continueront bien à circuler mais seront intégralement prises en charge par l'établissement public SYTRAL qui ne peut plus aujourd'hui, avec nous comme d'autres communes, être dans un système de cofinancement. Les navettes circuleront donc mais elles seront intégralement financées par l'établissement public.

M. LE MAIRE : Merci. Madame DE MONTILLE, c'est à vous pour huit minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous demandez de voter une subvention de 70 866,50 euros au SYTRAL pour financer le déficit des navettes S10 et S12 qui desservent Saint-Rambert et les Pentes de la Croix-Rousse, deux lignes qui heureusement ne sont pas touchées par les restrictions apportées depuis lundi au réseau de transport de notre agglomération.

Ces restrictions s'ajoutent aux pannes à répétition que connaît le réseau de métro. Nous en avons connu encore très récemment, encore une ce matin sur la ligne B et mardi soir dernier. C'est vrai que je crois que cela faisait depuis le 25 octobre qu'il n'y avait pas eu d'interruption de métro pour cause de panne. Cela commençait à manquer aux Lyonnais.

Il est une chose remarquable, Monsieur le Maire, c'est votre silence et celui du Président de la Métropole sur ces dysfonctionnements majeurs. Si, nous avons entendu parler Monsieur BERNARD une fois pour annoncer une ristourne de 25 % sur l'abonnement d'octobre. Cette ristourne a d'ailleurs été appliquée à l'avantage des salariés — tant mieux pour eux — quand ils bénéficiaient d'un plan de déplacement entreprise ou administration, car les 25 % de la totalité de l'abonnement mensuel ont été remboursés au salarié qui en réalité ne paie que 50 % de son abonnement, le reste étant pris en charge par son employeur. Il a de facto bénéficié d'une ristourne de 50 %. C'est l'entreprise ou l'administration qui est un peu le dindon de la farce. Qu'en pense l'employeur ville de Lyon ?

À l'heure où le réchauffement climatique devrait nous pousser à repenser les mobilités dans notre ville et métropole, à l'heure où un effort collectif devrait être fait pour réduire drastiquement notre empreinte carbone, nous ne pouvons qu'être inquiets sur l'effet produit par cette réduction de l'offre de transports en

commun. Nous avons déjà observé un report modal des transports en commun vers le vélo et non pas de la voiture vers le vélo contrairement à vos espérances.

Voici qu'aujourd'hui nombreux sont les habitants de la métropole qui préfèrent utiliser leur voiture, les bus et métros ne leur offrant plus la fiabilité attendue. Rejeter aujourd'hui la faute sur le délégataire qu'est Keolis est un peu facile. Lors de la création de l'établissement public SYTRAL Mobilités, le Président de la Métropole, avec votre assentiment, a choisi délibérément d'exclure l'opposition métropolitaine de sa gestion en ne voulant pas qu'elle soit représentée à sa juste proportion.

Votre majorité NUPES est donc seule aux commandes. Elle doit en assumer pleinement les conséquences et nous vous demandons de vous expliquer aujourd'hui dans cette enceinte démocratique sur ce désordre et les moyens mis en œuvre tant dans le recrutement de chauffeurs que dans la gestion du réseau de métro pour que nous revenions sans tarder à une situation normale et que la confiance des usagers dans le réseau de transports en commun puisse se réinstaller.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Moi aussi, Madame DE MONTILLE, je trouve ces pannes à répétition inacceptables et c'est la raison pour laquelle j'ai eu l'occasion de m'en ouvrir au Président de la Métropole, au Président du SYTRAL qui lui-même s'est exprimé et pas simplement pour parler de cette réduction que vous venez d'évoquer. Je crois qu'il s'est exprimé dans les médias pour dire ce que lui-même pensait de la situation qu'il a, je crois, qualifiée avec le même adjectif.

Oui, il y a un délégataire en charge de la maintenance du matériel, en charge de faire fonctionner le matériel. C'est donc d'abord à ce délégataire qu'il revient d'assurer ces responsabilités si je crois le message très clair que le Président du SYTRAL a adressé à Keolis.

Sur la question du recrutement des chauffeurs, je crois que le Président du SYTRAL s'est aussi récemment exprimé pour expliquer de quelle façon le sujet était pris à bras le corps. Je crois que le SYTRAL n'est pas le seul opérateur en France à faire face à cette situation. Il me semble que pas très loin d'ici, la Région a elle-même des difficultés à recruter des chauffeurs de bus. C'est une pénurie à l'échelle du pays.

Chaque opérateur essaie aujourd'hui de trouver les solutions les plus appropriées pour maintenir le plus haut niveau de service. En tout cas, ce que je peux vous assurer aujourd'hui, c'est que le niveau d'ambition reste intact. Les 25 kilomètres de tramway supplémentaires qui vont être construits sur cette mandature par le SYTRAL, notamment grâce à l'augmentation du budget d'investissement du SYTRAL, sont toujours à l'ordre du jour.

Récemment, il était aussi question du projet de tramway enterré EOL. Tout cela est toujours à l'ordre du jour. Nous avons bien évidemment cette ambition d'offrir des alternatives aux déplacements en voiture aux Lyonnaises et aux Lyonnais mais plus largement aux grands-Lyonnaises et grands-Lyonnais et même au-delà puisqu'on sait que le réseau SYTRAL n'est pas utilisé que par des habitants de la Métropole.

Comme le disait Valentin LUNGENSTRASS tout à l'heure, un point sera fait lors de la prochaine commission transports de la Métropole lundi prochain.

Revenons-en à ce rapport 2095. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

2022/2116 Ajustement de l'opération n° 60051002 « Véhicules LAPI », et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4, programme 00012

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur LUNGENSTRASS, vous avez de nouveau la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaite juste refaire un rapide point sur les enjeux de la mise en place des véhicules LAPI dans la ville de Lyon. Je veux rappeler que nous avons un fort enjeu sur le respect des règles en matière de stationnement payant.

Nous voyons aujourd'hui qu'il y a près de 80 % des visiteurs qui ne paient pas correctement ou pas du tout leur stationnement, à l'inverse des résidents qui, eux, le font d'une manière assidue, ce qui est évidemment un problème important en matière de respect des règles mais qui a aussi des conséquences sur la rotation des véhicules et sur l'usage de l'espace public.

C'est pour cette raison que nous avons un enjeu tout particulier à justement faire respecter ces règles sur le contrôle du stationnement payant. Par ailleurs, je le rappelle, nous avons aussi un enjeu de sécurité routière important et qui concerne tous les modes de déplacements pour faire respecter le stationnement gênant, le stationnement dangereux, avec ces voitures qui sont sur le trottoir, sur les places de livraison, sur les places PMR, les pistes cyclables, les couloirs de bus, etc. Les deux véhicules LAPI que nous mettrons en œuvre permettront donc aussi, c'est notre espoir, de libérer des agents justement pour renforcer la lutte contre le stationnement gênant.

Sur la mise en place de cet outil supplémentaire pour nos agents, nous avons bien avancé sur le sujet. Les véhicules sont arrivés, donc la mise en place se fait bien. Les échanges techniques sur le plan informatique ont aussi largement eu lieu ces derniers mois sur différents sujets. C'est ce qui résulte en cette délibération.

Le cahier des charges s'est précisé, comme à son habitude sur ce type de projet informatique, au fur et à mesure, d'abord il y a de nombreux mois maintenant avec le besoin qui a été identifié par rapport au système informatique existant à la ville de Lyon. Je vous le rappelle, il y a un système informatique qui existe à la ville de Lyon et qui gère le stationnement. Par rapport à ce système existant, quelles sont les adaptations techniques qui sont nécessaires ? Nous souhaitons bien faire les choses et prendre en compte un certain nombre de cas, par exemple pour les personnes qui réservent des places pour déménager, pour les personnes à mobilité réduite, pour un certain nombre de cas d'usage précis comme cela, donc l'adaptation technique informatique a été analysée.

C'est pour cette raison que vous avez une délibération qui engage un complément de crédit pour finaliser la mise en place de cette solution pour le premier semestre de l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Merci. Madame VERNEY-CARRON, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme VERNEY-CARRON Florence : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez de voter aujourd'hui une nouvelle rallonge budgétaire pour votre programme de véhicules de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI), un programme destiné à contrôler, comme vient de le préciser Monsieur l'Adjoint, le bon acquittement de la redevance de stationnement par les automobilistes.

Je dis « nouvelle rallonge budgétaire » parce que d'un coût initial de 220 000 euros en mai 2021, nous sommes passés à 310 000 euros en janvier 2022 et nous voici en novembre 2022 à 415 000 euros, et ce n'est peut-être pas fini. Monsieur l'Adjoint vient de préciser que c'était au fur et à mesure que ce dossier prenait corps et que nous adaptions le financement.

Vous précisez que pour ces deux premiers épisodes où nous avons voté précédemment le dossier, vous vous révélez avec une conduite un peu approximative, car vous justifiez ce nouveau dépassement de 105 000 euros par le fait de stocker des photos prises par le véhicule LAPI, ce dont vous connaissiez probablement la nécessité, et la prise en compte des arrêtés d'occupation temporaire de l'espace public.

Nous sommes surpris, Monsieur l'Adjoint, par ce manque de professionnalisme que vous vous plaisez souvent à rappeler vous concernant. Peut-être que ce dérapage budgétaire n'est pas fini, car il semblerait au regard du courrier que vous avez adressé fin octobre au Ministre des Solidarités et à la Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, que la question de la prise en compte de la spécificité de la gratuité du stationnement par les personnes détentrices de la carte mobilité inclusion stationnement semble encore en suspens.

Nous sommes également surpris sur le contrôle du stationnement parce que vous mettez le plus souvent l'humain au cœur des préoccupations, comme nous tous, et nous voyons que la capacité de contrôle des agents de surveillance de la voie publique est en baisse alors que vous étendez le nombre de places de stationnement payant, ce qui vous contraint à avoir recours à cette machine pour effectuer un contrôle pour retrouver les recettes de stationnement connues en 2019.

Nous avons été surpris de ce dossier mal ficelé et encore, je le répète, nous avons voté le dossier les premières fois. Cette fois, pour toutes ces raisons et dans le souci de la bonne gestion des deniers publics, dans les difficultés qui ont été très largement évoquées aujourd'hui de nos concitoyens, nous souhaitons effectivement vous dire que nous ne voterons pas ce dossier jusqu'à ce que vous nous le présentiez de façon définitive et bien bouclée.

Je ne vous ferai pas l'injure, Monsieur l'Adjoint, de vous rappeler que vous disiez que 400 000 euros pouvaient quelques fois être une variable d'ajustement. Pour nous, chaque dépassement ou dérapage a beaucoup d'importance et nous y sommes très attentifs.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur SOUVESTRE, c'est à vous pour dix minutes.

M. SOUVESTRE David : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit finalement d'une simple explication de vote. Notre groupe va s'abstenir sur cette délibération pour plusieurs raisons, mais je n'en évoquerai que deux.

La première porte sur la situation des personnes en situation de handicap puisque partout où ce système est utilisé, il génère des difficultés pour ces personnes alors que la loi prévoit la gratuité du stationnement. Pour l'instant, le système LAPI ne leur assure pas cette gratuité, un droit pourtant acquis. En effet, le système ne détecte pas les cartes mobilité inclusion.

Les collectivités territoriales, quant à elles, font face à un vide juridique et bricolent des solutions pour ne pas pénaliser les personnes en situation de handicap, provoquant alors une rupture d'égalité sur le territoire national. Les associations, de nombreuses collectivités territoriales ou encore des parlementaires alertent depuis des années les gouvernements successifs pour qu'ils améliorent par une réforme réglementaire ce dispositif. Pour l'heure, le gouvernement et la majorité présidentielle refusent de prendre leurs responsabilités.

Nous savons, cher Valentin, que vous jugez cette situation inacceptable et que vous avez prévu, avec notre collègue Laurent BOSETTI, d'interpeller le gouvernement. Selon nous, il est urgent d'attendre les évolutions législatives avant d'investir un budget supplémentaire dans un dispositif qui est pour l'instant mal pensé, mal calibré, voire discriminant.

La deuxième raison repose sur nos réserves face au rôle grandissant des nouvelles technologies dans le contrôle de l'espace public et de la vie sociale. Vidéosurveillance, vidéoverbalisation, LAPI, force est de constater que ces dispositifs technologiques sont toujours de plus en plus sophistiqués, que leur usage entre de manière inquiétante et progressive dans notre vie quotidienne comme s'il s'agissait d'outils anodins et que le budget alloué devient de plus en plus conséquent.

En cohérence avec nos précédentes interventions sur ce sujet, notre groupe, Lyon en Commun, s'abstiendra.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai une demande d'explication de vote du groupe Socialiste aussi. Madame RUNEL, me le confirmez-vous ?

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Oui. Je souhaite juste, sans prendre de temps d'intervention, expliquer notre vote. Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Bien conscients que l'argument d'établir la lecture de la plaque automatique permet de libérer du temps pour les agents de police et de favoriser leur présence sur le terrain, nous avons voté les délibérations précédentes sur ce sujet.

Sans remettre en cause l'utilité et le bien-fondé de cette démarche, nous considérons négativement les coûts supplémentaires indiqués dans cette délibération alors que l'opération vient à peine d'être lancée et nous nous inquiétons donc des investissements continus qui vont croître dans les mois et les années à venir, obligeant donc la Ville à fournir des crédits supplémentaires qui pourraient être investis, à notre sens, sur la présence policière sur le terrain.

Notre groupe s'abstiendra donc sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci. Valentin je vous cède la parole de nouveau.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci. Je vais rappeler que le véhicule LAPI est bien un outil qui n'est pas automatique. C'est bien un outil au service des agents puisque c'est un système semi-automatique. Le système informatique qui par définition se trouve derrière le véhicule ne fait que des propositions de verbalisation qui sont gérées aussi bien par les deux agents qui seront à l'intérieur des véhicules que par des agents qui seront en backoffice et qui, pour chaque proposition de verbalisation, devront valider cette proposition, donc vérifier les données puis valider la proposition de verbalisation. C'est en cela que c'est bien un outil pour les ASVP et pas un système automatique. C'est la première chose.

Par ailleurs, il ne s'agit certainement pas de réduire le nombre d'effectifs des ASVP mais plutôt, à l'inverse, d'avoir une croissance de ces effectifs-là. Nous avons un effectif aujourd'hui de 90 ASVP qui font un travail important sur toute la ville et comme je l'ai indiqué, l'objectif est que le LAPI, en améliorant l'efficacité du contrôle du stationnement payant, puisse justement libérer aussi du temps humain qui permettra de gérer cette situation particulièrement dangereuse en matière de sécurité routière sur le stationnement gênant. Aujourd'hui, il faut le dire, nous ne sommes pas encore à la hauteur en matière de contrôles. Nous devons et pouvons améliorer les choses sur ce sujet.

Concernant les cas particuliers, vous avez notamment mentionné les personnes à mobilité réduite. Nous avons justement des échanges, nous avons pu rencontrer les associations concernées avec Laurent BOSETTI et Grégory DOUCET, le Maire de Lyon, justement pour échanger à ce sujet. Nous sommes dans une démarche de co-construction de la solution avec les associations. Nous leur proposons des solutions et des aménagements qui vont justement très loin dans l'accompagnement.

Je dois vous corriger. Évidemment que ce système ne remet pas en cause la gratuité du stationnement des personnes à mobilité réduite, absolument pas. Par contre, pour les résidents, pour ne pas avoir des

démarches quotidiennes, cela nécessite le fonctionnement d'un registre. Nous travaillons donc étroitement avec les associations justement pour faire fonctionner ce système en respectant le droit des personnes handicapées. C'est très bien engagé. Nous nous sommes encore vus il y a quelques jours avec les associations et mon collègue Laurent BOSETTI.

Nous avons aussi engagé un comité de suivi qui permettra en toute transparence de partager les données lorsque le système sera mis en place mais surtout, d'ici là, de continuer la co-construction fine et dans le détail de ce système-là.

Je vais dire un mot sur le budget, Madame VERNEY-CARRON. J'appelle à beaucoup d'humilité sur ce type de projet. Je sais que c'est très simple, lorsqu'on voit une augmentation — qui sera la dernière en matière d'investissement, je vous rassure — de critiquer les évolutions, mais en matière d'intégration informatique de cette solution, effectivement, lorsque nous lançons cette démarche il y a un an, nous n'avions pas la connaissance fine, de la part des services techniques de la Ville et de la part des prestataires, des adaptations informatiques qui étaient nécessaires à notre système existant pour le faire fonctionner et justement pour être à la hauteur de nos ambitions d'accompagnement des Lyonnaises et des Lyonnais et de protection des données.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre :

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention :

Groupe Lyon en commun

Groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2111 Groupe scolaire Kennedy — Démolition reconstruction —15 rue Jean Sarrazin à Lyon 8e — Opération n° 08015001 — Lancement des travaux de démolition et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant concernant le groupe scolaire Kennedy, l'intervention a été retirée donc je mets directement ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2115 Immeuble Flesselles à Lyon 1er — Lancement de l'opération 01053001 « Flesselles — Travaux de sécurité, désamiantage et déplombage » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20001 — EI 01053

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant pour lequel cède la parole à Monsieur GODINOT.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : L'intervention sur Kennedy ayant été retirée, je voudrais quand même dire un petit mot sur cette démolition de notre dernier groupe scolaire Pailleron, avec 3,8 millions d'euros pour démolir ce bâtiment. Je voudrais dire mon soulagement que nous puissions enfin nous débarrasser de cet équipement même si évidemment la Ville avait pris les mesures de sécurité nécessaires.

Je tenais à dire un mot de cette époque où nous avons dû construire en urgence, dans la période de l'après-guerre, avec une démographie importante, et nous avons commis des erreurs en construisant des bâtiments souvent polluants (des passoires énergétiques) et souvent pollués (des bâtiments truffés d'amiante).

Aujourd'hui il n'est donc pas possible de les garder. Nous sommes amenés à démolir plusieurs équipements de la ville, des écoles mais aussi des crèches, parce que les erreurs de conception initiales qui ont été faites ne les rendent pas durables.

Je voudrais vous dire, en toute modestie puisque c'est le thème de la journée, que nous avons bien avancé sur les cahiers des exigences techniques et environnementales de la Ville qui nous permettent d'essayer de construire plus durable. Nous déjà la moitié des cahiers qui sont publiés. L'autre moitié viendra début 2023. C'était juste pour souligner l'effort de durabilité que fait la Ville.

Je voulais aussi remercier les services de la Ville pour la délibération actée qui va chercher des subventions à l'efficacité énergétique et dont nous ne parlerons pas aujourd'hui. Je voulais souligner aussi l'effort que nous faisons sur le Palais de Bondy, avec une rénovation importante à la fois des menuiseries mais aussi de la façade. Nous combinons donc, comme d'habitude, des efforts de transition écologique et de valorisation du patrimoine.

J'en viens maintenant à ce bâtiment Flesselles. Je dois vous présenter ma grande gêne de vous présenter une opération initialement budgétée à 550 000 euros et qui a été révisée dans les derniers mois à 1,226 million d'euros pour la simple et bonne raison que l'architecte des Bâtiments de France souhaite conserver la cheminée industrielle qui est située sur ce tènement.

Je dois vous exprimer aussi mon plus grand doute sur la pertinence de consacrer 556 000 euros, un demi-million d'euros, 5 « dîners des sommets », si je puis utiliser cette unité de mesure aujourd'hui, à préserver un patrimoine qui n'est pourtant que très peu visible dans le 1^{er} arrondissement et dont je ne suis pas sûr que l'attachement des Lyonnaises et des Lyonnais justifie cet effort.

Je voudrais donc proposer au Conseil que nous fassions un petit groupe de travail et d'échange avec l'architecte des Bâtiments de France associant la mairie du 1^{er} arrondissement, chère Yasmine et, pour représenter l'attachement au patrimoine de ce Conseil, vous, Monsieur Romain BILLARD, si vous l'acceptez, afin que nous allions rencontrer l'architecte des Bâtiments de France et que nous puissions poursuivre le débat sur le bien-fondé de consacrer cette somme au patrimoine, somme que bien évidemment nous ne mettrons pas ailleurs non plus dans la valorisation de notre patrimoine.

Ces petits commentaires étant faits, je vous propose de voter néanmoins favorablement le rapport pour nous donner l'autorisation d'engager ce montant si nous arrivons à la conclusion qu'il est indispensable.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur SOUVESTRE, c'est à vous pour dix minutes.

M. SOUVESTRE David : Merci, Monsieur le Maire. C'est plutôt avec grand plaisir et beaucoup d'enthousiasme que nos deux groupes, Lyon en Commun et le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique, accueillent les travaux du bâtiment Flesselles.

Contrairement à vos propos, le bâtiment est selon nous emblématique des Pentes de la Croix-Rousse. C'est un joyau du patrimoine des Lyonnaises et des Lyonnais, et nous saluons cette affectation budgétaire qui est la première pierre à l'édifice de sa rénovation.

Pour la petite histoire, le complexe Flesselles fut construit dans les années 1930 grâce à une mobilisation sociale des Lyonnaises et des Lyonnais qui demandaient l'accès à l'hygiène.

Trop longtemps oublié ou maltraité lors des précédents mandats, notre majorité a la volonté de redonner à ce bien patrimonial son utilité sociale et de s'inscrire dans cet héritage historique d'hospitalité, d'accueil inconditionnel et de progrès social. Notre majorité, en lien avec le CCAS, a la volonté d'abriter dans ce bâtiment un projet à vocation sociale et je n'en disconviens pas, mais nos deux groupes politiques plaident aussi pour la réouverture des bains douches, fermés en 2016.

Au-delà de la symbolique à laquelle nous sommes très attachés, et sans m'attarder sur le combat mené par les anciens élus de la Mairie du 1^{er} arrondissement contre la fermeture de ce service public, les bains douches remplissent une fonction sociale qui dépasse les seules questions d'hygiène. Les bains douches sont un lieu de sociabilité, de rencontre, de réappropriation de son corps et de réhabilitation sociale, une fonction sociale dont la légitimité est renforcée, hélas, par l'explosion du coût de la vie, et en particulier en ce moment celui de l'énergie.

Nous savons que nombre de personnes, de familles qui peinent déjà à boucler les fins de mois, risquent fort d'être reléguées à la pauvreté et à la précarité. Des foyers déjà fragiles connaîtront le déclassement, et la réouverture des bains douches viendrait ainsi renforcer notre projet social de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle répondrait aussi aux objectifs de notre plan de mandat, à savoir d'ouvrir d'ici à 2026 un nouveau pôle hygiène adossé à des services sociaux.

Pourquoi ne pourrait-on pas envisager qu'il soit dans le complexe Flesselles, cet ensemble immobilier aujourd'hui vacant ? Il y a quasiment plus de 2 000 mètres carrés.

En attendant de répondre à cette question, ne boudons pas, mes chers collègues, notre plaisir de voter une délibération qui acte enfin le lancement de travaux après tant d'années d'inaction coupable.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2104 Lyon 7^e — Approbation de la gratuité de la mise à disposition des locaux sis 44 et 46 rue Raoul Servant (ex-commissariat du 7^e arrondissement) au profit de la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) dans le cadre du dispositif « 0 enfant à la rue » — EI 07014

Rapporteur : Mme DUBOT Fanny

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, je cède la parole à Madame RUNEL.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Puisque nous sommes dans le bâtiment et qu'aujourd'hui chacun fait un peu comme il veut et décale ses temps de parole, je me permets juste de revenir sur la délibération précédente pour dire qu'effectivement, quand il a fallu augmenter les budgets sur d'autres délibérations nous l'avons fait, donc je remercie l'Adjoint au patrimoine de l'avoir fait sur cette délibération 2115.

Pour ne pas dépasser mon temps de parole, je vais vous présenter rapidement la délibération 2104. Il s'agit donc de la délibération qui permet d'adopter la gratuité pour la mise à disposition des locaux de l'ex-commissariat du 7^e arrondissement, plus connu désormais sous le nom du « 44 ».

C'est une action exemplaire et symbolique de notre engagement en faveur de la mise à l'abri des enfants sans toit. Elle est exemplaire parce qu'elle valorise encore une fois notre patrimoine laissé vacant, exemplaire parce qu'elle a été menée en un temps record et qu'aujourd'hui, elle permet à plus de 40 personnes d'être mises à l'abri, soit 15 000 nuitées.

C'est l'occasion aussi pour moi de remercier Fanny DUBOT, Maire du 7^e arrondissement, ainsi que son équipe, et Sylvain GODINOT, Adjoint au patrimoine, ainsi que le DCI qui a rendu le bâtiment opérationnel en un temps record. L'ouverture du site a également été permise grâce aux services de l'État qui ont financé l'opérateur associatif, le Foyer Notre-Dame des sans-abri, qui accompagne les familles hébergées.

Cette action est également symbolique parce qu'elle illustre notre engagement au travers du dispositif « zéro enfant à la rue ». À ce titre, l'ouverture du « 44 » fin décembre 2021 a entraîné mécaniquement une baisse notable des enfants sans toit, preuve qu'il n'y a pas de miracle et que le nerf de la guerre est bien la capacité d'hébergement.

Plus largement, depuis un an, la Ville a ouvert près de 200 places et pris en charge des nuitées d'hôtel en cas d'urgence manifeste, mais la Ville ne peut pas tout, je crois que c'est aussi le thème de la journée.

En effet, la problématique de la gestion de l'hébergement d'urgence est structurelle, comme le relevait le rapport d'information de Monsieur le Sénateur Philippe DALLIER en mai 2021 déjà. La sous-budgétisation chronique du programme 177 ainsi qu'un système asphyxié faute de fluidité vers le logement conduisent à des situations qui nous paraissent intolérables. Cette fluidité est d'ailleurs bien souvent entravée par le statut administratif des personnes. Même le Directeur de v'OFI défend le fait de faciliter la régularisation de ces familles qui stagnent dans des dispositifs d'urgence. C'est pour dire.

Si la mobilisation des opérateurs associatifs et des maires des grandes villes de France, dont le Maire de Lyon, a fait reculer le gouvernement sur la baisse programmée en 2023 de 14 000 places d'hébergement d'urgence, c'est une maigre victoire face aux défis qui nous attendent, car de nouvelles écoles sont occupées. Nous ne pouvons que nous élever de la manière la plus forte et la plus solennelle contre ce système qui fait fi de la réalité du sort des personnes qui sont à la rue. Nous militons pour que l'État maintienne et augmente les capacités d'hébergement tout en fluidifiant le système par le logement et le déblocage des statuts administratifs.

En tout état de cause, la Ville poursuit la structuration de ce dispositif à travers un pilotage encore plus fin avec l'ensemble des acteurs, notamment pour l'accompagnement des familles vers l'insertion sociale et professionnelle.

Cette délibération a reçu un avis positif de la commission et de l'arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame LEGER, c'est à vous pour quatre minutes.

Mme LEGER Stéphanie, Adjointe : Mesdames, Messieurs, la France est signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). À ce titre, l'État est tenu de respecter les droits de tous les enfants, sans distinction aucune. Pourtant, aujourd'hui, les situations de sans-abrisme portent atteinte aux droits les plus élémentaires de plusieurs centaines d'enfants, alors que le droit au logement est un droit fondamental reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme, par la Convention internationale des droits de l'enfant, par le préambule de notre Constitution et par la loi.

La rue n'est pas un toit. Elle pèse, elle fragilise la vie quotidienne des enfants et affecte leur vie sociale, leur vie familiale, leur santé et leur scolarité, mais aussi leur avenir. C'est la double peine dès le plus jeune âge. Des associations alertent sur la montée du nombre d'enfants vivant sans toit. Cet été, ils étaient plus de 1 500 contre moins de 1 000 en début d'année.

Comme vous le souligniez tout à l'heure, Monsieur KIMELFELD, cette augmentation est explosive. Elle est intolérable. Dans cette situation, nous pouvons nous réjouir de la mobilisation d'associations, du Réseau d'aide aux enfants sans toit créé fin août à l'initiative de collectifs, de la FCPE et d'associations. Nous pouvons nous réjouir de la mobilisation de députés, mais également de celle de maires de grandes villes de France, dont le Maire de Lyon, qui ont fait reculer le gouvernement sur la baisse programmée en 2023 des 14 000 places d'hébergement d'urgence.

Ce soir, et comme c'était déjà le cas avant les vacances de la Toussaint, des écoles de Lyon sont occupées. Nous ne pouvons nous résigner à considérer l'école comme un lieu d'hébergement d'urgence. Cependant, ce soir, des enfants dormiront dans des écoles, car l'école est un lieu de protection, un point d'ancrage qui préserve les enfants de la violence de la rue et autour de laquelle s'organisent et s'inscrivent la solidarité, la fraternité.

Oui, la ville de Lyon, depuis trois ans, prend sa part comme vient à nouveau de le présenter Sandrine RUNEL, via l'aménagement des anciens locaux du commissariat du 7^e arrondissement, l'aménagement d'appartements de fonction, la prise en charge de nuits d'hôtel, et comme en témoignent également les nombreuses délibérations de ce Conseil municipal.

Nous sommes en relation avec le collectif Jamais Sans Toit, dont je tiens à souligner le travail. Je tiens également à remercier les nombreux élus d'arrondissement qui se rendent régulièrement auprès des parents d'élèves et de ces collectifs et qui participent aux goûters de solidarité.

La ville de Lyon se mobilise au-delà de ses compétences, au-delà de ses capacités, mais où sont les autres acteurs ? Comme l'écrivait le poète et romancier Paul Auster, « négliger les enfants, c'est nous détruire nous-mêmes ». Alors, mes chers collègues, ne rejouons pas dans notre ville le conte « La petite fille aux allumettes », car nous savons tous comment se termine cette histoire.

M. LE MAIRE : Merci, chère Stéphanie. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

2022/2101 Modification du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la ville de Lyon

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

(Adopté.)

2022/2094 Lyon 6e — Mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit de la SACVL de l'immeuble situé 47 rue Pierre Corneille — EI 06036 — N° inventaire 06036 A 000, 06036 A 001, 06036 A 002, 06036 A 003, 06036 A 004, 06036 A 005, 06036 A 006, 06036 A 007, 06036 A 008, 06036 A 009, 06036 A 010 et 06036 T 001

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

Mise au point :

ROCH Valérie a fait savoir qu'elle souhaitait ne pas prendre part au vote

BILLARD Romain a fait savoir qu'il souhaitait ne pas prendre part au vote

(Adopté.)

2022/2098 Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre partiellement gratuit d'une durée de trois ans, au profit de l'association Kastor Agile — EI 05079, pour la mise à disposition de locaux situés à la Villa Neyrand — RETIRE

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2099 Établissement d'accueil du jeune enfant Jean Zay — Acquisition et aménagement (42 places) —17—23 rue Jean Zay à Lyon 9e — Opération n° 09349001 — Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00002

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2100 Groupe scolaire Antonin Laborde — Travaux de construction —61 rue des Docks à Lyon 9e — Opération n° 09343002 — Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° M2930

(Adopté.)

2022/2102 Approbation pour l'année 2023 des modalités d'attribution du Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret »

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2103 Attribution de deux subventions d'investissement dans le cadre de l'opération n° 60SEPAT « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception 2021-2026 » pour un montant total de 120 000 € et répartis entre les projets « Temple de la Lanterne — Lyon 1er » (50 000 €) et « Murs Peints de la Cité Tony Garnier — Lyon 8e (70 000 €) — Approbation des conventions d'investissement correspondantes

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2105 Lyon 8e — Approbation de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces situés aux abords de l'institut Lumière sis 25 rue du premier film consentie à l'association Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 14e édition du festival Lumière — EI 08062, 08095 et 08163

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

Ne prend pas part au vote :

LEGER Stéphanie

ROCH Valérie

(Adopté.)

2022/2107 Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux de locaux à usage de théâtre situés 23 rue de Bourgogne à Lyon 9e entre la ville de Lyon et la SCOP SARL Théâtre Nouvelle Génération — CDN de Lyon — EI 09048

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2108 Lyon 3e — Convention de gestion avec la métropole de Lyon portant sur l'entretien et le nettoyage du passage Meynis — EI 53051

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2109 Lyon 8e — Résiliation amiable anticipée de la convention de mise à disposition du 10 mai 2002 entre la ville de Lyon et le CIRC et indemnisation du CIRC par la ville de Lyon conformément à l'article 16.3 de ladite convention — EI 08047 et 08068 — N° inventaire 08047 A 001, 08068 A 001 et 08068 B 001 — Lancement de l'opération 08068001 — « CIRC — cours Albert Thomas — résiliation anticipée de la convention de la mise à disposition du site », et affectation d'une partie de l'AP 2016-1, programme 00014

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2110 Palais de Bondy — Rénovation menuiseries, façade et sécurité incendie — 18—20 Quai de Bondy à Lyon 5e — Opération n° 05021552 — Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20008

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2112 Lyon 3e — Acquisition par la ville de Lyon à titre onéreux des lots 14, 15 et 19 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, en vue de la réalisation d'un espace vert — EI 03441 — N° inventaire 03441 A 002, 03441 B 002, 03441 B 003 — Lancement de l'opération 03441005, AP 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 » — Programme 00012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2113 Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) — Convention de financement d'études et d'actions de coopération pour la rénovation énergétique du patrimoine public sur le territoire métropolitain — Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2114 Lyon 7e — Attribution d'un fonds de concours d'un montant de 1 260 000 euros d'euros à la métropole de Lyon pour l'opération de construction du nouveau siège du CIRC à Gerland et approbation de la convention relative à ce fonds de concours — Lancement de l'opération n° 07SECIRC, et affectation d'une partie de l'AP n° 2016-1, programme 00014

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2106 Lyon 5e — Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie par la ville de Lyon au profit de l'association « les chats de Loyasse » d'un espace couvert extérieur situé au sein du tènement sis 8 rue Cardinal Gerlier pour lui permettre de nourrir les chats libres sur le site — EI 05349

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demandes d'interventions de la commission. Je les mets au vote de manière groupée. Ils ont tous reçu un avis favorable et vous pouvez individualiser votre vote en le signalant auprès de la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

COMMISSION PETITE ENFANCE - EDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2022/2081 Adoption et renouvellement de conventions-cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance — Approbation des conventions et autorisation de signature

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission petite enfance, éducation, sports, jeunesse et vie associative. Pour le premier rapport, Monsieur VASSELIN, vous avez la parole.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Il y a eu un avis favorable de la commission et des sept arrondissements concernés par cette délibération à l'unanimité.

M. LE MAIRE : Madame BORBON, c'est à vous pour six minutes.

Mme BORBON Delphine : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2084 Attribution d'une offre de concours d'un montant de 116 500 euros en faveur de GrandLyon Habitat, propriétaire des locaux sis 11-13 Montée de la Grande — Côte à Lyon 1er, pour la végétalisation de l'espace extérieur des locaux actuellement occupés par l'Établissement d'accueil du jeune enfant Kindertreff — Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

M. LE MAIRE : Monsieur VASSELIN, vous avez de nouveau la parole pour le rapport 2084.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Je vous remercie. C'est une très belle délibération que je vous propose de voter en cette fin de Conseil municipal. Nous allons permettre la réalisation au sein de la crèche Kindertreff, située dans le 1^{er} arrondissement, d'un très beau projet de cour nature. Les cours nature, je vous le rappelle, sont l'un des projets assez emblématiques de notre mandat qui consiste à végétaliser les cours

des crèches et des écoles et d'en faire vraiment des outils de pédagogie, qui en l'occurrence seront vraiment le socle de la pédagogie de plein air que nous souhaitons impulser aussi bien dans les écoles que les crèches.

Je rappelle que le fait de pouvoir être dehors pour les enfants, de passer du temps à l'extérieur tous les jours, et ce tout au long de l'année, ce ne sont que des bienfaits, de meilleures défenses immunitaires, un meilleur sommeil, un meilleur développement de la motricité, de l'appréhension fine, de la créativité, du cognitif. C'est aussi moins d'agressivité et ce sont également de meilleures conditions de travail pour les professionnels de crèches, parce que c'est moins de bruit, moins de résonance. Les professionnels qui ont la chance de pouvoir travailler dans les structures de plein air notamment attestent que pour rien au monde ils ne retourneraient dans des structures classiques.

Cela a vraiment des bienfaits pour tout le monde et c'est aussi le moyen de mieux éveiller les enfants à la nature, à sa beauté, à sa fragilité aussi et donc à la nécessité de la préserver.

Grâce à ces projets, et en l'occurrence à celui de Kindertreff, Lyon est vraiment en train de devenir une référence en la matière et une vraie inspiration pour d'autres collectivités qui commencent déjà à nous solliciter et à nous poser des questions sur la manière dont nous engageons ces différents projets et qui ont très hâte de pouvoir venir les découvrir.

Ce projet de Kindertreff qui nous est proposé ce soir a vraiment vocation à devenir une vitrine de nos cours nature et il en appellera bien évidemment bien d'autres qui sont déjà en cours de réalisation et d'étude et que nous aurons le plaisir de découvrir dans les prochains mois et les prochaines années de notre mandat.

En l'occurrence, c'est un projet qui est entièrement co-construit avec les équipes de la crèche, avec les familles, et nous partons d'une situation où nous n'avons quasiment que du minéral pour le végétaliser vraiment structurellement.

Très concrètement, nous allons désimperméabiliser à peu près 80 % de la cour. Nous n'allons même plus parler de cour, nous allons parler d'un petit parc avec de nouveaux arbres, un espace potager, des arbres fruitiers et sans doute bientôt un poulailler qui sera aussi installé dans cette crèche. Nous allons même étendre la surface actuelle de la cour de 34 mètres carrés et nous allons aussi, grâce à ce projet, réhabiliter une butte qui est aujourd'hui très peu utilisable par les enfants.

Tout cet ensemble va être mutualisé avec la crèche Pent' à Gones qui est située juste en contrebas de ce futur petit parc de la crèche Kindertreff et qui est géré par le centre social qui est vraiment mitoyen de la crèche. Nous allons vraiment faire d'une pierre deux coups en permettant aussi à cette deuxième crèche de profiter de ce petit parc et de s'emparer elle aussi de tous les bienfaits de la pédagogie de plein air.

Évidemment, cette délibération a reçu un avis favorable en commission et un vote unanime au conseil du 1^{er} arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Steven. Madame CONDEMINE, c'est à vous pour six minutes.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote :

BOUAGGA Yasmine

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demandes d'interventions. J'ai souhaité que Madame NUBLAT-FAURE nous présente particulièrement un rapport, celui relatif au soutien individuel des athlètes de haut niveau. Chère Julie, je vous cède la parole.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération concernant le soutien de la ville de Lyon à ses athlètes de haut niveau est l'occasion parfaite pour féliciter tout d'abord deux immenses ambassadeurs de la réussite sportive lyonnaise.

Je veux parler de notre championne de tennis Caroline Garcia, autrice d'une deuxième moitié de saison inouïe et qui vient de remporter avec panache le master WTA, tournoi réservé aux huit joueuses de tennis les meilleures au monde. Du coup elle devient, d'une certaine façon, la meilleure joueuse du monde.

À 29 ans, après plusieurs années bridées par des blessures, elle a donné une leçon de résilience et de persévérance qui fera, je l'espère, des émules. En inscrivant son nom au palmarès de cette épreuve mythique et avec ce titre, notre Lyonnaise a d'ores et déjà marqué l'histoire du sport français mais en plus,

elle termine l'année à la quatrième place mondiale et devance toutes ses rivales sur les six derniers mois, un résultat exceptionnel qui donne à voir l'excellence du sport féminin.

Alors, ce pourrait être unique pour Lyon, mais non. Lyon est une terre propice à faire grandir des champions et je profite du moment pour saluer également l'exploit prodigieux de Karim Benzema, sacré meilleur joueur de football du monde pour cette année, autrement dit Ballon d'or 2022. C'est bien sur une consécration fantastique pour un sportif d'être élu, surtout avec une telle unanimité et un tel écart sur ses concurrents.

Vous le savez, depuis 1956 et la création de cette distinction suprême, cinq Français seulement ont reçu cet honneur dont Jean-Pierre Papin et Zinedine Zidane pour les plus récents. Cela témoigne, outre d'une année sportive exceptionnelle pour lui et de l'aboutissement d'une carrière globalement éblouissante et d'un palmarès de légende, de la qualité de la formation lyonnaise.

Né à Lyon et ayant grandi à Bron, l'OL aura été son club formateur et de cœur depuis ses 9 ans, un club au sein duquel il a pu éviter les écueils, étoffer son talent et passer professionnel avant de faire sa première apparition chez les professionnels en 2005 face au FC Metz puis de s'envoler pour le prestigieux Real de Madrid.

C'est donc le sport lyonnais féminin et masculin qui brille en cette fin d'année sur la scène internationale et allume des étoiles dans les yeux de notre jeunesse. Nous pouvons donc songer avec émotion aux vocations qui vont naître dans la tête et dans le cœur de nombreuses petites filles et de nombreux petits garçons après de tels exploits et bien sûr, nous nous en réjouissons.

Je reviens à présent sur la délibération en elle-même. Il reste maintenant 624 jours avant que les Jeux olympiques ne reviennent en France. Le 26 juillet 2024, un siècle en effet après le dernier accueil des Jeux, à Paris principalement et un peu partout en France métropolitaine et d'outre-mer, débiteront les Jeux olympiques d'été suivis des Jeux paralympiques.

Dans cette exaltante et rarissime perspective, la ville de Lyon souhaite accompagner ses athlètes de haut niveau dans leur préparation aux jeux. Issus des associations de nos territoires, leur engagement et leur performance sont une formidable promotion de leur discipline sportive et de notre ville.

La ville de Lyon s'est aussi positionnée pour l'accueil des délégations étrangères qui souhaiteraient s'entraîner avant l'ouverture des compétitions olympiques et paralympiques, ceci notamment dans plusieurs disciplines, athlétisme, gymnastique artistique, basketball et rugby à sept. Les discussions sont actuellement menées avec plusieurs pays qui sont intéressés sur différents sites de notre ville que l'on nomme donc les centres de préparation aux Jeux.

Alors, loin des clichés de l'athlète roulant sur l'or avec une ribambelle de sponsors, qui ne caractérisent en vérité qu'une infime poignée de sportifs et de sportives de haut niveau, la pratique d'une discipline sportive de haut niveau exige, pour la quasi-totalité des athlètes ainsi que pour leur club voire leur famille, un investissement conséquent et des sacrifices importants pour les entraînements et pour les compétitions, mais aussi en matière de mobilité ou bien encore pour jongler entre études, vie professionnelle et vie personnelle.

C'est pourquoi le soutien fort de la ville de Lyon à ses athlètes de haut niveau se traduit cette année par un accompagnement financier qui vise 28 athlètes listés « haut niveau » par le ministère des Sports. Parmi elles et eux, 4 athlètes ont moins de 18 ans. Ainsi, nous soutenons l'émergence des talents dès le plus jeune âge. Une convention tripartite sera signée entre l'athlète, le club et la Ville pour déterminer les engagements respectifs de chacun l'un envers l'autre.

Parmi ces 28 sportives et sportifs qui se sont déjà engagés dans la préparation des échéances olympiques, on compte 7 athlètes handisport et, nouveauté d'importance, 2 guides d'athlètes déficients visuels, Farah Clerc et Juliette Cinato, car, pour la première fois en effet, notre ville apporte son soutien aux guides des athlètes déficients visuels qui ne bénéficient pas des dispositifs de soutien des athlètes qu'ils accompagnent alors qu'ils sont pourtant un rouage indispensable de la pratique handisport.

Pour toutes ces raisons qui font de Lyon une terre de sport dans laquelle la pratique sportive féminine est encouragée, dans laquelle les jeunes espoirs sont accompagnés pour favoriser leur émergence demain, dans laquelle le sport est pensé comme inclusif, la Ville soutient fortement ses athlètes de haut niveau et de surcroît en vue de moments sportifs exceptionnels et historiques qui scandent l'histoire de notre ville.

Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport. Monsieur le Maire, ce rapport a reçu un avis favorable en commission mais également dans les conseils d'arrondissement où la délibération a été présentée.

M. LE MAIRE : Merci, chère Julie, et bravo pour cette innovation. Dans ces rapports sans demandes d'interventions, il y en a un autre que je souhaite voir être présenté. C'est celui qui concerne la licence professionnelle à laquelle nous avons travaillé. Chère Stéphanie, je vous cède la parole.

Mme LEGER Stéphanie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Si je vous dis « péri », puis-je espérer retenir votre attention en cette fin de Conseil municipal ? Non, il ne s'agit pas de Gabriel mais de scolaire, de périscolaire. Il n'est pas question cependant que je vous perde maintenant.

Le projet éducatif de la ville de Lyon 2021-2026 reconnaît le périscolaire comme véritable levier éducatif et d'épanouissement des enfants. Travailler, s'intéresser au périscolaire, c'est s'intéresser à l'enfant dans sa globalité, dans ce qu'il est, et pas seulement à l'élève.

Avec la réforme des rythmes scolaires en 2014, la ville de Lyon a fait le choix de développer de véritables temps d'accueil, de loisirs éducatifs complémentaires aux apprentissages. L'arrivée du périscolaire a représenté une petite révolution au sein des écoles mais également au sein de la collectivité qui a dû intégrer de nouveaux métiers, une nouvelle réglementation.

Pour ce faire, la ville de Lyon s'est appuyée sur un partenariat historique et le savoir-faire des associations d'éducation populaire, et elle a développé un nouveau champ de sa politique publique en matière d'éducation. Ainsi, depuis 2014, et malgré le retour de la semaine scolaire sur quatre jours en 2018, les temps d'accueil de loisirs périscolaires se sont progressivement installés dans le paysage éducatif lyonnais.

Dans un contexte où de nouveaux enjeux sociétaux et écologiques impactent l'ensemble de la communauté éducative, les temps périscolaires sont devenus des leviers incontournables pour accompagner les enfants dans ces défis de civilisation et ces mutations sociétales : crises climatiques, crises environnementales, crises sanitaires, citoyenneté et pouvoir d'agir, laïcité, attention aux plus fragiles à travers l'inclusion, lutte contre les inégalités, etc.

Si la présence du périscolaire dans l'école ne se requestionne plus, force est de constater que nous butons encore sur des enjeux de coopération et de considération mutuelle entre Éducation nationale, associations d'éducation populaire et ville de Lyon.

Force est de constater qu'aujourd'hui, les temps périscolaires doivent encore être légitimés auprès du public (enseignants, parents), et doivent être professionnalisés. À ce titre, les collectivités font face à un défi. Les métiers de l'animation ne sont pas toujours suffisamment structurés et reconnus à leur juste valeur.

Fragilité des équipes d'animation et de leurs encadrants dans le champ du périscolaire, précarité des contrats, difficultés de recrutement, sous-qualification, absence d'évolution de carrière, problèmes de salaires, c'est cette situation de forte tension qui m'amène, au nom de France urbaine et du Réseau français des villes éducatrices, à participer au comité de filière animation organisé par la Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel, Madame Sarah EL HAÏRY.

Nous constatons donc une désaffectation des métiers socioéducatifs. En revanche, les enfants ont plus que jamais besoin d'être accompagnés, considérés, de faire société et de s'ouvrir aux autres, d'où la nécessité de disposer de cadres de l'éducation formés et expérimentés sur les nouveaux métiers pour accompagner leurs équipes mais également les enfants.

Nous devons également permettre aux équipes d'animation de comprendre et maîtriser le fonctionnement des collectivités territoriales. C'est dans ce contexte que l'Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation (ISPEF) de l'Université Lyon 2 et la Direction de l'éducation de la ville de Lyon ont souhaité créer un diplôme de reconnaissance nationale et de grade de licence accentuant ainsi leur partenariat déjà noué depuis 2018.

La licence professionnelle « coordinateur des temps périscolaires et extrascolaires dans les collectivités territoriales » vise plus spécifiquement les métiers liés à la fonction de coordination des temps périscolaires et de direction des accueils de loisirs à la ville de Lyon. Cette licence professionnelle de niveau 6, Bac+3, permettra à ses bénéficiaires de disposer d'un solide bagage pour le passage du concours d'animateur principal et/ou d'accéder à des postes d'expertise et/ou d'encadrement de niveau supérieur dans le domaine de l'éducation au sein de notre collectivité.

Les métiers de l'éducation ne relèvent plus seulement de l'Éducation nationale. La politique éducative de la ville de Lyon reconnaît légitimement une place à tous les acteurs éducatifs. En créant cette licence, en organisant des forums de recrutement, en participant au comité de filière animation organisé par le gouvernement, nous entendons œuvrer à la reconnaissance et à la professionnalisation du périscolaire associé aux écoles.

J'espère vous avoir convaincu de l'importance de cette licence et j'espère que vous voterez favorablement cette délibération qui a reçu un avis favorable de la commission. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Stéphanie.

2022/2079 Lyon — Paris 2024 — Milan Cortina 2026 — Soutien individuel aux athlètes de haut niveau — Approbation de conventions

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/2073 Approbation du Programme de coopération entre l'ISPEF (Institut des sciences et des pratiques de l'éducation et de formation — Université Lumière Lyon 2) et la ville de Lyon

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/2074 Projet éducatif lyonnais 2021-2026 Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire — Année scolaire 2022-2023 — Attributions, ajustements et compléments de subventions

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

Ne prend pas part au vote :

ODIARD Patrick

(Adopté.)

2022/2072 Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Patronage Scolaire Laïque de Montchat (Lyon 3e) pour l'organisation de phases du championnat national de gymnastique « TOP 12" à Lyon et pour les déplacements de ses gymnastes en France dans le cadre de cette compétition — Approbation d'une convention mixte annuelle

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/2077 Attribution d'une subvention de 50 000 euros à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme pour l'organisation du 2e Meeting International Indoor de Lyon à la Halle Diagana (Lyon 9e) le 28 janvier 2023 — Approbation d'une convention mixte annuelle

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/2078 Attribution d'une subvention de 7 500 euros à l'association CARGO — Lyon 7e pour l'organisation de l'événement Tigaly du 7 au 10 avril 2023 à Lyon

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/2082 Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association La Gauloise de Vaise — Lyon 9e pour l'organisation du 8e tournoi international d'haltérophilie féminin de Lyon

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/2083 Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Le Cyclotouriste pour l'organisation de la Sainté Lyon, les 3 et 4 décembre 2022 — Approbation d'une convention

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/2085 Attribution d'une subvention exceptionnelle de 60 000 euros à la SAS Lyon ASVEL Féminin — Approbation d'une convention d'application

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

Contre :

REVEL Ivan

(Adopté.)

2022/2086 Participations financières pour l'utilisation des équipements sportifs de la ville de Lyon par les collèges et lycées

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/2075 Désaffectation d'un bâtiment et d'un terrain relevant du domaine public scolaire dans la perspective de la recomposition d'un îlot urbain intégrant un nouveau groupe scolaire, un pôle sociosportif et de nouveaux logements — Groupe scolaire Louis Pasteur - Parcelle cadastrée AW 13 à Lyon 8e, d'une surface de 9285 m²

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/2076 Convention de mise à disposition de personnel titulaire de la Fonction publique entre la ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/2080 Cité Scolaire Internationale — 2 place de Montréal à Lyon 7e — EI 07223 — Autorisation de signer une convention de participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les locaux de l'école primaire - opération n° 07223002 « Cité scolaire internationale : participation de la Ville aux travaux »

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission qui n'ont pas fait l'objet de demandes de prises de parole. Ils ont tous reçu un avis favorable. Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de le signaler à la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés. Nous avons donc épuisé, chers collègues, l'ensemble des délibérations à l'ordre du jour.

VŒU

Vœu déposé par les groupes Socialistes la gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et Les Écologistes.

Rapporteur : Sandrine RUNEL

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du vœu qui a été présenté et retenu comme recevable par la Conférence des présidents. Je vous propose de le mettre à l'étude et je cède la parole à Madame RUNEL pour le présenter.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteur : Mes chers collègues conseillers municipaux, je remercie ma chère collègue Julie NUBLAT-FAURE qui a fait le lien avec la présentation de ce vœu notamment par son enthousiasme et surtout l'exemplarité des compétitions et des activités qu'elle a proposées et qui ont été adoptées à l'unanimité par notre Conseil municipal.

Il est tard, je ne vais pas vous lire le vœu qui a été présenté par les trois groupes de la majorité. Ce vœu a pour objectif de pouvoir promouvoir des compétitions sportives nationales et internationales éthiques, humanistes et écologiques.

« Écologique et éthique », c'est l'inverse opposé de ce que nous propose la prochaine Coupe du monde au Qatar qui commence dans quelques jours. Je ne reviens donc pas dans les détails mais vous donne quand même quelques chiffres puisqu'avec Monsieur OLIVER nous avons une passion pour les chiffres : 7 000 morts sur les chantiers, 260 vols quotidiens et 3,63 mégatonnes de CO₂.

Il n'en faut pas plus, il me semble, pour démontrer que le monde du ballon rond ne tourne justement pas rond. La Coupe du monde au Qatar est un non-sens absolu. C'est un pays qui viole les droits humains de manière chronique et notamment le droit des femmes, quasi inexistant. Je pense aussi bien sûr aux droits des personnes LGBTQIA+, durement réprimées et sujettes à des peines de prison.

Pour ces raisons, la ville de Lyon souhaite appeler à repenser profondément la manière dont les compétitions internationales sont organisées. Les états et des fédérations doivent prendre des engagements forts et systématiquement prendre en compte les enjeux humains et écologiques pour l'attribution et l'organisation de ces événements.

Nos trois groupes, donc, Socialistes, Les Ecologistes et Lyon en Commun vous invitent à voter favorablement ce vœu. Cette fois-ci, effectivement, il ne s'agit pas d'une question de compétences mais bien de faire preuve d'humanisme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Avant de mettre ce vœu aux voix, j'allais me tourner vers l'assistance pour demander s'il y avait des explications de vote. Je note qu'il y en a déjà une. Monsieur OLIVER, allez-y.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Je crois que c'est Michel GALABRU qui a dit « chez certains acteurs, le culot remplace le talent ». Dans ce théâtre qu'est notre hémicycle, autant vous dire que cela vous va très bien, Mesdames et Messieurs de la majorité.

Ce vœu n'est qu'une tartuferie. Rappelez-moi qui est le parrain du festival Entre Rhône et Saône. C'est Monsieur Yann ARTHUS-BERTRAND !

Celui-là même qui a accepté — ou devrais-je dire qui est allé chercher — l'argent du Qatar pour financer ses films et qui, d'ailleurs, a apporté son soutien à la Coupe du monde au Qatar avant de changer d'avis récemment, celui-là même qui appelait à voter Europe écologie les Verts dans un clip de campagne des Européennes avec notamment Monsieur JADOT, celui-là même à qui vous avez donc décidé de confier les rênes du Chalet du parc, celui-là même dont la fondation GoodPlanet compte parmi ses partenaires des entreprises comme BNP Paribas dont nous avons rappelé tout à l'heure ce qu'en disait votre camarade DUFLOT mais aussi Antargaz Énergies ou encore Ariel, propriété de Procter & Gamble, groupe encore décrié il y a peu par vos amis de Greenpeace.

Oui, nous présenter un vœu comme celui-ci aujourd'hui nécessite un certain culot de votre part. Nous allons donc ne pas participer au vote.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur CUCHERAT ?

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire. Je vais également juste faire une explication de vote. Si de la même manière je souscris à la prise de parole de Madame Julie NUBLAT-FAURE, que je remercie pour son intervention à l'exception près que nous allons accueillir en France les Jeux olympiques et paralympiques, et il est toujours bien important de le préciser — nous trouvons par contre une vraie ambivalence dans le propos, à la fois de prendre en exemple le tennis et le football et après de dénoncer les dérives capitalistes du sport. En ce sens nous préférons ne pas prendre part au vote. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur KIMELFELD, c'est à vous.

M. KIMELFELD David : Merci, Monsieur le Maire. De la même façon, vous allez peut-être nous donner une explication parce qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas. Autant je souscris tout à fait aux deux premiers chapitres du vœu sur « le gouvernement s'engage » et « le gouvernement condamne », etc., autant je ne comprends pas le troisième point.

Il est à front renversé. Je pourrais moi aussi rendre un hommage à Karim Benzema, j'ai trouvé totalement émouvant y compris la remise du Ballon d'or. Je reprendrais sa phrase, « le ballon d'or du peuple ». De la même façon, Caroline Garcia est tout à fait remarquable, nous l'avons reçue ici lors du premier tournoi féminin, c'est un parcours exceptionnel.

Effectivement, comme le dit Yann CUCHERAT, ce sont deux sports qui incarnent — et non pas les deux personnes que je viens de citer — les dérives capitalistes du sport. Je ne comprends donc pas bien cette incohérence. De la même façon, et vous n'en prendrez pas ombrage, et nous condamnons bien évidemment avec les deux points que vous avez engagés sur ce vœu mais nous ne participerons pas au vote, car il y a une totale incohérence.

Encore une fois, je finirai mes propos comme je les avais commencés, Monsieur le Maire, avec ce souci permanent que vous avez de la communication qui un jour finir par vous coûter cher.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Considérant le point qui a été soulevé par Monsieur OLIVER, même si nous ne sommes pas nécessairement là pour être les avocats de la fondation GoodPlanet, je pense qu'il est utile de rétablir un tant soit peu certaines vérités. Je vous propose, Monsieur GODINOT, de dire quelques mots en réponse à l'interpellation de Monsieur OLIVER et nous reviendrons bien évidemment sur le vœu.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : Nous avons pris la peine d'interroger la fondation GoodPlanet et je vais vous lire sa réponse, étant bien entendu que je tiens à marquer la distance entre Yann ARTHUS-BERTRAND d'un côté, la fondation GoodPlanet de l'autre, et la ville de Lyon d'un troisième côté.

Voici sa réponse.

« La fondation GoodPlanet n'a jamais soutenu la Coupe du monde au Qatar et aucun financement n'a été reçu de la part du Qatar par Yann ARTHUS-BERTRAND ou la Fondation GoodPlanet. Concernant le soutien de Yann ARTHUS-BERTRAND à la Coupe du monde au Qatar, il y a une dizaine d'années, la Fondation du Qatar a appelé Yann ARTHUS-BERTRAND pour soutenir la Coupe du monde en lui présentant un dossier dans lequel était mentionné que tous les vols seraient compensés et que les stades seraient démontés et remontés dans des pays en développement.

Le fait que les stades seraient climatisés n'avait jamais été mentionné et n'a même pas paru possible à Yann ARTHUS-BERTRAND tellement c'est aberrant. Il n'aurait sinon jamais accordé son soutien à cette candidature. Il reconnaît son erreur, regrette cette prise de position et l'a répété publiquement à maintes reprises : " les accusations sont méritées dans le fond, j'avais trouvé intéressant ce que l'on m'avait initialement présenté, à savoir l'idée de stades démontables devant ensuite être amenés dans des pays en voie de développement. J'avais apprécié aussi le fait que cette manifestation soit entièrement compensée carbone, mais n'avais pas compris que les stades seraient climatisés, ce qui est ridicule ". »

Je pense que nous pouvons considérer qu'il a fait amende honorable et qu'il a peut-être péché par naïveté.

M. LE MAIRE : Merci. Madame NUBLAT-FAURE, comme il a aussi été question de votre intervention tout à l'heure, je trouve utile que vous puissiez reprendre la parole.

Mme NUBLAT-FAURE, Adjointe : J'ajouterais juste qu'à la fin, ce sont toujours les performances des sportifs et des sportives, les amateurs de sport qui finalement sont culpabilisés alors qu'ils n'ont en fait rien à voir avec les dérives capitalistiques du sport aujourd'hui.

Je pense que c'est au contraire ces personnes-là qu'il faut réussir à embarquer dans un sport plus éthique, qui respecte l'environnement et qui respecte l'humain et ne pas faire en sorte qu'ils soient tout le temps culpabilisés ou pris entre deux feux.

Nous mettons là à l'honneur le sport lyonnais, les performances de Caroline Garcia et Karim Benzema qui sont des performances qui vont rassembler et qui vont pouvoir donner des vocations. Nous sommes sur un aspect très social et ne prenons pas ces sportifs prisonniers de ces débats capitalistiques du sport, ils ne sont pas responsables de ces dérives.

M. LE MAIRE : Merci. Très chère Sandrine, je me retourne vers vous. Souhaitez-vous compléter la première partie de la présentation que vous avez faite tout à l'heure ?

Mme RUNEL Sandrine, rapporteur : Non. Je ne vais pas alourdir le débat, je crois que tout a été dit. Je me permettrais juste à titre personnel de ne pas trouver mes chers camarades de l'opposition très courageux en ne participant pas au vote. Vous pouvez assumer jusqu'au bout et ne pas voter le vœu.

M. LE MAIRE : Très bien. Chers collègues, je vous invite donc à adopter ce vœu. Je le mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote :

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le vœu est adopté.

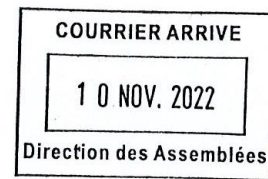
Très chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée et je vous remercie.

(La séance est levée à 18 heures 20.)

ANNEXES

Amendement présenté par le groupe Droite, Centre et Indépendants pour le rapport 2022/2093

(Rejeté)



Conseil municipal du 10 novembre 2022

Rapport n°2022/2093

Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et SYTRAL Mobilités, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public et d'espaces verts, dans le cadre de la création de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux Est - La Doua. Lancement de l'opération n° 60076002 "CTMO création de la ligne de tramway T6 Nord - Hôpitaux Est- La Doua" et affectation d'une partie de l'AP n°2021-5, programme 00012

Amendement

Exposé des motifs

Dans le cadre des aménagements nécessités par la création de la ligne de tramway T6 Nord, il est proposé une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et l'AOMTL Sytral Mobilités.

Ce transfert concerne les seuls travaux d'éclairage public et d'espaces verts.

Contrairement à ce qui se pratique habituellement dans de pareils aménagements, il n'est nullement mentionné de travaux relatifs à la vidéo-protection comme la pose de fourreaux.

Soucieux de préserver la faculté de disposer de cet outil contribuant à la sécurité des personnes et des biens, il apparaît nécessaire d'ajouter ces travaux.

Amendement

L'article 3.2.2 de la convention est modifié afin de prévoir les travaux de pose de fourreaux dédiés à la vidéo-protection.

Le 2 du délibéré est modifié et devient

« 2- La convention relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public, de vidéo-protection et d'espaces verts, dans le cadre de la création de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux Est - La Doua susvisée est approuvée. »

Pierre OLIVER

Vœu déposé par les groupes Socialistes la gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et Les Écologistes portant sur la promotion des compétitions sportives éthiques, humanistes et écologiques par la Ville de Lyon

(Adopté)



La Ville de Lyon promeut des compétitions sportives éthiques, humanistes et écologiques

L'organisation de la Coupe du Monde au Qatar a été un rappel de l'aberration des conditions de préparation et d'organisation de ces événements internationaux.

Du point de vue des droits et de la dignité humaine tout d'abord. Depuis le début des travaux de préparation de l'évènement, de nombreuses ONG dénoncent les conditions de travail des ouvriers, surtout étrangers, privés de leur passeport et qui travaillent entre 66 et 77 heures par semaine, sans eau, hébergés dans des logements insalubres, parfois sans même être rémunérés. Plusieurs sources citent ainsi un nombre de morts sur les chantiers autour de 7000¹. Malgré les violations multiples des droits humains, qui pourraient être qualifiées d'esclavage moderne, ni le Qatar, ni la FIFA n'ont pris de réelles mesures pour remédier à la situation². Par ailleurs au-delà de la situation catastrophique des ouvriers, la population sur place (ainsi que potentiellement les supporters qui se rendront au Qatar) subit violences et discriminations d'État. C'est vrai en particulier pour les femmes, dont les droits sont particulièrement limités. Aussi, les personnes LGBTQI+ sont souvent victimes de violences et durement réprimées, alors que les relations sexuelles entre personnes de même sexe peuvent être sanctionnées par des peines pouvant aller jusqu'à sept ans de prison. Une situation sur laquelle la FIFA a été alertée de multiples fois, sans réaction³.

Sur le plan climatique également, cette coupe du monde est un non-sens. Avec des stades climatisés construits en plein désert, mais également plus de 160 vols quotidiens pour acheminer les supporters des pays limitrophes⁴, l'impact climatique de l'évènement est sans précédent. L'ONG *Carbon Market* estime ainsi les émissions de gaz à effet de serre à 3,63 mégatonnes d'équivalent CO₂, contre 0,2 mégatonnes annoncées par les organisateurs⁵. Cela représente 400 000 fois les émissions annuelles d'un citoyen français.

Face à cette situation, connue et dénoncée depuis longtemps, la Ville de Lyon a déjà pris la décision de ne pas soutenir l'organisation de cet évènement, en refusant par exemple la diffusion des matchs dans l'espace public.

C'est également la responsabilité de la FIFA et des instances nationales et internationales du football qu'il faut regarder, elles qui organisent les compétitions sans la moindre

¹ <https://www.amnesty.fr/actualites/deces-de-milliers-de-travailleurs-migrants-au-qatar>

² https://www.lemonde.fr/sport/article/2022/05/19/coupe-du-monde-2022-au-qatar-amnesty-international-pointe-les-responsabilites-de-la-fifa-dans-les-atteintes-aux-droits-humains_6126712_3242.html

³ <https://www.hrw.org/fr/news/2022/07/11/la-coupe-du-monde-de-la-honte-la-fifa-neglige-les-droits-des-lgbt-au-qatar>

⁴ <https://www.lalibre.be/sports/football/2022/09/27/nouvelle-aberration-ecologique-au-qatar-des-avions-navettes-toutes-les-dix-minutes-pour-faire-venir-les-supporters-aux-rencontres-MSQROJX4MZAQZAPDCBTYQXAAMQ/>

⁵ <https://legrandcontinent.eu/fr/2022/09/06/le-bilan-ecologique-et-humain-de-la-coupe-du-monde-2022-au-qatar/>

considération pour les enjeux humains et climatiques et promeuvent un sport mondialisé, néolibéral, qui contrevient à toutes les valeurs que la pratique sportive en générale doit défendre. Il s'agit moins des valeurs du sport, que de l'appât du gain et de la promotion des intérêts de certains États, qui investissent des milliards pour gagner un statut sur le plan international, et dont les retombées économiques sont très inégales. Les joueurs et les équipes en général sont les premières victimes des politiques de ces instances, tant pour les lieux où se déroulent les compétitions que pour le calendrier, toujours plus exigeant, qui leur est imposé.

Déjà en 2018, le même type de problématique s'était posé lors de l'organisation de la Coupe du Monde en Russie, alors que les violations des droits humains y étaient déjà manifestes⁶. Récemment c'est l'Arabie Saoudite qui s'est vu attribuée les jeux asiatiques d'hiver, contre toute logique environnementale une fois encore. Il semblerait que malgré les années et les polémiques multiples, le sport mondial ne parvient pas à se réguler.

La Ville de Lyon promeut l'organisation de compétitions sportives, qu'elles soient nationales, européennes ou internationales, respectueuses des droits humains et des contraintes environnementales et climatiques. Les profits et le soft power ne peuvent pas être les moteurs principaux de l'organisation des compétitions sportives. **L'éthique et la probité doivent primer dans l'organisation future de ces événements.**

Aussi la Ville de Lyon demande :

- Que le Gouvernement s'engage pour agir de manière contraignante, à ce que les événements sportifs internationaux soient organisés dans des conditions qui respectent les droits humains et l'environnement,
- Que le gouvernement condamne explicitement les conditions dans lesquelles la Coupe du monde 2022 a été organisée par le Qatar et n'envoie pas de délégation officielle pour participer à l'évènement,
- Que les pouvoirs publics engagent une réflexion sur les dérives capitalistes du sport au niveau mondial et sur la manière d'organiser des événements sportifs éthiques, humanistes et écologiques.

David Souvestre
Alexandre Chevalier
Co-Présidents du groupe Lyon en Commun

Gautier Chapuis
Co-Président du groupe Les Écologistes

Sandrine Runel
Présidente du groupe Socialistes,
la gauche sociale et écologique

⁶ <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/06/why-human-rights-matter-at-the-russia-world-cup/>